BUDGET PRIMITIF 2023

Session plénière du 15 décembre 2022 – Rapport n° 22_05_02

SOMMAIRE

INTRODUCTION ____ **4**

LE BUDGET EN CHIFFRES ____ **7**

L'EQUILIBRE DU BUDGET ____ **8**

LA REPARTITION DES RECETTES ____ **9**

TABLEAU DE SYNTHESE ____ **10**

ECONOMIE - EMPLOI ____ **12**

1.1 - ECONOMIE ____ 16

1.2 - AGRICULTURE ET FORETS ____ 32

1.3 - TOURISME ____ 41

1.4 - RECHERCHE ____ 47

EDUCATION - FORMATION ____ **52**

2.1 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF ____ 55

2.2 - APPRENTISSAGE ____ 65

2.3 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ____ 69

2.3 - ORIENTATION ____ 72

2.5 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ____ 75

2.6 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES ____ 80

MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES ____ **84**

3.1 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE ____ 88

3.2 - NUMERIQUE ____ 93

3.3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE ____ 97

3.4 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES ____ 112

3.5 - COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE ____ 122

VIE SOCIALE ____ **125**

4.1 - CITOYENNETE EGALITE ____ 128

4.2 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL ____ 131

4.3 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF ____ 140

RESSOURCES ____ **143**

5.1 - MOYENS GENERAUX ____ 144

5.2 - FINANCES ____ 155

5.3 - RESSOURCES HUMAINES ____ 168

5.4 - EUROPE ____ 172

LE VOTE PAR FONCTION ____ **174**

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE ____ 174
Les AP et AE créées et modifiées par fonction ____ 177
Affectations votées dans le cadre du BP 2023 ____ 186
Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE ____ 195
Modification des dates limites d'engagement pour les AP/AE ____ 196

La gestion de la dette ET DE LA TRESORERIE ____ **197**

LES DISPOSITIONS DIVERSES ____ **198**

Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement ____ 198
Admissions en non-valeur et créances éteintes ____ 198
Créances éteintes ____ 199
Neutralisation des amortissements ____ 199
Régularisation des amortissements correspondant à la prise de participation au FCPI UI Investissements Opportunité 2 ____ 199
Provisions ____ 200
Contribution financière au GIP Pro Santé ____ 200
Subventions et conventions DEVUP ____ 200
Autorisations ____ 200
Créations de postes ____ 201

INFORMATION DE L'ASSEMBLE SUR LA GESTION des AP/AE ____ **202**

Nettoyages et clôtures d'AP/AE ____ 202
Caducité des AP/AE ____ 203
Changement de libellés ____ 203

INTRODUCTION

C'est dans un contexte particulièrement instable, incertain et très difficile pour de très nombreux habitants comme pour de très nombreuses entreprises que notre Région est résolument déterminée à conjuguer solidarité sur tous les fronts et réponses fortes aux défis des transitions qui appellent une urgente mobilisation.

C'est pourquoi le budget 2023 porte à la fois l'ambition d'une action immédiate et résolue au service de habitants pour enrayer les effets violents de ces crises et l'engagement résolu dans la mise en œuvre des priorités pour l'avenir de notre région.

➢ **Priorité à la transition écologique et énergétique face au changement climatique accompagnée par la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement économique pour accompagner les profondes mutations.**

2023 marque l'accélération de l'engagement régional pour une amplification massive des réponses concrètes apportées aux enjeux de la transition pour les collectivités, l'ensemble des acteurs socio-économiques et les habitants.

Cette priorité se décline au cœur de l'ensemble des compétences de la Région. La réforme des CRST permet ainsi d'augmenter sensiblement l'ambition pour la transition écologique et énergétique des territoires à travers le taux de 40% des contrats concernant cet objectif. Pour nos lycées, l'année 2023 marquera à la fois le plein déploiement de l'engagement régional avec éCoepi qui fait de la Région une collectivité très remarquée au plan national pour la mise en performance énergétique de ses lycées. ECoepi permettra d'atteindre progressivement une baisse de 40 % de la consommation d'énergie sur l'ensemble de nos lycées. Cette année sera également mobilisé 1 M€ pour le lancement du plan renaturation et l'expérimentation de micro-forêt dans huit établissements.

C'est une ambition plus générale encore que la Région portera en 2023 pour la transition énergétique avec la création et la mise en place opérationnelle de l'Agence Régionale Energie Climat (AREC). Cette agence fédèrera, impulsera, coordonnera les initiatives des collectivités territoriales, de l'Etat, de acteurs locaux et régionaux pour une montée en puissance de la mise en performance énergétique des bâtiments, de la production d'énergie renouvelable et de l'avitaillement. Elle sera un accélérateur des initiatives en réponse à l'urgence climatique.

➢ **Priorité au développement économique et à l'emploi face à la crise qui fragilise de nombreux secteurs et de nombreuses entreprises.**

Le SRDEII qui vient d'être adopté fixe de nouveaux cadres avec notamment la création d'un CAP transition écologique et de l'accélérateur pour l'accompagnement des transitions environnementales, numériques, sociales des entreprises avec un fonds de 3,4 M€.

Booster l'économie de proximité, accélérer la réindustrialisation et la relocalisation, accélérer les transitions technologiques et numériques constituent les enjeux centraux des priorités régionales. La création du CAP activités de proximité, engagée dès 2023, permettra des soutiens très ciblés et adaptés au plus près des territoires. Parallèlement, la mise en place de CVL Investissements, fonds de co-investissement Région/Feder (2,5 M€ en 2023) en fonds propres dans les entreprises sera un effet levier important pour renforcer la capacité d'investissement de nos entreprises.

➢ **Priorité à la lutte contre la précarisation avec l'engagement de la Région comme « bouclier social » en 2023 afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles, l'insertion de toutes et tous avec la forte mobilisation en faveur de la formation des jeunes et de la formation professionnelle tout au long de la vie pour répondre aux nouveaux enjeux de l'emploi.**

Malgré la hausse vertigineuse des charges emportées par l'inflation et le coût de l'énergie qui impacteront très lourdement le budget de la Région, nous faisons le choix de soutenir le pouvoir d'achat des habitants et notamment des plus fragiles.

Les politiques publiques que nous conduisons depuis de nombreuses années en faveur du pouvoir d'achat des familles seront sanctuarisées, voire renforcées. Nous maintiendrons la gratuité des transports scolaires qui pèse chaque année plus de 12 M€ pour notre collectivité et poursuivrons l'amélioration de l'offre des services Cars/Trains Rémi. Nous poursuivrons la gratuité des manuels scolaires, l'aide massive à l'acquisition de l'ordinateur pour les lycéens et les étudiants de 1ère année. Nous avons la volonté, malgré un contexte budgétaire très difficile, de mettre en place progressivement, et le plus vite possible, notre engagement de la gratuité des transports REMI pour les jeunes de 16 à 25 ans. Malgré l'envolée du coût des denrées alimentaires dans la restauration scolaire, la Région veut préserver l'accès de tous les lycéens au restaurant de leur lycée en limitant l'augmentation du coût des repas bien en deçà du niveau de l'inflation réellement constatée, en prenant à sa charge une partie du surcoût d'achat des denrées et de la préparation des repas.

Par ailleurs et pour soutenir les familles les plus fragiles, la Région mettra en place à titre expérimental une tarification sociale des repas dans les lycées dès septembre 2023.

Plus que jamais la Région se mobilisera pour l'accès à la formation et à la qualification de toutes et tous. Par son engagement en faveur de l'orientation et de la connaissance des métiers, par la place considérable donnée à la formation professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, alors que de nombreux secteurs d'activité rencontrent des difficultés à recruter, la Région fait de l'insertion réussie de tous une absolue priorité sociale et économique. L'aide au permis dans le cadre du Combo parfait en est une illustration, dont le succès montre l'adéquation des politiques régionales d'action directe avec les besoins dans ce secteur.

➢ **Priorité à la proximité et à la diversité des territoires pour agir en réponse aux besoins urgents de nos concitoyens**

Agir dans la proximité pour aider chaque jeune dans la préparation de son avenir avec, en 2023, l'ouverture du nouveau lycée de Hanches et l'affectation de 20 M€ en investissement pour le démarrage de la construction d'un nouveau lycée à Châteauneuf sur Loire.

Agir dans la proximité pour rendre accessible la mobilité à toutes et tous partout sur le territoire régional grâce à une politique ambitieuse de modernisation du parc de rames Rémi (pour 30 M€), avec l'ouverture en région du centre de maintenance Orléans-Québec dont l'investissement s'élève à 70 M€ ou encore la reconquête des lignes du quotidien comme nous l'avons fait avec la ligne Tours-Loches rénovée avec des services renforcés.

Agir dans la proximité car l'accès aux soins est l'affaire de tous. Sous l'impulsion de la Région, une nouvelle étape a été franchie avec l'ouverture de la fac de médecine d'Orleans avec l'objectif de 200 médecins formés de plus, avec l'ouverture de la fac d'odontologie à Tours avec l'objectif de 50 dentistes formés chaque année. C'est dans la proximité que la Région interviendra en 2023 en partenariat avec les collectivités et les professionnels de santé pour offrir des terrains de stages partout en région et offrir de nouvelles conditions d'accueil des étudiants avec la création des toutes premières Résidences Pro Santé. Agir en 2023, ce sera aussi avec la poursuite du soutien à la création des structures d'exercice regroupé, telles les MSP, complété par le doublement du nombre de médecins salariés recrutés sur les territoires les plus carencés avec le GIP Pro Santé.

Agir dans la proximité en accentuant et en diversifiant les soutiens de la Région au sein des CRST de 5ème génération. L'affirmation du soutien de la Région envers les communes avec cette nouvelle génération de Contrat de solidarité territoriale dotée de moyens financiers maintenus et d'objectifs renforcés favorisera un dialogue plus direct avec les territoires et les habitants.

Agir dans la proximité pour simplifier et rapprocher l'action régionale du citoyen. La Région engagera, dès 2023, l'évolution des ERC implantés dans chaque chef-lieu de département depuis 2016 vers des Maisons de la Région pour une action régionale encore plus enracinée dans la vie des territoires et plus proche de nos concitoyens.

Agir dans la proximité pour rendre accessible l'offre culturelle à toutes et tous sur l'ensemble du territoire régional. Les activités créatives et culturelles agissent à la fois comme un levier de développement économique et comme des outils de développement social. La présence d'artistes, d'associations, d'industries culturelles et créatives permet de faire émerger de nouvelles dynamiques, inclusives, transformatrices et susceptibles de restructurer le lien social, de favoriser la participation et l'engagement des citoyen·nes. Cette offre culturelle de proximité est une des conditions sine qua non de la qualité de vie dans nos territoires.

Les priorités inscrites au budget font de l'année 2023 une année de grande ambition. Une grande ambition pour soutenir et protéger les habitants, l'économie et l'emploi régional, les territoires face à une crise d'une ampleur et d'une profondeur particulières. Une grande ambition pour faire des mutations environnementales, technologiques et sociales à l'œuvre, des leviers d'une nouvelle étape de développement pour une région attractive, accueillante et rayonnante. Une Région à la hauteur de son passé et engagée pour un avenir désirable.

François BONNEAU

LE BUDGET EN CHIFFRES

1,751 MD€*

*hors réaménagement de dette

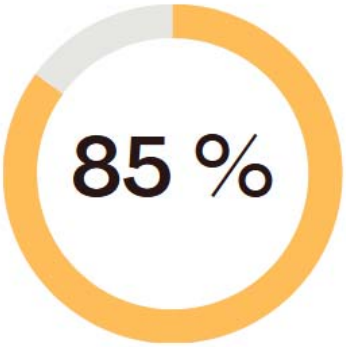

part du budget de la Région consacrée directement aux interventions régionales à destination des habitants et des territoires, soit 1,485 Md€

En section de fonctionnement

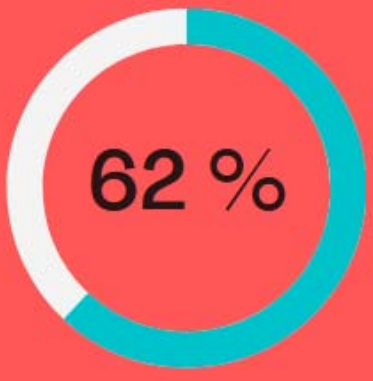

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,085 Md€ dont 935 M€ en faveur des politiques régionales.

En section d'investissement

Les projets mis en oeuvre en 2023 sur tout le territoire régional atteindront un budget de 580 M€.

L'EQUILIBRE DU BUDGET

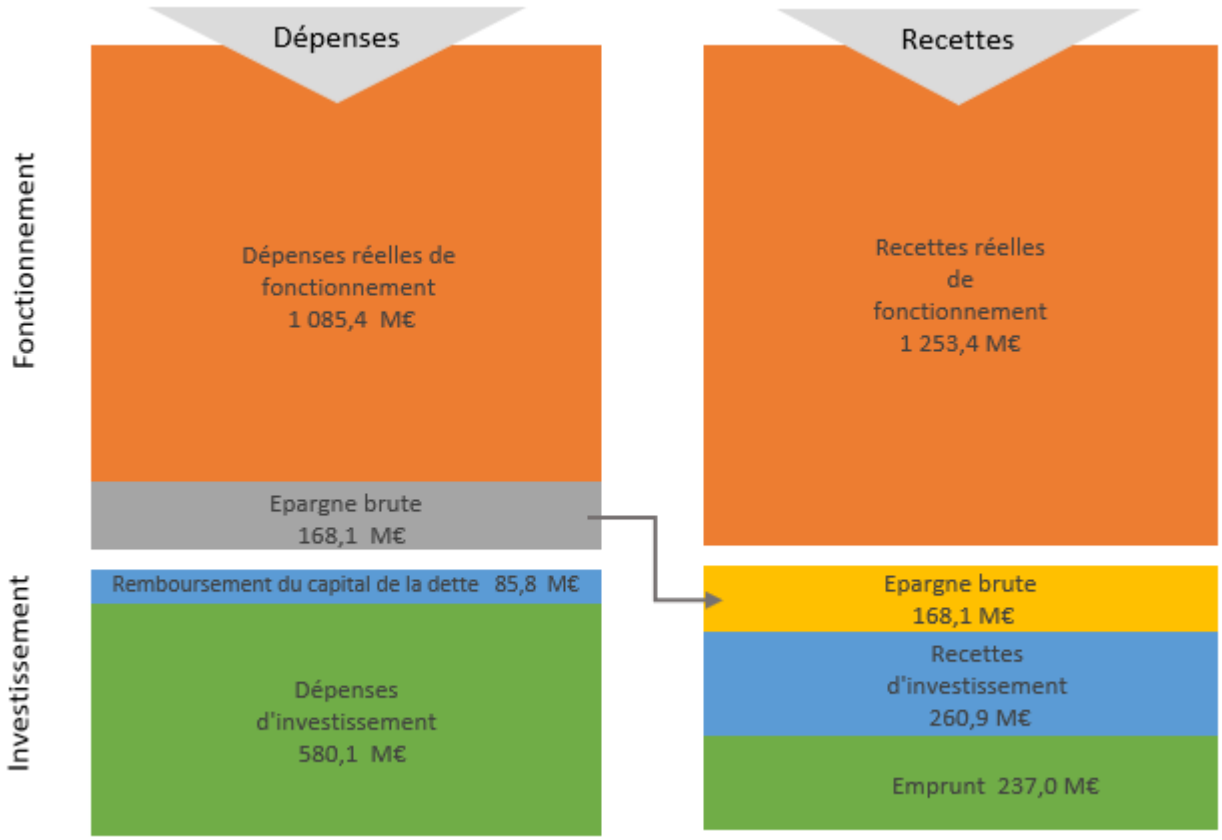

LA REPARTITION DES RECETTES

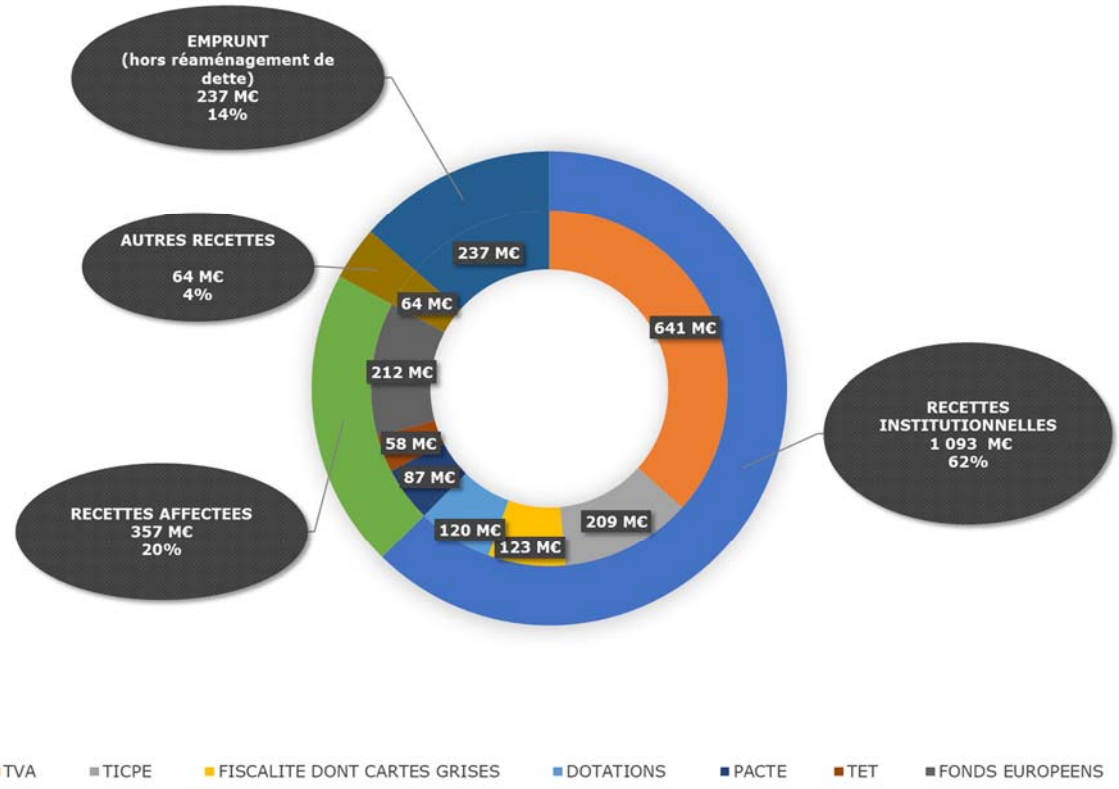

TABLEAU DE SYNTHESE

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	**BP 2022**	**BP 2023**	**BP 2022**	**BP 2023**
ECONOMIE	26 297 000	26 224 000	2 592 562	
Fonds européens ECONOMIE		730 000		730 000
AGRICULTURE ET FORETS	7 647 000	8 180 000		
Fonds européens AGRICULTURE ET FORETS	24 000 000	25 965 000	24 000 000	25 965 000
TOURISME	4 824 800	4 993 000	120 000	420 000
Fonds européens TOURISME		50 000		50 000
RECHERCHE	6 500 000	8 895 000		
Fonds européens RECHERCHE		1 000 000		1 000 000
TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	**69 268 800**	**76 037 000**	**26 712 562**	**28 165 000**
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	63 426 000	70 500 000	10 302 100	12 800 000
APPRENTISSAGE	6 838 200	6 690 000	300 000	400 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 751 000	2 758 500		
ORIENTATION	3 650 000	3 380 000	592 850	150 000
Fonds européens ORIENTATION		70 000		70 000
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	135 997 000	160 080 000	71 024 284	96 800 000
Fonds européens FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE		6 000 000		6 000 000
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	54 200 000	58 000 000	5 975 000	
TOTAL EDUCATION - FORMATION	**266 862 200**	**307 478 500**	**88 194 234**	**116 220 000**
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	4 315 000	5 330 000		
NUMERIQUE	4 037 000	4 038 000	300 000	
Fonds européens NUMERIQUE		1 100 000		1 100 000
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	9 908 900	9 498 000	2 014 000	2 820 000
Fonds européens TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE		1 300 000		1 300 000
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	387 697 000	370 560 000	34 500 000	6 587 000
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 269 795	1 230 000		55 000
TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	**407 227 695**	**393 056 000**	**36 814 000**	**11 862 000**
CITOYENNETE ET EGALITE	902 500	1 136 000		
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	23 596 500	24 078 000	45 300	32 500
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	4 000 000	4 830 000		
TOTAL VIE SOCIALE	**28 499 000**	**30 044 000**	**45 300**	**32 500**
MOYENS GENERAUX	26 206 200	27 818 000	5 092 999	4 160 500
FINANCES	48 560 500	64 212 000	1 016 625 800	1 067 993 000
RESSOURCES HUMAINES	149 888 000	163 474 000	1 775 000	1 775 000
EUROPE	29 575 305	23 235 000	29 575 305	23 235 000
TOTAL RESSOURCES	**254 230 005**	**278 739 000**	**1 053 069 104**	**1 097 163 500**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**1 026 087 700**	**1 085 354 500**	**1 204 835 200**	**1 253 443 000**

Le budget régional fait face à une équation complexe pour 2023, notamment en fonctionnement. Face à l'inflation de 6% qui touche les habitants, les entreprises et les collectivités, la Région fait le choix du bouclier social en ne répercutant pas sur les usagers des services publics cette inflation, en maintenant les actions préservant le pouvoir d'achat des familles et en proposant un équilibre qui permette le maintien des investissements à un haut niveau.

C'est ainsi que, hors PACTE et fonds européens dont les mécaniques sont particulières, les recettes de fonctionnement ne progressent que de 2,1% et les dépenses de fonctionnement que de 3,6% entre le BP 2022 et ce BP 2023, bien en deçà de l'inflation donc. Cette gestion rigoureuse témoigne de la volonté d'amortir le coût de l'inflation pour les habitants et les partenaires de la Région, tout agissant au quotidien et pour l'avenir.

	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	**BP 2022**	**BP 2023**	**BP 2022**	**BP 2023**
ECONOMIE	32 850 000	51 350 000	8 000 000	24 600 000
Fonds européens ECONOMIE		1 000 000		1 000 000
AGRICULTURE ET FORETS	6 800 000	9 000 000		
Fonds européens AGRICULTURE ET FORETS	45 000 000	56 984 000	45 000 000	56 984 000
TOURISME	5 050 000	4 350 000		
Fonds européens TOURISME		1 100 000		1 100 000
RECHERCHE	21 850 000	15 800 000		
TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	**111 550 000**	**139 584 000**	**53 000 000**	**83 684 000**
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	151 120 900	120 000 000	28 954 700	12 930 000
APPRENTISSAGE	12 091 400	12 091 400		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8 350 000	9 840 000		
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1 560 000	3 046 000		
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	4 340 000	7 700 000	1 010 000	300 000
TOTAL EDUCATION - FORMATION	**177 462 300**	**152 677 400**	**29 964 700**	**13 230 000**
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	69 499 000	67 000 000		
Fonds européens EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE		800 000		800 000
NUMERIQUE	360 000	1 500 000	2 600 000	2 800 000
Fonds européens NUMERIQUE		4 500 000		4 500 000
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	5 018 000	5 313 000		
Fonds européens TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE		1 700 000		1 700 000
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	346 780 000	102 433 000	119 045 000	35 010 000
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	125 000	150 000		
TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	**421 782 000**	**183 396 000**	**121 645 000**	**44 810 000**
CITOYENNETE ET EGALITE	426 000	456 000		
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	7 719 700	6 782 000	960 000	60 000
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	1 600 000	2 637 000		
TOTAL VIE SOCIALE	**9 745 700**	**9 875 000**	**960 000**	**60 000**
MOYENS GENERAUX	31 115 000	30 255 500	3 055 000	2 250 000
FINANCES	62 179 000	95 856 000	426 461 800	299 521 400
EUROPE	76 386 000	64 325 000	76 386 000	64 325 000
TOTAL RESSOURCES	**169 680 000**	**190 436 500**	**505 902 800**	**366 096 400**
TOTAL INVESTISSEMENT	**890 220 000**	**675 968 900**	**711 472 500**	**507 880 400**

Ce tableau de synthèse des crédits de paiement en fonctionnement et en investissement est présenté selon une nouvelle arborescence budgétaire qui actualise la présentation du budget suite à l'évolution des politiques régionales depuis 2017 et en prévision des projets du mandat.

Les crédits qui apparaissent dans ce tableau pour 2022 sont une reconstruction du BP 2022 à l'aune de la nouvelle arborescence pour 2023. Les crédits n'ont cependant pas toujours pu être répartis à l'identique, des dépenses ayant pu être réparties entre plusieurs politiques ou au contraire regroupées lorsque cela semblait pertinent à l'analyse du contenu du budget.

En ce qui concerne les fonds européens, le choix a été fait, pour la programmation 2021-2027, de représenter leur ventilation par politique régionale. Dans le tableau de synthèse ci-dessus et dans chaque activité, le volume des crédits européens est présenté séparément des crédits régionaux. En revanche, pour chaque politique, le cumul des fonds européens et des fonds régionaux est présenté, avant le détail des AP/AE et des CP proposés au vote.

Enfin, la nouvelle présentation comptable des crédits tient évidemment compte de la mise en œuvre de la M57 et de sa nouvelle nomenclature comptable.

ECONOMIE - EMPLOI

LES ORIENTATIONS 2023

La structure du budget de l'économie est en évolution cette année en raison de l'adoption du SRDEII, faisant apparaitre les enjeux de façon plus visible : innovation, transitions, structuration de filière, relocalisation…

Dans un contexte budgétaire difficile, l'enveloppe consacrée à l'économie fait l'objet d'une priorisation. Elle est confortée dans la perspective de projeter notre action à l'horizon 2030 avec le SRDEII et de répondre aux circonstances immédiates particulièrement préoccupantes.

Les données les plus récentes font état d'un ralentissement significatif de l'économie dans la zone euro. Le choc négatif des prix de l'énergie, les effets néfastes de la guerre en Ukraine, les goulets d'étranglement de l'offre et du recrutement de personnel et les tensions structurelles sur les matériaux font chaque jour grandir davantage l'inflation et le risque de récession.

Alors que la Banque centrale européenne durcit sa politique monétaire, ce qui aura des conséquences sur l'inflation mais aussi sur la capacité des entreprises à se financer, notre responsabilité est d'offrir aux acteurs de notre territoire les moyens de la résilience dans la période difficile dans laquelle nous sommes engagés, tout en renforçant les jalons du développement dans les secteurs prioritaires de notre territoire, comme l'économie de proximité, la transition énergétique et environnementale, l'économie circulaire et les secteurs qui généreront le progrès économique, écologique et social demain, comme le sont les biomédicaments, la place des éléments naturels pour la cosmétique, l'agroalimentaire, l'hydrogène, les nouveaux matériaux, le numérique.

Des crises succèdent à d'autres crises et appellent de la part de notre collectivité une créativité traduite dans le présent budget de l'économie : nous nous dotons de nouveaux outils et prenons le risque se sortir des sentiers battus du développement économique pour positionner notre action au sol, à proximité immédiate des entreprises de notre territoire comme au soutien des projets exogènes, dans un environnement lisible.

Au titre de ces nouveaux outils, il faut citer : le cap transition écologique (doté à travers l'activité 1103 en investissement), le CAP PME/PMI dont l'ambition est de simplifier notre action en regroupant des catégories d'aides et en renforçant la démarche d'analyse de projet dans l'octroi de l'aide, le fonds partenarial économie de proximité, le nouveau fonds d'investissement en SASU, la structuration de nouvelles filières (vrac, biosourcés, automobile, vélo, ferroviaire…).

Les enveloppes 2023 sont à comparer avec le budget 2022, reconstitué selon l'architecture 2023. Ces comparaisons à partir du même périmètre font apparaitre des hausses et des baisses qui doivent être expliquées.

L'augmentation de l'activité 1101 « Accompagner l'économie de proximité et l'attractivité des territoires » s'explique par la volonté de renforcer nos moyens d'ingénierie pour accompagner les porteurs de projet vers les opportunités de France 2030. Il est aujourd'hui reconnu qu'au regard du nombre important de guichets, d'appels à projets… lancés par France 2030, il est nécessaire de déployer une plateforme d'ingénierie avec la banque des territoires pour augmenter le taux de réponse et le nombre de lauréats à ces dispositifs structurants.

Par ailleurs, la baisse des crédits de paiement en fonctionnement de l'activité 1105 « soutenir la formation et le dialogue social » s'explique par la réorganisation des CAP. Le CAP Formation est réintroduit en investissement au sein de l'activité qui porte le futur CAP PME/PMI. Au global, nos interventions pour améliorer le fonctionnement du marché de travail, accroitre et préserver l'emploi, par la formation notamment, sont en hausse (voir budget formation). Le reste des crédits de cette activité couvre notamment le soutien à l'ARACT et à l'ARDAN.

Au titre de l'investissement, l'économie de proximité (1101) fait l'objet d'une augmentation importante des moyens d'intervention directement liée au lancement du fonds partenarial de proximité (mesure 41 du SRDEII). Cette démarche, qui ne retire aucune compétence aux EPCI en la matière, permettra notamment au sein d'une gouvernance commune, de faciliter la coordination des financements. Toujours au titre de l'investissement, la baisse constatée des

crédits s'agissant de l'activité 1102 « Promouvoir l'entreprenariat et développer la création-reprise d'entreprises » s'explique par l'intégration du CAP Création au CAP PME/PMI.

L'un des principaux points saillants du budget de l'économie, volet investissement, se situe à l'activité 1107. Cette forte augmentation est la conséquence de la création du CAP PME/PMI (mesure 37 du SRDEII) qui fusionne plusieurs dispositifs existants et intègre également la création de la SASU Centre-Val de Loire Investissement (mesure 39 du SRDEII).

Le budget 2023 de l'économie traduit donc une stratégie ambitieuse capable de répondre à la fois aux enjeux de résilience et de ralentissement économique et d'accompagner les dynamiques de transitions de notre territoire exprimées dans les orientations du schéma régional de développement économique d'internationalisation et d'innovation adopté lors de notre précédente session.

Dans un contexte incertain, notre collectivité doit avoir l'ambition d'une politique économique réactive dans ses modalités (refonder et simplifier les dispositifs quand c'est nécessaire) mais déterminée quant à ses objectifs : transition énergétique, numérique, décarbonation de l'économie, progrès social et attractivité de notre territoire.

Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, suite à la communication d'avril 2022 sur la vie associative, la Région adoptera au premier trimestre 2023 un rapport sur le sujet avec de nouvelles ambitions. Il viendra conforter et amplifier l'appui à la vie associative, qui participe au cœur battant des territoires en s'appuyant sur de nombreux dispositifs régionaux, en premier lieu Cap asso avec un maintien de l'ambition à 9 M€ mais aussi A vos ID, le programme européen LEADER… La Région poursuivra le déploiement de la Stratégie ESS adoptée en 2018 et suite à la Conférence Régionale de l'ESS de fin 2022, notamment une dynamique autour des Fabriques de territoire et son ambition autour de l'innovation sociale et environnementale. L'année 2023 permettra de commencer à déployer le Cap SCOP révisé récemment et devenu le Cap SCOP SCIC pour simplifier les modalités de financement des SCOP mais aussi intégrer l'éligibilité des SCIC dont l'émergence se fait souvent par le dispositif A vos ID. Ce dispositif participe aux ambitions coopératives de transformation de l'économie.

2023 est également une année de profonds changements dans l'organisation du budget en faveur de l'agriculture et de la forêt. Celui-ci est construit sur une nouvelle architecture budgétaire autour de six activités qui regroupent différents objectifs antérieurs : l'accompagnement individuel de l'installation, transmission, développement des exploitations agricoles ; l'accompagnement en agriculture biologique et dans la transition agro-écologique ; l'animation, le développement et la valorisation des filières agricoles ; le soutien à l'investissement dans les exploitations agricoles et forestières ; le soutien à la filière alimentaire ; le soutien aux agriculteurs en période de crise conjoncturelle, notamment liées aux aléas climatiques.

Le budget 2023 intègre également les évolutions liées à la nouvelle période de programmation FEADER 2023-2027 qui redistribue les rôles des Régions et de l'Etat dans le co-financement des aides agricoles, induisant la mise en œuvre de nouvelles mesures et l'inscription, en section d'investissement, de programmes auparavant financés sur des crédits de fonctionnement. Enfin, il est construit en déclinaison des priorités du nouveau SRDEII avec une augmentation de l'effort budgétaire de la collectivité régionale en faveur du renouvellement des générations, de la transition agro-écologique, notamment l'agriculture biologique et de la relocalisation de l'alimentation.

Le Centre-Val de Loire se caractérise au plan national et européen par son art de vivre autour de sa gastronomie, de son patrimoine, de ses vignobles et de ses nombreuses richesses naturelles. La structuration de la politique touristique est dans ce contexte un réel atout économique pour notre territoire.

La Région est mobilisée auprès de l'ensemble des acteurs du tourisme qui font rayonner le Centre-Val de Loire autour d'une qualité d'hébergement, d'une restauration à partir de produits locaux, de prestations de slow tourisme et de tourisme durable à l'instar des services sur nos itinéraires et boucles à vélo.

Dans une logique d'attractivité et de développement touristique, le budget des Nouvelles Renaissances qui animent et promeuvent les initiatives et les atouts de la Région est inscrit au sein du budget Tourisme.

Enfin, la Région maintient son soutien au Comité Régional du Tourisme qui est pleinement mobilisé dans la promotion marketing du Centre-Val de Loire mais aussi dans une observation permanente de l'activité touristique et de l'animation, professionnalisation des acteurs.

1.1 - ECONOMIE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	26 297 000,00	26 954 000,00	2 592 562,00	730 000,00
Investissement	32 850 000,00	52 350 000,00	8 000 000,00	25 600 000,00

1.1.01 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	11013001	31/12/2023	ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	**888 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AE 2023-11013001 de 0,888 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 0,175 M€ sur une affectation destinée aux actions de promotion et de valorisation du territoire
- 0,713 M€ sur une affectation destinée à soutenir l'ingénierie de projets.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	11011001	31/12/2023	ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	**5 000 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AP 2023-11011001 de 5 M€ au titre de cette activité et de l'affecter intégralement au soutien à la création, reprise et développement des activités de proximité via le nouveau fonds partenarial avec les EPCI, CAP activités de proximité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	598 679,00	750 000,00	0,00	0,00
Investissement	700 000,00	3 200 000,00	1 700 000,00	1 900 000,00

Il est proposé d'ouvrir des crédits de paiement à hauteur de :

- 0,750 M€ en fonctionnement, (dont 0,300 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 0,450 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2023)
- 3,2 M€ en investissement, (dont 0,700 M€ destinés au Fonds Renaissance et 2,5 M€ destinés aux dossiers CAP Activités de proximité qui seront votés en 2023).

Dans un contexte de crise sanitaire et économique sans précédent, en mai 2020, la Région Centre – Val de Loire a créé avec la Banque des Territoires et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires, le fonds Renaissance, un fonds d'urgence de plus de 12 M€ pour accompagner les petites entreprises de proximité et notamment celles liées au tourisme, à l'hôtellerie, à la restauration et à l'alimentation. Le fonds Renaissance a été clôturé fin juillet 2021. 86,5 % des crédits du fonds ont été mobilisés.

En janvier 2022, ont démarré les premiers remboursements des entreprises bénéficiaires dont une partie (environ 1/3) doit être reversée à la Banque des Territoires. Les remboursements aux EPCI s'effectuent, selon les modalités des conventions qui nous lient, à la fin du fonds en 2027. Une AP Fonds Renaissance Remboursement couvrant la période 2022-2027 a été par conséquent créée afin de pouvoir procéder au remboursement des avances faites par les EPCI et la Banque des Territoires. 0,7 M€ seront remboursés en 2023.

Dans le cadre du SRDEII 2022-2030, la Région a décidé de « booster l'économie de proximité au cœur des enjeux de transition écologique, de mieux être social et d'aménagement du territoire ». Cet axe se traduit par la création d'un fonds partenarial avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour l'économie de proximité. Fort de l'expérience réussie avec le Fonds Renaissance, la Région a affirmé ainsi son souhait de poursuivre ce travail partenarial pour l'économie de proximité. L'enjeu réside dans l'accompagnement de l'économie du quotidien dans le cadre notamment de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes.

Doté de 5 M€ en AP et 2,5 M€ en CP, l'objectif de ce nouveau fonds partenarial dont l'outil est dénommé CAP Activités de Proximité, est d'accompagner les projets des entreprises dans lesquelles l'habitant et le touriste se rendent fréquemment voire quotidiennement. Cet accompagnement prend la forme d'une subvention et porte sur le développement, la modernisation, la création, la diversification d'activités commerciales et artisanales, en lien notamment avec le renforcement de la transition écologique, le développement du numérique …

De façon complémentaire, la Région poursuivra son soutien aux manifestations telles que les Artisanales de Chartres ou France Design Week, susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'attractivité de notre territoire et l'image de marque des métiers auprès du grand public.

Dès 2023, des moyens seront également mobilisés afin de renforcer nos capacités d'ingénierie pour accompagner les entreprises régionales vers les opportunités de France 2030 (appels à projets) en déployant une plateforme d'ingénierie avec la banque des territoires pour augmenter le taux de réponse et le nombre de lauréats à ces dispositifs structurants.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations pour le soutien à la gestion prévisionnelles des emplois et des compétences territoriales. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.1.02 - PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	11023001	31/12/2023	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE	**475 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AE 2023-11023001 de 0,475 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 0,310 M€ sur une affectation destinée à soutenir les réseaux d'accompagnement à la création reprise d'entreprise
- 40 000 € sur une affectation destinée à soutenir l'entreprenariat des femmes
- 55 000 € sur une affectation destinée à sensibiliser à l'entreprenariat
- 70 000 € sur une affectation destinée aux programmes d'incubation et d'accélération des entreprises

Modification – Affectations Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2021	21911	31/12/2030	OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION	3 700 000,00	**-1 500 000,00**

L'ajustement d'enveloppe ci-dessus est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	11021001	31/12/2023	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE	**766 500,00**

Il est proposé d'ouvrir une AP 2023-11021001 de 766 500 € au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 0,750 M€ sur une affectation destinée à soutenir les prêts d'honneur à destination des entreprises
- 16 500 € sur une affectation destinée à doter des lauréats, dans le cadre de concours liés à la création d'entreprise.

Création – Affectation – Fonds Européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21951	31/12/2030	OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION	**1 500 000,00**

L'ouverture d'enveloppe relative aux fonds européens est proposée pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'affecter en totalité cette AP.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 382 840,00	3 570 000,00	1 042 562,04	0,00
Investissement	4 800 000,00	1 700 000,00	2 200 000,00	2 100 000,00

Sur l'activité « Promouvoir l'entreprenariat et développer la création-reprise d'entreprises », il est proposé :

- En fonctionnement, 3,570 M€ (dont 3,2 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 0,370 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2023)
- En fonctionnement, 1,7 M€ (dont 1 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 0,7 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2023)

L'entrepreneuriat est devenu un enjeu prioritaire au niveau national et territorial. Aussi, dans le cadre du SRDEII, la Région s'est engagée à maintenir et à amplifier ses actions dans ce domaine tout particulièrement en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap et de la transmission d'entreprise :

Au titre du fonctionnement, le soutien de la Région à l'activité des chambres consulaires CCI /CMA et des réseaux Initiative et Entreprendre auprès de créateurs, cédants/repreneurs, contribuera à maintenir et développer la population active artisanale et commerciale partout dans la région. La Région poursuivra également son soutien aux actions favorisant l'entreprenariat des femmes et la sensibilisation ou la formation des jeunes à l'esprit d'entreprendre par l'organisation du concours Graine de Boite, les récompenses des lauréats du prix régional Crea Campus, le soutien à l'opération Pépite Starter.

Afin de gagner en lisibilité sur l'ensemble de l'offre de services mise en œuvre en faveur de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprise sur tout le territoire de la région Centre-Val de Loire, de proposer un parcours d'accompagnement structuré aux porteurs de projet, mais aussi afin de simplifier la gestion des crédits européens sur le volet création-reprise d'entreprise, la Région a lancé à l'automne 2020 un appel d'offre unique « Pass Création » couvrant une période de quatre ans. Co-financé par des fonds FSE+ et par l'AGEFIPH, la Région assure l'avance de l'intégralité du financement du dispositif (fonds européens FSE+, AGEFIPH et fonds Région) aux opérateurs retenus (BGE, Couveuses, Plateformes d'Initiatives, chambres consulaires, ADIE, France Active). Les crédits FSE+ sollicités seront remboursés à la Région après intégration dans les appels de fonds à l'UE. Le coût global du marché, tous financements confondus (Région, FSE+, Agéfiph), est de 12,35 M€ pour quatre ans. Le niveau de bons de commande 2023 est estimé à près de 3,1 M€ pour un volume de paiement de prestations réalisées estimé à près de 3,5 M€.

En investissement, dans une démarche de simplification de nos dispositifs et d'approche globale projet, l'action que menait la Région ces dernières années au travers du dispositif CAP Création - Reprise, trouvera en 2023 une continuité dans les enveloppes budgétaires allouées aux deux nouveaux dispositifs CAP PME/PMI et CAP ACTIVITE DE PROXIMITE (activités 1101 et 1107).

Nos moyens pour financer les projets de créations /reprises d'entreprise restent par conséquent importants. Ils se traduiront également en 2023 par le renforcement de notre partenariat avec la Banque Publique d'investissement en mobilisant le fonds régional de garantie qui permettra de doubler le montant des prêts transmission qu'elle octroie. Une dotation complémentaire du fonds régional de garantie Transmission/Reprise développé en partenariat avec la SIAGI, facilitera également l'accès aux prêts bancaires d'un nombre renforcé de projets de reprises portés par des très petites entreprises.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations pour l'accompagnement à la création reprise d'entreprises, notamment innovantes (cf. ci-dessus). Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.1.03 - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	11033001	31/12/2023	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	**2 170 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AE 2023-11033001 de 2,170 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 1,280 M€ sur une affectation destinée aux actions en faveur de la transition écologique et énergétique,
- 0,890 M€ sur une affectation destinée aux actions en faveur de la transformation numérique.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	11031001	31/12/2023	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	**3 400 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AP 2023-11031001 de 3,4 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 2 M€ sur une affectation destinée aux actions en faveur de la transition écologique et énergétique
- 1 M€ sur une affectation destinée aux actions en faveur de la transformation numérique
- 0,4 M€ sur une affectation destinée à soutenir la création d'un accélérateur

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	638 000,00	900 000,00	0,00	0,00
Investissement	3 068 285,00	4 000 000,00	0,00	0,00

Sur l'activité « Soutenir et accompagner les transitions des entreprises », il est proposé :

- En fonctionnement, 0,9 M€ (dont 0,2 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 0,7 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2023)
- En investissement, 4 M€ (dont 2,3 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 1,7 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2023).

La transition écologique et énergétique est l'un des marqueurs forts de notre nouveau SRDEII. Au-delà du soutien d'ores et déjà mobilisé et qui sera poursuivi pour l'accompagnement des actions collectives portées par les consulaires, deux actions phares intègrent le budget 2023. La première est la mise en place d'un accélérateur de la transition écologique afin d'accompagner les entreprises qui souhaitent engager des actions et aller plus loin dans ce domaine. Pour son lancement, la Région a prévu une première enveloppe de 0,4 M€ en AP et 0,2 M€ dès 2023 en crédits de paiement.

Cet outil sera complété par la création d'un CAP Transition écologique et énergétique doté de 2 M€ en AP et 0,7 M€ de CP, qui offrira aux entreprises la possibilité de bénéficier d'un parcours structurant et facilitant afin de les inciter à améliorer l'efficacité énergétique de leurs process et/ou s'investir dans une démarche plus large de transition écologique.

La modernisation des entreprises régionales ne peut être pensée sans allier transformation numérique et innovation aux enjeux de la transition écologique et énergétique et maintenir l'humain au cœur de ses préoccupations. Ainsi, par la création d'un dispositif dédié dénommé CAP Transition numérique, doté de 1 M€ en AP et 0,5 M€ en CP, la Région engagera en 2023 un plan d'accompagnement pour permettre aux PME et ETI de relever les défis de la transformation et ainsi, accroitre leurs performances et rester compétitives. Ainsi pourront être déployées des solutions numériques sur les segments technologiques porteurs d'avenir telles que l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la robotisation, la gamification des process, les objets connectés.

La Région poursuivra son action en faveur de la structuration et l'animation de l'écosystème numérique à travers la promotion sur des salons régionaux (Human Tech Days), ou nationaux (Vivatech) des entreprises régionales développant des solutions et/ou services innovants numériques, l'appui à l'association Digital Loire Valley qui joue un rôle clé dans l'animation de l'écosystème numérique régional. Les entreprises industrielles régionales continueront de bénéficier de la démarche Perform'Industrie CVL, programme d'accompagnement des entreprises industrielles vers l'industrie du futur piloté par le CETIM.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations pour l'accompagnement des entreprises dans leur transition écologique. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.1.04 - SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	11043001	31/12/2023	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	**1 785 000,00**
AE	2023	11043002	31/12/2023	CAP ASSO	**9 000 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AE 2023-11043001 de 1,785 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- o 1,047 M€ sur une affectation destinée au soutien des têtes de réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire
- o 0,738 M€ sur une affectation destinée à la mise en œuvre d'actions de l'Economie Sociale et Solidaire.

Il est proposé d'ouvrir une AE de 9 M€ au titre de CAP ASSO et de l'affecter intégralement afin de soutenir des projets associatifs accompagnés de création et/ou de consolidation d'emplois.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	11041001	31/12/2023	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	**250 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AP 2023-11041001 de 0,250 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- o 0,200 M€ sur une affectation destinée au soutien des projets de création ou reprise d'entreprises en SCOP ou SCIC
- o 50 000 € sur une affectation destinée aux fonds d'ingénierie financière de l'Economie Sociale et Solidaire.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	10 800 000,00	10 800 000,00	0,00	0,00
Investissement	430 000,00	250 000,00	0,00	0,00

Le dispositif CAP ASSO, marqueur phare de la Région en termes de réponse apportée aux besoins du monde associatif, soutient les projets d'activités mis en place par les associations, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables. Le dispositif nécessite l'inscription de crédits de paiement à hauteur de près de 9 M€ à la fois pour le paiement de nos engagements antérieurs (6,9 M€) et des nouveaux CAP ASSO qui seront décidés en 2023 (2 M€).

Au titre du soutien à la structuration et au développement de l'ESS, il est proposé :

- En fonctionnement, 1,9 M€ (dont 0,7 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 1,2 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2023)
- En investissement, 0,250 M€ afin de financer les dossiers qui seront votés en 2023.

La Région a adopté sa Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS), en séance plénière le 28 juin 2018. Cette stratégie vient conforter les ambitions mentionnées dans notre nouveau SRDEII et la poursuite des soutiens financiers d'ores et déjà mobilisés pour l'action portée par l'ensemble des têtes de réseau régionales de l'ESS ainsi que pour les dispositifs existants que dote la Région comme les outils d'ingénierie de France Active Centre-Val de Loire, la plateforme de financement participatif Efferve'Sens, les Coopératives d'Activités et d'Emplois, ou encore l'incubateur régional d'innovation sociale Alter'Incub, dont l'importance pour l'ESS n'est plus à démontrer.

En 2023, la Région poursuit son déploiement d'actions et mesures nouvelles pour favoriser le développement de cette économie, dont notamment la mise en place, sur l'ensemble du territoire, d'un réseau d'accompagnement structuré des projets associatifs et de l'ESS, le lancement d'un appel à projet dédié à l'innovation sociale, la mise en place d'un dispositif unique de soutien aux créations/reprises de sociétés coopératives, le CAP SCOP/SCIC.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations pour le soutien à l'économie sociale et solidaire. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.1.05 - SOUTENIR LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	11053001	31/12/2023	SOUTENIR LE CAPITAL HUMAIN	**737 800,00**

Il est proposé d'ouvrir une AE 2023-11053001 de 737 800 € au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 632 800 € sur une affectation destinée aux actions en faveur de l'emploi et des ressources humaines
- 105 000 € sur une affectation destinée au financement de salons dédiés à l'emploi.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2021	21912	31/12/2030	OS 1.4 - 12 - DEVELOPPEMENT COMPETENCES ENTREPRISES RDI	4 000 000,00	**-1 000 000,00**

L'ajustement d'enveloppe ci-dessus est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 327 069,00	1 300 000,00	0,00	0,00
Investissement	1 945 000,00	1 950 000,00	8 375,00	0,00

Sur l'activité « Soutenir la formation et le dialogue social », il est proposé :

- En fonctionnement, 1,3 M€ (dont 0,8 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 0,5 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2023)
- En investissement, 1,95 M€ (dont 1,2 M€ pour les acomptes ou soldes des anciens dossiers CAP'Emploi et 0,750 M€ pour le PIA Volet Formation)

Le contexte international mais aussi l'évolution de notre rapport au travail et la pandémie amènent une situation inédite de tensions de recrutement dans de nombreux secteurs. L'enjeu est aussi maintenant de repositionner l'humain au cœur de la stratégie d'entreprise. Répondre au défi de

l'emploi reste une priorité majeure de notre SRDEII. L'ensemble de nos actions doit permettre d'accompagner les entreprises dans la gestion et l'anticipation des ressources humaines et leurs créations d'emplois.

Dans la perspective d'allier performance économique et sociale des entreprises, la Région poursuivra par conséquent en 2023 son soutien à l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) qui développe des actions sur les conditions de travail et l'organisation du travail, en lien avec la qualité du travail et la qualité de l'emploi. Elle poursuivra également son soutien à l'association ARDAN Centre dont l'action consiste à repérer, dans les entreprises, des projets d'activités nouvelles, et de mettre à la disposition de l'entreprise les compétences d'un porteur de projet demandeur d'emploi.

Sur un autre volet du dialogue social, la Région poursuivra son soutien aux organisations syndicales de salariés pour leur permettre de participer à des réflexions et actions régionales.

Les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois continueront d'être soutenus et encouragés. Dans une démarche d'approche globale du projet et des besoins de l'entreprise, l'action que menait la Région ces dernières années au travers du dispositif CAP Emploi Formation trouvera toutefois en 2023 une continuité et des financements dans les crédits alloués au nouveau dispositif CAP PME/PMI (activité 1107).

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00

Les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations pour le développement des compétences dans les entreprises. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.1.06 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	11063002	31/12/2023	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX	**2 900 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AE 2023-11063002 de 2,9 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 1 720 000 € sur une affectation destinée à l'animation des pôles de compétitivité et clusters
- 1 180 000 € sur une affectation destinée à la promotion et la valorisation des filières

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 637 602,00	2 650 000,00	300 000,00	0,00

Il est proposé, en fonctionnement, 2,6 M€ (dont 1,2 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 1,4 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2023).

Depuis de nombreuses années, la région Centre-Val de Loire dispose sur son territoire de filières à enjeux très forts telles que la cosmétique, l'aéronautique, la pharmacie, l'automobile ou encore l'agro-alimentaire et la défense.

La constance du soutien apporté par la Région à la structuration de ces filières, sous la forme de clusters ou de pôles de compétitivité, permet d'offrir un accompagnement organisé et performant, renforçant ainsi la compétitivité des nombreuses entreprises régionales présentes dans ces différents secteurs. La Région poursuivra par ailleurs son soutien à la mise en œuvre de nouveaux clusters comme Pixel Players dans le divertissement digital ou Healthcare Loire Valley dans les équipements médicaux.

Dès 2023, elle souhaite également élargir son soutien au secteur du ferroviaire et aux nouvelles filières émergentes, porteuses de l'économie de demain comme le vélo, l'hydrogène renouvelable, ou encore le vrac ou la filière des matériaux biosourcés et s'inscrire en complémentarité avec France 2030 sur son volet soutien aux filières stratégiques et celles d'avenir.

1.1.07 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	11073001	31/12/2023	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	**520 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AE 2023-11073001 de 0,520 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 0,250 M€ sur une affectation destinée à la relocalisation et la diversification des entreprises
- 0,130 M€ sur une affectation destinée aux actions en faveur du développement des entreprises
- 0,140 M€ sur une affectation destinée aux Groupements de prévention agréés afin de soutenir les entreprises en difficulté.

Créations – Affectations – Fonds Européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	21962	31/12/2030	OS 1.1 - 03 - INTEGRATION INNOVATION ENTREPRISES	**7 000 000,00**

L'ouverture d'enveloppe relative aux fonds européens est proposée pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'affecter en totalité cette AP.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	11071001	31/12/2023	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	**13 000 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AP 2023-11071001 de 13 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 12 M€ sur une affectation destinée au soutien de projets de création, reprise et développement des PME/PMI au travers du CAP PME/PMI

- 1 M€ sur une affectation destinée au financement de besoin de trésorerie des entreprises identifiées à l'issue d'une procédure de prévention telle que la conciliation ou le mandat Ad Hoc

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2022	1346	31/12/2022	FONDS D'INVESTISSEMENT	4 000 000,00	**7 000 000,00**

Il est également proposé d'augmenter en 2023 la ligne 2022-1346 destinée aux fonds d'investissement passant ainsi ce fonds de 4 M€ à 11 M€. Il sera nécessaire d'affecter les 7 M€ complémentaires.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2021	21902	31/12/2030	OS 1.1 - 03 - INTEGRATION INNOVATION ENTREPRISES	12 000 000,00	**-8 000 000,00**

Il est proposé une diminution de 8 M€ pour augmenter une nouvelle enveloppe concernant le même dispositif du Programme centre-Val de Loire et Interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 en fonctionnement. Il est proposé de diminuer d'autant l'affectation.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	711 500,00	600 000,00	1 250 000,00	0,00
Investissement	12 106 715,00	33 000 000,00	3 993 625,00	20 400 000,00

Sur l'activité « Soutenir le développement et la relocalisation des entreprises », il est proposé :

- En fonctionnement, 0,6 M€ (dont 0,3 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 0,3 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2023)
- En investissement, 33 M€ (dont 9,5 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers, 7 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2023 et 16,5 M€ pour le regroupement des FPCI dans la SASU)

Consciente de la nécessité d'assurer la pérennité des entreprises régionales ainsi que leur indépendance vis-à-vis de fournisseurs, la Région, en partenariat avec la Banque des territoires, est d'ores et déjà impliquée aux côtés des entreprises notamment à travers une première vague d'un appel à projets relocalisation/diversification. Dans le cadre du nouveau SRDEII, la Région, avec la Banque des territoires, s'engage à maintenir et amplifier ce dispositif en lançant de nouveaux appels à projets et en élargissant le bouquet de services à travers une sélection de cabinets de consultants de haut niveau. L'objectif est d'accompagner des entreprises en apport d'ingénierie à travers plusieurs vagues d'appel à projets. Un nouvel appel à projet sera donc lancé en 2023.

Le fonds de prévention des difficultés des entreprises, créé en 2019, complété par notre soutien aux Groupements de Prévention Agréés, prend toute sa place dans le contexte économique complexe que peuvent traverser les entreprises régionales. Ce fonds vise à financer la trésorerie des entreprises qui ont été contraintes de faire appel au tribunal de commerce pour entrer dans une procédure amiable telles que le mandat ad hoc ou la conciliation. Ce dispositif sera doté en 2023 de 1 M€ en crédits de paiement.

Il est perceptible aujourd'hui que l'environnement des entreprises est de plus en plus instable et change de plus en plus vite. Au-delà du besoin de financement, les entreprises expriment la nécessité d'être accompagnées dans le développement de leur projet pour construire de nouveaux modèles plus vertueux. Elles plébiscitent des outils qui les aident à répondre aux grands défis qui s'imposent à elles et à des besoins et des objectifs à la fois stratégiques et opérationnels.
Face à ces enjeux et pour répondre aux attentes des entreprises d'un apport renforcé en ingénierie global de projet, il est apparu alors essentiel dès janvier 2023 de faire évoluer notre soutien par la simplification et le regroupement de nos différents dispositifs CAP, Contrat d'Appui aux Projets, existants (CAP R&D/Innovation, CAP création/reprise, CAP développement, CAP emploi/formation) dans un Contrat d'Appui au Projet unique dénommé CAP PME/PMI. Doté de 12 M€ d'AP et 6 M€ de CP, ce nouveau dispositif permettra d'accompagner les entreprises dans la formalisation d'un projet économique et stratégique global, performant et partagé.
Cette enveloppe financera également dès 2023 la mise en place du PASS VIE (Volontaire International en Entreprise) prévu par notre SRDEII.

Dans un contexte économique complexe lié à des crises successives, disposer de fonds propres importants pour une entreprise constitue un élément essentiel pour lui permettre de financer son développement, ses innovations, et de faire face à d'éventuels difficultés.
Depuis 2016, le développement de nos outils d'ingénierie financière s'est alors illustré par le renforcement de nos outils en fonds propres à travers des dispositifs dédiés. A ce jour notre Région totalise 9 souscriptions dans des FPCI et elle est également actionnaire de référence dans une société de capital développement.
Dans le cadre du nouveau SRDEII, la Région s'est engagée à maintenir et amplifier son action pour renforcer la capacité d'investissement des entreprises et la consolidation de leurs fonds propres, en créant un fonds de co-investissements en fonds propres dans les entreprises avec un apport de la Région générant un effet levier fortement démultiplicateur. L'objectif est de disposer d'un nouvel outil de capital amorçage, et en priorité d'assurer la continuité des interventions en amorçage, en relai des fonds Loire Valley Invest, Emergences 2 et Go Capital amorçage 2.
Il a alors été validé :

- La création d'un fonds de co-investissement : sur la phase notamment de l'amorçage, avec la mobilisation de fonds européens ;
- La création d'un fonds de fonds : pour regrouper nos parts de FPCI et ainsi améliorer de la visibilité de la Région dans le capital investissement et avoir une gestion professionnalisée des flux financiers.

Les modalités de création de la société, dénommée « Centre Val de Loire Investissements » qui portera le fonds de fonds ont été validées lors de la commission permanente du 18 novembre 2022. Son capital a été doté par la Région d'1M€ fin 2022. La validation de la création de la société de fonds de co-investissement, appelée Centre Val de Loire Amorçage, sera proposée début 2023 avec la mobilisation du FEDER. Elle sera codotée de 10 M€ (5 M€ FEDER / 5 M€ Région) dont 2,5 M€ seront versés dès 2023. Une recette de 1,125 M€ sera par conséquent à percevoir de l'Europe en 2023.

Par ailleurs, il est opéré un regroupement des parts régionales dans les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) dans un fonds de co-investissement.

Cette société détenue à 100% par la Région Centre-Val de Loire a pour objectif de regrouper par apport en nature au capital de cette société les participations financières régionales prises dans des Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) et dans le capital de Centre Capital Développement. Ce dispositif permettra d'améliorer la visibilité de la Région dans le capital investissement.

Cette opération de prise de parts en nature au capital de la SASU « Centre-Val de Loire Investissements » nécessite les crédits budgétaires suivants :

- 16,5 M€ en recettes d'investissement représentant le prix de cession des parts régionales de FCPI et Centre Capital Développement, transférées au capital de la SASU « Centre-Val de Loire Investissements »
- 16,5 M€ en dépenses d'investissement représentant l'acquisition des nouvelles parts prises dans le capital de la SASU « Centre-Val de Loire Investissements ».

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Investissement	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00

En Investissement, les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations pour le renforcement des capacités de production des entreprises. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.1.08 - SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	11083001	31/12/2023	SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP	**5 354 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AE 2023-11083001 de 5,354 M€ au titre de cette activité et de l'affecter intégralement afin de soutenir le programme d'actions de Dev'Up.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	11081001	31/12/2023	SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP	**50 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AP 2023-11081001 de 50 000 € au titre de cette activité et de l'affecter intégralement afin de soutenir le programme d'investissement de Dev'Up

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	4 770 000,00	5 354 000,00	0,00	0,00
Investissement	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00

Approbation de la convention-cadre et des actions programmées en 2023 par DEV'UP

Convention cadre pour la période 2023-2028

La convention-cadre figurant en annexe du budget primitif vise à partager les priorités stratégiques issues du SRDEII, adopté fin 2022, et les besoins d'accompagnement des entreprises et des acteurs du territoire régional. Elle précise les conditions et les principes qui prévaudront à la mise en œuvre des actions mais renvoie à des conventions spécifiques annuelles pour les conditions administratives, techniques et financières de collaboration entre la Région et DEV'UP.

La convention-cadre positionne l'agence de développement économique régionale sur un certain nombre de thématiques telles que :

1. L'animation économique du territoire en partenariat avec les acteurs locaux publics et privés et d'antennes à l'échelle départementale ;
2. La coordination et la formation-information du réseau des développeurs ;
3. L'accompagnement des entreprises et de leurs réseaux par la détection de leurs besoins (immobilier, innovation, ressources humaines, transition écologique et énergétique, numérique, cybersécurité, financement) ;
4. La mise en relation des acteurs de la Recherche publique avec les entreprises et les réseaux d'innovation ;
5. La valorisation des produits agroalimentaires du Centre-Val de Loire au travers de la Marque « Produit en région © du Centre » ;
6. Le développement de l'internationalisation des entreprises ;
7. L'attractivité, la promotion du territoire notamment pour attirer de nouveaux investisseurs industriels, des services, ou des opérateurs touristiques ;
8. La mise en œuvre des politiques européennes à travers la détection d'opportunités, l'accompagnement de projets et France 2030 ;
9. L'aide à la décision des parties prenantes de l'agence notamment par la mise en place d'outils de veille et d'information économique (études, production de tableaux de bord, d'indicateurs d'évaluation…).

Présentation des actions menées en 2023

En 2023, conformément à la convention-cadre 2023-2028, le programme d'actions annuel se présente sous la forme d'offres de services destinées à trois grandes catégories d'acteurs.

Concernant les territoires et les EPCI, l'agence interviendra notamment, d'une part, dans la détection des projets d'investissement des entreprises de leur territoire, et d'autre part, dans la valorisation de leurs atouts économiques en vue de favoriser leur attractivité et les échanges entre les décideurs économiques.

Concernant les partenaires, Dev'Up facilitera notamment la coordination des acteurs et professionnalisera les développeurs économiques, mobilisera les partenariats internationaux européens au profit des entreprises et des acteurs de l'innovation et de la recherche. Dev'Up informera, contribuera à une meilleure connaissance des évolutions économiques sur le territoire et évaluera les actions du pôle export.

Concernant les entreprises, les objectifs seront de détecter les projets des entreprises, de faciliter la concrétisation de leurs projets et d'accompagner les projets de relocalisation. Les projets de réduction de l'empreinte écologique des entreprises, en matière de transformation digitale et d'innovation seront plus particulièrement soutenus. Elle poursuivra son soutien au développement à l'international et valorisera également les savoir-faire et produits de la région, à travers la marque « produit en région © du Centre ».

Approbation de la convention annuelle et des subventions attribuées à DEV'UP pour l'année 2023

Agissant au service des territoires, des entreprises et de ses membres, DEV'UP souhaite en 2023 renforcer ses actions en proximité, en articulation avec tous ses partenaires. La crise sanitaire puis énergétique a révélé la nécessité pour les entreprises d'accélérer leur transition numérique, écologique et énergétique. Dev'Up doit jouer tout son rôle pour accompagner les entreprises dans ces domaines en mobilisant l'ensemble de ses membres.

La convention annuelle 2023 figure en annexe du budget.

En 2023, l'agence mettra particulièrement l'accent sur :

- La formalisation de ses interventions au plan local dans le cadre de signature de conventions de partenariat tripartite : EPCI-Région-Dev'Up ;
- La poursuite de son action en faveur de la relocalisation d'activités en accompagnant plus particulièrement 10 entreprises de notre région ;
- L'implantation de nouvelles entreprises et/ou l'accueil de réinvestissements étrangers via la mobilisation de l'ensemble de ses outils d'attractivité et notamment des Ambassad'Up (35 projets gagnés) ;
- L'accompagnement d'entreprises sur des questions d'innovation, de transition écologique, énergétique et sociale (100 projets accompagnés) ;
- La mobilisation des équipes pour identifier des projets d'entreprises éligibles aux différents financements de France 2030 et du PIA 4 ;
- Le lancement de la plateforme régionale d'observation économique ECO ZOOM Centre-Val de Loire ;
- Le déploiement avec le GIP RECIA du Centre d'information et d'orientation des risques cyber qui sera une plateforme de réponse de 1er niveau aux questions de sécurité informatique ;
- La structuration du réseau des incubateurs régionaux en liens avec les partenaires locaux ;
- DEV'UP renforcera le déploiement de la Marque © du Centre via l'adhésion de nouvelles entreprises et la mise en place de son réseau d'ambassadeurs avec un objectif de 250 adhésions en 2023 ;
- Enfin, l'accompagnement à l'export de plus de 400 participations d'entreprises via le programme d'actions collectives à l'international.

Présentation du plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant TTC		Recettes	Montant TTC
Personnel	4 020 000 €		Produits entreprises/organismes	2 800 000 €
Cotisations	12 000 €		Cotisations membres	120 000 €
Fonctionnement (siège et antenne)	434 000 €		**REGION (fonctionnement)**	**5 354 000 €**
Évaluation, études, infos filières	50 000 €		État DRARI-FNADT :	 140 000€
Animation territoriale	105 000 €			
Systèmes d'information et de communication	295 000 €		Europe	615 000 €
Attractivité –promotion internationale	300 000 €		Produits constatés d'avance (Report subvention Région salons)	315 000€
Politiques européennes	111 000 €		Autres produits	30 000 €
Promotion produits régionaux	130 000€			
Salons – missions	3 980 000 €		Total produits avant affectation déficit	9 374 000 €
Provision IFC	60 000 €		Financement fonds propres*	123 000€
TOTAL	9 497 000 €		TOTAL	9 497 000 €

*sollicitation de fonds propres de DEV'UP pour équilibrer le budget

1.1.09 - SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	431 310,00	300 000,00	0,00	0,00
Investissement	9 750 000,00	7 200 000,00	98 000,00	200 000,00

Sur l'activité « Soutenir l'innovation et le transfert de technologie », il est proposé :

- En fonctionnement, 0,3 M€ qui seront utilisés pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers mais également pour financer les dossiers votés en 2023 sur le CPER 2021 Transfert de technologie.
- En investissement, 7,2 M€ (dont 3,3 M€ pour le PIA volet innovation et 3,9 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers)

L'accompagnement de l'innovation dans les entreprises s'appuie sur une chaine de financement complète, qui s'est considérablement étoffée ces dernières années, avec de multiple dispositifs : le Programme d'Investissement d'Avenir régionalisé (volet innovation : soutien à des projets de R&D portés par des entreprises et volet filière : soutien à des structures (associations, pôles de compétitivité, industriels, centres techniques…), le PSPC Région (financement des projets collaboratifs transrégionaux), l'AMI Innovation Collaborative qui vise à favoriser la collaboration entre les laboratoires de recherches et les PME/PMI de notre territoire, les actions menées par le réseau des The Place By CCI ou Orléans val de Loire technopôle en matière d'accompagnement et incubation des entreprises innovantes.

La Région poursuit par ailleurs le soutien aux actions de diffusion technologiques des Centres de Ressources Technologiques (CRT tels que CRESITT, CETIM-CERTEC) et Plates-Formes Technologiques (PFT).

Notre investissement dans l'innovation et le transfert de technologie reste une priorité majeure. Près de 4 M€ de crédits de paiement permettront par conséquent en 2023 de garantir la poursuite de nos engagements sur l'ensemble de ces dispositifs déterminants pour l'économie régionale. Ils doivent permettre, d'une part, de renforcer les capacités des entreprises déjà engagées dans le processus d'innovation, et d'autre part, d'inciter de nouvelles entreprises à s'y lancer.

Pour rappel, le volet régionalisé du PIA 4 (2020 – 2025), inscrit dans la continuité du partenariat Etat-Région tout en tenant compte des besoins supplémentaires induits par la relance, a été valorisé dans le nouveau CPER initialement à hauteur de 19 M€, dont 3,3 M€ de CP pour l'année 2023. L'AP a été diminuée de 1,5 M€, correspondant au montant de la nouvelle AP, PIA4, volet formation, votée en DM2 2022.

A l'instar de nos autres dispositifs CAP, pour une plus grande agilité dans le financement des besoins des entreprises, les CAP jusqu'alors dédiés au financement des projets de Recherche et Développement et d'Innovation ainsi que le CAP Jeunes Pousses Innovantes ont été fusionnés au sein du nouveau CAP PME/PMI.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Investissement	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00

En investissement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations de recherche, développement et innovation des petites et moyennes entreprises. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.2 - AGRICULTURE ET FORETS

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	31 647 000,00	34 145 000,00	24 000 000,00	25 965 000,00
Investissement	51 800 000,00	65 984 000,00	45 000 000,00	56 984 000,00

1.2.01 - ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le renouvellement des générations est la priorité de l'action du Conseil régional en faveur de l'agriculture. La baisse constatée de 21% du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 et les perspectives de départ à la retraite des exploitants dans les 5 prochaines années, nécessitent une réponse très volontariste de la Région qui se traduit à la fois par l'appui apporté par notre collectivité aux structures qui accompagnent les agriculteurs sur l'installation, la transmission et plus largement les questions de compétence, attractivité et ressources humaines et sur les dotations versées aux agriculteurs qui s'installent.

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	12013268	31/12/2023	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS	**1 077 000,00**

L'effort financier de la Région sur l'AE 2023-12013268 est à la hausse avec l'ouverture d'une AE à hauteur de 1,077 M€ afin de dégager des marges de manœuvre supplémentaires sur le renouvellement des générations afin notamment de renforcer les actions sur la transmission des exploitations et sur des formes innovantes d'installation. Il est proposé d'affecter en totalité cette AE pour accompagner l'installation et la transmission des entreprises agricoles à destination des structures qui réalisent ces accompagnements.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	12011001	31/12/2023	DOTATION JEUNE AGRICULTEUR ET DISPOSITIF NATIONAL D'APPUI	**3 650 000,00**

La priorité accordée au renouvellement des générations se traduit également dans le cadre de la programmation FEADER 2023-2027. Le Conseil régional devient responsable de la gestion de la Dotation Jeune Agriculteur, mesure du FEADER dont la contrepartie nationale était auparavant financée par l'Etat, et qui est complétée par son équivalent pour les plus de 40 ans, la Dotation Nouvel Agriculteur, avec le même cadre réglementaire présenté dans le Plan Stratégique National. L'ambition de la Région est d'accompagner avec ce programme budgétaire 300 agriculteurs par an au lieu de 220 en moyenne sur la programmation précédente.

Une nouvelle AP est créée cette année pour permettre le financement du Conseil régional en contrepartie du FEADER. Le montant important de cette AP s'explique à la fois par l'ambition sur le nombre d'agriculteurs accompagnés et par l'évolution du taux d'aide du FEADER entre les deux programmations sur la mesure Dotation Jeune Agriculteur (le FEADER représentera 60 % de l'aide versée à partir de 2023 au lieu de 80 % dans la programmation 2014-2022).

Il est à noter que ce transfert de compétences sur la DJA doit s'accompagner d'un transfert des moyens d'intervention du ministère en charge de l'agriculture, transfert estimé par le ministère en charge de l'agriculture à 3,6 M€ par an pour financer les trois mesures décentralisées, parmi lesquelles la DJA, mais également les investissements dans les exploitations agricoles et les dessertes forestières.

Il est proposé d'affecter en totalité cette AP pour verser les dotations à destination des jeunes agriculteurs et nouveaux installés en agriculture.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	915 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00
Investissement	985 000,00	2 300 000,00	0,00	0,00

- AE 2023-12013268 : Appui à l'emploi et installations

L'augmentation par rapport à 2022 des crédits de paiements demandés est le corollaire de l'augmentation du montant d'AE demandé. Ces crédits permettront également de solder les dossiers votés antérieurement.

- AP 2023-12011001 : Dotation jeune agriculteur et dotation nationale d'appui

L'estimation des crédits de paiement nécessaires à ce nouveau programme est basée sur le rythme des premiers paiements des dossiers engagés en 2023 ainsi que sur la construction du dispositif : un versement de la DJA et de la DNA en deux fois (60% à l'installation et 40% en année N+2). Cela correspond à une demande de crédits de paiement de 1,460 M€.

1.2.02 - ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE

Cette activité est, avec le renouvellement des générations, l'autre priorité du conseil régional en matière agricole. Néanmoins, la structure budgétaire nouvelle ainsi que la mise en place du nouveau programme FEADER 2023-2027 masquent cette hausse des actions financées sur cette activité : les accompagnements individuels stratégiques liés à l'agriculture biologique (CAP conversion) seront financés à partir de 2023 avec le programme 12011267 « appui technique et audits stratégiques » en section investissement, et rattachés à l'activité 1205 « soutenir l'investissement dans les exploitations agricoles ». Il n'y a donc pas d'ouverture de nouvelle AE pour ces opérations et seules les CP nécessaires pour solder les dossiers engagés antérieurement sont demandés. S'agissant des mesures agro-environnementales et climatiques dont la Région aura la responsabilité à partir de 2023, ces opérations (apiculture et protection des races menacées) sont nouvelles et seules les CP nécessaires en première année sont inscrits.

Enfin, la priorité donnée à l'agro-écologie et à l'agriculture biologique est un élément important de l'activité « accompagner individuellement l'installation et la transmission » puisque la Dotation Jeune Agriculteur est bonifiée pour le bio et la Dotation Nouvel Agriculteur n'est ouverte qu'à deux publics, dont les agriculteurs bio. C'est également un élément important de l'activité « soutenir l'investissement dans les exploitations agricoles ». En effet, outre les audits stratégiques type « CAP conversion », les investissements agricoles co-financés par le FEADER auront un volet réservé aux agriculteurs bio, avec une enveloppe dédiée.

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	12023644	31/12/2023	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	**1 025 000,00**

Afin d'accompagner la transition agro-écologique et le développement et la structuration de l'agriculture biologique, il est proposé de renforcer le soutien à l'animation et l'appui aux projets des filières biologiques. Le co-financement des nouvelles mesures agroenvironnementales et climatiques, à présent de la responsabilité des Régions, protection des races menacées et mesure apicole est rattaché à cette AE. L'AE est ainsi ouverte à hauteur de 1,025 M€.

L'autorisation d'engagement dédiée aux audits préalables à une conversion en agriculture biologique est supprimée, ces audits d'exploitation seront financés, comme dans les autres filières, sur la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter en totalité cette AE pour soutenir les projets à mener par les structures agissant pour le développement de l'agriculture biologique dans notre région et pour les agriculteurs se convertissant à ce mode de production.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 332 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00

- AE 2023-12013644 : Animation et appui aux projets de filières biologiques

L'augmentation de la demande de crédits de paiement par rapport à 2022 est à relier avec la hausse du niveau de l'AE avec notamment le début du co-financement des MAE apiculture et protection des races menacées dans le cadre de la nouvelle programmation FEADER. La participation du Conseil régional à ces nouvelles aides sera suivie sur cette AE. Le montant des crédits de paiement demandés pour cette nouvelle AE est de 0,6 M€.

- AE 2022-1644 : Animation et appui aux projets de filières biologiques

Le montant des crédits de paiement demandé pour payer les dossiers engagés avant 2023 est de 0,4 M€.

- AE 2022-1275 : CAP Conversion et agroécologie

Le montant des crédits de paiement demandé pour payer les dossiers engagés avant 2023 est de 0,1 M€.

1.2.03 - ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES

Cette activité regroupe notamment toutes les actions d'animation, d'innovation, d'expérimentation, de promotion de l'agriculture inscrites dans les CAP filières et dont les objectifs prioritaires sont la transition agro-écologique, et prioritairement l'agriculture biologique, l'adaptation / atténuation au changement climatique et la relocalisation de l'alimentation. Les différents programmes sont maintenus à un niveau budgétaire au moins équivalent. Par contre, les co-financements avec le FEADER 2023-2027 modifient les équilibres entre les différents programmes de cette activité (taux de co-financement du FEADER qui passe de 80 à 60% à partir de 2023, actions pluriannuelles d'innovation et de transfert inscrites précédemment dans la section fonctionnement désormais en section investissement).

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	12033277	31/12/2023	CAP FILIERES	**2 400 000,00**
AE	2023	12033278	31/12/2023	EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)	**350 000,00**
AE	2023	12033643	31/12/2023	PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	**500 000,00**

- Autorisation d'engagement 2023-12033277 : CAP filières

La diminution du montant de cette AE par rapport à 2022 s'explique par l'inscription du financement de la contrepartie nationale à la future mesure « Transfert de connaissances » du FEADER en rubrique investissement (0,2 M€). En effet, dans la nouvelle programmation, la mesure FEADER liée au transfert sera réservée à des programmes pluriannuels structurants.

- Autorisation d'engagement 2023-12033278 : Expérimentation - Innovation

La diminution du montant de cette AE par rapport à 2022 s'explique ici aussi par l'inscription du financement de la contrepartie nationale à la future mesure « Partenariat Européen pour l'Innovation » du FEADER 2023-2027 dans la rubrique investissement, avec la même ambition que sur la mesure transfert présentée ci-dessus.

- Autorisation d'engagement 2023-12033643 : Promotion de l'agriculture régionale

Il est proposé de maintenir l'effort à même hauteur que dans le BP 2022, hors financement du dossier exceptionnel « Terre de Jim » aidé en 2022 à hauteur de 63 000 € inscrits en DM, qui ne sera pas reconduit en 2023.

Affectations

Il est proposé d'affecter 2,4 M€ sur l'AE 2023-12033277 pour mettre en œuvre nos actions en faveur des filières menées par nos structures agricoles partenaires.

Il est proposé d'affecter 0,350 M€ sur l'AE 2023-12033278 pour soutenir les actions d'innovation et expérimentations à destination de nos partenaires agricoles intervenant dans le cadre des CAP filières.

Il est proposé d'affecter 0,500 M€ sur l'AE 2023-12033643 pour soutenir les actions de promotion de l'agriculture régionale à destination des structures partenaires du Conseil régional.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	12031266	31/12/2023	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION INNOVATION (INVEST)	**1 540 000,00**

Il est proposé d'ouvrir et d'affecter en totalité une AP 2023-12031266 CAP filières – expérimentation innovation de 1,540 M€. L'augmentation du volume de cette AP est due au financement des dossiers des nouvelles mesures « Transfert » et « PEI » du FEADER 2023-2027 sur cette ligne ainsi qu'au financement d'un nouveau programme d'expérimentation inscrit dans le SRDEII relatif à l'adaptation des fourrages/prairies au changement climatique.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 750 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00
Investissement	970 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00

Autorisation d'engagement 2023-12033277 : Animer, développer et valoriser les filières agricoles – CAP filières
Le maintien du volume des crédits de paiement s'explique par le solde des dossiers votés en 2022. Pour effectuer les premiers paiements des dossiers engagés en 2023, il est demandé 0,960 M€ (diminution des CP sur les nouveaux dossiers liés au financement de la mesure « transfert » en investissement).

Autorisation d'engagement 2023-12033278 : Animer, développer et valoriser les filières agricoles – Expérimentation - Innovation
Le maintien du volume des crédits de paiement s'explique par le solde des dossiers votés en 2022. Pour les dossiers 2023, 0,140 M€ de crédits de paiement sont demandés (diminution des CP sur les nouveaux dossiers liés au financement de la mesure « PEI » en investissement).

Autorisation d'engagement 2023-12033643 : Animer, développer et valoriser les filières agricoles – Promotion de l'agriculture régionale
L'augmentation de 0,100 M€ par rapport à 2022 est destiné notamment à solder les dossiers 2022 (augmentation exceptionnelle de l'AE en 2022). Au titre des dossiers 2023, 0,200 M€ de crédits de paiement sont demandés.

Autorisation d'engagement 2014 et 2022-1277 : CAP filières animation, structuration, valorisation
1,390 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés durant les années précédentes.

Autorisation d'engagement 2014 et 2022-1278 : CAP filières expérimentation (fonctionnement)
0,500 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés avant 2023.

Autorisation d'engagement 2016 et 2022-1643 : Promotion de l'agriculture régionale
0,310 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés avant 2023.

Autorisation de programme 2023-12031266 : CAP filières – expérimentation innovation
L'évolution de la demande de CP par rapport à 2022 est la conséquence de l'évolution du volume de l'AP et du solde des projets engagés en 2022. 1,4 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés en 2023 et solder les dossiers des années précédentes.

1.2.04 - SOUTENIR LA FILIERE ALIMENTAIRE

Le développement de la filière alimentaire est une priorité pour le conseil régional et se traduit notamment par trois actions prioritaires : l'action en faveur de la restauration collective dans les lycées, qui ne relève pas de cette activité, le développement de la transformation des produits agricoles régionaux, notamment dans le cadre de projets alimentaires territoriaux, qui ne relève pas de cette activité et le développement de la marque régionale C du Centre, financé ici et qui est proposé à la hausse en 2023 afin de renforcer les capacités d'action sur cette marque régionale.

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	12043834	31/12/2023	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	**1 200 000,00**

La volonté régionale est de renforcer la politique alimentaire, notamment par un soutien accru en faveur de la marque « C du Centre ». Cette AE est ouverte en 2023, à hauteur de 1,2 M€.

Affectations

Il est proposé d'affecter les crédits sur l'AE 2023-12043834 comme suit :

- 0,950 M€ pour soutenir les actions menées dans le cadre de cette politique menée par les structures partenaires du Conseil régional.
- 0,150 M€ afin de pouvoir accompagner les programmes mis en œuvre par la chambre régionale des Métiers Centre et l'Area au titre des filières alimentaires.
- 0,100 M€ pour soutenir les actions de promotion de la gastronomie régionale des structures partenaires de la Région : Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire, Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA), associations des restaurateurs du Centre-Val de Loire.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 650 000,00	1 480 000,00	0,00	0,00

Autorisation d'engagement 2023-12043834 : filière alimentaire et agriculture régionale Accroissement de notre besoin de crédit pour répondre à l'augmentation de l'AE en particulier lié à un soutien accru en faveur de la marque « C du Centre ». Le montant de crédits de paiement demandé pour les dossiers votés en 2023 est de 0,9 M€ (dont Salon de l'Agriculture) et 0,4 M€ au titre des engagements antérieurs. Les actions de promotion des marques régionales confiées à l'association DEV UP sont désormais financées dans la politique économie (224 K€ en 2023).

Autorisation d'engagement 2020-1623 Valorisation touristique de la gastronomie : 90 K€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés avant 2023

Autorisation d'engagement 2022-1628 Filière alimentaire et transformation : 90 K€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés avant 2023.

1.2.05 - SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FORESTIERES

Cette activité est elle aussi proposée à la hausse du fait du transfert de compétence du ministère de l'agriculture vers les Régions sur l'investissement agricole dans le cadre du FEADER 2023-2027 et du fait de la prise en compte, dans cette activité, du cofinancement par la Région des projets de transformation des produits agricoles, qu'ils soient réalisés à la ferme ou dans des IAA, en co-financement du FEADER, et conformément à l'objectif de relocalisation de l'alimentation.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	12051267	31/12/2023	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE ET AUDITS STRATEGIQUES	**860 000,00**
AP	2023	12051357	31/12/2027	CAP FORET BOIS	**3 500 000,00**
AP	2023	12051635	31/12/2023	CAP FILIERES PETITS INVESTISSEMENTS	**700 000,00**
AP	2023	12051265	31/12/2023	CAP FILIERES - MATERIEL	**3 620 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité 4 AP au titre de cette activité :

Autorisation de programme 2023-12051267 : CAP filières – appui technique et audits stratégiques
Le niveau de cette AP (0,86 M€) a été estimé afin de pouvoir accompagner les appuis techniques des CAP filières et tous les audits stratégiques présentés au conseil régional, notamment les audits liés à la conversion vers l'agriculture biologique.

Autorisation de programme 2023-12051357 : CAP Forêt-Bois 3,5 M€
L'évolution à la hausse du niveau de l'AP est liée notamment au transfert des financements de l'Etat sur la mesure dessertes forestières qui relèvent à partir de 2023 du périmètre des aides de la Région, au changement de taux de co-financement du FEADER (60% à partir de 2023) ainsi qu'à une ambition à la hausse s'agissant de l'accompagnement de la filière forêt bois en lien notamment avec le changement climatique.

Autorisation de programme 2023-12051635 : CAP filières – petits investissements
L'augmentation de cette AP (0,7 M€) est liée à l'évolution des planchers de financement des « petits projets » d'investissement inscrits dans les CAP filières (plus de subventions inférieures à 2000 €) et à l'évolution en parallèle du niveau d'aide minimale en contrepartie du FEADER. Le montant plancher d'investissement aidé par le FEADER passe en 2023 à 12 750 € d'investissement quand il était à 10 000 € sur la période 2014-2022. Un certain nombre de « petits projets » sera donc financé à partir de 2023 sans FEADER et donc uniquement sur crédits régionaux.

Autorisation de programme 2023-12051265 : CAP filières – matériel 3,62 M€
Dans le cadre de la programmation FEADER 2023-2027, le Conseil régional devient le seul financeur des contreparties aux dossiers d'investissements productifs des mesures FEADER de modernisation des exploitations agricoles. Ainsi, les crédits qui étaient réservés par la DRAAF à ces mesures sont transférés aux Régions à partir de 2023 (une partie des 3,6 M€ de recette nouvelle présentée dans le paragraphe lié à la DJA). Le montant de l'AP intègre donc ce transfert des crédits de l'Etat. Par ailleurs, cette AP permettra également de financer les dossiers de diversification à la ferme et transformation des produits agricoles en contrepartie du FEADER 2023-2027, en articulation avec les CRST. Les co-financements du conseil régional nécessaires pour engager les mesures FEADER 2023-2027 ont été inclus dans la prévision.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Investissement	4 845 000,00	5 300 000,00	0,00	0,00

Autorisation de programme 2023-12051267 : CAP filières – appui technique et audits stratégiques
Reconduction à l'identique par rapport à 2022 : 0,8 M€ de crédits de paiement sont proposés pour le paiement des dossiers engagés en 2023.

AP 2023-12051265 : CAP filières – matériel
Au-delà des nouveaux dossiers financés dans le cadre la programmation FEADER 2023-2027, le paiement des dossiers relatifs aux bâtiments de stockage des plans sécheresse est prévu dans cette demande, à la suite des nombreux reports demandés dans les réalisations de ces projets. Pour payer une partie des dossiers 2023, 2,8 M€ de crédits de paiement sont demandés.

AP 2023-12051635 : CAP filières – petits investissements
L'évolution de la demande de CP par rapport à 2022 est la conséquence de l'évolution du volume de l'AP. 0,35 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés en 2023.

AP 2023-12051357 : CAP Forêt-Bois
L'évolution de la demande de CP par rapport à 2022 est la conséquence de l'évolution du volume de l'AP. 0,7 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés en 2023.

Les CP complémentaires demandés correspondent aux soldes des engagements des exercices antérieurs.

1.2.06 - SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN PERIODE DE CRISE CONJONCTURELLE

L'accélération des évènements climatiques extrêmes crée en agriculture des situations récurrentes de crises conjoncturelles qui appellent de la part de la Région des réponses de long terme qui sont notamment inscrites dans l'activité « soutenir l'investissement dans les exploitations agricoles » avec le financement des projets d'investissement pour se prémunir contre les risques de gel, grêle et sècheresse.

Néanmoins, ces épisodes climatiques extrêmes créent des tensions économiques, en particulier dans les exploitations les plus sensibles comme celles des jeunes agriculteurs, qu'il convient de pouvoir atténuer par des aides conjoncturelles ciblées. Les épisodes de grêle de l'année 2022 appellent ce genre de réponse. D'autres aléas climatiques pourraient par ailleurs venir s'ajouter à la grêle 2022, les programmes proposés dans cette activité visent à accompagner ces épisodes par une réponse rapide de la Région.

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	12063625	31/12/2023	SOUTIEN SUITE AUX ALEAS DONT ALEAS CLIMATIQUES	**1 000 000,00**

Le montant de cette AE est proposé à 1 M€ afin de pouvoir mettre en place des outils d'accompagnement suite aux aléas climatiques de 2022 subis par l'agriculture (grêle et sécheresse). Il est proposé de l'affecter en totalité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement sont demandés au même niveau que l'AE, l'ensemble des mesures éventuelles proposées ayant vocation à être mises en place et payées dans l'année, soit 1 M€.

1.2.07 - GERER LE FEADER

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	24 000 000,00	25 965 000,00	24 000 000,00	25 965 000,00
Investissement	45 000 000,00	56 984 000,00	45 000 000,00	56 984 000,00

Les crédits proposés au vote concernent le programme de développement rural 2014-2022 pour un montant de 25,965 M€. Il s'agira au titre de la programmation 2014-2022 du paiement de la dernière campagne d'ICHN (indemnités compensatoires des handicaps naturels) de la programmation, et également du paiement d'aides au maintien de l'agriculture biologique. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

Les crédits proposés au vote concernent le programme de développement rural 2014-2022 pour un montant de 55 M€ et le programme de développement rural 2023-2027 pour un montant de 1,984 M€. Il s'agira de cofinancer, pour la programmation 2014-2022, l'ensemble des dossiers des mesures du programme de développement rural (PDR) engagés avant la fin de l'année 2022.

Le paiement des dossiers de la programmation va se poursuivre jusqu'en 2025. Pour ce qui concerne la programmation 2023-2027, les premiers paiements prévus en 2023 concernent principalement l'installation des jeunes agriculteurs, et dans une moindre mesure, des investissements agricoles

Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.3 - TOURISME

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	4 824 800,00	5 043 000,00	120 000,00	470 000,00
Investissement	5 050 000,00	5 450 000,00	0,00	1 100 000,00

1.3.01 - RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	13013228	31/12/2023	ANIMATION DES SITES ET EVENEMENTIELS	**38 800,00**
AE	2023	13013235	31/12/2024	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	**50 000,00**
AE	2023	13013651	31/12/2023	FESTIVAL DE LOIRE	**30 000,00**
AE	2023	13013660	31/12/2023	QUALITE (MAITRES RESTAURATEURS - QUALITE TOURISME)	**20 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter les autorisations d'engagement suivantes :

- 2023 13013228 – Animation des sites et évènementiels pour un montant de 38 800 €
- 2023 13013651 – Festival de Loire pour un montant de 30 000 €
- 2023 13013660 - Qualité (maîtres restaurateurs – qualité tourisme) pour un montant de 20 000 €

- 2023 13013235 – Cap développement touristique pour un montant de 50 000 €

Créations – Affectations – Fonds Européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	21965	31/12/2030	OS 5.2 - 42 - TOURISME ITINERAIRES VELO	**500 000,00**

L'ouverture d'enveloppe relative aux fonds européens est proposée pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'affecter en totalité cette AP.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2021	21937	31/12/2030	OS 5.2 - 48 - PLAN LOIRE PATRIMOINE CULTURE	3 555 000,00	**-2 500 000,00**
AE	2021	21945	31/12/2030	OS 5.2 - 41 - TOURISME ACCOMPAGNEMENT SITES PATRIMONIAUX	5 000 000,00	**-4 000 000,00**

Les ajustements d'enveloppes ci-dessus sont proposés pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster les affectations en conséquence.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	13011229	31/12/2023	CAP DEVELOPPEMENT INVESTISSEMENT	**365 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter l'AP 2023 13011229 – Cap Développement investissement pour un montant de 0,365 M€ en faveur de l'innovation, afin d'accompagner la création de nouveaux services et produits touristiques pour renforcer l'attractivité de la destination et de l'offre régionale à destination de porteurs de projets.

Créations – Affectations – Fonds Européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21955	31/12/2030	OS 5.2 - 41 - TOURISME ACCOMPAGNEMENT SITES PATRIMONIAUX	**4 000 000,00**
AP	2023	21959	31/12/2030	OS 5.2 - 48 - PLAN LOIRE PATRIMOINE CULTURE	**2 500 000,00**

Les ouvertures d'enveloppes ci-dessus sont proposées pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'affecter la totalité de ces AP.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2021	21946	31/12/2030	OS 5.2 - 42 - TOURISME ITINERAIRES VELO	12 500 000,00	**-500 000,00**

L'ajustement d'enveloppe ci-dessus est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	352 800,00	541 000,00	120 000,00	420 000,00
Investissement	2 315 000,00	2 220 000,00	0,00	0,00

La région poursuivra en 2023 le soutien au développement de nouvelles offres touristiques en lien avec les filières prioritaires (patrimoine, itinérances douces, art de vivre) grâce au dispositif CAP Développement Tourisme et Loisirs. Une attention particulière sera portée sur les projets écoresponsables et porteurs d'un développement touristique durable afin de répondre aux attentes des clientèles dans ce domaine. Ce dispositif intègre également les aides à la batellerie traditionnelle et permet de financer la construction de bateaux ainsi que le développement de l'activité touristique de structures de batellerie grâce à des nouveaux services ou l'amélioration de l'accueil des clientèles.

L'activité permet aussi le soutien aux démarches qualité et notamment l'obtention de la marque « Qualité Tourisme » pour les hébergeurs, Qualinat pour les guides nature et du titre de « Maître Restaurateur » pour les restaurateurs accompagnés par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Investissement	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00

En investissement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer les actions d'accompagnement des sites patrimoniaux dans leur mise en tourisme (OS 5.2 - 41 - TOURISME ACCOMPAGNEMENT SITES PATRIMONIAUX), ainsi que de financer le Plan Loire Patrimoine Culture (OS 5.2-41 – PLAN LOIRE PATRIMOINE CULTURE). Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.3.02 - FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	13023662	31/12/2023	TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE	**69 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter l'AP 2023 13023662 – Tourisme social et solidaire pour un montant de 69 000 €.

Créations – Affectations – Fonds Européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	21964	31/12/2030	OS 5.2 - 40 - TOURISME HEBERGEMENTS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	**200 000,00**

L'ouverture d'enveloppe relative aux fonds européens est proposée pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'affecter en totalité cette AP.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	13021068	31/12/2023	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	**1 500 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter l'AP 2023 13021068 – Hébergements touristiques pour un montant de 1,5 M€.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2021	21944	31/12/2030	OS 5.2 - 40 - TOURISME HEBERGEMENTS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	3 600 000,00	**-200 000,00**

L'ajustement d'enveloppe ci-dessus est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	69 000,00	69 000,00	0,00	0,00
Investissement	2 600 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00

La Région reconduit en 2023 son soutien au réseau du tourisme social et solidaire (subvention de 69 000 € à l'UNAT), œuvrant pour le droit aux vacances pour tous.

Le renforcement de l'offre d'hébergement touristique en région constitue une priorité. Plusieurs actions doivent permettre de relancer l'investissement et d'accompagner les projets en lien avec la stratégie régionale.

Les objectifs sont de diversifier les hébergements, d'améliorer la qualité de l'offre et d'inscrire celle-ci dans une démarche de transition écologique. Cette démarche inclut également le soutien à la rénovation des hébergements du secteur du tourisme social et solidaire. Sont inscrits 1,5 M€ de crédits sur le CAP hébergements et 0,500 M€ sur le plan de relance de l'investissement touristique.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Investissement	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00

Le plan de relance de l'investissement touristique mobilisera également des financements FEDER pour les hébergements structurants (OS 5.2 - 40 - TOURISME HEBERGEMENTS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS). Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.3.03 - SOUTENIR LES ACTIONS PORTEES PAR LE CRT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	13033656	31/12/2023	CRT FONCTIONNEMENT	**3 228 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter l'AP2023 13033656 – CRT fonctionnement pour un montant de 3,228 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 248 000,00	3 228 000,00	0,00	0,00

La Région confie au Comité Régional du Tourisme la mise en œuvre de la stratégie marketing, l'observation de l'activité touristique et la professionnalisation des acteurs. Le plan d'actions 2023 du CRT intégrera les nouvelles priorités régionales en lien avec le volet Tourisme du SRDEII et notamment l'innovation ainsi que l'hospitalité afin de renforcer l'attractivité touristique régionale.

1.3.04 - DEVELOPPER DES OPERATIONS POUR LE RAYONNEMENT DE LA REGION

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	13043387	31/12/2023	LES RENAISSANCES	**970 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE 2023 13043387 – LES NOUVELLES RENAISSANCE(S] pour un montant de 0,970 M€

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	970 000,00	970 000,00	0,00	0,00

Suite à la mise en place de la nouvelle arborescence des politiques publiques, les crédits liés à la programmation des Nouvelles Renaissance(s], qui s'est imposée au fil des années comme un élément majeur d'attractivité, d'image de marque, de dynamisme, d'identité et d'accueil pour la région, sont désormais fléchés sur la politique tourisme. Après une saison 2022 qui a vu revenir les visiteurs en plus grand nombre en région et sur laquelle la thématique très porteuse du « Jardin de la France » des Nouvelles Renaissance(s] a fédéré 650 événements, la saison 2023 mettra en exergue la création sous toutes ses formes pour une région « Terre de création ». L'appel à projets, ainsi que le soutien à quelques grands événements sur l'art et la création appuyant les 4 thèmes des Nouvelles Renaissance(s] (patrimoine et nature, création et culture, art de vivre et gastronomie, science et innovation), seront reconduits afin de soutenir une programmation culturelle riche et variée qui participe à l'animation et la valorisation du patrimoine régional.

1.3.05 - SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	13053663	31/12/2023	SLOW TOURISME FONCTIONNEMENT	**153 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE 2023 13053663 – Slow tourisme fonctionnement pour un montant de 153 000 €.

Il est proposé d'affecter les crédits de l'AE 2021 2659 Cluster tourisme patrimoine pour un montant de 240 000 €.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	13051664	31/12/2023	SLOW TOURISME INVESTISSEMENT	**40 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter l'AP 2023 13051664 – Slow tourisme investissement pour un montant de 40 000 €.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	185 000,00	185 000,00	0,00	0,00
Investissement	135 000,00	130 000,00	0,00	0,00

Accélérer la transition écologique est un levier majeur du développement touristique régional et une priorité transversale du nouveau SRDEII. La Région, en partenariat avec la CCIR et l'Ademe, propose aux acteurs touristiques un accompagnement à la transition écologique personnalisé et entièrement pris en charge. Plus de 80 acteurs (hôteliers, restaurateurs, sites de visite, Offices de Tourisme) ont déjà été accompagnés et 80 nouveaux bénéficiaires le seront en 2023.

Amplifiée par la crise sanitaire, la tendance au tourisme vert en lien avec les terroirs se confirme. Le développement d'une offre d'agritourisme mais aussi le fleurissement et l'embellissement des communes via le concours régional des Villes et Villages Fleuris sont poursuivis en 2023.

1.4 - RECHERCHE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	6 500 000,00	9 895 000,00	0,00	1 000 000,00
Investissement	21 850 000,00	15 800 000,00	0,00	0,00

Les financements accordés par l'ensemble des collectivités entre 2018 et 2021 (dont 80% proviennent de la Région) sont particulièrement remarquables et positionnent la région au 2ème rang national avec une dépense de 17€ hab./an en recherche (source SRATTER 2022). Si, en valeur absolue, la recherche en région est moins bien placée au niveau national, il est à noter que les sommes allouées par le conseil régional sont, de l'avis unanime des chercheurs, très bien ciblées et donc très utiles.

La Région porte 80% des dépenses des collectivités territoriales de son périmètre en matière de recherche. Cela traduit une politique volontariste renouvelée et qui est à nouveau reprise dans le budget 2023 de la recherche. Les moyens sont ciblés sur les enjeux critiques et en particulier les secteurs phares de la Région correspondant à nos DPS.

La Région accompagne les bourses doctorales depuis plusieurs années, nos efforts renforcés doivent être soulignés : notre Région fait le choix d'accompagner volontairement la revalorisation du point d'indice des doctorants, sans baisser le nombre de bourses octroyées. Nous faisons le choix d'être du côté de la recherche scientifique et de suivre l'effort de solidarité à destination des chercheurs.

Il est à noter également, grâce au CPER et au FEDER, l'aide à l'acquisition d'équipements de recherche, permettant aux laboratoires de travailler avec des équipements de pointe et également de créer les plateformes nécessaires au partage d'équipements comme la plateforme MACLE récemment inaugurée.

Le financement des ARD et ARD+ permet non seulement le développement de la recherche dans les domaines traités mais également le développement des formations et l'accroissement des partenariats au niveau national, européen et international.

La Région maintient son effort pour assumer pleinement sa compétence en matière de culture scientifique technique et industrielle afin de mettre en œuvre sa « Stratégie régionale pour la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Centre-Val de Loire » et ses trois ambitions majeures :
1. Sensibiliser les citoyens d'aujourd'hui et de demain par une offre de CSTI éducative et inclusive.
2. Créer une animation du réseau qui réponde aux besoins des acteurs locaux de la CSTI.
3. Partager le suivi stratégique de la CSTI

1.4.01 - SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	14013428	31/12/2023	STUDIUM	**600 000,00**
AE	2023	14013472	31/12/2023	BOURSES DOCTORALES	**4 475 000,00**
AE	2023	14013503	31/12/2023	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	**344 000,00**
AE	2023	14013594	31/12/2023	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES	**40 000,00**
AE	2023	14013850	31/12/2023	APPEL A PROJETS FONCTIONNEMENT 2023	**2 800 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE 2023-14013472 Bourses doctorales au sein des Ecoles Doctorales des universités d'Orléans et de Tours et de l'INSA, pour un montant de 4,475 M€.

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE 2023-14013428 pour financer l'accueil de chercheurs étrangers par Le STUDIUM, pour un montant de 0,600 M€.

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE 2023-14013503 pour financer les actions de Partenariat Région Universités, pour un montant de 0,344 M€.

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE 2023-14013594 pour financer l'organisation de grands colloques scientifiques, pour un montant de 40 000 €.

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE 2023-14013850 pour financer les opérations de fonctionnement soutenues au titre des Appels à projet 2023, pour un montant de 2,8 M€.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2018	1507	31/12/2024	RESEAUX THEMATIQUES DE RECHERCHE	2 400 000,00	**219 240,00**

Il est proposé d'abonder l'AE 2018-1507 d'un montant de 219 240 € afin de permettre la prolongation d'une année des programmes d'action des Réseaux Thématiques de Recherche lancés en 2018, et d'affecter le même montant de 219 240 € sur cette AE.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	14011850	31/12/2023	APPELS A PROJETS	**6 100 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter l'AP 2023-14011850 pour financer les opérations d'investissement soutenues au titre des appels à projets 2023, pour un montant de 6,1 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	6 185 500,00	8 580 000,00	0,00	0,00
Investissement	21 762 000,00	15 712 000,00	0,00	0,00

Les programmes de recherche soutenus dans le cadre du dispositif Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire (ARD CVL) seront poursuivis. Ces programmes ont pour objectif de porter une dynamique forte de développement socio-économique régional, de permettre une meilleure identification de notre région comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, et plus globalement de renforcer son attractivité. A cette fin, ils comprennent notamment un plan d'actions « dynamique partenariale nationale et internationale », destiné à faciliter l'accès à des compétences externes à la Région et à utiliser les subventions régionales comme levier pour obtenir des financements nationaux (Agence Nationale de la Recherche, Plan d'Investissement d'Avenir, …) ou européens (programme cadre Horizon Europe…).

L'année 2022 a vu un pic de crédits de paiement lié à la conjonction de plusieurs facteurs : prolongation de nombreuses conventions à la suite de la période COVID qui a retardé la finalisation de certains projets, montée en puissance de l'ARD CVL et des projets des CPER 2021-2027. Le budget 2023 affiche un retour à la situation pré-COVID. Les crédits de paiement inscrits permettront de financer les projets déjà en cours, ainsi que de lancer deux nouveaux appels à projets de recherche, l'un « d'intérêt régional » et l'autre « d'initiative académique ». Le soutien aux projets de recherche destinés à répondre à la crise sanitaire de la COVID sera poursuivi.

Des crédits de paiement seront également déployés dans le cadre des volets « Recherche » des CPER 2014-2020 et 2021-2027.

Le financement des grands colloques de recherche et du Studium (Programme général pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau) sera poursuivi en 2023.

Le prolongement des programmes d'action des Réseaux Thématiques de Recherche (RTR) jusqu'à la fin de l'année 2023 permettra de mieux évaluer l'impact de ce dispositif, dont la mise en œuvre avait été perturbée par la crise sanitaire ; il nécessite un abondement de 219 240 €.

Le financement des bourses doctorales sera augmenté pour tenir compte de la hausse de la rémunération des doctorants décidée par l'Etat.

La Région continuera à accompagner les partenariats entre les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, écoles, centres hospitaliers, grands organismes de recherche, etc. Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. L'accompagnement de la Région se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions. Seront notamment soutenus :

- La CMER (Cellule Mutualisée Europe Recherche), portée par le CNRS, les deux universités et l'INSA Centre-Val de Loire, et destinée à faciliter par des actions collectives (veille, sensibilisation, formation, …) l'accès des chercheurs et laboratoires aux programmes de recherche européens (Horizon Europe en particulier) et aux financements qui y sont associés ;

- Le Pôle d'entrepreneuriat régional PEPITE, regroupant les deux universités et l'INSA, qui vise à développer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations, et à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise afin de favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi ;

- Le recrutement de chefs de clinique assistants territoriaux exerçant leurs activités de soin dans les différents hôpitaux porteurs des Groupements Hospitaliers de Territoire, et leurs activités universitaires en lien avec la Faculté de Médecine et le Centre Hospitalier Universitaire de Tours.

1.4.02 - SOUTENIR LES PROGRAMMES D'ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	14023597	31/12/2023	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	**321 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE 2023-14023597 pour soutenir les opérations en fonctionnement conduites au sein du réseau régional d'acteurs de la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI), pour un montant de 0,321 M€.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	14021609	31/12/2023	CSTI INVESTISSEMENT	**88 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter l'AP 2023-14021609 pour soutenir les opérations en investissement conduites au sein du réseau régional d'acteurs de la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI), pour un montant de 88 000 €.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	314 500,00	315 000,00	0,00	0,00
Investissement	88 000,00	88 000,00	0,00	0,00

Le soutien à la diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), compétence régionale, sera poursuivi. Il bénéficiera aux programmes d'actions annuels de structures clés de la médiation scientifique au bénéfice des territoires : Centre.Sciences, centre de ressources, coordinateur de la Fête de la Science en Centre-Val de Loire et animateur du réseau régional des acteurs de la CSTI, ainsi que le Pôle Sciences et Techniques de la FRMJC (Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture) qui itinère avec de multiples supports en région.

Il s'agit en outre d'octroyer un soutien au dispositif de stages de 3e Sciences pour tous en facilitant les déplacements de collégiens (issus d'établissements situés en ruralité ou réseau d'éducation prioritaire) vers les unités de recherche des universités et organismes partenaires, qui les accueillent à tour de rôle sur une semaine complète dans une perspective d'orientation et de découverte de la science en train de se faire.

Enfin, ces crédits bénéficieront aux Rencontres Françoise Rabelais organisées par l'IEHCA avec une diffusion d'éléments interdisciplinaires et de débats autour des questions liées à l'alimentation qui intéressent le grand public.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations d'intégration de l'innovation dans les entreprises. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

EDUCATION - FORMATION

LES ORIENTATIONS 2023

Au lendemain de la tenue des Etats Généraux de la Jeunesse, la Région Centre-Val de Loire réaffirme et développe son engagement autour de ses grandes priorités que sont l'égalité des chances, la réussite éducative, l'ouverture des jeunes au monde ou encore l'excellence du bâti et de l'équipement scolaire.

La réussite éducative est un marqueur fort de la Région depuis plus de 20 ans, elle passe par la qualité de la formation des jeunes mais aussi par l'excellence du patrimoine éducatif et d'apprentissage.

Cette priorité se traduit par un investissement maintenu sur l'équipement de nos lycées avec un budget de 13 M€ pour accompagner les évolutions des formations proposées en région. L'excellence du bâti et de l'équipement scolaire en Région est reconnue par l'Etat avec la labélisation « internat d'excellence » attribué à plusieurs établissements dont le lycée du futur Joséphine Baker de Hanches qui ouvrira à la rentrée 2023.

L'ouverture sur notre monde passe par l'épanouissement, l'émancipation et l'engagement des jeunes que la Région porte avec des actions éducatives qui accompagnent les projets des lycéens avec un budget de 1,6 M€. Cela passe aussi par une amélioration du cadre de vie avec le lancement du plan de renaturation des cours de lycée.

L'égalité des chances et la préservation du pouvoir d'achat des familles, auxquelles la Région est particulièrement attentive avec la gratuité historique des manuels et des transports scolaires, trouveront une nouvelle traduction avec l'expérimentation inédite d'une tarification sociale des coûts des repas pour les lycéens dès la rentrée 2023. L'égalité des chances passe aussi par la mise en accessibilité de 100% de nos lycées avec 30 M€ engagés en 2023.

La Région est engagée de longue date dans un investissement durable au sein des lycées avec une attention particulière sur l'environnement et la rénovation thermique. L'anticipation de la Région en matière de rénovation thermique avec de multiples plans engagés depuis 2010 et éCOEPI permettent aujourd'hui à la Région d'économiser plusieurs dizaines de millions d'euros de coûts de chauffage et bien sûr de réduire l'impact carbone du chauffage des établissements. Cela va de pair avec l'investissement immobilier au sein de l'ensemble des lycées et aussi par l'éco-construction de deux lycées du futur, Joséphine Baker de Hanches ainsi que celui de Châteauneuf-sur-Loire.

Concernant la formation professionnelle, le budget 2023 s'élève à près de 160 M€ en fonctionnement et 3 M€ en investissement. Ce budget témoigne du déploiement de la politique abondée des crédits du PACTE dans une pleine dynamique.

La Région mobilise 100 M€ sur la formation professionnelle continue pour accompagner 31 000 stagiaires, pour leur permettre de se réaliser professionnellement tout en répondant aux besoins en compétences des entreprises. Parmi ces formations, la Région donne une place importante aux actions de formations à destination des publics les plus éloignés de l'emploi qui ont un grand besoin d'accompagnement. Il s'agit là notamment des formations visa+ parcours vers l'emploi (2 M€), les visa et les formations FLE RAN ALPHA (12 M€) qui ont largement trouvé leurs publics. Notre effort est également porté à l'intention des personnes en situation de handicap qui sont de plus en plus nombreuses dans nos formations et représentent une part supérieure à ce qu'elles représentent dans le milieu du travail.

Cela étant au regard des enjeux en matière de formation professionnelle continue, la Région investit tous les moyens qui sont à sa disposition pour adresser des propositions aux jeunes et aux demandeurs d'emploi. C'est dans cet esprit qu'elle renforce son action sur la VAE et qu'elle s'engage sur l'AFESTE pour 100 K€ qui sont des modalités différentes de former et qualifier des demandeurs d'emploi à partir de leurs expériences pratiques, de leur savoir-faire et de leurs savoir-être. De la même manière, la Région a également construit un programme d'accompagnement à l'intention des organismes de formation pour les aider à progresser en qualité, à innover, à intégrer les sujets des transitions dans leurs pratiques professionnelles. Notre intervention en 2023 témoigne également de la montée en puissance de nouveaux dispositifs de

formation territorialisés que sont les tiers-lieux de compétences (1,4 M€ en fonctionnement et 1,9 M€ en investissement).

La Région a aussi déployé un ensemble de mesures pour réduire les freins à l'accès à la formation qui doivent permettre à toutes et tous quelle que soit leur situation sociale ou géographique d'accéder à un parcours de formation. Il s'agit là principalement de solutions en matière de mobilité et d'hébergement (3,6 M€ dédiés à la mobilité solidaire et au COMBO Parfait), mais également d'équipements informatiques pour 1 M€ ainsi que du renforcement de la prime d'entrée en formation passée de 200 à 500 € comme de l'augmentation du point de rémunération des stagiaires qui porte notre accompagnement à 48 M€ en 2023.

Enfin, la Région poursuivra son effort en matière d'information métiers et formations. C'est un enjeu essentiel dans l'action de notre collectivité dans un moment où les transformations de la société et du monde du travail s'accélèrent alors même que le chômage, même s'il est bas en région, concerne encore trop de nos concitoyens. La Région sera au rendez-vous pour parler des métiers d'aujourd'hui et de demain et pour rendre plus facile aux jeunes et aux demandeurs d'emploi la compréhension du monde du travail et les opportunités qui existent en proximité de leur lieu de vie.

Dans un esprit de complémentarité avec l'action de l'Education Nationale, la Région organise son action et déploie ses propositions aux périodes propices aux jeunes pour leur réflexion, privilégie et investit les événements qui donnent à voir concrètement les métiers voire les gestes professionnels. Aussi, avec ses partenaires du SPRO, la Région a fait la démonstration de sa capacité à adresser des propositions aux publics plus éloignés des formations et de l'emploi et à construire des parcours plus et mieux articulés.

Au niveau de l'enseignement supérieur, notre Région compte 66 400 étudiants en 2021, 25 sites d'enseignement supérieur, 33,8% d'étudiants boursiers et se situe au 11ème rang de l'accès à l'enseignement supérieur. Ces chiffres traduisent une Région qui connait une progression d'étudiants supérieure à la moyenne nationale, un maillage territorial de site dense et des étudiants d'origine sociale plus modeste qu'ailleurs.

Le profil de notre territoire appelle des réponses fortes et les décisions sur la faculté d'odontologie à Tours et la formation de médecins à Orléans nous donnent l'occasion historique d'accompagner de profonds changements dans le paysage universitaire.

Le budget 2023 continue de traduire les choix de planification des opérations immobilières dont aujourd'hui nous pouvons mesurer les résultats. La vision régionale anticipatrice du CPER permet d'accompagner les dynamiques de croissance de l'INSA et de l'Université d'Orléans. Les crédits ouverts permettront également de donner corps aux conclusions des états généraux de la jeunesse, à la fois sur la transformation de l'offre de formation et la vie étudiante. Ces crédits permettront notamment de lancer des appels à projets en cohérence avec les orientations du futur schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui répondront aux nouvelles aspirations et besoins des étudiants.

A ce titre le financement d'un réseau de référents continuera d'être une priorité. Il correspond à l'idée qu'il faut engager les étudiants dans la résolution de leurs problèmes et que les méthodes « aller vers » et de « dialogue de pair à pair » sont à privilégier.

2.1 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	63 426 000,00	70 500 000,00	10 302 100,00	12 800 000,00
Investissement	151 120 900,00	120 000 000,00	28 954 700,00	12 930 000,00

2.1.01 - ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	21013334	31/12/2023	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES	**40 000,00**
AE	2023	21013516	31/12/2023	LOGICIELS GESTION RESTAURATION	**720 000,00**
AE	2023	21013736	31/12/2023	REPARATION DE BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS	**105 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité trois AE pour 2023 :

- 40 000 € pour les déménagements à réaliser dans les lycées en dehors des opérations de rénovation patrimoniales ;
- 0,72 M€ pour le maintien en condition opérationnelle du logiciel de restauration eSelfOCentre et la mise en place des outils liés à l'expérimentation de la tarification sociale dès septembre 2023 dans 10 établissements ;
- 0,105 M€ pour la prise en charge de la réparation des équipements nécessaires à la pédagogie.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21011007	31/12/2023	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	**13 000 000,00**

Il est proposé la création d'une AP d'un montant de 13 M€ permettant de doter les établissements des équipements nécessaires à leur fonctionnement. Il est proposé d'affecter partiellement cette autorisation de programme comme suit :

- 0,5 M€ pour l'acquisition des équipements nécessaires à la finalisation des opérations de restructuration en cours dans les lycées ;
- 0,665 M€ pour les équipements liés aux restructurations de laveries ;
- 0,2 M€ pour l'acquisition de véhicules ;
- 0,109 M€ pour les équipements demandés dans le cadre des démarches participatives (100% éducation, cadre de vie participatif) ;
- 1,9 M€ pour poursuivre la mise en œuvre du Programme Prévisionnel d'Investissement relatif au renouvellement des équipements des lycées.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	48 775 925,00	52 597 000,00	10 051 661,00	10 165 000,00
Investissement	9 114 900,00	11 700 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 52,597 M€ de crédits de paiement aux profits des lycées publics et privés sous contrat.

La hausse constatée est essentiellement liée à la prise en compte de l'inflation dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement. En effet, cette dotation, d'un montant de 36,75 M€, est en hausse de +9,1% (+3,07 M€) par rapport au budget primitif 2022. Cette hausse reste néanmoins maîtrisée par l'effet conjugué d'une politique volontariste pour la performance énergétique des lycées et par une politique d'achat très protectrice sur le gaz. Les hypothèses retenues pourraient toutefois appeler un complément en cours d'année s'il était constaté une nouvelle flambée des prix de l'énergie, notamment en matière d'électricité.
La dotation pour les lycées privés au titre des forfaits d'externat s'élève à 12,58 M€ contre 12,1 M€ et est calculée selon des critères fixés par la loi.

Il est également proposé d'inscrire en investissement 11,7 M€ de crédits de paiement. Cette somme doit permettre d'acquérir et déployer dans les lycées les équipements nécessaires pour faire face aux évolutions des référentiels pédagogiques, en accompagnement des projets patrimoniaux de restructuration, au bénéfice des élèves fréquentant la restauration scolaire ou l'internat, et au profit de nos agents (laveuses auto-portées par exemple).

Concernant les recettes, 10,165 M€ sont inscrits provenant pour 10 M€ de la participation des familles aux dépenses de restauration et d'internat auxquels s'ajoute 0,165 M€ des Départements afin de compenser les charges assumées par la collectivité pour accueillir les collégiens dans les restaurations ou internats des lycées.

2.1.02 - ACCOMPAGNER LES PROJETS EDUCATIFS DES LYCEES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	21023751	31/12/2023	ACTIONS EDUCATIVES	**1 690 000,00**
AE	2023	21023807	31/12/2023	SANTE INCLUSION	**340 000,00**

Il est proposé la création de deux AE :

- une AE d'un montant de 1,69 M€ pour soutenir les projets éducatifs des lycées et les projets proposés et menés par les jeunes eux-mêmes, à travers principalement les dispositifs 100% Education et Pro'jeunes. Il est proposé les affectations suivantes sur cette nouvelle AE :
  - 0,98 M€ pour les projets 100% Education mobilité ;
  - 0,35 M€ pour les projets 100% Education citoyenneté ;
  - 0,21 M€ pour les projets 100% Education santé ;
  - 15 000 € pour le dispositif « devoir de mémoire » ;
  - 20 000 € pour l'accompagnement éducatif ;
  - 65 000 € pour le dispositif Français Langue Etrangère (FLE) ;
  - 50 000 € pour l'appel à projet Pro'Jeunes ;

- une AE santé-inclusion d'un montant de 0,34 M€, affectée en totalité, pour soutenir les actions menées au bénéfice des lycéennes et lycéens en faveur de la prévention et de la promotion de la santé et pour décliner des actions durables destinées à rendre les lycées plus inclusifs.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 943 635,00	2 406 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 2,406 M€ qui permettront de financer les politiques décrites ci-dessus.

2.1.03 - PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	21033856	31/12/2025	SERVICES NUMERIQUES	**1 104 000,00**
AE	2023	21033857	31/12/2025	MAINTENANCE INFORMATIQUE LYCEES, TELEGESTION DES CFA ET EFSS	**5 910 000,00**
AE	2023	21033918	31/12/2023	PETITS EQUIPEMENTS SNE	**80 000,00**

Il est proposé la création de trois AE :

- 1,104 M€ pour le financement de l'ENT NetOCentre et du partenariat annuel avec Canopé jusqu'en 2025. Il est proposé d'affecter au budget 0,378 M€ sur cette nouvelle AE.
- 5,91 M€ au bénéfice du GIP Recia pour les missions confiées, complémentaires de celles des équipes internes à la Région, au titre du numérique éducatif dans les lycées et en particulier le bon fonctionnement de l'informatique. Il est proposé d'affecter 2,15 M€ sur cette nouvelle AE.
- 0,08 M€, dont il est proposé une affectation intégrale, pour les équipements et fournitures nécessaires aux équipes qui interviennent pour la maintenance des postes informatiques dans les lycées.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21031908	31/12/2023	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	**3 950 000,00**

La création de cette autorisation de programme pour un montant de 3,95 M€ doit permettre l'acquisition d'équipements informatiques et numériques. Il est proposé les affectations suivantes sur cette nouvelle autorisation de programme :

- 1,79 M€ pour le renouvellement des équipements informatiques ;
- 1 M€ pour le câblage ;
- 0,65 M€ pour les actifs et équipements réseaux câblés ;
- 0,5 M€ pour les équipements audiovisuels ;
- 10 000 € pour l'outillage et les équipements nécessaires aux équipes informatiques.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 330 000,00	2 439 000,00	0,00	0,00
Investissement	4 700 000,00	4 100 000,00	0,00	170 000,00

Sur l'activité proposer des services numériques performants, il est proposé d'inscrire en fonctionnement 2,439 M€ répartis comme suit :

- 2 M€ pour financer les actions menées par le GIP Recia pour la maintenance informatique des lycées, actions complémentaires de celles menées par les équipes internes à la Région ;
- 0,359 M€ au GIP Recia pour la mise en œuvre de l'espace numérique de travail (ENT) Net'OCentre ;
- 0,08 M€ pour l'acquisition des petits équipements nécessaires aux équipes du service numérique éducatif pour leurs interventions dans les lycées.

Il est également proposé d'inscrire 4,1 M€ en investissement au titre du numérique éducatif afin d'acquérir les équipements cités plus haut.

Une recette de 0,17 M€ est inscrite au titre de l'investissement sur cette activité. Elle correspond au solde des crédits provenant de l'Etat dans le cadre du plan de relance. Ces crédits sont destinés au financement des équipements numériques favorisant l'hybridation des cours.

2.1.04 - SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENS

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	21043169	31/12/2023	ERASMUS PLUS LYCEENS	**140 000,00**
AE	2023	21043275	31/12/2023	RESSOURCES PEDAGOGIQUES	**1 970 000,00**
AE	2023	21043919	31/12/2023	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	**300 000,00**

Il est proposé la création et l'affectation en totalité des trois AE suivantes :

- 0,14 M€ pour le financement des projets de mobilité Erasmus+ des lycéennes et lycéens scolarisés dans des établissements agricoles ;
- 1,97 M€ pour le financement des ressources pédagogiques ;
- 0,3 M€ pour le financement de l'aide au 1er équipement.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21041217	31/12/2023	AIDE A L'EQUIPEMENT NUMERIQUE	**2 200 000,00**

Il est proposé la création et l'affectation en totalité d'une AP d'un montant de 2,2 M€ permettant de financer le dispositif d'aide à l'équipement numérique des lycéennes et lycéens.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 298 440,00	3 100 000,00	141 639,00	35 000,00
Investissement	4 320 000,00	2 200 000,00	359 000,00	0,00

Il est proposé d'inscrire 3,1 M€ en fonctionnement au titre de l'activité soutenir la réussite individuelle des lycéens.

La hausse constatée par rapport à 2022 est essentiellement liée au fait que la dérogation ministérielle autorisant l'inscription en investissement des dépenses de la collectivité pour le financement des ressources pédagogiques, permise pendant la période de crise sanitaire, a pris fin (2,183 M€ contre 0,255 M€). Ce transfert explique également la forte baisse constatée sur les crédits de paiement en investissement pour 2023, comparativement au budget primitif 2022. Leur montant total est porté à 2,2 M€.

Par ailleurs, afin de soutenir les plus fragiles, il est proposé de réévaluer de 10% le fonds social régional, compte tenu des difficultés grandissantes des familles en cette période inflationniste (0,55 M€ contre 0,5 M€).

Ces crédits permettront enfin de financer les mobilités Erasmus + pour les établissements agricoles et l'aide au premier équipement professionnel. 35 000 € sont inscrites en recettes de fonctionnement provenant de l'Europe pour les mobilités Erasmus+.

2.1.05 - REPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS D'EXTENSION ET DE CONSTRUCTION DES LYCEES

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21051001	31/12/2023	LPA MONTOIRE RECONSTRUCTION EXTERNAT	**2 500 000,00**
AP	2023	21051002	31/12/2023	EPLEFPA INDRE FERME DES AGES RECONSTRUCTION FROMAGERIE	**1 500 000,00**
AP	2023	21051913	31/12/2023	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES	**1 500 000,00**
AP	2023	21051933	31/12/2023	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	**500 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité les quatre AP suivantes :

- une AP de projet LPA Montoire : reconstruction de l'externat de 2,5 M€ pour la reconstruction d'un externat de 8 salles de cours en lieu et place d'anciens bâtiments modulaires ;
- une AP de projet EPLEFPA Indre Ferme des Ages : 1,5 M€ pour la reconstruction de la fromagerie pédagogique, avec préalablement le déplacement d'une partie de la chèvrerie ;
- une AP récurrente de 1,5 M€ acquisition et démolitions de bâtiments démontables pour accompagner les besoins nouveaux ou les augmentations d'effectifs ;
- une AP récurrente de 0,5 M€ études préalables et foncières pour la réalisation d'études de faisabilité et de programmation, d'études capacitaires ou de diagnostics techniques pour le cadrage de projets immobiliers.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2018	2762	31/12/2021	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE JOSEPHINE BAKER	59 500 000,00	**6 000 000,00**
AP	2018	2767	31/12/2021	BAYET RESTRUCTURATION EXTENSION RESTAURATION + FOYERS ELEVES	6 700 000,00	**800 000,00**
AP	2019	2757	31/12/2021	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE DU LOIRET	59 420 000,00	**20 000 000,00**

Il est proposé de procéder à trois abondements d'AP pour des opérations en cours d'études, de programmation ou de travaux et de les affecter en totalité :

- 6 M€ pour la construction du nouveau lycée Joséphine BAKER à Hanches (28) : l'abondement complémentaire au budget actuel (59,5 M€) est lié à l'impact de l'inflation sur les équipements (actualisation des prix d'acquisition de 1,6 M€), sur les travaux (3 M€ de révision de prix complémentaires), à l'application du protocole sanitaire COVID (0,3 M€) et à des travaux complémentaires (0,9 M€) ;
- 0,8 M€ pour la restructuration et l'extension des restaurants scolaires et pédagogiques du lycée Bayet à Tours (37) lié à une évolution du programme initial. A l'origine, les cuisines des restaurants pédagogiques existants n'étaient pas concernées par le projet. Leur état de vétusté nécessite de les intégrer à l'opération. L'extension de la partie hôtellerie a été revue à la baisse pour diminuer ce surcoût ;
- 20 M€ pour la construction du nouveau lycée de Châteauneuf sur Loire (45). L'enveloppe initiale de 60,22 M€ couvre le coût des travaux (42 M€ HT) ainsi que la maitrise d'œuvre. L'enveloppe complémentaire proposée intègre les équipements (8,4 M€), les diagnostics et études diverses, une estimation de l'actualisation des coûts d'ici l'ouverture en 2026 revue à la hausse (8,2 M€).

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 000,00	395 000,00	0,00	0,00
Investissement	52 388 000,00	40 918 000,00	1 500 000,00	452 000,00

Concernant l'activité Répondre aux nouveaux besoins d'extensions et de construction des lycées, le montant des crédits de paiement en fonctionnement (0,395 M€) est en hausse du fait de la prise en compte de la part exploitation du nouveau lycée Joséphine BAKER à compter de septembre 2022 et du paiement du contrat collectif de responsabilité décennale afférent à ce projet.

Les crédits de paiement en investissement (40,918 M€) sont en baisse. Cette variation résulte de la livraison du nouveau lycée Joséphine BAKER à la rentrée 2023, après une année complète de chantier en 2022 (34 M€). Les crédits de paiement pour 2023 sont proposés à hauteur de 17,7 M€ pour cette opération.

Il est enfin proposé d'inscrire une recette d'investissement de 0,452 M€ correspondant au solde de la subvention d'internat d'excellence pour le lycée Joséphine BAKER.

2.1.06 - MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	21063681	31/12/2023	ASSURANCES LYCEES	**1 500 000,00**
AE	2023	21063956	31/12/2023	PETITS TRAVAUX DANS LES LYCEES	**2 200 000,00**
AE	2023	21063997	31/12/2023	PETITS EQUIPEMENTS EREEL EMOP	**650 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité les trois AE récurrentes suivantes :

- 1,5 M€ au titre du contrat d'assurance dommages aux biens et des expositions organisées dans les lycées ;
- 2,2 M€ pour les petits travaux de maintenance dans les lycées publics exécutés via les accords-cadres de travaux ;
- 0,65 M€ pour les petits équipements des EREEL et EMOP pour l'achat de matière d'œuvre et d'équipement servant à la réalisation des travaux en régie.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21061003	31/12/2023	J. MONET RESTRUCTURATION DE LA DEMI PENSION	**1 800 000,00**
AP	2023	21061004	31/12/2023	J. DE LA TAILLE RESTRUCTURATION PARTIELLE DU LYCEE TRANCHE 1	**1 000 000,00**
AP	2023	21061013	31/12/2023	RENOVATION DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE	**7 800 000,00**
AP	2023	21061104	31/12/2023	ENSEMBLE LYCEES SECURITE	**2 000 000,00**
AP	2023	21061214	31/12/2023	GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS	**8 100 000,00**
AP	2023	21061216	31/12/2023	ACCESSIBILITE	**30 000 000,00**
AP	2023	21061777	31/12/2023	SUIVI RISQUE PLOMB ET AMIANTE	**200 000,00**

Il est proposé de créer les sept AP suivantes :

- une AP de projet de 1,8 M€ J. Monnet : restructuration de la demi-pension dont le projet prévoit la restructuration de la laverie et de la ligne de distribution, la création d'une salle des commensaux, le réaménagement des zones vestiaires et des cloisonnements ponctuels. Il est proposé d'affecter cette AP en totalité ;

- une AP de projet de 1 M€ J. de la Taille : restructuration partielle du lycée tranche 1 dont la tranche 1 consiste à restructurer les vestiaires des ateliers, rénover le foyer, reconstruire l'administration, la vie scolaire et des logements ainsi qu'à une réhabilitation lourde de salles de cours et du CDI. Le montant de cette AP inclut pour le moment le coût des études et diagnostics jusqu'au choix des entreprises de travaux, le projet global de cette tranche étant estimé à 7 M€. Il est proposé d'affecter cette AP en totalité ;

- une AP récurrente de 7,8 M€ rénovation du patrimoine et mise en conformité dont la réalisation s'effectuera par l'utilisation des accords-cadres de travaux et sera pilotée par les chargés de patrimoine. Il est proposé d'affecter cette AP en totalité ;

- une AP récurrente de 2 M€ ensemble des lycées sécurité pour le remplacement des systèmes de sécurité incendie mais aussi le déploiement de solutions pérennes d'alerte intrusion liée au Plan Particulier et de Mise en Sûreté (PPMS). Il est proposé d'affecter cette AP en totalité ;

- une AP récurrente de 8,1 M€ grosses réparations et travaux d'amélioration permettant la réalisation de travaux de moyenne importance intégrant une maîtrise d'œuvre externe ou des travaux lourds sur l'ensemble des lycées. Il est proposé d'affecter partiellement cette AP comme suit :
    - o 0,45 M€ pour la création ou la restructuration de murs d'escalade. Cette opération concernera les lycées Jean de Berry (18), Henri Brisson (18), Pierre et Marie Curie (36) et le nouveau lycée Joséphine Baker (28) ;
    - o 0,25 M€ pour S. Monfort : modernisation de 4 ascenseurs connaissant une vétusté importante ;
    - o 0,5 M€ pour la poursuite du remplacement de réseaux enterrés dans l'ensemble des lycées. Une étude sur le potentiel de déconnection des réseaux d'eaux pluviales sera aussi réalisée en prévision du traitement des eaux pluviales sur site ;
    - o 0,8 M€ pour l'ensemble des lycées : il s'agit de la dernière tranche de travaux visant à permettre une visite et un entretien des toitures et de leurs équipements techniques en toute sécurité.

- une AP de projet de 30 M€ accessibilité permettant de réaliser la mise en accessibilité handicapé de 27 sites et correspondant à la dernière période de l'Agenda d'Accessibilité Programmé. Il est proposé d'affecter cette AP en totalité ;

- une AP récurrente de 0,2 M€ suivi risque amiante et plomb pour la réalisation des diagnostics amiante ou des repérages plomb avant travaux et la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante. Il est proposé d'affecter cette AP en totalité.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2021	1214	31/12/2021	GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS	4 000 000,00	**700 000,00**

Il est proposé de procéder à un abondement d'AP de 0,7 M€ et de l'affecter totalement pour l'opération en cours d'études reconfiguration des lignes de self du lycée Grandmont à Tours (37). Le montant initial de 0,09 M€ ne couvrait que la partie études et les premiers travaux.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 839 000,00	4 523 000,00	108 800,00	600 000,00
Investissement	42 637 000,00	41 616 000,00	11 920 700,00	2 458 000,00

Concernant l'activité maintenir à niveau le patrimoine des lycées, le montant des crédits de paiement en fonctionnement (4,523 M€) est en hausse du fait de la prime d'assurance dommages aux biens (+0,388 M€) et de la réparation du sinistre de grêle sur les lycées de Châteauroux (0,16 M€).

Les crédits de paiement en investissement (41,616 M€) sont sensiblement équivalent à l'année 2022 avec une dépense importante (14,77 M€) destinée aux travaux de mise en accessibilité des lycées (34 sites pour la période 1).

En ce qui concerne les recettes :

- en fonctionnement, il est proposé d'inscrire une recette récurrente de 0,1 M€ concernant le remboursement de taxes foncières par les lycées privés et quelques recettes de location ainsi qu'une recette de 0,5 M€ au titre du remboursement du dégâts provoqués par la grêle sur les lycées de l'Indre ;
- en investissement, il est proposé d'inscrire une recette de 2,458 M€ correspondant au solde des subventions du plan de relance de l'Etat (volet rénovation énergétique des bâtiments publics).

2.1.07 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21071001	31/12/2023	RENATURATION DES COURS DE LYCEE	**1 000 000,00**
AP	2023	21071002	31/12/2023	J. CUGNOT REFECTION DU CLOS ET COUVERT EXTERNATS	**1 800 000,00**
AP	2023	21071955	31/12/2023	EFFICACITE ENERGETIQUE	**4 200 000,00**

Il est proposé de créer les trois AP suivantes :

- une AP de projet de 1 M€ Renaturation des cours de lycée. Ce montant permettra d'expérimenter sur 9 lycées la réalisation de micro-forêts qui seront à la fois des îlots de fraicheur et de préservation de la biodiversité. Il est proposé d'affecter cette AP en totalité ;

- une AP de projet de 1,8 M€ J. Cugnot : réfection du clos et couvert des externats destinée au changement des menuiseries et l'isolation des façades des bâtiments B et C. Il est proposé d'affecter cette AP en totalité ;

- une AP récurrente de 4,2 M€ efficacité énergétique permettant la réalisation d'opérations d'amélioration de l'isolation du clos et couvert, le développement d'énergie renouvelable et l'amélioration de la production, la distribution et la régulation d'énergie. Il est proposé d'affecter sur cette AP :
  - 0,6 M€ pour Vauvert : réfection du clos et couvert des ateliers pour poursuivre la réfection des menuiseries et l'isolation des façades des autres bâtiments du lycée ;
  - 0,9 M€ pour A. Fournier : réfection des toitures terrasses des externats qui concerne les externats (bâtiment A et B) représentant environ 2800m² de toitures terrasses où l'étanchéité et l'isolation seront remplacées et renforcées, l'accès sera sécurisé et permettra la pose de panneaux photovoltaïques ultérieurement ;
  - 0,41 M€ pour l'AMO Relance du CPE 2025 dont les missions seront de préparer, accompagner le renouvellement du Contrat de Performance Energétique de 2010 arrivant à terme en 2025 et s'inscrivant dans les obligations du décret tertiaire à l'horizon 2040 ;
  - 0,075 M€ pour l'AMO pour l'AMI Solarisation des lycées dont les missions seront de préparer et d'accompagner un Appel à Manifestation d'Intérêt pour un nouveau déploiement de panneaux photovoltaïques sur les lycées.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	5 236 000,00	5 040 000,00	0,00	2 000 000,00
Investissement	37 961 000,00	19 466 000,00	15 175 000,00	9 850 000,00

Concernant l'activité Améliorer la performance énergétique des lycées, le montant des crédits de paiement en fonctionnement (5,04 M€) est en légère baisse par rapport au BP 2022 du fait de la baisse de la part exploitation du COEPI (installations en partie pilotées à distance donc une moindre intervention sur site) et du loyer du CPE 2010.

Les crédits de paiement en investissement (19,466 M€) sont en baisse par rapport à l'année 2022 du fait notamment de la fin des travaux initiaux du COEPI achevés en octobre 2022.

En recettes de fonctionnement, il est proposé d'inscrire une recette de 2 M€ correspondant à la vente de Certificats d'Economies d'Energie provenant des travaux du COEPI et des autres opérations d'efficacité énergétique.

Concernant les recettes d'investissement, 9,85 M€ sont aussi attendues pour le COEPI au titre de REACT-EU. Cette recette est déterminée à partir du niveau de dépenses proposé sur le programme « Programmation 2014-2020 ». Elle concerne les lignes budgétaires où la Région est bénéficiaire final des aides européennes sur des politiques mises en œuvre.

2.2 - APPRENTISSAGE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	6 838 200,00	6 690 000,00	300 000,00	400 000,00
Investissement	12 091 400,00	12 091 400,00	0,00	0,00

2.2.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	22011002	31/12/2023	CITE DES FORMATIONS EXTENSION POLE HOTELLERIE ET RENOVATION DES BATIMENTS	**10 850 000,00**
AP	2023	22011003	31/12/2023	CMAR REHABILITATION CFA CHARTRES 4EME TRANCHE	**5 850 000,00**
AP	2023	22011004	31/12/2023	BTP 37 REAMENAGEMENT ET RENOVATION DES POLES	**7 300 000,00**
AP	2023	22011180	31/12/2023	PLAN ANNUEL D INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	**3 500 000,00**

Cité des formations - extension du pôle hôtellerie et rénovation des bâtiments : il est proposé la création d'une AP de 10,85 M€ pour accompagner la mise en œuvre du projet de restructuration de la Cité des Formations à Tours. Cet établissement accueille actuellement plus de 1 000 apprentis dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, la vente – commerce, la maintenance des ascenseurs et la maintenance automobile (carrosserie).
Ce projet porté par Tours Métropole, propriétaire des locaux du CFA, vise à reconstruire le pôle hôtellerie-restauration et à rénover les autres bâtiments notamment en termes de performance énergétique. Il est également prévu de regrouper sur le site du CFA, l'école de la 2ème chance de Tours et le centre de formation continue de l'AFPP.
Le budget global de ce projet est évalué à 27 M€ HT dont 21,7 M€ relevant de l'apprentissage. La participation de la Région couvrira 50% des dépenses relevant du CFA.

CMAR - réhabilitation du CFA de Chartres – 4ème tranche : le CFA interprofessionnel de Chartres forme 1 300 apprentis du CAP au BTS dans de nombreux secteurs professionnels (alimentation, commerce-vente, maintenance automobile, hôtellerie– restauration, services à la personne). Depuis 2004, le CFA fait l'objet d'un vaste plan de restructuration qui porte sur l'ensemble des bâtiments.
La 4ème et dernière tranche de travaux concerne plus particulièrement la rénovation et l'augmentation des salles dédiées à l'enseignement général, la création d'un foyer pour les apprentis, un espace de restauration, le regroupement des locaux administratifs et la création d'une salle de sport. Les bâtiments concernés feront l'objet d'une restructuration lourde intégrant d'importants travaux de mise à niveau en termes de performance énergétique.
Le projet est porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale (CMAR).
Il est proposé d'accompagner cette opération à hauteur de 5,85 M€, soit une prise en charge de 50% du coût total du projet de 11,7 M€ TTC.

BTP 37 – réaménagement et rénovation des pôles : construit en 1968 à Saint Pierre des Corps, le CFA a fait l'objet de deux extensions en 1981 et 1991. Il accueille aujourd'hui près de 750 apprentis préparant des formations relevant du secteur du bâtiment (travaux publics, gros œuvre, second œuvre – finition). Les locaux du CFA sont vétustes et inadaptés à la formation des apprentis.

Le projet porté par BTP CFA Centre, propriétaire du CFA de Saint Pierre des Corps, vise à restructurer les quatre pôles de l'établissement (travaux publics, sécurité–prévention, enveloppe globale du bâtiment et énergie–environnement–technologie).
Le budget nécessaire à la réalisation du projet s'établit à 14,6 M€ TTC pour lequel il est proposé une intervention de la Région à hauteur de 7,3 M€ soit une prise en charge de 50% du coût.

Plan annuel d'investissement et du numérique : il est proposé de porter à 3,5 M€ le montant de l'AP afférente, contre 3 M€ les années précédentes, afin de répondre aux besoins importants en équipement exprimés par les établissements.

Il est proposé d'affecter l'intégralité du montant des AP mentionnées précédemment, afin de permettre le lancement des opérations d'équipement et d'investissement prévues sur l'exercice 2023.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2022	2803	31/12/2022	ECOLE DE PRODUCTION A SALBRIS	300 000,00	**300 000,00**

Il est proposé d'augmenter de 0,3 M€ l'AP relative à l'équipement de l'école de production de Salbris, afin de la porter à 0,6 M€. Ces 0,6 M€ représentent l'engagement total pris par la Région pour le financement du projet sur la période 2022 à 2025.

Il est proposé d'affecter l'intégralité de cette AP, afin de permettre la poursuite en 2023 du plan d'équipement afférent.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Investissement	12 091 400,00	12 091 400,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement mobilisés correspondent à la recette qui sera versée par France compétences à la Région au titre de sa compétence spécialisée de soutien à l'investissement dans les CFA.

Les crédits de paiement vont permettre d'assurer le financement partiel des nouvelles opérations prévues en 2023 (3,603 M€), ainsi que la poursuite ou l'achèvement des opérations lancées ces dernières années et notamment l'achèvement de la reconstruction de la résidence des apprentis du Campus de Joué-les-Tours (0,25 M€) et du plan d'équipement 2022 (1,4 M€) ; la poursuite des travaux des CFSA de la CCI d'Eure et Loir (0,55 M€), de la CCI du Cher (0,85 M€) et de la CCI de l'Indre (0,36 M€), du CFAI Centre (1.3M€), du CFA interprofessionnel de Blois (1,5 M€), du CFA de La Mouillère à Orléans (0,55 M€), de la Résidence des apprentis d'Orléans Métropole (0,7 M€) et des travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'IFA du Cher (0,236 M€).

2.2.02 - SOUTENIR L'OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	22023406	31/12/2023	SOUTIEN AUX TERRITOIRES	**6 800 000,00**

Les 6,8 M€ proposés pour l'AE Soutien aux territoires permettront d'assurer la mise en œuvre de la politique de la Région dans le domaine de l'apprentissage adoptée en 2020.

Si la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a considérablement réduit le rôle de la Région dans l'organisation et le fonctionnement de l'apprentissage, elle lui a cependant conservé un rôle d'accompagnement du dispositif dans une dynamique de soutien aux besoins en compétences exprimés par les territoires.

L'action de la Région se structure autour de thématiques fortes :

- soutenir les formations fragiles dans les territoires dans une dynamique d'égalité des chances dans l'accès à la formation et à la qualification ;
- amorcer le lancement de nouvelles formations afin de répondre à l'évolution des métiers et répondre aux enjeux liés aux transitions écologique et énergétique ;
- soutenir l'ingénierie pédagogique afin de favoriser l'émergence de nouvelles formations sur le territoire régional ;
- informer sur l'apprentissage en lien avec la compétence orientation de la Région.

L'action régionale prend appui sur une carte-cible pilotée par la Région et coconstruite avec les acteurs de l'économie et de la formation (opérateurs de compétences, branches professionnelles, chambres consulaires, autorités académiques, CESER, CREFOP, etc.). La carte cible permet d'identifier les secteurs professionnels et les métiers à soutenir prioritairement pour favoriser le développement de l'économie régionale et proposer aux citoyens des formations débouchant sur l'emploi.

La politique régionale est mise en œuvre dans le cadre d'un appel à projets annuel lancé auprès des 112 CFA référencés sur le territoire régional.

Au cours de l'année 2023, une attention toute particulière sera portée à l'évolution des coûts–contrats versés aux CFA par les Opérateurs de Compétences (OPCO) pour le financement de la formation des apprentis. En effet, en réponse au large déficit (3 à 4 milliards d'euros annuels) induit par la loi du 5 septembre 2018, l'Etat a demandé à France Compétences de réviser le montant de tous les coûts–contrats versés aux CFA. Cet « ajustement » progressif des moyens alloués aux CFA pourrait avoir des impacts importants sur l'équilibre financier des établissements, avec à la clé une sollicitation accrue auprès de la Région.

Il est proposé d'affecter la somme de 6,8 M€ sur cette AE pour les dépenses engagées avant la fin de l'année 2023 au profit des CFA.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	5 711 900,00	5 671 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement mobilisé correspondent à la recette qui sera versée par France compétences à la Région au titre de sa compétence de soutien aux formations dans les CFA.

Ils vont permettre de financer les nouvelles opérations retenues au titre de 2023 et de solder les opérations de 2022.

Par ailleurs, s'il est constaté des crédits disponibles sur l'enveloppe dédiée au fonctionnement, ils pourront être affectés au financement des opérations d'investissement dans le cadre de la fongibilité prévue par le décret n°2021-1850 du 28 décembre 2021. Le transfert de crédit sera alors constaté lors d'une décision modificative budgétaire.

2.2.03 - FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	22033593	31/12/2023	ERASMUS APPRENTISSAGE	**900 000,00**
AE	2023	22033789	31/12/2023	TRANS EUROPE APPRENTISSAGE	**120 000,00**

La mobilité européenne des apprentis et, plus globalement des jeunes, constitue un marqueur fort de l'action régionale en faveur de la jeunesse. La politique régionale de l'apprentissage adoptée en 2020 réaffirme et conforte l'engagement de la Région en faveur de la mobilité des apprentis dans un paysage de l'apprentissage profondément bouleversé.

L'action de la Région revêt deux aspects : un soutien financier aux projets présentés par les CFA et un accompagnement dans la mise en œuvre des projets avec en particulier le portage d'un consortium d'établissements dans le cadre du dispositif Erasmus+.

Après deux années très perturbées par la crise sanitaire, les CFA doivent faire face à de nouvelles difficultés liées aux réticences de certains apprentis (et de leurs familles) à voyager dans les pays d'Europe de l'Est, compte tenu de la guerre en Ukraine.

Pour mémoire, l'action de la Région porte sur deux dispositifs de mobilité :

- Erasmus + qui s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation avec des séjours individuels en entreprise allant de 2 à 52 semaines. L'AE a été évaluée au vu du montant des bourses notifié par l'agence Erasmus en 2022.
- Trans'Europe Apprentissage qui permet à des classes ou groupes d'apprentis d'effectuer des séjours d'une semaine de découverte professionnelle et culturelle. Ce dispositif est très apprécié par les jeunes et les CFA.

Il est proposé d'affecter l'intégralité du montant des deux AE, afin de permettre la prise en charge des projets présentés par les CFA au cours de l'année 2023.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 126 300,00	1 019 000,00	300 000,00	400 000,00

Les crédits de paiement sollicités pour la mobilité des apprentis correspondent également à la recette versée par France compétences à la Région.

Une recette Erasmus apprentissage est attendue pour 0,4 M€.

2.3 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 751 000,00	2 758 500,00	0,00	0,00
Investissement	8 350 000,00	9 840 000,00	0,00	0,00

2.3.01 - SOUTENIR LES OPERATIONS D'IMMOBILIER POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21500	31/12/2023	CPER 2021-2027-UNIVERSITE ORLEANS-DEPLOIEMENT UFR DEG	**5 400 000,00**
AP	2023	21504	31/12/2023	CPER 2021-2027-INSA CVL-EXTENSION RESTRUCTURATION LOCAUX	**3 000 000,00**
AP	2023	21505	31/12/2023	CPER 2021-2027-INSA CVL-EXTENSION RESTRUCTURATION LOCAUX	**3 000 000,00**
AP	2023	21506	31/12/2023	CPER 2021-2027-CROUS-CREATION RESTAURANT UNIVERSITAIRE	**1 000 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter les autorisations de programme suivantes :

- 2023-21500 CPER 2021-2027 – Université Orléans – déploiement UFR DEG création, pour le déploiement de l'UFR DEG et la création d'un Learning center sur le site Madeleine Orléans centre, à hauteur de 5,4 M€
- 2023-21504 CPER 2021-2027 – INSA CVL-extension restructuration locaux, pour l'extension et la restructuration des locaux de l'INSA campus de Blois, comprenant la construction d'un nouveau bâtiment pédagogique et vie étudiante, à hauteur de 3 M€
- 2023-21505 CPER 2021-2027 – INSA CVL- extension restructuration locaux, pour l'extension et la restructuration des locaux de l'INSA campus de Bourges, à hauteur de 3 M€
- 2023-21506 CPER 2021-2027 CROUS-création restaurant universitaire madeleine, pour la création d'un restaurant universitaire sur le site Madeleine Orléans centre, à hauteur de 1 M€

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Investissement	7 650 000,00	9 000 000,00	0,00	0,00

Les opérations d'immobilier universitaire incluses dans ce programme s'inscrivent dans le cadre des Contrats de Plan Etat Région 2015-2020 et 2021-2027. Les crédits de paiement proposés en 2023 permettront l'avancement des opérations suivantes :

- Extension du bâtiment de Polytech de l'Université de Tours sur le site des Deux Lions ;
- 1ère phase de réhabilitation du bâtiment Tanneurs à Tours ;
- Aménagement de la faculté d'odontologie à Tours ;
- Extension et restructuration des locaux de l'INSA, à Bourges et à Blois ;

- Campus Madeleine : implantation de l'Université d'Orléans (Faculté Droit Economie Gestion) en centre-ville d'Orléans, sur le site Madeleine ;
- Ilôt restauration opéré par le CROUS sur le site Madeleine

2.3.02 - AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE ET DE VIE DES ETUDIANTS

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	23023127	31/12/2023	AIDES VIE ETUDIANTE	**582 000,00**
AE	2023	23023134	31/12/2023	MOBICENTRE	**1 700 000,00**

Il est proposé de créer les autorisations d'engagement suivantes :
- AE 2023-23023127 : AIDES VIE ETUDIANTE à hauteur de 582 K€
- AE 2023-23023134 : MOBICENTRE à hauteur de 1,7 M€

Il est proposé d'affecter en totalité ces AE :
582 000€ pour l'animation du réseau de soutien à la vie étudiante et le recrutement de référents étudiants, dans le contexte des Etats Généraux de la Jeunesse
1,7 M€ pour soutenir les étudiants pour leurs séjours à l'étranger effectués dans le cadre de leur cursus au sein des établissements d'enseignement supérieur de la région.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 035 000,00	2 282 000,00	0,00	0,00

Au-delà des graves difficultés associées au confinement, la crise sanitaire a mis en évidence une nécessité structurelle de mieux organiser les dispositifs d'appui à la vie étudiante. Les crédits de paiement déployés en 2023 auront vocation à animer le réseau d'acteurs de la vie étudiante sur chacun des sites universitaires, et à construire un programme d'aide aux étudiants défini après une concertation tenant compte des spécificités de chaque site.

L'objectif de Mobi-Centre est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. La mesure est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre - Val de Loire. En 2020 et 2021, la crise sanitaire avait fortement réduit le nombre des départs. La reprise d'une activité universitaire proche de la normale impliquera des besoins en crédits de paiement 2023 qui devraient poursuivre l'augmentation constatée en 2022.

2.3.03 - SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	23031508	31/12/2023	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE	**100 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité l'AP 2023-23031508 INSA Centre Val de Loire pour 100 K€ pour l'acquisition d'équipements et logiciels nécessaires au développement de l'INSA Centre-Val de Loire.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	716 000,00	476 500,00	0,00	0,00
Investissement	700 000,00	840 000,00	0,00	0,00

Cette activité retrace les dépenses permettant de soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

En 2023, des financements en investissement et en fonctionnement seront déployés pour appuyer les établissements d'enseignement supérieur dans les profondes transformations des modes de formation que nécessitent l'évolution des profils des étudiants d'une part, et des besoins en compétences des acteurs économiques d'autre part. Il s'agit de doter les établissements d'infrastructures adaptées aux contraintes de la vie étudiante (dans le contexte des Etats Généraux de la Jeunesse), aux besoins croissants d'échanges de données pour leurs activités pédagogiques aussi bien qu'administratives, mais aussi de faciliter et de diffuser les nouvelles pratiques pédagogiques au sein du corps enseignant.

2.3 - ORIENTATION

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 650 000,00	3 450 000,00	592 850,00	220 000,00

L'information métiers et formations est un enjeu majeur pour la société, pour les jeunes qui n'ont pas spontanément accès au monde du travail et de l'entreprise et qui n'en n'ont qu'une vision parcellaire voire fantasmée. Certains jeunes connaissent mal la diversité des métiers d'aujourd'hui et de demain ainsi que les opportunités d'emploi dans leur ville ou dans leur région. Aussi pour aider les jeunes dans leurs choix d'orientation, la Région doit faire appel à une ingénierie spécifique, sur chaque bassin d'emploi, mobiliser ses partenaires du SPRO mais aussi les branches et les entreprises pour construire et déployer des solutions adaptées à la diversité de ses publics. Il s'agit là en s'inscrivant dans un continuum orientation, formation, emploi d'inventer les projets et les actions qui mettront en visibilité des gestes professionnels, qui rapprocheront les jeunes des salariés qui sauront leur parler avec passion de leur quotidien, de créer des passerelles entre le monde du travail et celui de l'Ecole. C'est la mission que s'est donnée la Région, celle d'offrir aux jeunes quels que soient leur situation sociale et ou géographique une perspective d'insertion professionnelle qui leur corresponde, en misant évidemment sur des outils technologiques et les médias numériques mais également sur la rencontre, l'échange, la relation humaine.

2.3.01 - INFORMER SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS, ORGANISER LE CONSEIL EN ORIENTATION ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	24013101	31/12/2023	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	**112 000,00**
AE	2023	24013317	31/12/2023	FORUMS DE L'ORIENTATION ORLEANS-TOURS (HT)	**400 000,00**
AE	2023	24013578	31/12/2023	STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION	**300 000,00**
AE	2023	24013917	31/12/2023	VALORISATION DES METIERS	**890 000,00**

Les différentes AE proposées en fonctionnement correspondent aux AE qui nous permettrons d'assurer sur l'année la mise en œuvre pleine et entière de la politique régionale au titre de la compétence orientation-information sur les métiers et les formations.

Il est proposé de diminuer et d'affecter totalement le montant de l'AE consacrée à la lutte contre le décrochage en 2023 pour un montant de 0,112 M€ pour tenir compte de la non-reconduction d'actions portées par l'Education nationale qui ne donnent pas satisfaction en la matière.

Les AE sont dimensionnées de manière à permettre la mise en œuvre des actions et manifestations concernées d'ici la fin de l'année 2023. Il est proposé :

- d'affecter l'intégralité de l'AE forums de l'orientation Orléans-Tours pour un montant de 0,4 M€ ;
- de répartir l'AE structures de l'accueil de l'information et de l'orientation en deux affectations :
  - 0,115 M€ au profit des structures d'accueil de l'information et de l'orientation,
  - 0,185 M€ au bénéfice des SPRO locaux.

Il est proposé d'ouvrir l'AE valorisation des métiers 2023 à hauteur de 0,89 M€ et de l'affecter comme suit :
- 0,68 M€ pour le financement d'actions dédiées à l'information sur les métiers ;
- 0,16 M€ pour l'organisation des forums de l'orientation (hors Orléans et Tours) ;
- 50 000 € pour le financement d'actions dans le cadre des campus des métiers et des qualifications.

En complément, il est proposé d'affecter 1,1 M€ sur l'AE pluriannuelle 2021-21550 dédiée au financement du Gip Alfa Centre qui porte le Carif-Oref en région afin de permettre son fonctionnement sur l'année 2023.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2022	1916	31/12/2023	WORLDSKILLS - OLYMPIADES	300 000,00	**50 000,00**

Les compétitions régionales et nationales *Worldskills* seront organisées toutes les deux sur l'année 2023, du fait d'un bouleversement du calendrier initial pendant la crise sanitaire. L'organisation de cette double compétition sur la même année budgétaire se traduit par une augmentation de l'autorisation d'engagement correspondante en 2023 (+ 50 000€).

Il est proposé d'affecter l'intégralité du montant de cette AE afin de permettre la prise en charge des dépenses afférentes à l'organisation des épreuves de sélection pendant l'année 2023, épreuves qui donneront à voir et valoriseront les talents des jeunes de notre Région.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 650 000,00	3 380 000,00	592 850,00	150 000,00

Le niveau des crédits de paiement sur l'AE valorisation des métiers a été réduit par rapport à l'année 2022. Mais pour nous permettre d'engager de nouvelles opérations, dans un moment où cette compétence au sein des Régions prend véritablement son essor et a fortiori dans un contexte sanitaire stabilisé qui devrait permettre de renforcer l'organisation d'évènementiels métiers, de nouvelles marges de manœuvre seront recherchées auprès des crédits du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences.

Les crédits de paiement sur l'AE forums de l'orientation Orléans-Tours pour lesquels la Région est en gestion directe intègrent la location du site Co'Met sur Orléans.

L'AE Woldskills prend en compte les dépenses à engager pour les sélections régionales et la compétition nationale qui se dérouleront simultanément sur 2023.

La Région poursuit son implication dans la coordination de l'opération assure ta rentrée qui repose sur la mobilisation des acteurs du SPRO (service public régional de l'orientation), dans le suivi de l'action des PSAD (plate-forme de suivi et d'appui au décrochage) ainsi que dans l'animation des acteurs du SPRO autour de l'obligation de formation. Cette AE porte également la subvention de fonctionnement attribuée à l'école de production de Salbris.

Les crédits de paiement de l'AE 2021-21550 permettent de financer la subvention de fonctionnement attribuée au Gip Alfa Centre, carif-oref de la région et cofinancé par l'Etat et la Région dans le cadre du contrat de plan. Il assure des analyses de la relation emploi-formation et organise l'information sur l'offre de formation publique en région.

Des recettes d'un montant de 0,15 M€ sont attendues au titre de la tarification des stands des exposants dans les forums de Tours et d'Orléans.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00

Les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer le service public régional de l'orientation. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

2.5 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	135 997 000,00	166 080 000,00	71 024 284,00	102 800 000,00
Investissement	1 560 000,00	3 046 000,00	0,00	0,00

2.5.01 - CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	0971	31/12/2023	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES	**2 820 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE 2023 – 971 – Formations subventionnées pour un montant de 2,82 M€ pour le financement des formations subventionnées (E2C, CNAM…) à destination des organismes de formation.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2021	21929	31/12/2030	OS 4.5 - 31 - OBSERVATION EMPLOI FORMATION	1 700 000,00	**-1 700 000,00**
AE	2021	21930	31/12/2030	OS 4.7 - 32 - FORMATION PROFESSIONNELLE DE	70 000 000,00	**1 805 258,00**

Les ajustements d'enveloppes ci-dessus sont proposés pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster les affectations en conséquence.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	86 844 461,00	100 000 000,00	70 624 284,00	96 800 000,00
Investissement	1 498 000,00	2 966 000,00	0,00	0,00

En section de fonctionnement, la programmation budgétaire de l'année 2023 témoigne d'une mise en œuvre complète et dynamique du PACTE d'investissement dans les compétences.

Avec des crédits de paiement inscrits à hauteur de 100 M€, le programme « construire et financer les formations professionnelles continues » représente 62 % du budget dédié à la formation professionnelle.

Il est dédié principalement aux achats de formation dans le cadre du Programme Régional de Formation 2021 – 2024. Dans un contexte de tensions majeures sur les recrutements mais aussi d'enjeu à accompagner les publics éloignés, il démontre à la fois l'ambition d'un achat conséquent en volume de places (plus de 31 000 places prévues en 2023) mais aussi d'une recherche toujours et plus d'une inclusion des publics les plus éloignés, y compris primo-arrivants en France, avec une offre de formation élargie :

- Parcours métier : 12 809 places pour un montant d'achat de 72 M€
- Visa + parcours vers l'emploi : 1278 places pour un montant d'achat de 3,5 M€
- Visa : 12 991 places pour un montant d'achat de 4,7 M€
- Formations Français langue étrangère, d'intégration, remise à niveau et Alphabétisation : 3 680 places pour un montant d'achat de 10,3 M€
- Formations pour personnes sous-main de justice : 350 places pour un montant de 8 M€.

93 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour la mise en œuvre de ces formations et 3,932 M€ sont prévus pour les formations individuelles déléguées à Pole Emploi.

Par ailleurs, dans le cadre du PACTE, des expérimentations, des innovations pédagogiques sont conduites et articulées dans les parcours. C'est le cas notamment pour la VAE, dispositif majeur d'accompagnement des parcours professionnels, dont la mobilisation doit être facilitée et maximisée. 259 000 € de crédits de paiement y sont dédiés. C'est le cas, ensuite des Actions de Formation en Situation de Travail (AFEST) pour lesquelles 100 000 € de crédits de paiement sont réservés et pour la poursuite de la mise en œuvre de GPECT (400 000 €).

Par ailleurs, les mesures pour le prêt d'ordinateurs à des stagiaires et l'émergence de Tiers lieux de compétences sur chaque bassin de vie se poursuivent avec 1,4 M€ de crédits de paiement inscrits.

Enfin, 160 000 € de crédits de paiement sont réservés pour accompagner les territoires labelisés Territoires Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD).

En recettes, 87,5 M€ sont attendues au titre du PACTE et 9,3 M€ au titre des fonds européens (3,6 M€ au titre de la programmation 2014-2020 et 6 M€ au titre de celle de 2021-2027).

En section d'investissement, 2,966 M€ sont prévus pour l'acquisition d'ordinateurs à mettre à disposition des stagiaires de la formation professionnelle et le déploiement des Tiers lieux de compétences sur tous les bassins de vie.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00

En section de fonctionnement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer les formations préparant aux métiers. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent. La recette figure dans les crédits régionaux.

2.5.02 - LEVER LES FREINS A LA FORMATION

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	1756	31/12/2023	CRIA ET ELS	**420 000,00**
AE	2023	1757	31/12/2023	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	**1 100 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter les autorisations d'engagement suivantes :
- AE 2023-1756 CRIA et ELS pour un montant de 420 K€
- AE 2023-1757 lutte contre les freins à l'entrée en formation pour un montant de 1,1 M€

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 912 840,00	3 600 000,00	0,00	0,00

En section de fonctionnement, les crédits de paiement dédiés au programme lever les freins à la formation s'élèvent à hauteur de 3,6 M€ et témoignent de la forte dynamique engagée particulièrement essentielle dans cette période d'incertitude économique et d'inflation pour faciliter l'accès et le maintien en formation des publics les plus fragiles : aides à la mobilité dont le COMBO Parfait (0,8 M€), aide à l'hébergement en partenariat avec l'AFPA (1,1 M€), lutte contre l'illettrisme et accès aux formations savoirs de base (0,5 M€), aide au tutorat expérimentée en 2021 (0,25 M€ pour solder les dossiers engagés). Il est également proposé d'expérimenter des aides aux permis en mobilisant le CPF et en réservant 1 M€ à cet effet.

2.5.03 - MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	1758	31/12/2023	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	**165 000,00**
AE	2023	25033001	31/12/2023	CONTRAT TERRITORIAL D ACCUEIL ET D INTEGRATION	**120 000,00**
AE	2023	2607	31/12/2023	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT	**2 930 000,00**

Il est proposé de créer les autorisations d'engagement suivantes :

- AE 2023-1758 accompagnement vers l'emploi pour un montant de 165 K€
- AE 2023-25033001 Contrat territorial d'accueil et d'intégration pour un montant de 120 K€
- AE 2023-2607 Missions Locales Fonctionnement pour un montant de 2,93 M€

Affectations

Il est proposé d'affecter en totalité ces AE :
165 K€ pour le financement du fonctionnement à destination de l'ARML
2,93 M€ pour financer le fonctionnement des Missions Locales
120 K€ pour financer des actions favorisant l'accueil et l'intégration des primo-arrivants à destination de divers bénéficiaires.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	0179	31/12/2023	EQUIPEMENTS DES MISSIONS LOCALES	**80 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter une AP 2023-0179 Equipement des Missions Locales pour un montant de 80 K€ pour l'année 2023.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	4 032 699,00	4 180 000,00	0,00	0,00
Investissement	62 000,00	80 000,00	0,00	0,00

Dans un contexte où 50% des demandeurs d'emplois sont demandeurs d'emploi de Longue Durée, des moyens importants seront positionnés sur la mobilisation des publics.

Ainsi, en section de fonctionnement, les actions pour mobiliser et aller vers les publics seront développées avec la poursuite du soutien aux Missions Locales (3,095 M€), le développement d'action de sensibilisation sur l'attractivité des métiers (0,25 M€) et le déploiement des points d'information et de conseil sur la VAE (0,74 M€ de crédits de paiement).

Par ailleurs, la Région a contractualisé en Commission Permanente de novembre 2022, un Contrat territorial d'Accueil et d'Intégration avec l'Etat afin de favoriser l'accueil et la formation de publics primo-arrivants. 60 000 € sont inscrits pour mettre en œuvre ce nouveau partenariat et financer des actions sur le territoire.

En section d'investissement, 80 000 € de crédits de paiement sont inscrits pour l'équipement des missions locales.

2.5.04 - ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE FORMATION

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	1755	31/12/2023	ACCOMPAGNEMENT VAE	**250 000,00**

Il est proposé de créer à hauteur de 250 K€ et d'affecter en totalité une AE 2023-1755 Accompagnement VAE pour financer l'accompagnement des VAE 2023.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 982 000,00	4 100 000,00	0,00	0,00

Ce programme vise à accompagner la professionnalisation de l'appareil de formation régional avec notamment le dispositif Trans'Formation (3,7 M€ de crédits de paiement) dont le bilan annuel montre une belle réussite : 76 organismes de formation sont engagés dans une Parcours d'accompagnement stratégique et 900 inscriptions sur des formations collectives visant à professionnaliser les personnels des Organismes de Formations. Cette professionnalisation porte sur la digitalisation des formations, la construction de modules en distanciel, les transitions écologiques et énergétiques dans les formations (dont l'éco-conception de formation), l'accueil et l'accompagnement des publics, la construction de parcours territorialisés, l'amélioration de la qualité des formations…

Par ailleurs, les actions du Lab PACTE seront poursuivies pour un montant de 180 K€ de même que l'accompagnement des publics dans la VAE (220 K€).

2.5.05 - REMUNERER LES STAGIAIRES EN FORMATION

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	0925	31/12/2023	REMUNERATIONS	**45 000 000,00**

Il est proposé de créer l'AE 2023-0925 rémunérations pour un montant de 45 M€ pour la rémunération 2023 des stagiaires et de l'affecter en totalité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	38 225 000,00	48 200 000,00	400 000,00	0,00

Cette activité est portée à 48,2 M€ en 2023, en augmentation nette par rapport à 2022. En effet, la Région achète davantage de places de formation augmentant ainsi la volumétrie de places rémunérées. Par ailleurs, les nouvelles consultations rémunérées du Programme Régional de Formation (visa + et FLE RAN ALPHA) trouvent leurs publics et montrent des taux de remplissage en nette amélioration. On constate également une évolution dans les publics accueillis en formation : compte tenu du marché du travail, beaucoup de stagiaires entrés en formation sont très éloignés de l'emploi (voire demandeurs d'emploi de longue durée) et, de fait, ne bénéficient plus de l'allocation retour à l'emploi de Pôle Emploi. Leur rémunération est donc assurée par la Région. Enfin, l'augmentation du point de rémunération de 4% décidée par l'Etat pour faire face à la hausse des prix, impacte directement le budget régional.

2.6 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	54 200 000,00	58 000 000,00	5 975 000,00	0,00
Investissement	4 340 000,00	7 700 000,00	1 010 000,00	300 000,00

Les enjeux pour maintenir un bon état de santé et de bien-être de nos concitoyens et concitoyennes sont nombreux et les formations sanitaires et sociales occupent une place centrale dans l'action régionale.

Attirer vers et valoriser les métiers des secteurs sanitaire, médico-social et social, y compris les moins qualifiés, permettre des parcours de formation de qualité et des évolutions professionnelles, sont autant de chantiers que la Région poursuivra en 2023, avec un budget volontariste de 58 M€ en dépenses de fonctionnement et 7,7 M€ en dépenses d'investissement pour les Formations Sanitaires et Sociales. A ce titre, notre collectivité poursuivra en 2023 le mouvement d'augmentation des effectifs en formation paramédicale pour former davantage, comme elle s'y était engagée, et a donc autorisé pour cette année 2023, 170 places supplémentaires en 1ère année de formation infirmière.

Par ailleurs, avec notamment les projets de reconstruction de l'IFSI de Blois, de relocalisation de l'IFSI de Chartres et d'extension de l'IFPM d'Orléans, la Région avec ce BP 2023, poursuit sa politique volontariste d'investissement pour accompagner la modernisation, et la réhabilitation-restructuration, voire la reconstruction d'établissements, ainsi que leur mise en sécurité et mise en accessibilité.

2.6.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	26011001	31/12/2023	IFPM ORLEANS EXTENSION	**2 500 000,00**
AP	2023	26011002	31/12/2023	IFSI CHARTRES RELOCALISATION	**750 000,00**
AP	2023	26011003	31/12/2023	IFSI BLOIS RECONSTRUCTION	**1 750 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AP pour les trois projets immobiliers paramédicaux de Blois, Chartres et Orléans pour lesquels les études de programmation ont été réalisées. Ces études préalables permettent de confirmer la faisabilité du projet et de dimensionner de manière prévisionnelle le budget global de ces opérations, sans qu'à ce stade le plan de financement de ces opérations ne soit finalisé. Les contributions des collectivités territoriales concernées (Conseil départemental, EPCI, commune d'accueil), de l'Etat/ARS sont sollicitées en complément de la participation régionale. En effet, les locaux des instituts de formation, leur entretien comme leur construction ne sont de la responsabilité d'aucune collectivité. Pourtant les travaux et reconstructions sont indispensables pour assurer la formation des personnels de soin dont notre région a besoin.

Il est donc proposé, dans l'attente, de dimensionner les autorisations de programme de chacun de ces projets de façon à permettre le lancement des opérations de sélection de la maîtrise d'œuvre, ainsi que des phases dédiées à la réalisation de l'avant-projet sommaire (APS) et de l'avant-projet détaillé (APD). Ces projets seront de nouveau soumis au vote en fonction de la stabilisation à venir des plans de financement et du niveau de l'intervention régionale.

Les trois projets envisagés sont les suivants :

- le programme technique détaillé du campus formation de Blois prévoit l'emménagement sur un site proche de l'hôpital nécessitant le réaménagement complet du bâtiment existant. Il intègre le regroupement de l'ensemble des activités de formation de l'hôpital (formation initiale et continue) ainsi qu'une prévision d'augmentation du nombre d'étudiants infirmiers et le développement de l'apprentissage pour la formation aide-soignante. La livraison prévisionnelle du bâtiment rénové est prévue pour 2026. Le Centre hospitalier assurera la maîtrise d'ouvrage :

- l'IF Santé de Chartres (IFSI-IFAS-IFA) sera accueilli sur le site Eure-et-Loir Campus, qui accueille des formations d'enseignement supérieur dans le cadre d'un projet immobilier d'extension du bâtiment existant. Une mutualisation des locaux existants est également prévue afin d'optimiser les surfaces. Les surfaces prévues permettront d'accueillir davantage d'étudiants infirmiers. La livraison prévisionnelle de l'extension est prévue pour 2026. La maîtrise d'ouvrage sera portée par le Département d'Eure-et-Loir, propriétaire des locaux de l'actuel pôle d'enseignement supérieur ;

- l'extension-restructuration de l'IFPM d'Orléans sera réalisée en maîtrise d'ouvrage régionale, le foncier étant propriété de la Région. Le projet permet d'accueillir une augmentation significative du nombre d'étudiants infirmiers ainsi que le regroupement sur un seul site des formations actuellement sur trois sites.

Il est proposé d'affecter l'intégralité du montant des trois AP mentionnées précédemment, afin de permettre la réalisation des études techniques nécessaires au lancement des travaux, prévues sur l'exercice 2023.

Concernant les AP pluriannuelles déjà ouvertes pour assurer le financement des équipements, les opérations de gros entretien ainsi que l'informatisation pédagogique et administrative des instituts de formation paramédical et du travail social en 2023, le niveau des affectations proposées est le suivant :
- 0,8 M€ sur l'AP 2021-1313 PPI Equipement sanitaire et social ;
- 0,5 M€ sur l'AP 2021-1314 PPI Gros entretien ;
- 0,1 M€ sur l'AP 2021-1315 Informatisation pédagogique et administrative.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2021	2800	31/12/2021	IFSI CHATEAUROUX - RELOCALISATION	9 700 000,00	**4 700 000,00**

Il est proposé un ajustement à la hausse de l'AP 2021-2800 IFSI Châteauroux-relocalisation compte-tenu du surenchérissement du projet signalé plus haut : le montant de l'AP est porté à 14,4 M€ contre 9,7 M€ initialement, soit +4,7 M€. Il intègre le montant des équipements qu'il sera nécessaire d'installer dans ce nouvel établissement. Des cofinancements seront recherchés pour que la Région ne porte pas seule cette réévaluation du coût de l'opération.

Il est proposé d'affecter l'intégralité de cette AP, afin de permettre la poursuite en 2023 de ce projet immobilier.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Investissement	4 340 000,00	7 700 000,00	1 010 000,00	300 000,00

L'AP 2021-1313 pluriannuelle PPI équipement d'un montant de 3,25 M€ sur la période 2021-2025 permet de répondre aux besoins d'équipements des établissements de formation. Les crédits de paiement prévus pour 2023, d'un montant de 0,713 M€, sont dédiés à l'équipement administratif et pédagogique (mobilier, matériel de simulation, équipements informatiques…).

L'AP 2021-1314 pluriannuelle PPI gros entretien d'un montant de 2 M€ sur la période 2021-2025, concerne le financement d'opérations d'aménagement ou d'entretien des locaux. Elle est dimensionnée à hauteur de 0,656 M€ en crédits de paiement pour couvrir les besoins en 2023.

L'AP 2021-1315 pluriannuelle informatisation pédagogique et administrative ouverte sur la période 2021-2025, à hauteur de 0,5 M€ vise à assurer le financement des actifs et des serveurs. Le montant des crédits de paiement est fixé à 0,07 M€ en 2023.

Le niveau des crédits de paiement pour les AP relatives aux projets immobiliers correspond au phasage des besoins défini en fonction de l'état d'avancement des projets.

2.6.02 - ORGANISER ET FINANCER L'OFFRE DE FORMATIONS

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	26023403	31/12/2023	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS FORMATIONS SANITAIRES SOCIALES	**45 600 000,00**
AE	2023	26023532	31/12/2023	ACTIONS PARTENARIALES	**1 300 000,00**

L'AE financement des établissements de formation sanitaire et sociale absorbe l'essentiel de l'augmentation du budget 2023 consacré aux formations sanitaires et sociales. Il s'agit ainsi de poursuivre le mouvement d'augmentation des effectifs d'apprenants en formation amorcé depuis 2019. En 2023, ce sont +170 places supplémentaires en 1ère année de formation infirmière qui vont être ouvertes pour un quota prévisionnel de 1626 à la rentrée 2023 (soit +426 sur la période 2019-2023).

Le dimensionnement de cette AE prend également en compte, sur une année pleine, les impacts des décisions gouvernementales de juillet 2022 en faveur du pouvoir d'achat concernant la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique à hauteur de 3,5%.

L'AE actions partenariales est sensiblement dimensionnée de manière identique aux années précédentes.

Il est proposé d'affecter l'intégralité du montant de ces deux autorisations d'engagement afin de permettre la prise en charge des dépenses de fonctionnement des instituts de formation ainsi que des projets partenariaux avant la fin de l'année 2023.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	43 072 400,00	46 710 000,00	5 975 000,00	0,00

L'AE « financement des établissements » est dimensionnée à hauteur de 45,6 M€ en termes de crédits de paiement pour 2023. Elle prend en compte les mesures identifiées ci-dessus qui vont impacter le budget régional : augmentation de quotas, revalorisation salariale des personnels des instituts (mesures SEGUR 1 et 2, revalorisation point d'indice, …). Elle intègre également le financement des actions délocalisées d'aide-soignante ainsi que celui du dispositif « fonds social régional ».

L'AE « actions partenariales » est dimensionnée à hauteur de 1,05 M€ en termes de crédits de paiement, en baisse par rapport à 2022 du fait de l'intégration des subventions spécifiques liées

aux actions de formation délocalisées d'aide-soignante dans le financement du fonctionnement global des instituts de formation (AE 2023-26023403) dans un souci de meilleure lisibilité de la totalité des financements mis en œuvre pour soutenir les formations et de simplification du suivi, pour les établissements de formation et pour les services de la Région, dans « SOLSTISS », l'outil de gestion des financements EFSS.

Le dimensionnement de l'AE intègre également une proposition de renforcement du financement attribué à l'OSMS (observatoire sanitaire et médico-social) porté par le GIP Alfa-Centre pour permettre le recrutement d'un.e 2ème chargé.e d'études en complément du poste actuel.

2.6.03 - VERSER DES BOURSES ET AUTRES AIDES AUX APPRENTIS

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	26033404	31/12/2023	GESTION DES BOURSES	**238 300,00**
AE	2023	26033010	31/12/2023	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES	**11 400 000,00**

Les AE sont dimensionnées de manière identique aux années précédentes et concernent le versement des bourses sous conditions de ressources aux apprenants des formations sanitaires et sociales.

Il est proposé d'affecter l'intégralité du montant de ces deux AE afin de permettre la prise en charge des bourses attribuées sous conditions de ressources aux apprenants des formations sanitaires et sociales sur l'année 2023.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	11 127 600,00	11 290 000,00	0,00	0,00

L'AE relative aux « bourses sanitaires et sociales » est dimensionnée à hauteur de 11,055 M€ en termes de crédits de paiement afin de tenir compte :

- de la revalorisation annuelle du montant des bourses constatée depuis 3 ans, portée à 4% cette année contre 1,1% en moyenne habituellement.
- de l'augmentation « mécanique » du nombre de boursiers liée à l'augmentation des quotas. Pour information, environ 52% des étudiants IDE sont boursiers pour un montant moyen de 2800 € et 58 % des élèves AS sont boursiers pour un montant moyen de 3 300 €.

MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES

LES ORIENTATIONS 2023

L'action régionale est résolument tournée, dans toutes ses composantes, vers la transition énergétique et vers le développement des services publics. Les politiques de mobilités et d'aménagement sont en première ligne de ces priorités.

2023 sera une année particulièrement paradoxale pour les mobilités : niveau très élevé des coûts de l'énergie d'une part, déploiement de nouveaux services de mobilité rurale et développement pour le réseau REMI, d'autre part.

La convention de 10 ans signée mi-2022 avec la SNCF a posé les bases d'une politique de transport ferroviaire ambitieuse. Une ambition pour un service amélioré et accru, avec de nouvelles dessertes qui démarrent dès fin 2022w. Sur de très nombreuses lignes, ce sont donc plus de trains, à des horaires plus adaptés aux flux existants pour mieux répondre aux besoins exprimés par les usagers et cela devra se poursuivre. Ainsi, l'ajout d'un train direct Tours/Blois/Orléans/Paris le dimanche soir, réclamé de longue date, est désormais une réalité et présage d'une hausse globale de l'offre REMI Express à l'avenir. L'apport des rames nouvelles se concrétisera en 2023 avec un cadencement en pointe toutes les 15 minutes entre Paris et Orléans. Les gares intermédiaires n'ont pas été oubliées, avec notamment des arrêts supplémentaires à Montlouis sur Loire, Argenton sur Creuse ou Avord, et des trains supplémentaires le week-end entre Tours et Loches. Mais pour que ces évolutions se réalisent, il a fallu et il faudra encore en 2023 porter avec fierté notre choix revendiqué d'investir dans le ferroviaire, au travers des infrastructures de proximité, avec de nouveaux travaux notamment sur Chartres-Courtalain et Le Blanc-Argent, mais aussi pour améliorer les rames, avec pour 2023 de nouvelles rénovations et de nouvelles commandes pour sortir définitivement de circulation des trains datant de plus de 40 ans.

L'année qui s'annonce sera également celle de la mise en œuvre des contrats opérationnels de mobilité avec les EPCI, avec le déploiement des premiers services REMI adaptés à ces territoires. Au travers notamment des voitures en autopartage, qui seront installées sur les territoires expérimentateurs, ou des renforcements des systèmes de transport à la demande, à la faveur souvent de l'entrée en service de nouvelles délégations de service public pour les réseaux routiers, c'est tout l'écosystème des mobilités de proximité et du quotidien qui prendront, en 2023, un tournant indispensable au meilleur accompagnement des besoins des habitants. C'est aussi au travers de l'appui renforcé au vélo et à son usage du quotidien que de nouvelles actions seront portées.

Toutes ces ambitions, ainsi que celles portées pour la jeunesse au travers du grand projet de gratuité qui devrait être engagée au cours de l'année 2023, sont aujourd'hui difficiles à mettre en œuvre dabs le contexte du plus grand défi auquel le transport public a eu à faire face depuis 20 ans : l'explosion des coûts de l'énergie. Nous nous refusons de répercuter en totalité sur les tarifs cette explosion, cela aurait pour effet de détourner les habitants du réseau REMI quand l'impératif climatique exige de chacun le recul de la voiture individuelle. Nous refusons également de réduire l'offre proposée, car sans un cadencement adapté et important, alors nous perdrons également les usagers du quotidien qui n'y trouveront pas leur compte. Le combat est donc à mener pour que les Régions ne soient pas laissées seules face à un poste financier sur lequel elles n'ont aucun contrôle et qui fait peser sur elles le spectre, inédit, d'un recul du transport public.

L'ambition qui est la nôtre depuis des années en matière de mobilités douces et actives demeure inchangée. Si le contexte national s'est obscurci, il est impératif d'agir et de garder le cap. C'est la voie que nous empruntons avec détermination.

Priorité à la transition écologique et énergétique pour faire face à l'urgence climatique

La transition écologique et énergétique est une autre priorité politique régionale, particulièrement ancrée dans les territoires. En tant que cheffe de file « climat », la Région s'appuie sur le processus participatif de la COP régionale, impliquant les acteurs régionaux, afin de simplifier, accélérer, massifier le passage à l'acte et pour atteindre les objectifs climat-énergie du SRADDET. La région poursuivra sa prise en compte des travaux de l'ensemble des coalitions pour l'établissement de ses politiques régionales, comme cela a été le cas en 2022.

En matière de politique énergétique, la Région va créer l'Agence Régionale pour l'Energie et le Climat. En s'appuyant sur les dispositifs existants, l'AREC viendra renforcer, massifier et combler les manques pour renforcer le service public régional de l'énergie, en articulant et harmonisant le nouveau dispositif France Rénov' de l'Etat par les outils régionaux (SEM énergie, ALEC, EIE et PTRE) déjà en place. Mais aussi en développant de nouveaux outils nécessaires comme un fond d'investissement en faveur des énergies renouvelables, ou encore en construisant une ingénierie efficace pour accompagner les territoires ou encore en poussant la création d'un centre de ressources et d'analyse des données, en lien avec la recherche pour asseoir une recherche locale au service des politiques publiques pour le climat.

Pour 2023, la priorité sera d'offrir plus de visibilité et de lisibilité, pour les particuliers, pour les collectivités et pour les professionnels, des services et dispositifs de financement de la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments tertiaires. L'enjeu est d'accélérer et de massifier les projets. La Région veillera à l'efficience des projets soutenus à travers une qualité de travaux et un suivi pour garantir la bonne exécution des travaux et le respect des normes d'isolation. De plus la région, à travers l'AREC prendra sa place de cheffe de file pour aider au développement des filières en lien avec la transition écologique.

Le projet LIFE-LETsGO4Climate, visant à accélérer la production des Energies Renouvelables (EnR) et les changements de pratiques de consommation énergétique au travers de « communautés locales d'énergie » a vu le jour en 2022. Ce projet a commencé à prendre racine dans les territoires et se déploiera sur 18 communautés de communes en 2023-2024.

En matière de gestion des déchets, la Région va procéder à une modification du SRADDET pour le mettre en correspondance avec les nouveaux objectifs de la loi AGEC. En 2023, nous soutiendrons les priorités de ce document, notamment la priorité donnée à la réduction des déchets à la source, la mise en place les outils pour réduire et recycler les déchets du BTP et le traitement spécifique des biodéchets. Dans cette logique le premier pilier des CRST, renforcera l'accompagnement des territoires sur les questions d'économie circulaire.

Agir en faveur de la renaturation des territoires et la biodiversité

Concernant la préservation de la qualité de l'eau et la biodiversité, la Région engagera en 2023 un plan de renaturation pour déployer ses ambitions sur l'ensemble du territoire. Ce plan visera à accompagner les territoires sur la réduction des îlots de chaleur dans les villes, à favoriser la végétalisation et la désimperméabilisation des cours des lycées et CFA et à préserver les espaces ruraux, notamment par des opérations de réimplantation de haies, de bosquets, d'espace de refuge pour la biodiversité ordinaire. Il mettra notamment en œuvre les nouvelles ambitions des CRST de doubler les crédits en faveur de la biodiversité pour atteindre 10%.

Cette année 2023 voit aussi le transfert de la compétence Natura 2000 de l'Etat vers les régions. La Région Centre Val-de-Loire prendra pleinement sa part dans l'exercice de cette nouvelle compétence afin de permettre la continuité mais aussi pour assurer la normalisation et la montée en qualité des espaces de nature préservée sur tout le territoire régional.

La question de la politique de l'eau a été au cœur de notre réflexion en 2022, notamment après l'été. En ce sens, l'année 2023 verra les Assises de l'eau enclenché une démarche volontaire de la région de prendre en charge la compétence eau à travers l'animation et la coordination des politiques sur le territoire régional. Cette politique s'appuiera notamment sur la politique des contrats de rivières, déployée depuis plusieurs années et couvrant désormais la quasi-totalité du territoire régional.

Concernant la condition animale, la région assure de la transversalité de cette compétence dans toutes les politiques publiques. En ce sens, la région continue d'œuvrer en Sologne contre l'engrillagement, elle participe aussi à l'accompagnement, par un nouveau dispositif de l'accompagnement des dynamiques associatives autour du refuge et des soins apportés à la faune sauvage dans toute la région.

La Région soutient de longue date les stratégies et les actions des territoires en faveur d'un aménagement équilibré du territoire régional, dans le cadre de dispositifs contractuels pluriannuels et transparents, et avec la volonté constante d'assurer la solidarité entre tous les

territoires de la Région. Dans un moment de fortes incertitudes et où les finances des collectivités sont en grande difficulté, la Région maintient ses engagements budgétaires en faveur des territoires, pour garantir la poursuite et l'émergence des projets en cohérence avec les besoins des populations, et les nécessaires transitions à conduire, transitions écologiques, transitions économiques et sociales, transitions numériques, transitions citoyennes. L'ampleur des crédits consacrés au soutien des projets des territoires, comme l'engagement transparent et pluriannuel aux services de tous les territoires, ruraux comme urbains, représente un effort unique et exemplaire au sein des régions françaises.

Le cadre contractuel entre la Région et les autres territoires sera renouvelé, afin d'affirmer et de renforcer la volonté d'un dialogue avec les acteurs locaux, inscrit dans la durée et au plus près des territoires. Il s'agira d'organiser une large concertation à l'échelle des bassins de vie pour dégager une vision partagée de l'avenir des territoires, en étant à l'écoute des acteurs et en affirmant les priorités régionales : accès aux services pour tous, relocalisation et réindustrialisation, dynamisation de la ruralité et transition énergétique et écologique.

Les projets financés en 2023 participeront à l'amélioration de la vie quotidienne de tous les habitants de la Région : l'accès aux soins pour tous ; des bâtiments publics mieux isolés et avec une empreinte écologique réduite ; des actions en faveur d'un habitat de qualité (logement social, logements en faveur des personnes âgées…) ; un maillage d'équipements publics culturels et sportifs de qualité ; des investissements en faveur des mobilités douces ; des soutiens aux projets économiques et aux actions en faveur du tourisme ; des actions en faveur de la biodiversité et la diversification des activités agricoles…

La concertation entre tous les acteurs à l'échelle des bassins de vie la mise en cohérence des actions de la Région (entre aménagement, mobilité, développement économique, culture, santé…) : ce nouveau dispositif doit aboutir à des engagements à 360° sur l'ensemble des thématiques couvertes par les compétences régionales : mobilité et transports du quotidien, formation, développement économique, politique culturelle, isolation des bâtiments, santé… C'est grâce au dialogue entre la Région, l'Etat, les Départements, les Pays et PETR, les EPCI, les communes et les habitants que de véritables projets de territoires peuvent émerger, se construire et être réalisés, en rassemblant les moyens autour d'enjeux partagés. C'est en proximité, avec solidarité et réactivité que les actions de la Région en faveur des territoires peuvent encore gagner en efficacité.

A travers les dotations inscrites dans les contrats régionaux de solidarité, le Fonds Sud et les conventions Région-Départements en faveur des territoires ruraux, la Région entend être au rendez-vous pour soutenir les territoires en difficultés et dynamiser la ruralité. Ce soutien est renforcé par les moyens consacrés à AVosID pour soutenir l'émergence et la structuration d'initiatives collaboratives et ascendantes porteuses de développement. Le réseau Oxygène – Lab des transitions accompagnera plus particulièrement la capitalisation et l'échange d'expériences des pratiques inspirantes autour de la transition sur les territoires, ainsi que la mise en réseau des initiatives portées par les acteurs des territoires. Les crédits importants réservés au programme Leader dans le prochain FEADER pour les initiatives de développement rural doivent permettre aux acteurs locaux d'amplifier leurs capacités d'initiatives et d'action. Enfin, ce soutien se traduit par un accompagnement soutenu des territoires, avec la mise à disposition de moyens d'ingénierie et le financement d'agents de développement.

3.1 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	4 315 000,00	5 330 000,00	0,00	0,00
Investissement	69 499 000,00	67 800 000,00	0,00	800 000,00

3.1.01 - METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter 70 000 € sur l'AE 2021-21150 pour le fonctionnement annuel de l'association Villes au carré.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2021	21942	31/12/2030	OS 5.2 - 43 - DEMARCHES TERRITORIALES	3 000 000,00	**-3 000 000,00**

L'ajustement d'enveloppe ci-dessus est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	31011001	31/12/2023	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2023	**500 000,00**
AP	2023	31011002	31/12/2029	CRST 2 PERCHE	**6 674 000,00**
AP	2023	31011003	31/12/2029	CRST 2 LOIRE NATURE	**6 740 000,00**
AP	2023	31011004	31/12/2029	CRST 2 FORET ORLEANS LOIRE SOLOGNE	**10 970 000,00**
AP	2023	31011005	31/12/2029	CRST 2 LOIRE BEAUCE	**8 600 000,00**
AP	2023	31011006	31/12/2029	CRST 2 EGUZON ARGENTON	**5 000 000,00**
AP	2023	31011008	31/12/2024	LIAISON DOUCE RILLE-HOMME	**300 000,00**
AP	2023	31011009	31/12/2023	FENETRES SUR LOIRE SUR 37	**650 000,00**
AP	2023	31011012	31/12/2023	FONDS DE RESTRUCTURATION IMMOBILIER COMMERCIAL 2023	**1 000 000,00**

Les AP suivantes sont ouvertes :

- les AP pour les derniers contrats qui seront soumis au règlement des CRST validé en 2012 et ajusté en 2017, s'agissant de territoires dont le précédent CRST prend fin avant le 1er juillet 2023 : CRST 2 du Perche (6,674 M€), CRST 2 Loire Nature (6,74 M€), CRST 2 Forêt d'Orléans Loire Sologne (10,97 M€), Loire Beauce (8,6 M€), CRST 2 Eguzon - Argenton sur creuse (5 M€).

- L'AP pour le fonds sud 2023 (0,5 M€) pour les projets structurants, dont l'essentiel est dédié à la seconde et dernière phase de déploiement du très haut débit dans le Berry. Il est proposé d'affecter la totalité de cette AP.

- Les AP pour honorer les crédits pour 2 projets qui n'ont pas pu être programmés au titre de la convention Région-Département de l'Indre et Loire 2015-2021 au regard de leurs échéances (liaison Douce Rillé-Homme et « Fenêtres sur Loire »). Il est proposé d'affecter la totalité de l'AP relative l'accompagnement des projets « Fenêtres sur Loire ».

- Il est proposé l'ouverture d'une AP annuelle de 1 M€ pour accompagner les projets de restructuration de l'immobilier commercial, selon le cadre voté en 2018. Ce dispositif permet aux collectivités dotées d'un plan global de revitalisation de leur centre-ville de remobiliser des locaux commerçants en prenant en charge des travaux de requalification pour une mise en location ou cession en vue de lutter contre la vacance commerciale.

Créations – Affectations – Fonds Européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21961	31/12/2030	OS 5.2 - 43 - DEMARCHES TERRITORIALES	**3 000 000,00**

L'ouverture d'enveloppe relative aux fonds européens est proposée pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'affecter en totalité cette AP.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2021	21943	31/12/2030	OS 5.2 - 44 - TERRITOIRES FRAGILES	5 000 000,00	**-1 000 000,00**

L'ajustement de l'enveloppe relative aux fonds européens est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 340 000,00	3 050 000,00	0,00	0,00
Investissement	60 645 000,00	53 407 000,00	0,00	0,00

S'agissant de la contractualisation avec les territoires (deux générations de CRST en cours), les crédits de paiement représentent 48,66 M€ en investissement et 1,88 M€ en fonctionnement soit respectivement 72% des crédits en investissement et 53% des crédits en investissement du budget « équilibre et solidarité territoriale ».

La légère baisse de ces crédits sur 2023 par rapport 2022 se justifie par le ralentissement des perspectives de paiements sur les deux plus gros contrats territoriaux, Orléans et Tours. Le second CRST d'Orléans voté fin 2022, entrera seulement dans sa première année de mise en œuvre en 2023. Le contrat de Tours est en cours mais la moitié de sa dotation se concentre sur le projet de Tramway qui, à date, fait toujours l'objet d'études.

S'ajoutent aux crédits liés aux contrats, les crédits de paiement pour des projets structurants financés sur d'autres dispositifs, notamment 0,4 M€ pour le dispositif de restructuration commerciale et 0,675 M€ pour les pôles multimodaux financés au titre du CPER 2015-2020.

La Région mobilisera 2,37 M€ sur le Très Haut Débit, dont 1,250 M€ sur le Fonds Sud.

Concernant A VOS ID, sont prévus 1 M€ en fonctionnement pour honorer les besoins de financement liés à la sélection d'initiatives et pour solder le marché Oxygène et 0,5 M€ en investissement.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Investissement	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00

Concernant les fonds européens, les crédits d'investissement proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira d'accompagner les démarches territoriales dont les infrastructures régionales de santé et de soutenir les territoires fragiles. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

3.1.02 METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS

- Les autorisations d'engagement

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2022	31023036	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT INDRE (2022-2024) FONCT	1 950 000,00	**27 000,00**

Suite à l'approbation de la convention Région-Département avec l'Indre par la Commission Permanente Régionale, il est proposé d'ajuster le montant de l'AE en conséquence.

- Les autorisations de programme

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2022	31021036	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT INDRE (2022-2024) INVEST	8 550 000,00	**-462 000,00**

Suite à l'approbation de la convention Région-Département avec l'Indre par la Commission Permanente Régionale, il est proposé d'ajuster le montant de l'AP en conséquence.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	800 000,00	0,00	0,00
Investissement	7 924 000,00	12 842 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre des conventions Région-Département 2015-2021, 5 329 560 € sont mobilisés dont plus de la moitié (plus de 3 M€) en faveur de dispositifs en faveur de l'hébergement des personnes âgées et handicapées, 1,5 M€ pour des projets structurants (pôle de l'âne, passerelle cyclotouriste sur la Loire à Blois, dispositif bourgs Centres en Eure et Loir…).

Les conventions Région-Département 2022-2024, approuvées en CPR du 23 septembre et du 18 novembre 2022, mobilisent :
- 7,5 M€ en investissement
- 0,8 M€ en fonctionnement

3.1.03 - DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION

Toujours plus engagés pour la santé !

L'adoption en février 2022 du Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre Val de Loire a réaffirmé la mobilisation de la Région et les objectifs très ambitieux de l'augmentation du nombre de places de formations sanitaires et sociales. Ces objectifs se traduiront en 2023 avec près de 200 places supplémentaires pour atteindre un quota de 1641 places de formations à la prochaine rentrée, progression la plus importante de ces dernières années. Parce que ce Pacte ne se limite pas aux seules compétences de la Région, les engagements pris ont été déterminants pour qu'un nouveau pôle de formation de médecins, tant attendu à Orléans, voit le jour en 2022, ainsi que la création de la faculté d'odontologie de Tours. La mobilisation de la région et les moyens qu'elle engagera ces prochaines années garantiront leur montée en puissance et leur pérennité.

Actionner tous les leviers de l'attractivité en santé pour que la désertification médicale ne soit plus une fatalité trouve des réponses très concrètes dans ce budget 2023 avec des politiques très innovantes nouvellement mises en œuvre. Première Région à créer un GIP, la Région apporte une réponse complémentaire à l'exercice libéral avec le recrutement de médecins salariés et la création de centres de santé. S'il n'est plus à démontrer la réussite des MSP qui ont permis d'installer en région de nombreux professionnels de santé dont 370 médecins sur tous les territoires, le salariat suscite beaucoup d'intérêt de la part de jeunes médecins ou médecins retraités qui y voient de nouvelles opportunités et souplesse d'exercice. Ce nouveau dispositif a permis en octobre 2022 à plus de 6000 habitants de retrouver un médecin référent. Avec pour objectif de doubler le nombre de médecins salariés en 2023, notre Région offrira à un plus grand nombre d'habitants de retrouver un accès aux soins.

L'évolution des pratiques sera également très largement soutenue dans les domaines de la e-santé, la télémédecine et la téléconsultation dont elle est expérimentatrice. De nouvelles coopérations avec les départements, et collectivités locales verront également le jour en 2023 avec la création des toutes premières Résidences Pro Santé.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter les opérations suivantes :
- Financement de structures d'exercice regroupé : 300 000 € (AP 2021-21151)
- Financement de projets liés au développement de la e-santé : 400 000 € (AP 2021-21152)
- Accompagner des projets pour la prévention et l'accès aux soins : 100 000 € (AP 2020-2529)

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2021	21938	31/12/2030	OS 5.2 - 36 - STRATEGIE REG SANTE INFRASTRUCTURE	4 500 000,00	**-500 000,00**

L'ajustement d'enveloppe ci-dessus est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	975 000,00	1 480 000,00	0,00	0,00
Investissement	930 000,00	751 000,00	0,00	0,00

Ce sont au total 2,231 M€ qui sont prévus en crédits de paiement :

- dont 0,751 M€ en investissement pour honorer : les crédits au titre du CPER 2015-2020 en faveur des MSP (0,1 M€), de la télémédecine (0,05 M€) ainsi qu'au titre du CPER en cours (2021-2027) sur les mêmes objets : MSP à hauteur de 0,2 M€ et télémédecine 0,15 M€ ainsi que pour les équipements du GIP Pro santé (0,191 M€).
  S'agissant des structures d'exercice regroupées, les crédits réservés sont complémentaires à ceux accordés dans le cadre de la contractualisation avec les territoires (via les CRST) ;

- dont 1,48 M€ en fonctionnement. La contribution financière au GIP PRO SANTE s'élève à 1,3 M€. Elle doit permettre au 31/12/2023 de multiplier par deux l'effectif de médecins salariés recrutés au 31/12/2022. En outre, 50 000 € sont consacrés aux suites données à l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un pôle régional lié au vieillissement et à l'autonomie, 70 000 € pour des actions en faveur de la prévention, et 60 000 € pour les actions de promotion de la santé et des MSP.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Investissement	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00

Concernant les fonds européens, les crédits proposés au vote le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer les infrastructures de santé dans le cadre de la stratégie régionale. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

3.2 - NUMERIQUE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	4 037 000,00	5 138 000,00	300 000,00	1 100 000,00
Investissement	360 000,00	6 000 000,00	2 600 000,00	7 300 000,00

La Région, consciente de la progression exponentielle des usages du numérique d'une part et des opportunités qu'il représente, investira fortement le sujet en 2023 pour en faire un levier pour le développement de notre territoire, au service des individus et des organisations.

Il s'agira d'abord de prolonger le déploiement d'infrastructures numériques performantes pour celles et ceux qui font vivre le territoire et développer des formes de communication et plus largement les services qui nous sont utiles. 2023 verra donc avancer l'installation du THD dans les zones qui ne sont pas encore desservies et de la fibre noire (FON) entre des pôles d'activités stratégiques, permettant à chaque utilisateur d'ajuster son débit à ses besoins et de sécuriser ses transferts de données. Il s'agira également d'installer en région un centre de données qui représente aujourd'hui une brique essentielle de l'édifice numérique pour soutenir nos besoins de plus en plus importants en matière de stockage, en traitement et restitution de la donnée mais aussi pour garantir une indépendance et une sécurité de ces dernières et pour nos usagers.

D'autre part, la maîtrise des usages restant un enjeu essentiel de notre stratégie numérique nous relancerons notre accompagnement des espaces de médiation numérique mais aussi l'animation des HTD qui sont désormais des temps attendus par nos concitoyens et les professionnels pour se rencontrer, dialoguer, découvrir de nouveaux projets et des nouvelles innovations qui traduisent la vitalité de notre territoire et de ses acteurs. Dans le domaine des usages également, la Région poursuivra son engagement en faveur de la DATA dont elle perçoit le potentiel au service de nouvelles applications. C'est notamment dans le domaine de la préservation de l'environnement qu'elle se fait remarquer au niveau national et international avec le Climat Data Hub qui pose la Région comme tiers-de confiance et facilitatrice dans l'exploitation de la donnée.

Mais compte tenu du déploiement massif des usages, la Région sera aussi au rendez-vous des enjeux liés à la cybersécurité. Elle mobilisera l'ensemble des acteurs du numérique susceptibles d'apporter conseils et solutions concrètes aux particuliers, aux collectivités comme aux entreprises. Elle développera et structurera l'écosystème cyber régional pour réduire les menaces et risques cyber sur son territoire. Elle va également s'attacher à apporter des solutions rapides et efficaces pour que ceux qui seraient victimes d'attaquent puissent poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions. Ainsi la région sera-t-elle un territoire éveillé et actif dans ce domaine, garantissant à ceux qui y habitent et à ceux qui y développent ou voudraient y développer des activités un niveau de sécurité maximum.

3.2.01 - DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	32013001	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DES SMO	**400 000,00**
AE	2023	32013155	31/12/2023	CPER 21-27 GIP RECIA CONTRIBUTION STATUTAIRE	**250 000,00**
AE	2023	32013485	31/12/2023	GIP RECIA - RESEAU REGIONAL HD ET FIBRE NOIRE	**2 000 000,00**

Il est proposé de créer 3 AE et d'affecter l'intégralité des montants correspondants pour :
- les contributions de la Région en sa qualité de membre des syndicats mixtes ouverts pour un montant de 0,4 M€ ;
- la contribution statutaire au GIP Recia pour un montant de 0,25 M€ ;
- les services d'accès au très haut débit et à la fibre noire pour les sites régionaux (dont les lycées) pour un montant de 2 M€.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	32011001	31/12/2023	GIP RECIA - FIBRE NOIRE	**3 000 000,00**

Il est proposé de créer une autorisation de programme et d'affecter l'intégralité des montants correspondant pour le déploiement de la fibre noire en région permettant la desserte des établissements d'enseignement supérieur, de recherche et les lycées, à hauteur de 3 M€.

Cette opération permettra de multiplier les débits proposés (entre 2 a minima et 20 fois plus de débit) pour répondre aux besoins actuels et à venir. Elle est indissociable du projet de Data Centre régional qui proposera de l'hébergement et des services en local et ainsi d'appréhender un numérique plus responsable et sécurisé. Sur un budget estimé de 21 M€, le projet fait déjà l'objet d'un financement assuré de 8 M€ de l'UE, 3 M€ de l'Etat et 3 M€ de la Région dans le CPER. Le redéploiement de crédits REACT-EU et FEDER sont envisagés pour compléter.

Ce projet permettra, à terme, des économies de fonctionnement car les coûts d'accès et de fonctionnement au réseau seront très réduits par rapport au réseau très haut débit actuel.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 562 000,00	2 450 000,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	1 000 000,00	2 600 000,00	2 800 000,00

Il est proposé 1 M€ de crédits de paiement pour le déploiement de la fibre noire en investissement et 2,45 M€ de crédits de paiement en fonctionnement pour les services d'accès aux réseaux des établissements, le fonctionnement des syndicats mixtes ouverts et la contribution statutaire au GIP Recia.

Concernant les recettes, 2,8 M€ sont attendues au titre de REACT-EU pour la transition numérique. Cette recette est déterminée à partir du niveau de dépenses proposé sur le programme « programmation 2014-2020 ». Elle concerne les lignes budgétaires où la Région est bénéficiaire final des aides européennes sur des politiques mises en œuvre.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Investissement	0,00	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00

Les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de poursuivre le cofinancement des projets très haut débit du département du Cher et de l'Indre. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

3.2.02 - SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	32023088	31/12/2023	HUMAN TECH DAYS	**300 000,00**
AE	2023	32023156	31/12/2023	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION NUMERIQUE	**150 000,00**
AE	2023	32023157	31/12/2023	CPER 21-27 GEOMATIQUE ET OPEN DATA	**90 000,00**
AE	2023	32023158	31/12/2023	CPER 21-27 TIERS LIEUX	**150 000,00**
AE	2023	32023484	31/12/2023	CLIMATE DATA HUB	**250 000,00**
AE	2023	32023490	31/12/2023	AAP ORDI SOLIDAIRE	**180 000,00**

Il est proposé de créer 6 AE et d'affecter l'intégralité des montants correspondants pour :

- mener l'édition 2023 des Human Tech Days avec des événements d'animation de l'écosystème des acteurs du numérique au cœur du territoire régional organisés par la Région et un appel à projets relancé pour multiplier les événements en région, pour un montant de 0,3 M€ ;
- lancer des projets dans le cadre de la SCORAN (stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique) dont l'élaboration est portée par le GIP Recia pour le compte de l'Etat et de la Région et qu'il est prévu de valider au printemps 2023, pour un montant de 0,15 M€ ;
- poursuivre la diffusion de l'open data en région et le développement de la plateforme Géocentre, pour un montant de 0,09 M€ ;
- relancer une politique de soutien à des lieux de médiation numérique dans le cadre du CPER et en déclinaison de la stratégie numérique adoptée en décembre 2022, pour un montant de 0,15 M€ pour accompagner les usages au plus près des besoins du territoire régional ;
- lancer le climate data hub, projet de partage de données publiques et privées pour développer des solutions et des usages numériques favorables à la réduction des gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique, pour un montant de 0,25 M€ ;
- la mise en œuvre du dispositif de réemploi solidaires d'ordinateurs pour doter des personnes les plus éloignés des usages numériques ou ayant des difficultés d'équipement, notamment les jeunes, pour un montant de 0,18 M€.

Par ailleurs, aux mêmes fins de mise en œuvre des premières actions de la nouvelle stratégie régionale numérique et en déclinaison du CPER, il est proposé d'affecter :

- sur l'AE 2021-21102 : 0,3 M€ pour soutenir des projets de développement et de promotion des usages numériques.
- sur l'AE 2021-21104 : 0,14 M€ pour des investissements pertinents sur la médiation et l'inclusion numérique.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2021	21905	31/12/2030	OS 1.2 - 06 - MEDIATION NUMERIQUE	4 500 000,00	**141 122,00**

Il est proposé de revaloriser et d'affecter l'AE OS1.2-06-Médiation numérique de 141 122 € pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	32021106	31/12/2023	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION	**50 000,00**
AP	2023	32021107	31/12/2023	CPER 21-27 TIERS LIEUX INV	**200 000,00**

Il est proposé de créer 2 AP et d'affecter l'intégralité des montants correspondants pour :
- lancer des projets dans le cadre de la SCORAN (stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique) dont l'élaboration est portée par le GIP Recia pour le compte de l'Etat et de la Région et qu'il est prévu de valider au printemps 2023, pour un montant de 50 000 € ;
- relancer une politique de soutien à des lieux de médiation numérique dans le cadre du CPER et en déclinaison de la stratégie numérique adoptée en décembre 2022, à hauteur de 0,2 M€.

Par ailleurs, aux mêmes fins de mise en œuvre des premières actions de la nouvelle stratégie régionale numérique et en déclinaison du CPER, il est proposé d'affecter :
- sur l'AP 2021-21103 : 0,5 M€ pour soutenir des projets de développement et de promotion des usages numériques ;
- sur l'AP 2021-21105 :0,3 M€ pour des investissements pertinents sur la médiation et l'inclusion numérique ;

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 475 000,00	1 588 000,00	300 000,00	0,00
Investissement	360 000,00	500 000,00	0,00	0,00

Il est proposé 0,5 M€ de crédits de paiement en investissement et 1,588 M€ de crédits de paiement en fonctionnement pour soutenir les expérimentations et initiatives dans le numérique. Ces crédits permettront de lancer des actions en déclinaison de la stratégie numérique et en particulier :
- la mise en place du centre régional de réponse aux incidents cyber porté opérationnellement par le GIP Recia en lien avec DevUp et qui offrira un service tant que entreprises qu'aux collectivités et aux associations.
- le soutien aux lieux de médiation numérique et au réseau régional d'inclusion numérique.
- le lancement du climate data hub.
- l'édition 2023 des Human Tech Days.
- le solde de nos engagements dans le cadre des précédentes conventions Région-Département (cité du numérique à Blois).

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00

Les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations de transformation et de médiation numérique. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

3.3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	9 908 900,00	10 798 000,00	2 014 000,00	4 120 000,00
Investissement	5 018 000,00	7 013 000,00	0,00	1 700 000,00

La politique régionale en faveur de la transition écologique et de la biodiversité a une double portée avec des actions directes financées par ce budget et des actions transversales présentes dans d'autres sections budgétaires : Education, Mobilités, Economie, Aménagement, Culture et Sports pour ne citer qu'elles.

Ces budgets spécifiques poursuivent le même objectif de transition écologique et énergétique de notre région avec une visée de préservation de la biodiversité et de lutter contre le dérèglement climatique. C'est ainsi que la Région investit fortement dans les mobilités collectives, le ferroviaire d'une part (matériels et infrastructures) et le routier, d'autre part. Cela se traduit, par exemple, par un investissement supplémentaire de 30 M€ jusqu'en 2028 au sein des différentes délégations de service public afin de faire évoluer la motorisation des 600 cars commerciaux de la région pour réduire leur impact carbone.

Au niveau de l'Education, le budget total de éCOEPI est de 101 M€ sur plusieurs années. Les 32 M€ d'investissements ont été totalement réalisés (achèvement de cette tranche en octobre 2022), les budgets restant à porter concernent le gros entretien, la maintenance et les achats de bois et fluides. Cette part conséquente aura encore un impact budgétaire en 2023 et les années suivantes, permettant de réduire la consommation énergétique de 40 % à l'horizon 2030 pour 62 lycées et le FRAC. Ce projet majeur de transition énergétique a été soutenu fortement par l'Europe, via le FEDER et REACT-EU, démontrant une fois de plus l'interaction essentielle entre Région et Europe pour organiser les transitions de notre société. La politique éducation va par ailleurs continuer de porter, en 2023, des investissements spécifiques au plan d'efficacité énergétique des Lycées (7 M€) et pour le lancement du plan de renaturation et l'expérimentation de micro-forêt dans 8 établissements (1 M€).

Au niveau de l'Economie, ce nouveau budget marque la première traduction budgétaire des orientations du SRDEII et notamment de ses mesures concrètes. 20 sur 50 concernent directement la transition écologique et énergétique, avec des avancées notables, par exemple avec l'accélérateur des transition écologiques (mesure 17), la structuration de nouvelles filières de la transition écologique (vrac, matériaux biosourcés) ou le contrat de transition agro-écologique à destination des agriculteurs (mesure 22).

Ces différents exemples illustrent les actions transversales de la Région en faveur de l'environnement, non visibles dans le budget spécifique de cette politique. Ils ne sont que des exemples, cette action prenant encore d'autres formes comme l'organisation au sein de la COP régionale d'une nouvelle coalition pour favoriser l'éco-responsabilité des manifestations sportives.

3.3.01 - SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

- Les autorisations d'engagement

Création - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	33013002	31/12/2024	AREC	**500 000,00**

Une autorisation d'engagement AREC (Agence Régionale Energie Climat) est ouverte à hauteur de 500 000 € pour engager les études de préfiguration de l'agence régionale de l'énergie et du climat. Il est proposé d'affecter cette AE en totalité.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2021	21915	31/12/2030	OS 2.1 - 15 - ACCOMPAGNEMENT ANIMATION EFFICACITE	8 000 000,00	**2 000 000,00**

L'ajustement d'enveloppe ci-dessus est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

Affectations

Il est proposé d'affecter :
- 900 000 € sur l'AE 2020-2415 « SARE - Rénovation énergétique » pour déployer le service public de la rénovation énergétique de l'habitat, soutenir l'activités d'animation, de conseil et d'information aux particuliers pour leur travaux de rénovation énergétique sur le logement porté par les Espaces Conseil France Renov et pour le petit tertiaire privé porté par la CMAR et la CCI
- 200 000 € sur l'AE 2020-21251 « Animation filière bâtiment » pour soutenir le programme d'actions des centres de ressources "Bâtiment" (Envirobat, Casbaa...)
- 5 000 € sur l'AE 2021-21260 « prêts ISOLARIS » pour prendre en charge les intérêts des prêts accordés dans le cadre du dispositif ISOLARIS

- Les autorisations de programme

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2021	21913	31/12/2030	OS 2.1 - 16 - INVESTISSEMENT RENOVATION ENERGETIQUE LOGEMENT	11 000 000,00	**-2 000 000,00**

L'ajustement d'enveloppe ci-dessus est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

Affectations

Il est proposé d'affecter 250 000 € sur l'AP 2020-21201 « CPER 21-27 - rénovation énergétique des bâtiments » pour soutenir des particuliers lauréats du Concours Ma Maison Eco.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 261 400,00	1 911 000,00	850 000,00	1 660 000,00
Investissement	1 685 000,00	1 277 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les crédits 1,911 M€ permettent de poursuivre l'animation des filières et les projets d'efficacité énergétique des bâtiments.

Au titre du programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique), la convention signée avec l'Etat se traduit par une diminution des crédits, prévus à 0,890 M€ en 2023 contre 1,3 M€ en 2022, pour la mise en œuvre des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique permettant l'information des particuliers sur ce sujet. Les dépenses SARE sont neutralisées par des recettes décalées sur la durée de la convention '2019-2023). La recette attendue est de 1,4 M€ en 2023.

0,881 M€ de crédits de paiement sont inscrits afin de poursuivre l'animation régionale des filières, soutenir les missions du Centre de Ressources pour la Qualité Environnementale du Cadre Bâti porté par ENVIROBAT Centre, notamment sur l'animation des filières des Matériaux Biosourcés, soutenir les projets issus de l'appel à projet COP régionale. Cela comprend 60 000 € de crédits pour la poursuite de l'INTERREG ENERGE, suite à son décalage en raison de la pandémie. En recette, il est attendu un montant de 0,11 M€.

0,140 M€ de crédits de paiement sont prévus pour la promotion de l'AREC et de la COP régionale.

En dépense d'investissement, les crédits de paiement de 1,277 M€ permettent, de poursuivre le soutien des projets de rénovation énergétique des bâtiments au travers notamment du concours « ma maison éco » dans le cadre du CPER 2021-2027 ou de l'AAP « efficacité énergétique des bâtiments » cofinancé par le FEDER.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
Investissement	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des études et actions d'accompagnement et d'animation en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

En investissement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des investissements pour la rénovation énergétique des logements et des PME. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

3.3.02 - SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- 250 000 € sur l'AE 2020-21250 « Animation filière ENR » pour soutenir le programme d'actions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet d'installations d'énergies renouvelables (Fibois, ADIL 37, ALEC 18, Energie Partagée, AFPG…) ainsi que l'étude d'évaluation de la filière méthanisation en région (prestation) et le voyage d'études aux Assises de l'Energie (bénéficiaire ENEDIS)
- 10 000 € sur l'AE 2021-21259 « CPER 21-27 Énergies renouvelables citoyennes Fonctionnement » pour soutenir la structuration des collectifs citoyens porteurs de projet ENR (plusieurs associations)
- 5 000 € sur l'AE 2020-2417 « Plan Hydrogène » pour l'animation et les événements associés à la feuille de route H2 (prestations).

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2021	21916	31/12/2030	OS 2.2 - 18 - COMMUNAUTES ENERGETIQUES LOCALES	2 000 000,00	**-2 000 000,00**
AE	2021	21917	31/12/2030	OS 2.2 - 19 - FILIERES ENR	17 500 000,00	**-12 600 000,00**
AE	2021	21918	31/12/2030	OS 2.2 - 20 - HYDROGENE VERT	6 510 000,00	**-6 010 000,00**

Les ajustements d'enveloppes ci-dessus sont proposés pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster les affectations en conséquence.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- 1 000 000 € sur l'AP 2020-21202 « CPER 21-27- ENR Bois Géothermie » pour soutenir les projets d'installation d'énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, géothermie ou solaire thermique) portés par les collectivités, des associations ou des entreprises
- 65 000 € sur l'AP 2021-21207 « CPER 21-27 - Energies renouvelables citoyennes – Investissement » pour soutenir les études de faisabilité ou les travaux d'installations d'énergies renouvelables portés par des collectivités, associations ou entreprises.

Créations – Affectations – Fonds Européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21952	31/12/2030	OS 2.2 - 19 - FILIERES ENR	**12 600 000,00**
AP	2023	21953	31/12/2030	OS 2.2 - 20 - HYDROGENE VERT	**6 000 000,00**
AP	2023	21960	31/12/2030	OS 2.2 - 18 - COMMUNAUTES ENERGETIQUES LOCALES	**2 000 000,00**

Les ouvertures d'enveloppes ci-dessus sont proposées pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'affecter la totalité de ces AP.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 012 000,00	964 000,00	989 000,00	989 000,00
Investissement	1 449 500,00	1 143 000,00	0,00	0,00

En dépense d'investissement, les crédits de paiement de 1,143 M€ permettent, de poursuivre le soutien de projets relatifs au développement des énergies renouvelable (ENR) cofinancés pour partie par le FEDER ou dans le cadre du CPER 2021-2027 (AAP Méthanisation, Contrat d'Objectif Territorial COT ENR intégrant la géothermie, le bois-énergie et le solaire thermique), de soutenir les projets d'investissements citoyens pour les énergies renouvelables.

En fonctionnement, les crédits (0,964 M€) permettent de poursuivre l'animation des filières ENR au niveau régional ou départemental, de mettre en œuvre le plan hydrogène, de porter le projet européen LIFE_LET'sGO4CLIMATE et de soutenir la structuration des collectifs citoyens porteurs de projet ENR (plusieurs associations).

Par ailleurs le projet européen porté par la Région LET'sGO4CLIMATE sur les ENR bénéficie également de subventions FEDER pour les dépenses et les postes à hauteur de 0,989 M€.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
Investissement	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de soutenir les filières sur les énergies renouvelables.

En investissement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de soutenir les communautés énergétiques locales, les filières sur les énergies renouvelables et l'hydrogène vert. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

3.3.03 - CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE

- Les autorisations d'engagement

Création - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	33033002	31/12/2023	CONDITION ANIMALE	**200 000,00**

Une AE Condition animale est ouverte à hauteur de 0,2 M€ pour engager la politique de bien-être animal et notamment soutenir les hôpitaux pour la faune sauvage. Il est proposé de l'affecter en totalité.

Modification –Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2022	33033001	31/12/2028	NATURA 2000	2 760 000,00	**600 000,00**

L'AE NATURA 2000, ouverte à hauteur de 2,76 M€ en DM2 2022 est abondée à hauteur de 0,6 M€, pour la période 2023-2028, afin de gérer et animer les sites Natura 2000. Il est proposé d'affecter cette somme complémentaire pour les besoins 2023.

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- 265 000 € sur l'AE 2020-21255 « CPER 21-27 Agence Régionale de la Biodiversité ARB » pour le versement de la dotation statutaire pour l'année 2023 à destination de l'ARB Centre-Val de Loire.

- 67 000 € sur l'AE 2021-21267, libellé « CPER 21-27 RNR Terres étangs Foucault Massé » pour la mise en œuvre du plan de gestion pour l'année 2023 à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire et du PNR de la Brenne.

- 6 000 € sur l'AE 2021-21268 libellé « CPER 21-27 RNR Vallées des Cailles » pour la mise en œuvre du plan de gestion pour l'année 2023 à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire.

- 6 800 € sur l'AE 2021-21269 libellé « CPER 21-27 RNR Bois des Roches » pour la mise en œuvre du plan de gestion pour l'année 2023 à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire.

- 24 000 € sur l'AE 2021-21270, libellé « CPER 21-27 RNR Taligny » pour la mise en œuvre du plan de gestion pour l'année 2023 à destination du PNR Loire Anjou Touraine et de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

- 24 000 € sur l'AE 2021-21271, libellé « CPER 21-27 RNR Pontlevoy » pour la mise en œuvre du plan de gestion pour l'année 2023 à destination du Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement.

- 15 000 € sur l'AE 2021-21272 libellé « CPER 21-27 Nouvelles RNR » pour la création de nouvelles réserves naturelles régionales à destination des collectivités locales et associations.

- 50 000 € sur l'AE 2021-21273, libellé « CPER 21-27 CBNBP » pour le partenariat sur l'amélioration des connaissances sur la flore régionale à destination du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

- 130 000 € sur l'AE 2021-21274, libellé « CPER 21-27 Observatoire régional de la biodiversité » pour l'animation et la production de données pour les trois pôles thématiques à destination des collectivités locales et des associations.

- 45 000 € sur l'AE 2020-21258, libellé « CPER 21-27 Conservatoire (CEN) » pour le fonctionnement à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire.

- 45 000 € sur l'AE 2020-21753, libellé « CPIER 21-27 Zones humides (CEN) » pour le fonctionnement à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire.

- 21 000 € sur l'AE 2021-21755, libellé « CPIER 21-27 espèces invasives » pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à destination du Conservatoire botanique national du bassin parisien, du Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement et du PNR Loire Anjou Touraine.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- 56 000 € sur l'AP n°2021-21217 libellé « CPER 21-27 Observatoire régional biodiversité » pour le financement d'opérations d'investissement qui contribuent au volet amélioration des connaissances sur la biodiversité à destination de collectivités locales, associations.

- 154 000 € sur l'AP 2021-21211, libellé « CPER 21-27 RNR Etangs Foucault Massé » pour la mise en œuvre du plan de gestion pour l'année 2023 à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et du PNR de la Brenne.

- 17 200 € sur l'AP 2021-21212, libellé « CPER 21-27 RNR Vallée des Cailles » pour la mise en œuvre du plan de gestion pour l'année 2023 à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

- 26 700 € sur l'AP 2021-21213, libellé « CPER 21-27 RNR Bois des Roches » pour la mise en œuvre du plan de gestion pour l'année 2023 à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

- 150 000 € sur l'AP 2021-21214, libellé « CPER 21-27 RNR Taligny » pour la mise en œuvre du plan de gestion pour l'année 2023 à destination du PNR Loire-Anjou-Touraine et de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

- 43 500 € sur l'AP 2021-21215, libellé « CPER 21-27 RNR Pontlevoy » pour la mise en œuvre du plan de gestion pour l'année 2023 à destination du Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement.

- 199 000 € sur l'AP 2021-21216, libellé « CPER 21-27 CEN », pour le soutien au programme annuel d'investissement à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

- 300 500 € sur l'AP 2021-21701, libellé « CPIER 21-27 CEN Zones humides sur secteurs éligibles au Plan Loire » pour le soutien au programme annuel d'investissement à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	693 105,00	1 201 000,00	0,00	0,00
Investissement	918 585,00	1 280 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, 1,2 M€ de crédits de paiements sont inscrits : pour la dotation statutaire de l'Agence régionale de la biodiversité (0,265 M€), pour soutenir le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) (90 000 €) pour le fonctionnement de sa structure et pour mener les missions de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (suivi des indicateurs, interprétation des données, communication…) (0,110 M€) et les études et inventaires des réserves naturelles (0,105 M€).

Enfin, une partie des crédits est dédiée à l'animation et la gestion des sites Natura 2000, pour lesquelles des recettes seront perçues au titre de la compensation du transfert de l'État (0,560 M€).

En investissement, 1,280 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour les dossiers relatifs à la mise en œuvre des plans de gestion des cinq Réserves Naturelles Régionales (travaux de restauration de milieux, travaux d'ouverture au public…). Des crédits de paiements sont également réservés pour les actions de restauration et d'entretien de milieux réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels et pour des opérations d'investissement qui contribuent à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité.

Enfin, des crédits sont prévus dans le cadre de la précédente convention Région - Département d'Indre-et-Loire pour des opérations liées à la transition écologique (acquisition et gestion de sites naturels).

3.3.04 - EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	33043001	31/12/203	ARBORETUM DES BARRES	**60 000,00**
AE	2023	33043002	31/12/2023	SERVICES CIVIQUES CLIMAT	**75 000,00**

Une AE annuelle est ouverte à hauteur de 60 000 € pour la poursuite de l'animation pédagogique du site de l'arboretum des Barres à Nogent sur Vernisson. Il est proposé d'affecter la totalité de l'AE.

Une AE annuelle est ouverte à hauteur de 75 000 € pour l'intermédiation des services civiques "Climat" par les structures Concordia Centre-Val de Loire et la Ligue de l'enseignement Centre-Val de Loire. Il est proposé d'affecter la totalité de l'AE.

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- 1 133 000 € sur l'AE 2020-21256 « CPER 21-27 Conventions vertes » pour la mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2023 : programmes d'actions 2023, tableau de bord de l'éducation à l'environnement et au développement durable, programme de formations modulaires à destination des associations conventions vertes.

- 452 000 € sur l'AE 2020-21751 « CPIER 21-27 Maisons de Loire » pour la mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2023 : programmes d'actions 2023 à destination des maisons de Loire.

- 60 000 € sur l'AE 2020-21257 « CPER 21-27 LIG'AIR et Santé Environnement » pour la mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2023 à destination de LIG'AIR. La cotisation de la Région, s'élevant à 30 000 €, sera directement affectée sur une AE distincte gérée par les moyens généraux.

- 20 000 € sur l'AE 2020-21257 « CPER 21-27 LIG'AIR et Santé Environnement » pour la mise en œuvre du règlement d'intervention Sensibilisation des habitants de la région Centre-Val

de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens à destination de collectivités, associations… de la région Centre-Val de Loire.

- 230 000 € sur l'AE 2021-21262 « CPER 21-27 Mobilisation citoyenne » pour la mise en œuvre du règlement d'intervention Mobilisation Citoyenne pour le Climat et la Transition Écologique à destination des collectivités, associations, universités … de la région Centre-Val de Loire.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter 90 000 € sur l'AP 2020-21205 « CPER 21-27 LIG'AIR » pour le financement de l'investissement annuel 2023 à destination de LIG'AIR.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 002 651,00	1 912 000,00	6 000,00	0,00
Investissement	87 350,00	202 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les crédits de 1,912 M€ correspondent aux versements aux associations de protection de la nature et de l'environnement dans le cadre des conventions vertes (1,083 M€), à diverses aides à des structures pour la mise en place d'actions de sensibilisation aux enjeux des perturbateurs endocriniens (0,02 M€), à la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais pour la poursuite de l'animation du site de l'arboretum des Barres (0,06 M€), à Concordia Centre-Val de Loire et la Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire pour l'intermédiation des Services Civiques (37 000 €). Il est également prévu 0,2 M€ pour les actions de mobilisation citoyenne et transition écologique.

En investissement, les crédits prévus (0,202 M€) correspondent aux investissements de Lig'air (90 000 €) ainsi qu'aux équipements des réseaux associatifs dans le cadre du dispositif des conventions vertes (80 000 € - versement du deuxième et troisième acompte de la génération de contractualisation triennale 2021-2023) et des maisons de Loire (32 000 M€).

3.3.05 - PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter 300 000 € sur l'AE 2020-21254 « CPER 21-27 ECONOMIE CIRCULAIRE » pour le financement d'actions de mise en œuvre du volet « déchets-économie circulaire » du SRADDET à destination des collectivités, associations, entreprises.

Il est proposé d'affecter 200 000 € sur l'AE 2021-21261 « CPER 21-27 OBSERVATION ENQUETES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE » pour la réalisation des enquêtes de l'Observatoire déchets-économie circulaire (marchés publics) à destination de bureaux d'étude/prestataires.

Créations – Affectations – Fonds Européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	21963	31/12/2030	OS 2.6 - 23 - COLLECTE DONNEES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE	**750 000,00**

L'ouverture d'enveloppe ci-dessus est proposée pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'en affecter la totalité.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2021	21920	31/12/2030	OS 2.6 - 22 - PREVENTION REDUCTION TRI RECYCLAGE DECHETS	5 000 000,00	**-4 750 000,00**

L'ajustement d'enveloppe ci-dessus est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter 200 000 € sur l'AP n°2020-21204 « CPER 21-27 ECONOMIE CIRCULAIRE » pour le financement d'investissements pour la mise en œuvre du volet « déchets-économie circulaire » du SRADDET à destination des collectivités, associations, entreprises.

Créations – Affectations – Fonds Européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21954	31/12/2030	OS 2.6 - 22 - PREVENTION REDUCTION TRI RECYCLAGE DECHETS	**4 000 000,00**

L'ouverture d'enveloppe ci-dessus est proposée pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'en affecter la totalité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	371 000,00	413 000,00	169 000,00	171 000,00
Investissement	158 026,00	200 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les crédits 0,413 M€ correspondent pour 0,2 M€ aux subventions aux projets déchet et économie circulaire et pour 0,2 M€ à la réalisation des études menées par l'observatoire.

En investissement, les crédits prévus 0,200 M€ correspondent aux dossiers aidés pour la mise en œuvre du volet déchets - économie circulaire du SRADDET.

Les recettes de 76 000 € sont prévues en subventions de l'ADEME pour des études et l'observatoire régional des déchets portés par la Région.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
Investissement	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer la collecte des données sur les déchets.

En investissement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de soutenir des actions de prévention de réduction de tri et de recyclage. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

3.3.06 - PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- 530 000 € sur l'AE 2020-21752, libellé « CPIER 21-27 Mission Val de Loire » pour la dotation statutaire à destination de la Mission Val de Loire.

- 315 000 € sur l'AE 2020-21750, libellé « CPIER 21-27 Dotation établissement public Loire » pour la dotation statutaire au bénéfice de l'établissement public Loire.

- 45 000 € sur l'AE 2020-21754, libellé « CPIER 21-27 EPTB Vienne » pour la dotation statutaire au bénéfice de l'établissement public territorial du bassin de la Vienne.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2021	21935	31/12/2030	OS 5.2 - 45 - PLAN LOIRE INONDATIONS	9 000 000,00	**-3 000 000,00**

L'ajustement d'enveloppe ci-dessus est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations – Fonds Européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21956	31/12/2030	OS 5.2 - 45 - PLAN LOIRE INONDATIONS	**3 000 000,00**

L'ouverture d'enveloppe ci-dessus est proposée pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'affecter la totalité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	897 000,00	875 000,00	0,00	0,00
Investissement	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les crédits de 0,875 M€ correspondent aux dotations statutaires de la mission val de Loire (0,530 M€), de l'établissement public Loire (0,3 M€), de l'établissement public territorial du bassin de la Vienne (0,045 M€).

En investissement, les crédits prévus à hauteur de 0,1 M€ correspondent aux mandatements relatifs aux plans de prévention des risques technologiques.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de soutenir les actions visant à prévenir les inondations. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

3.3.07 - RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter 100 000 € sur l'AE n°2020-21253 « CPER 21-27 CONTRATS EAU CENTRE » pour l'opération Objectif climat 2030 à destination des associations et pour différentes actions de fonctionnement qui ne sont pas éligibles au FEDER régional Centre-Val de Loire, à destination des syndicats de rivière et des collectivités ayant la compétence GEMAPI.

Créations – Affectations – Fonds Européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	21966	31/12/2030	OS 5.2 - 47 - PLAN LOIRE FONCTIONNALITES MILIEUX HUMIDES	**4 050 000,00**

L'ouverture d'enveloppe ci-dessus est proposée pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'affecter la totalité des crédits.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2020	21253	31/12/2027	CPER 21-27 CONTRATS EAU CENTRE	5 085 000,00	**-1 500 000,00**

L'AE CPER 21-27 CONTRATS EAU CENTRE est diminuée de -1,5 M€ pour équilibrer les crédits pour la restauration des rivières en fonctionnement et les crédits en investissement et respecter

l'équilibre du CPER. Cette évolution est rendue possible par la mobilisation du FEDER à partir de 2023 pour le soutien à l'animation des contrats de rivière.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2021	21936	31/12/2030	OS 5.2 - 46 - PLAN LOIRE CONTINUITES ECOLOGIQUES	19 290 000,00	**-13 790 000,00**

L'ajustement d'enveloppe ci-dessus est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter 1 000 000 € sur l'AP 2020-21203 « CPER 21-27 CONTRATS EAU CENTRE » pour les travaux de restauration de rivières dans le cadre des contrats signés et à venir à destination des syndicats de rivière, des collectivités ayant la compétence GEMAPI, des associations et des propriétaires d'ouvrages.

Créations – Affectations – Fonds Européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	21957	31/12/2030	OS 5.2 - 46 - PLAN LOIRE CONTINUITES ECOLOGIQUES	**8 000 000,00**
AP	2023	21958	31/12/2030	OS 5.2 - 47 - PLAN LOIRE FONCTIONNALITES MILIEUX HUMIDES	**1 740 000,00**

Les ouvertures d'enveloppes ci-dessus sont proposés pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'affecter la totalité des AP.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2020	21203	31/12/2027	CPER 21-27 CONTRATS EAU CENTRE	3 500 000,00	**1 500 000,00**

L'AP CPER 21-27 CONTRAT EAU CENTRE est augmentée de +1,5 M€ pour équilibrer les crédits pour la restauration des rivières en fonctionnement et les crédits en investissement et respecter l'équilibre du CPER. Cette évolution est rendue possible par la mobilisation du FEDER à partir de 2023 pour le soutien à l'animation des contrats de rivière.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	800 000,00	400 000,00	0,00	0,00
Investissement	300 000,00	870 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les crédits de 0,4 M€ correspondent pour l'essentiel au versement des soldes des subventions aux 80 postes pour l'animation des contrats de rivière et aux études et aux opérations Objectif climat 2030 à destination des associations.

En investissement, les crédits de 0,870 M€ sont prévus pour le mandatement des dossiers de travaux de restauration de rivières des 40 contrats en cours.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
Investissement	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de soutenir les actions de gestion durable de l'eau et de continuités écologiques. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

En investissement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de soutenir les actions de continuités écologiques. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

3.3.08 - SOUTENIR LES PARCS NATURELS

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- 462 000 € sur l'AE 2021-2041 libellé « Dotation PNR Brenne » pour la dotation statutaire 2023 à destination du PNR de la Brenne.

- 322 000 € sur l'AE 2021-2043 libellé « Dotation PNR Loire Anjou Touraine » pour la dotation statutaire 2023 à destination du PNR Loire Anjou Touraine.

- 248 000 € sur l'AE 2021-2044 libellé « Dotation PNR du Perche » pour la dotation statutaire 2023 à destination du PNR du Perche.

- 288 300 € sur l'AE 2021-21263 libellé « CPER 21-27 PNR Brenne » pour l'aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2023 à destination du PNR de la Brenne.

- 174 500 € sur l'AE 2021-21264 libellé « CPER 21-27 PNR Loire Anjou Touraine » pour l'aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2023 à destination du PNR Loire Anjou Touraine.

- 118 500 € sur l'AE 2021-21265 libellé « CPER 21-27 PNR Perche » pour l'aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2023 à destination du PNR du Perche.

- 100 000 € sur l'AE 2021-21266 libellé « CPER 21-27 PNR Sud Berry » pour le financement d'études et postes pour la préfiguration du PNR Sud Berry à destination des collectivités locales et associations.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- 109 000 € sur l'AP 2021-21208, libellé « CPER 21-27 PNR Brenne » pour la mise en œuvre du programme actions en investissement 2023 à destination du PNR de la Brenne.

- 81 800 € sur l'AP 2021-21209, libellé « CPER 21-27 PNR Loire Anjou Touraine » pour la mise en œuvre du programme actions en investissement 2023 à destination du PNR de la Brenne.

- 54 200 € sur l'AP 2021-21210, libellé « CPER 21-27 PNR du Perche » pour la mise en œuvre du programme actions en investissement 2023 à destination du PNR de la Brenne.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 871 744,00	1 822 000,00	0,00	0,00
Investissement	319 539,00	241 000,00	0,00	0,00

Les crédits permettent le soutien des PNR pour 1,822 M€ en fonctionnement intégrant les dotations statutaires et permettent d'accompagner la mise en œuvre des actions d'animation et de communication réalisées par les trois Parcs Naturels Régionaux.

En investissement, 0,241 M€ sont prévus pour le soutien aux programmes d'action annuels des trois Parcs Naturels Régionaux.

3.4 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	387 697 000,00	370 560 000,00	34 500 000,00	6 587 000,00
Investissement	346 780 000,00	102 433 000,00	119 045 000,00	35 010 000,00

3.4.01 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE

- Les autorisations d'engagement

Affectation

Il est proposé d'affecter la somme de 213 704 700 € sur le disponible de l'AE 2022-34013001 « Convention TER (2022-2031) » correspondant à la trajectoire financière pour 2023.

- Les autorisations de programme

Affectation

Il est proposé d'affecter la somme de 7 078 901 € sur le disponible de l'AP 2022-34011001 « Convention TER (2022-2031) - C3 » correspondant à la trajectoire financière pour 2023 pour les charges liées à l'amortissement des matériels roulants, dites C3.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	215 128 060,00	213 705 000,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	7 200 000,00	0,00	0,00

Dans un contexte de très forte hausse du coût de l'énergie, SNCF Voyageurs a présenté à la Région un devis annuel 2023 en très forte hausse par rapport à la trajectoire prévue à la convention 2022-2031 (+51,5 M€). Elle s'appuie sur une prévision d'indexation sans précédent, tenant compte d'une hypothèse très dégradée du coût de l'électricité et du gasoil.

La Région a refusé ce devis, et a voté des montants d'acomptes provisoires, comme prévu par la convention en cas de désaccord sur le devis annuel.

Les crédits de paiement proposés sont conformes au vote du devis annuel 2023 à hauteur de 213,705 M€ en fonctionnement, et de 7,2 M€ en investissement, correspondant aux acomptes qui seront versés en 2023 à la SNCF.

3.4.02 - RENOUVELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE

- Les autorisations de programme

Il est proposé d'affecter la somme de 13 498 000 € sur le disponible de l'AP 2022-34021001 « Convention TER (2022-2031) – POSEOM » correspondant à la trajectoire financière 2023, de la contribution dite « POSEOM » (Programme d'Opérations Spécifiques et d'Echanges d'Organes Majeurs du parc de matériel roulant TER Centre-Val de Loire).

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	8 683 940,00	10 198 000,00	865 000,00	882 000,00
Investissement	276 142 400,00	32 786 000,00	118 000 000,00	34 693 000,00

Pour pérenniser l'offre ferroviaire Rémi et renforcer son attractivité, la Région Centre-Val de Loire a engagé une politique ambitieuse de modernisation du parc de rames Rémi. Cela se concrétise notamment par des programmes d'acquisition de rames Regio2N et la poursuite d'importants programmes d'opération mi-vie, pour redonner 15 à 20 ans de potentiel de circulation aux séries TER2NNG et AGC.

La prévision en dépenses d'investissement 2023 est fixée à 32,786 M€ notamment pour les opérations suivantes :
- Le remplacement d'organes majeurs sur les rames Rémi et l'intégration d'opérations spécifiques, comme la préparation de la rénovation des rames du Blanc Argent, dans le cadre de la convention SNCF, à hauteur de 13,5 M€.
- La poursuite de la rénovation des 17 rames ZTER circulant sur Tours-Orléans, à hauteur de 9 M€.
- La poursuite de la rénovation des 12 rames TER2NNG, circulant sur Paris-Chartres-le Mans, à hauteur de 7,4 M€. La première rame est entrée aux ateliers de St Pierre des Corps à l'automne dernier, et devrait être mise en circulation au printemps 2023.

Les recettes d'investissement sont estimées à 34,693 M€, correspondant essentiellement au financement de l'acquisition des 32 rames REGIO2N TET par l'AFIT (Agence de Financement des Infrastructures de Transport), accordée dans le cadre du protocole d'accord de 2018 liée à la reprise par la Région des lignes des Trains d'Equilibre du Territoire. Le produit de la cession de la rame BGC à la Région Auvergne Rhône Alpes pour 0,893 M€ est également intégré.

Les dépenses et recettes de fonctionnement concernent les mouvements liés à la location des rames dans le cadre des crédits-baux conclus par la Région (loyers en dépenses), et la location des rames à SNCF Voyageurs pour permettre la récupération de la TVA (redevance de la SNCF en recettes).

3.4.03 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	34031001	31/12/2023	CPER 2023-2027 NOEUD DE SPDC - REA MESURE	**3 400 000,00**

Les études projet du Nœud de Saint Pierre des Corps (réduction des mouvements techniques pour améliorer la robustesse) doivent être finalisées en fin d'année 2023, pour des travaux envisagés en 2024. Aussi, il est proposé, par anticipation, d'ouvrir l'AP correspondante pour un montant de 3,4 M€, et d'affecter la somme correspondante sur le disponible de l'AP, afin de ne pas retarder l'opération.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2015	15300	31/12/2022	CPER-1-COMPLEXE FERROVIAIRE ORLEANS (2015-2020)	9 450 000,00	**-6 000 000,00**
AP	2015	15304	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX ORLEANS CHATEAUNEUF (2015-2020)	5 294 471,00	**-2 000 000,00**
AP	2018	2249	31/12/2023	CPER 1- TRAVAUX DOURDAN LA MEMBROLLE	31 750 000,00	**350 000,00**
AP	2022	2891	31/12/2023	FONCIER QUEBEC - REA BASE TRAVAUX - REA CTC	6 000 000,00	**1 000 000,00**
AP	2022	2892	31/12/2022	TOURS EN FOSSE SPDC - PRO-REA	12 100 000,00	**-1 600 000,00**

Les montants des AP sont ajustés au plus proche du besoin exprimé et du montant de l'opération, impliquant de ce fait des minorations.

L'augmentation de 1 M€ de l'AP « FONCIER QUEBEC - REA BASE TRAVAUX - REA CTC », permettra de financer, à hauteur de 40% et à part égale avec l'Etat, la construction d'ici 2025 d'un nouveau chantier de transport combiné à Orléans. Il est proposé d'affecter la somme complémentaire de 1 000 000 € sur le disponible de l'AP 2022-2891, affectation 2022-134341, dont le montant total est porté à 7 000 000 €.

L'abondement de 0,350 M€ de l'AP 2018-2249 « CPER 1 TRAVAUX DOURDAN LA MEMBROLLE » permettra de prendre en charge le surcoût de travaux sur un ouvrage d'art situé sur la ligne Dourdan- La Membrolle (travaux en 2023). Il est proposé d'affecter la somme complémentaire de 0,350 M€ sur le disponible de l'AP 2018-2249, affectation n° 2021-130633.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Investissement	46 907 394,00	45 553 000,00	0,00	0,00

Des crédits de paiement d'un montant de 45,55 M€ permettent de poursuivre le financement d'investissements sur les infrastructures ferrées, soit au titre des CPER, à hauteur de 24 M€ pour l'ancienne génération, de 9,35 M€ pour le futur contrat de plan 2023-2027 en cours de finalisation, soit hors CPER pour un montant de 12,18 M€.

Les investissements concernent :

- Des installations de service pour nos matériels roulant à hauteur de 11,938 M€ (nouveau centre de maintenance à Orléans, projet d'un nouveau centre de maintenance à Chartres, adaptations des ateliers et construction d'un tour en fosse à Saint Pierre des Corps, voies de remisage),
- Des études et réalisations sur les étoiles ferroviaires (études relatives à l'étoile de Tours, travaux d'améliorations du nœud de Saint Pierre des Corps),
- Ainsi que des travaux de régénération des lignes de desserte fine du territoire (Le Blanc-Argent, Tours-Loches, Tours-Chinon, Chartres-Courtalain pour un total de 32 M€).

3.4.04 - PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS

- Les autorisations d'engagement

Création - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	34043002	31/12/2023	AMO JV MALIN 5	**250 000,00**

Le marché d'AMO pour la centrale de mobilité JVMalin arrivant à son terme, il convient de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de 5 ans, pour faire évoluer cette centrale vers un véritable MaaS « Mobility as a Service » (plateforme numérique unique permettant l'accès à des moyens de transports multiples).
Il est proposé d'ouvrir une nouvelle AE de 0,250 M€ et d'en affecter la totalité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 903 500,00	3 258 000,00	57 000,00	57 000,00
Investissement	3 938 000,00	645 000,00	128 000,00	0,00

En recette de fonctionnement, il est proposé de reconduire la somme de 57 000 € relative à la centrale de mobilité et correspondant aux participations financières des autorités organisatrices des mobilités au dispositif régional, dans l'attente d'une intégration éventuelle des nouvelles communautés de communes devenues AOM.

La prévision en dépenses de fonctionnement est fixée à 3,258 M€, donc 0,250 M€ au titre des actions de communication du réseau Rémi.

La poursuite et l'extension des billettiques scolaire et interurbaine, et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fin de leur déploiement et la coordination de leur mise en œuvre correspondent à un montant de 1,16 M€.

La nouvelle convention SNCF 2022-2031, plus exigeante, impose de renforcer le nombre d'enquêtes auprès des usagers sur la qualité perçue, afin de disposer de résultats fiables par ligne. Les crédits sont donc portés à 0,160 M€ pour 2023.

La Région poursuit ses prestations de contrôle terrain sur les 1 800 circuits scolaires pour une qualité renforcée, ainsi qu'une prestation de formation des accompagnateurs de circuits scolaires, mis en place par les communes pour les élèves de maternelles notamment, pour un coût de 12 500 € pour 2023.

Depuis janvier 2022, la Région a confié la gestion d'un Centre de Relation Usager (CRU) à un prestataire, qui via un numéro d'appel unique, répond à tous les usagers des transports Rémi, routiers ou ferroviaires, scolaires, interurbains, et de transport à la demande. Elle correspond à un montant de 0,920 M€, qui a par ailleurs été déduit des nouveaux contrats de DSP ou avec la SNCF.

La centrale de mobilité JVMalin propose une information multimodale digitale sur toutes les solutions de mobilités sur le territoire du Centre-Val de Loire, comportant les horaires en temps réel. Une AMO accompagne la Région dans le pilotage des évolutions de cette centrale. 0,187 M€ seront dédiés à ces prestations.

Des crédits à hauteur de 0,178 M€ sont par ailleurs prévus au titre du financement de l'opération Train de la Loire à Vélo, conventionnée avec la Région Pays de la Loire et SNCF Voyageurs.

3.4.05 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	34053002	31/12/2023	MEDIATION SCOLAIRE	**400 000,00**
AE	2023	34053041	31/12/2027	DSP 41	**80 000 000,00**

La délégation de service public pour les cars Rémi 41 est en cours de négociation, pour un démarrage des prestations à compter du 1er mai 2023 et une durée d'exécution de 9 ans et 4 mois. Sans préjuger du résultat final de la consultation et des négociations à conduire, il est proposé d'ouvrir l'AE correspondante, basée sur une enveloppe estimative de 80 M€.
Il est proposé d'affecter la totalité des 80 M€ de cette AE.

Pour apaiser les relations entre les élèves, les parents et les conducteurs, et créer un climat propice au bon déroulement du trajet en car scolaire, il est proposé de reconduire le dispositif de médiation, initialement expérimenté sur le 41 et généralisé à tous les circuits scolaires Rémi de la Région depuis 2020.

Aussi il est proposé d'ouvrir une nouvelle AE pour la médiation scolaire, et d'affecter la totalité des 400 000 €.

Affectations

Pour l'exécution des marchés scolaires pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé d'affecter la somme de 52 207 000 € sur le disponible de l'AE 2017-1540, ventilée par département.

Pour le financement des AO2 au titre des conventions de délégation de compétence et d'organisation du transport scolaire, il est proposé d'affecter la somme de 6 490 000 € sur le disponible de l'AE 2022-2255, ventilée par département.

Enfin, il est proposé d'affecter la somme de 13 751 000 € sur le disponible de l'AE 2018-2260 au titre du financement des Conventions AOM pour l'année scolaire 2023-2024.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2022	2881	31/12/2022	DSP 37	53 000 000,00	**67 000 000,00**

La délégation de service public pour les cars Rémi 37, négociée et conclue pour un démarrage au 1er janvier 2023, fait ressortir un coût total de 120 M€, sur la durée du contrat, soit 10 ans et 8 mois.
Aussi il est proposé d'abonder l'AE de 67 M€ permettant de couvrir le coût de la délégation sur toute sa durée, et de porter son montant total à 120 M€. Il est proposé d'affecter la totalité de l'AE.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	34051001	31/12/2023	ACQUISITION MATERIEL DSP 41	**9 000 000,00**

Le contrat de délégation de service public pour les cars Rémi 41 intègre une enveloppe de financement des amortissements d'acquisitions de matériel roulant. Il est proposé d'ouvrir une AP correspondant à une première estimation, en vue de couvrir les amortissements des investissements prévus par le délégataire pour répondre au cahier des charges de la Région, intégrant notamment le verdissement du parc de cars sur les lignes régulières.
Il est proposé d'affecter la totalité de cette AP.

Modification - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2022	2886	31/12/2022	ACQUISITION MATERIEL DSP 37	11 000 000,00	**14 000 000,00**

Le montant total des investissements qui seront réalisés sur la durée de la DSP nécessite d'abonder l'enveloppe initialement prévue, de 14 M€. Il s'agit de couvrir les amortissements des investissements prévus par le délégataire pour répondre au cahier des charges de la Région, intégrant notamment le verdissement du parc de cars sur les lignes régulières. Aussi, il est proposé d'abonder l'AP 2020-2886 de 14 M€ permettant de couvrir le coût de la délégation sur toute sa durée, et de porter son montant total à 25 M€. Il est proposé d'affecter la totalité de cette AP, soit 25 000 000 €.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	154 101 500,00	137 369 000,00	33 573 000,00	5 643 000,00
Investissement	6 005 000,00	7 989 000,00	100 000,00	100 000,00

La prévision en dépenses d'investissement est fixée à 7,989 M€ correspondant au financement des amortissements des matériels roulants pour les titulaires des DSP de cars Rémi, ainsi que la reconduction d'une somme de 0,2 M€ pour le subventionnement d'acquisitions de cars par les AO2 en régie.

La prévision en dépenses de fonctionnement est fixée à 137,369 M€. Elle intègre les nouvelles contractualisations pour les DSP des cars Rémi pour un montant total de 65 M€. Les dépenses relatives aux marchés de transports scolaires sont estimées à 50,2 M€. Les financements versés aux AOM sont prévus à hauteur de 13,571 M€. Enfin le montant des participations versées aux AO2 scolaires est estimé à 6,5 M€.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 5,643 M€ comportant les participations des AOM et des AO2, ainsi que le produit des régies de recettes scolaires et des dernières lignes routières non intégrées dans des délégations de service public.

Une recette d'investissement de 0,1 M€ est prévue en lien avec le Syndicat mixte de coordination des transports collectifs d'Eure-et-Loir.

3.4.06 - AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	34061002	31/12/2023	AMENAGEMENT SECURITE ACCESSIBILITE POINT ARRET ROUTIER	**2 000 000,00**
AP	2023	34061005	31/12/2023	ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX SDAP GARE ROUTIERE ORLEANS	**9 500 000,00**

Il est proposé d'ouvrir une AP « Aménagement sécurité / accessibilité point d'arrêt routier » d'un montant de 2 M€, et d'affecter la totalité de cette somme, afin de poursuivre le financement de l'aménagement des points d'arrêt routier desservis pour les cars Rémi, en application du cadre d'intervention approuvé en septembre 2020.

Il est proposé d'ouvrir une AP « Réaménagement gare routière d'Orléans » d'un montant de 9,5 M€, et d'affecter la totalité de cette somme pour l'opération de réaménagement de la gare routière, visant à lever la contrainte de gabarit empêchant en l'état d'accueillir des cars à faible émission, à améliorer la sécurité et l'exploitation de la gare.

Affectations

Il est proposé d'affecter la somme de 8 M€ sur le disponible de l'AP 2021-21300 « Pôles d'échanges multimodaux CPER ». Le cadre d'intervention définissant les critères d'éligibilité des opérations sera finalisé en 2023 et permettra l'engagement des premières opérations.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	200 000,00	230 000,00	0,00	0,00
Investissement	6 015 000,00	4 089 000,00	600 000,00	0,00

En dépenses de fonctionnement, 0,230 M€ sont consacrés à l'entretien et à la maintenance du mobilier urbain et la mise à jour de la signalétique.

La prévision en dépenses d'investissement est fixée à 4,09 M€ correspondant notamment au financement des opérations suivantes :

- La mise en accessibilité des gares pour des conventions de financement de travaux en cours, au titre du SDAP pour les gares de Chartres (0,835 M€), Châteaudun (0,450 M€) ou du CPER 2015-2020 pour Vierzon (0,690 M€) ;
- Le financement des pôles d'échanges multimodaux au titre du CPER 2021-2027 (0,6 M€) ;
- L'investissement des gares, dans le cadre d'une convention d'investissement 2022-2024 (0,250 M€) ;
- Le financement de mises en sécurité et d'accessibilité des points d'arrêt routiers desservis par le réseau REMI (0,2 M€), ainsi que la fourniture et la pose de mobilier urbain sur les points d'arrêt routier (0,2 M€) ;
- Le lancement des études pour la rénovation de la gare routière d'Orléans (0,250 M€).

3.4.07 - SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	34073001	31/12/2023	AIDE ACQUISITION VAE / TROTINETTES / VELOS PLIANTS	**400 000,00**
AE	2023	34073002	31/12/2023	AIDE MOBILLICO	**4 000 000,00**
AE	2023	34073003	31/12/2023	GESTION DES AIDES A LA MOBILITE REGIONALE	**1 400 000,00**

La création d'une plateforme et d'une ligne d'appel unique pour la gestion des aides à la mobilité régionale est proposée. Ainsi, au titre d'un marché, un seul opérateur assurera la gestion des aides Mobillico d'une part, des aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE), vélos pliants ou trottinettes électriques d'autre part.
L'opération nécessite l'ouverture d'une AE d'un montant de 1,4 M€. Il est proposé d'affecter la totalité de cette somme.

Le dispositif Mobillico est poursuivi, à destination des salariés habitant la région Centre-Val de Loire qui effectuent quotidiennement des trajets domicile-travail en train, et qui vise à limiter leur reste à charge à 100 € par mois. Il est proposé d'ouvrir une AE de 4 M€ et d'affecter la totalité de cette somme.

La nouvelle aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique sur les territoires où la Région est AOM locale et l'aide à l'acquisition de trottinettes électriques et vélos pliants pour les abonnés Rémi, prévue par le plan régional des mobilités vélo, sera mise en place courant 2023 et nécessite l'ouverture d'une AE de 0,4 M€ pour l'année 2023. Il est proposé d'en affecter la totalité.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2022	1406	31/12/2023	SUIVI AIDE MOBILLICO	800 000,00	**-800 000,00**

La gestion du dispositif Mobillico étant intégrée à compter de 2023 dans l'enveloppe annuelle de Gestion des aides à la mobilité régionale, il est proposé d'annuler l'AE 2022-1406.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	4 530 000,00	4 800 000,00	0,00	0,00
Investissement	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00

La prévision en dépenses d'investissement est fixée à 0,350 M€ correspondant au versement des subventions du dispositif mobilités rurales et au financement d'abris vélos.

En dépenses de fonctionnement, 4,8 M€ de crédits de paiement sont prévus, dont :
- 3,870 M€ destinés à financer l'aide régionale Mobillico,
- 0,3 M€ destinés au démarrage du dispositif d'aide régionale à l'acquisition des vélos à assistance électrique, vélos pliants et trottinettes électriques,
- 0,3 M€ destinés au financement d'opérations au titre des mobilités rurales,

- 0,280 M€ destinés au financement du marché unique de gestion des aides à la mobilité régionale,
- 50 K€ destinés à la prise en charge de coûts de fonctionnement divers au titre du plan vélo régional.

3.4.08 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	34081001	31/12/2023	CPER 2023-2027 - OPERATION FRET ORC PERENNISATION	**500 000,00**
AP	2023	34081003	31/12/2023	CPER 2023-2027 - CAPILLAIRE CHATEAUROUX BUZANCAIS	**500 000,00**
AP	2023	34081005	31/12/2023	CPER 2023-2027 - CAPILLAIRE GELAINVILLE BEAULIEU LE COUDRAY	**500 000,00**

L'ouverture par anticipation de ces AP au titre du CPER 2023-2027 va permettre la mise en œuvre des travaux de régénérations de capillaires fret pour ne pas les retarder et afin d'engager la réalisation des travaux fin 2023 début 2024.
Il est proposé d'affecter la totalité ces AP. Pour ces trois opérations, les engagements juridiques et comptables se dérouleront jusqu'au 31/12/2024.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2017	1453	31/12/2023	CAPILLAIRES FRET GIEN NEVOY	1 422 000,00	**12 000,00**

L'abondement de l'AP permet d'ajuster l'enveloppe au montant du projet financé. Il est proposé d'affecter la somme complémentaire de 12 000 € sur le disponible de l'AP 2017-1453, affectation 2022-135050, dont le montant total est porté à 1 434 000 €.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2021	21924	31/12/2030	OS 2.8 - 27 - REPORT MULTIMODAL	4 000 000,00	**-1 000 000,00**

L'ajustement d'enveloppe ci-dessus est proposé pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne. Il est proposé d'ajuster l'affectation en conséquence.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Investissement	1 222 206,00	2 792 000,00	0,00	0,00

La prévision de dépenses d'investissement consacrées à la sauvegarde du fret ferroviaire est de 2,792 M€ en 2023. Elle concerne notamment :
- Des conventions de financement en cours au titre du plan de relance pour les opérations Les Aubrais-Orgères (0,107 M€) et Gien-Nevoy (0,717 M€) ainsi que d'autres lignes de fret

identifiées avec l'Etat et SNCF Réseau : Malesherbes-Buthiers (0,568 M€) et Montargis-Quiers (0,700 M€) ;
- Des projets dont les travaux sont programmés sur 2023-2024 pour la Ligne Orléans-Châteauneuf (0,200 M€), Châteauroux Buzançais et Gelainville-Beaulieu-Le Coudray (pour 0,250 M€ chacun).

3.4.09 - SOUTENIR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	34091001	31/12/2023	FOND SUD AEROPORT	**400 000,00**

L'ouverture d'une AP de 0,4 M€ est proposée en vue de poursuivre les investissements nécessaires à l'entretien et à la rénovation des bâtiments et installations de l'aéroport de Châteauroux.
Il est proposé d'affecter la totalité des 400 000 € de cette AP.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 150 000,00	1 000 000,00	5 000,00	5 000,00
Investissement	6 200 000,00	1 029 000,00	217 000,00	217 000,00

En fonctionnement, les crédits prévus correspondent aux engagements conventionnels pris avec les aéroports. S'agissant de l'aéroport de Châteauroux, la contribution régionale annuelle de 0,9 M€ est ajustée du montant des loyers que percevra l'aéroport pour la location du hangar financé par la Région ; elle s'élèvera ainsi à 0,1 M€. Pour l'aéroport de Tours, le montant de la contribution statutaire au syndicat mixte est estimé à 0,9 M€ de crédits de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 1,029 M€. Elles correspondent au financement des opérations de gros entretien et de rénovation des installations de Châteauroux (0,348 M€) ainsi qu'aux derniers aménagements des hangars pour 0,681 M€.

Des recettes d'investissement sont reconduites à hauteur de 0,217 M€, correspondant :
- A l'échéance 2023 du calendrier de remboursement de l'avance consentie à la CCI, liée à sa participation au Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours (67 000 €),
- Au reversement des loyers perçus par l'aéroport sur la location-vente de la tour de contrôle, dont la Région a porté le financement (0,150 M€).

3.5 - COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 269 795,00	1 230 000,00	0,00	55 000,00
Investissement	125 000,00	150 000,00	0,00	0,00

L'action régionale se traduit de longue date à travers des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale qui sont une composante essentielle du projet de notre Région et un des leviers solidaires mis en œuvre pour relever les défis du dérèglement climatique et de la détérioration de notre environnement, de l'érosion de la biodiversité, de la lutte contre la pauvreté, des bouleversements économiques en cours…

La période que nous traversons démontre que tout abandon des valeurs fondamentales de notre société contribue à des fracturations graves. Avec les crises que nous traversons, nos modes de vie sont interrogés, nos capacités à être solidaires tout autant. Cette année sera l'occasion de réaffirmer notre ambition par une nouvelles stratégie de Coopération internationale, ancrée à la fois sur les accords de coopération décentralisée avec nos zones de coopération prioritaires, sur le soutien aux actions de solidarité internationale des acteurs du territoire au travers du dispositif CAPEI, mais aussi sur le déploiement d'un volet d'appui à l'accueil inconditionnel et à l'intégration dans la région, en lien avec la signature récente du Contrat Régional d'Accueil et d'Intégration avec l'Etat, portant sur la formation professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi des personnes primo-arrivantes.

3.5.01 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	35013002	31/12/2023	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	**240 000,00**
AE	2023	35013003	31/12/2023	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	**240 000,00**
AE	2023	35013005	31/12/2023	VIE	**80 000,00**
AE	2023	35013006	31/12/2023	TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANT	**70 000,00**

La création de l'AE Mise en réseau des acteurs, de 0,24 M€, vise l'aide à la structuration de réseaux d'acteurs du territoire autour de la solidarité internationale et la citoyenneté européenne. Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE.

La création de l'AE Projets européens et internationaux, de 0,24 M€, vise à mettre en œuvre des projets dans le cadre des 3 axes du dispositif CAPEI (appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires). Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE.

La création de l'AE VIE, de 80 000 €, vise à mobiliser deux jeunes sous le statut du Volontariat International en Entreprise (VIE) pour des missions de veille et d'appui au positionnement européen de la Région à Bruxelles. Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE.

La création de l'AE Territoire solidaire et accueillant, de 70 000 €, vise à développer une nouvelle politique publique pour faire de la Région un territoire solidaire et accueillant en faveur des primo-arrivants étrangers. Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE.

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- 50 000 € sur l'AE 2022-35013001, Accompagnement vers l'emploi des exilés, pour des projets retenus dans le cadre d'un dispositif expérimental pour accompagner l'accès à l'emploi des personnes exilées.

- 12 000 € sur l'AE 2021-1371 Mobilité européenne pour des projets retenus dans le cadre d'un dispositif expérimental pour le soutien aux établissements du consortium régional Erasmus+.

- Les autorisations de programme

Création - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	35011003	31/12/2023	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	**110 000,00**

La création de l'AP projets Européens et internationaux de 110 000 € vise à mettre en œuvre des projets dans le cadre de l'axe 2 du dispositif CAPEI (appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires, axe dédié aux projets de solidarité dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement). Il est proposé d'affecter la totalité de cette AP.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	887 795,00	842 000,00	0,00	0,00
Investissement	100 000,00	120 000,00	0,00	0,00

La proposition en crédits de paiement pour le soutien aux acteurs en matière de coopérations, de citoyenneté européenne et de solidarité internationale est de 0,812 M€ en fonctionnement et 0,120 M€ en investissement.

Les dépenses se répartissent comme suit:

En fonctionnement :

- 50 000 € pour l'Aide Humanitaire d'Urgence,
- 268 800 € pour le financement de projets européens et internationaux (dispositif du CAPEI),
- 5 200 € pour le solde des projets de l'appel à projets coopération post-covid,
- 233 700 € pour la mise en réseau des acteurs (notamment Centraider, le CRIJ et la Maison de l'Europe),
- 20 000 € en faveur d'actions conduites dans le cadre de la Conférence Permanente des Relations Internationales,
- 20 000 € au titre de la contribution au GIP ERASMUS+ France,
- 12 000 € pour le soutien aux établissements membres du consortium régional Erasmus+ « Eurométiers Centre-Val de Loire »,
- 40 000 € pour l'accompagnement au montage de projets européens (dispositif ProjectEur),
- 62 300 € pour le financement de deux missions de VIE à Bruxelles,
- 70 000 € en faveur de la préfiguration d'une politique d'accueil et d'intégration des personnes exilées,
- 30 000 € en faveur d'actions expérimentales favorisant l'accès à l'emploi des personnes exilées.

En investissement :

- 120 000 € pour le financement de projets européens et internationaux (dispositif CAPEI)

3.5.02 - DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	35023001	31/12/2023	MIS EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	**500 000,00**
AE	2023	35023002	31/12/2023	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	**103 000,00**

La création de l'AE Mise en œuvre des accords de coopération de 0,5 M€ permet de développer des projets en lien avec nos zones de coopération décentralisée. Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE.

La création de l'AE Volontaires de la coopération décentralisée de 0,103 M€ permet d'accueillir des jeunes sous le statut Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) dans nos zones de coopération décentralisée. Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	35021001	31/12/2024	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	**50 000,00**

La création de l'AP Mise en œuvre des accords de coopération de 50 000 € permet de développer des projets en lien avec nos zones de coopération décentralisée. Il est proposé d'affecter la totalité de cette AP.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	382 000,00	388 000,00	0,00	55 000,00
Investissement	25 000,00	30 000,00	0,00	0,00

La proposition en crédits de paiement pour le déploiement des projets de coopération décentralisée est de 0,388 M€ en fonctionnement et de 30 000 € en investissement, dans la poursuite des engagements auprès des partenaires extérieurs avec lesquels la Région a conclu des accords de coopération. Ces dépenses se répartissent comme suit :

En fonctionnement :
- 0,3 M€ pour les projets conduits dans les zones de coopération prioritaires
- 87 100 € mobilisés pour 3 Volontaires de Solidarité Internationale auprès des institutions partenaires pour le suivi des programmes de coopération au Maroc, en Inde et en Mauritanie.

En investissement :
- 30 000 € pour les projets menés dans les zones de coopération prioritaires.

Il est attendu 55 000 € de recettes en fonctionnement pour le projet d'appui institutionnel à la Région Gorgol en Mauritanie (Financement de l'appel à projets triennal du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères – DAECT).

VIE SOCIALE

LES ORIENTATIONS 2023

Notre territoire est animé au quotidien par la vie culturelle, sportive et citoyenne. La Région est engagée depuis longtemps dans la vie sociale de ses habitants, pour accompagner les porteurs de projets, la création, les initiatives et les associations qui apportent du sens.

C'est ainsi que la Région va s'engager davantage pour l'égalité dans le cadre, notamment, de l'élaboration de la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre toutes les formes de discriminations liées au sexe, au genre, à l'orientation sexuelle, au handicap… Par ailleurs, la démocratie permanente, facteur de citoyenneté, sera soutenue en continuité, d'une part par la poursuite du partenariat mais également par de nouveaux moyens en ressources humaines. La démocratie permanente trouvera également une déclinaison dans les concertations territoriales au niveau des bassins de vie.

Projeter la Région Centre-Val de Loire, c'est investir aussi pour sa jeunesse. En ce sens, la Région a déployé les Etats Généraux de la Jeunesse autour d'une concertation inédite par son envergure et son ambition.

Concrètement, après une année de concertation, 2500 jeunes mobilisés, une centaine d'évènements et près de 500 contributions et l'adoption du rapport « Pacte pour la Jeunesse », le budget régional 2023 comporte une forte ambition articulée autour du déploiement de la nouvelle version de la plateforme Yep's, le soutien aux têtes de réseau régional des acteurs jeunesse qui œuvrent à un meilleur accès aux droits des jeunes ou encore le Conseil Régional de la Jeunesse.

L'investissement régional pour sa Jeunesse est multiple, il est opéré au sein du budget Education avec le déploiement des aides éducatives, au sein du budget Transport avec la politique tarifaire préférentielle, au sein du budget Agriculture avec le renforcement de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs…

Enfin, dans le cadre de son rôle de chef de filât des politiques jeunesse, la Région maintient son engagement financier pour développer les partenariats et les actions communes en direction des jeunes.

Pour le secteur culturel, l'année 2022 a été encore fortement marquée par les conséquences de la crise sanitaire auxquelles sont venus s'ajouter d'autres facteurs inquiétants tels les conflits internationaux, les phénomènes climatiques marqués, l'inflation et l'explosion des coûts énergétiques. Les effets sont notamment visibles sur la fréquentation des lieux culturels qui peinent à retrouver des jauges de public satisfaisantes et produisent des impacts très forts sur l'économie et la situation sociale du secteur.

A la lueur de ce contexte compliqué, la mise en place d'une nouvelle mandature, forte d'une feuille de route « Culture(s) en partage » votée en juin 2022 à l'unanimité et qui met au cœur des préoccupations la place des habitants, des artistes, des territoires et offre une perspective de remobilisation globale du secteur. Consolidant l'action volontariste de la Région depuis de nombreuses années, cette feuille de route tisse en outre des axes innovants autour de la médiation, de la participation, de la transition écologique, de la jeunesse et de l'attention aux plus précaires grâce à des mesures de relance spécifiques.

Le budget 2023 doit permettre la poursuite des mesures du plan de relance et le lancement d'actions phares de la feuille de route, notamment en faveur des territoires et des habitants ou bien encore de la jeunesse. Le retour et l'élargissement des publics, dans tous les secteurs de la culture, reste une priorité majeure de l'année qui vient.

L'ambition en matière culturelle est intacte et a vocation à être exemplaire dans la coopération avec les autres niveaux de collectivités et l'Etat pour répondre aux enjeux des multiples crises mais aussi pour préparer l'avenir.

La politique sportive régionale poursuit son développement dans la suite de la feuille de route présentée en 2022, déclinée dans des nouveaux cadres d'intervention désormais tous adoptés, et dans le contexte des grands évènements internationaux auxquels notre territoire sera partie

prenante : la coupe du monde de Rugby 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

La montée en puissance vers ces nouveaux objectifs se traduit par une réelle augmentation budgétaire pour le sport en région. Entre 2022 et 2023, ce seront ainsi plus de 0,8 M€ supplémentaires pour le sport en fonctionnement, mais également davantage en investissement. Cette augmentation budgétaire sans précédent au niveau des sports se fait sans rien enlever aux autres enveloppes qui participent à la politique sportive :
- Plus de 3 M€ au titre des Cap'Asso pour le seul secteur du sport, représentant plus de 1000 emplois, seule région à porter une telle politique ;
- Environ 9 M€ chaque année au titre de l'aménagement du territoire pour des équipements sportifs, faisant du Centre-Val de Loire la première région en nombre d'équipements sportifs par habitants ;
- L'investissement dans les équipements sportifs des lycées qui ont vocation à s'ouvrir sur leur territoire.

Le plus budgétaire pour 2023 permettra donc d'articuler les nouvelles ambitions actées en 2022 notamment pour le développement du sport par les femmes et le parasport en soutenant mieux les manifestations et en favorisant la pratique de davantage de sportives et sportifs. Les soutiens aux ligues et comités régionaux, dans un partenariat renforcé y compris avec le Comité Régional Olympique et Sportif seront confortés en 2023. L'aide à la licence pour les jeunes est prolongée en 2023 afin d'accompagner non seulement le pouvoir d'achat des familles mais également favoriser la pratique sportive en club de la part des jeunes.

Le développement de la pratique des jeunes, et même des plus jeunes, a été l'objet de l'initiative « Prends-toi aux Jeux », lancée en 2022 et qui a permis plus de 200 journées d'animation et de découverte autour du sport entre le printemps et l'automne partout en région, avec environ 120 000 participants, notamment des enfants et des jeunes, au global. Cette initiative est prolongée en 2023 et 2024 dans le cadre de notre programme d'action pour que les JOP de Paris soient une fête du sport, partout et pour toutes et tous.

Les actions autour des grands évènements mondiaux se poursuivra en 2023 par l'accueil de l'Irlande, grande nation du rugby, à Tours. A l'initiative de la Région, cet accueil est non seulement un honneur mais aussi un défi pour montrer tous les atouts de notre territoire, de Tours, de la Touraine et de toute la Région. 2023 aura d'autres déclinaisons autour de ces deux évènements, en lien avec le site olympique de Châteauroux et les grands équipements du territoire qui sont amenés à accueillir de grandes compétitions, sortes de répétitions avant les Jeux. D'autres actions auront des incidences budgétaires sur d'autres politiques telles que la culture, l'éducation ou les transports.

Enfin, le sport de haut niveau est également en développement, à la fois dans le cadre olympique pour mettre les athlètes, y compris de parasport, de notre territoire dans les meilleures dispositions. Les soutiens aux clubs de haut niveau, qu'ils soient amateurs ou professionnels, moteurs du dynamisme sportif et facteur économique seront maintenus avec le développement de la part de club et d'équipes de sportives.

4.1 - CITOYENNETE EGALITE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	902 500,00	1 136 000,00	0,00	0,00
Investissement	426 000,00	456 000,00	0,00	0,00

4.1.01 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE LA DEMOCRATIE PERMANENTE

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	41013492	31/12/2023	DEMOCRATIE, CITOYENNETE, PARTICIPATION	**180 000,00**

Il est proposé la création d'une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant de 0,18 M€ et d'en affecter la totalité pour poursuivre le partenariat avec Villes au Carré pour l'animation du réseau citoyen des porte-voix en particulier, conduire la concertation en vue de préparer un 2ème plan d'actions de démocratie permanente et préparer et réaliser des Assises de la démocratie permanente et de l'éducation populaire.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	280 000,00	180 000,00	0,00	0,00
Investissement	40 000,00	0,00	0,00	0,00

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 0,18 M€ pour conduire ces actions.

4.1.02 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES

La Région Centre-Val de Loire promeut l'égalité entre les femmes et les hommes, les solidarités et renforce son engagement dans la lutte contre toutes les formes de discriminations dans une approche transversale à l'ensemble de ses politiques publiques. Ses engagements financiers s'inscrivent donc au-delà de ce budget spécifique dans chacune des politiques : formation, économie, culture, sport, vie associative…

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	41023154	31/12/2023	CPER 21-27 EGALITE FEMMES-HOMMES	**110 000,00**
AE	2023	41023491	31/12/2023	EGALITE	**70 000,00**

Il est proposé la création de deux nouvelles AE et d'affecter la totalité des enveloppes :

- d'un montant de 0,11 M€ pour poursuivre les soutiens à des structures et des projets de niveau régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et mettre en place des actions dans le cadre d'un plan d'actions qui sera proposé au vote de l'Assemblée au 1er semestre 2023 ;
- d'un montant de 0,07 M€ pour soutenir des structures régionales et projets en faveur de la lutte contre les discriminations, en particulier en matière de handicap.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	140 000,00	200 000,00	0,00	0,00
Investissement	15 000,00	0,00	0,00	0,00

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 0,2 M€ de crédits de paiements pour permettre de solder les engagements 2022 et mener les opérations 2023 citées plus haut.

4.1.03 - DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	41033749	31/12/2026	POLITIQUE JEUNESSE	**1 258 500,00**

Il est proposé la création d'une nouvelle autorisation d'engagement triennale d'un montant de 1,258 M€ pour poursuivre les partenariats jeunesse et, plus généralement, consolider les actions pour la jeunesse au titre du chef de filât confié à la Région. 0,32 M€ pourra être affecté sur cette nouvelle autorisation d'engagement pour l'année 2023.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	41031752	31/12/2025	PLATEFORME YEP'S	**1 040 000,00**

Il est proposé la création d'une autorisation de programme d'un montant de 1,04 M€ pour poursuivre la mise en œuvre de la plateforme Yep's. Il est proposé d'affecter 0,44 M€ sur cette nouvelle autorisation de programme au titre des dépenses projetées au cours de l'année 2023.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	482 500,00	756 000,00	0,00	0,00
Investissement	371 000,00	456 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 0,756 M€ au titre de la politique jeunesse dont 0,359 M€ pour la promotion de la jeunesse et 0,397 M€ permettant notamment de renouveler le soutien aux têtes de réseau régional des acteurs jeunesses (CRAJEP, CRIJ, FMDL) et de mettre en œuvre les actions de soutien et/ou d'accompagnement votées par l'assemblée régionale au bénéfice de l'ensemble des jeunes du territoire. Il est également proposé d'inscrire 0,1 M€ pour permettre l'animation du conseil régional de la jeunesse et 0,89 M€ au profit du soutien au logement des jeunes.

En investissement, 0,456 M€ est proposé pour le financement de la plateforme Yep's.

4.2 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	23 596 500,00	24 078 000,00	45 300,00	32 500,00
Investissement	7 719 700,00	6 782 000,00	960 000,00	60 000,00

4.2.01 - INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	42013354	31/12/2023	RESEAUX OPERATEURS STRUCTURANTS DU PATRIMOINE	**758 500,00**
AE	2023	42013355	31/12/2023	RECHERCHE INVENTAIRE ET PARTENAIRES	**222 500,00**
AE	2023	42013395	31/12/2023	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	**2 270 000,00**

Cette activité recouvre la totalité de l'intervention régionale en matière de patrimoine historique, à la fois dans la dimension de soutien aux opérateurs du secteur mais également de conduite de projets en maitrise d'ouvrage directe ou partenariale sur la mise en œuvre de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel, seule compétence exclusive de la Région en matière de Culture et de Patrimoine. A ce titre, il est proposé de créer cette année trois AE dont une est proposée en hausse par rapport au budget primitif 2022.

L'AE 42013354, affectée en totalité, est consacrée au soutien aux opérateurs structurants du secteur patrimonial et leurs réseaux. Elle est majorée à hauteur de 0,075 M€ pour permettre :

- la consolidation de l'enveloppe de 30 000 € votée en DM1 pour 2022 sur l'aide aux expositions dans les musées régionaux ;
- la mise en œuvre concrète du réseau des acteurs du patrimoine suite au travail de réflexion piloté par la Région et la DRAC en 2021 et aux premiers travaux menés en 2022 pour un montant global de 25 000 € ;
- le soutien financier à l'association Site et Cités Remarquables à hauteur de 20 000 €, permettant la mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs votée en 2021.

L'AE recherche, inventaire et partenariats est proposée à hauteur de 0,222 M€, à affecter en totalité au profit des actions de mise en œuvre de l'inventaire général du patrimoine culturel régional.

Enfin, la plus importante en volume financier est l'AE dédiée au soutien de l'EPCC du Domaine régional de Chaumont qui est reconduite à hauteur de 2,27 M€. Elle permet le soutien majoritaire au projet artistique et culturel développé par le Domaine. Il est proposé d'affecter celle-ci en totalité comme suit :

- 2,23 M€ pour le soutien annuel au fonctionnement de l'EPCC du Domaine régional de Chaumont ;
- 20 000 € pour la réalisation de petits travaux d'entretien et de réparation ;
- 20 000 € pour le règlement de la taxe foncière du domaine, propriété régionale.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	42011004	31/12/2025	EQUIPEMENT TECHNIQUE	**30 000,00**
AP	2023	42011353	31/12/2023	SOUTIEN AU PATRIMOINE DE PROXIMITE	**450 000,00**
AP	2023	42011460	31/12/2025	FRAC EQUIPEMENT ET TRAVAUX D AMELIORATION	**360 000,00**
AP	2023	42011461	31/12/2026	CHAUMONT EQUIPEMENT ET TRAVAUX D AMELIORATION	**800 000,00**
AP	2023	42011670	31/12/2025	CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE	**400 000,00**
AP	2023	42011880	31/12/2025	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	**300 000,00**

En investissement, six AP sont proposées au vote en 2023. Elles permettent de conduire la politique régionale de soutien à la conservation et la restauration du patrimoine régional bâti ou paysager.

Trois AP concernent les propriétés régionales que sont le FRAC et Chaumont. Il s'agit de permettre la mobilisation des moyens permettant l'entretien de ces deux sites, ainsi que l'enrichissement du domaine de Chaumont par la relance d'une nouvelle commande artistique pour un montant de 0,4 M€.

Par ailleurs, il est proposé de revaloriser l'AP 42011353 pour la porter à 0,45 M€ au titre du soutien au patrimoine de proximité non inscrit et non classé. La très grande partie de cette enveloppe est destinée aux collectivités qui ne peuvent bénéficier des financements à la restauration de la DRAC.

A titre des différents programmes, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :
- la totalité de l'AP Equipement technique Inventaire pour un montant de 30 000 € ;
- la totalité de l'AP Soutien au patrimoine de proximité pour un montant de 0,45 M€ ;
- la totalité de l'AP FRAC : équipement et travaux d'amélioration répartie entre une subvention d'équipement au profit de l'établissement (0,06 M€) et le financement de travaux d'amélioration (0,3 M€) ;
- 0,13 M€ sur l'AP Chaumont équipement et travaux d'amélioration répartis entre une subvention d'équipement au profit de l'établissement (0,08 M€) et des travaux de maintenance courants (0,05 M€) ;
- la totalité de l'AP Aides directes Parcs et Jardins pour un montant de 0,3 M€ ;
- 20 000 € sur l'AP 2021-1123 pour le FRECC, Fonds Régional d'Enrichissement des Collections de Chaumont.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2021	1463	31/12/2023	FONDS D'ACQUISITION ET DE RESTAURATION DES OEUVRES	360 000,00	**-220 000,00**
AP	2021	2358	31/12/2023	CHAUMONT ETUDES PREALABLES ET FONCIER	900 000,00	**100 000,00**

L'exercice 2022 a vu la suppression des aides aux musées et bibliothèques (FRAM – FRAR - FRAB). En conséquence, il est proposé une minoration de l'AP pluriannuelle fonds d'acquisition et de restauration des œuvres pour la porter à 0,14 M€. Ce montant permet de solder les engagements régionaux antérieurs. Il intègre également 20 000 € dédiés à la restauration des collections déjà en place pour les plus petits musées du territoire, afin de soutenir les établissements les plus modestes confrontés à des problématiques de conservation de leurs collections. Il est proposé d'affecter l'intégralité de ce montant soit 140 000 €.

Il est proposé par ailleurs d'abonder de 0,1 M€ l'AP 2021 2358 Chaumont : études préalables et foncier. Ce montant sera affecté à la réalisation des études nécessaires à l'aménagement des abords et à la sécurisation de l'accès au Domaine régional de Chaumont.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 240 495,00	3 267 000,00	1 000,00	0,00
Investissement	5 053 325,00	3 584 000,00	0,00	0,00

Au titre de l'activité inventorier, conserver et valoriser le patrimoine régional, en fonctionnement, ce sont 3,267 M€ qui sont proposés pour l'année 2023, soit un volume en légère augmentation par rapport au budget primitif 2022.

En investissement, le volume global des crédits de paiement est proposé à hauteur de 3,584 M€, en recul au regard du montant 2022. Cette situation s'explique par le report de différents chantiers et ce notamment sur le domaine régional de Chaumont sur Loire.

Le transfert des lignes dédiées aux fonds incitatifs du patrimoine sur le budget équilibre et solidarité territoriale au titre des nouvelles conventions Région-Départements explique également cette variation.

4.2.02 – FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS

Cette nouvelle activité réunit l'ensemble des interventions régionales en faveur de l'aménagement culturel des territoires et également celles qui relèvent de l'éducation artistique et culturelle. C'est sur cette activité que vont reposer une partie des mesures nouvelles adoptées dans la feuille de route « Culture(s) en partage », adoptée en juin 2022.

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	42023364	31/12/2023	OPERATION DE DEVELOPPEMENT LOCAL	**150 000,00**
AE	2023	42023384	31/12/2023	PARC MATERIEL REGIONAL	**95 000,00**
AE	2023	42023385	31/12/2023	AAP CULTURE TOURISME PATRIMOINE	**100 000,00**
AE	2023	42023391	31/12/2023	SOUTIEN AUX RESEAUX PUBLICS ET HABITANTS	**745 000,00**
AE	2023	42023392	31/12/2023	PARCOURS EAC	**203 500,00**
AE	2023	42023609	31/12/2023	CONTRATS REGIONAUX PACT	**3 106 000,00**

Au titre de cette activité, dans la perspective des JO de 2024 et afin de permettre de soutenir des projets dans le cadre de l'olympiade culturelle en CVL, désormais Terre de Jeux, il est proposé d'inscrire une enveloppe dédiée de 40 000 €, sur l'AE 42023364. La Région sera ainsi en capacité de soutenir la mise en œuvre de projets emblématiques qui pourront faire l'objet d'une labellisation au titre de l'olympiade culturelle.

Dans la perspective de mise en œuvre d'un nouveau cadre d'intervention dénommé Culture à partager dédié aux projets de rencontre entre habitants, territoires et artistes, il est proposé d'agréger les moyens jusqu'alors répartis sur les trois lignes suivantes : 2391 réseau Publics et Habitants, 2586 appel à projets transition écologique et résilience et une partie des moyens

alloués en DM1 de 2022 au titre du plan de relance Culture. En conséquence, l'AE 42023391 est augmentée de 0,425 M€ pour la porter à un montant total de 0,745 M€.

Les autres AE proposées au vote sont des AE récurrentes d'un montant sensiblement similaire aux années précédentes. Elles permettront de poursuivre le soutien aux projets d'aménagement culturel porté par les territoires au cours de l'année 2023.

Il est proposé d'affecter en totalité chacune de ces nouvelles AE. L'AE soutien aux réseaux publics et habitants sera répartie entre le soutien aux réseaux et aux actions en direction des publics prioritaires (0,32 M€) et la mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention Culture à Partager (0,425 M€).

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2022	2394	31/12/2024	PARCOURS EAC YEPS	765 000,00	**190 000,00**

La priorité donnée à la jeunesse dans la feuille de route culture conduit à proposer la revalorisation de l'AE pluriannuelle parcours EAC YEP'S afin de soutenir la mise en œuvre d'un week-end de rentrée dédié à la jeunesse dans les lieux culturels pour les rentrées 2023-2024 et 2024-2025. Cette opération requerra des moyens annuels à hauteur de 0,095 M€, soit 0,19 M€ de revalorisation de l'AE 2394.

- Les autorisations de programme

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2021	0006	31/12/2023	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL INV	450 000,00	**30 000,00**

Pour simplifier et rationnaliser les dispositifs, il est proposé de revaloriser de 30 000 € le montant de l'AP 2021 0006 via le transfert des moyens jusqu'ici inscrits au titre des structures itinérantes du spectacle vivant (AP 0315) et d'affecter sur cette ligne le solde de l'AP afférente, soit 222 461€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	5 092 224,00	5 252 000,00	10 000,00	10 000,00
Investissement	218 375,00	178 000,00	0,00	0,00

Le volume global des crédits de paiement relatif à l'activité favoriser le développement culturel des territoires et des habitants est proposé à hauteur de 5,252 M€, en progression par comparaison à 2022. Cette évolution à la hausse trouve essentiellement son origine dans le transfert de lignes budgétaires précédemment inscrites sur d'autres activités (ex : moyens dédiés à l'appel à projets « Culture et résilience »).

Les crédits de paiement inscrits en investissement sont en retrait pour 2023 et s'élèvent à 0,178 M€. Cette variation correspond au transfert du soutien au parc de matériel ODASE du département de l'Indre au profit du budget « Equilibre et solidarité territoriale ».

Une recette de 10 000 € est attendue du Centre National du Livre.

4.2.03 - SOUTENIR ET PRODUIRE LES EVENEMENTS CULTURELS

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	42033378	31/12/2023	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT	**800 000,00**
AE	2023	42033381	31/12/2023	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES	**207 600,00**
AE	2023	42033390	31/12/2023	ANIMATION CULTURELLE LOCALE	**150 000,00**

Cette nouvelle activité donne à voir l'intervention globale de la Région en matière d'accompagnement et de soutien aux nombreux festivals et manifestations qui jalonnent le territoire régional, toutes disciplines artistiques confondues.
Il est proposé cette année à ce titre la création de trois AE et leur affectation en totalité. Ces autorisations d'engagement, récurrentes, sont proposées à un niveau similaire à l'année 2022.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 606 986,00	1 837 000,00	0,00	0,00

Le volume global des crédits de paiement sur l'activité Soutenir et produire les évènements culturels en Région s'élève à 1,837 M€ pour l'année 2023 dont 0,678 M€ de dépenses de promotion des évènements culturels.

4.2.04 - SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	42043351	31/12/2023	PRODUCTIONS ARTS VISUELS	**322 500,00**
AE	2023	42043370	31/12/2023	INSTITUTIONS ARTS VISUELS	**796 000,00**
AE	2023	42043373	31/12/2023	FRAC FONCTIONNEMENT	**1 137 500,00**
AE	2023	42043472	31/12/2025	STRUCTURATION ARTS PLASTIQUES	**210 000,00**
AE	2023	42043474	31/12/2025	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE FCT	**300 000,00**

Les cinq AE proposés en création en 2023 permettent d'accompagner les artistes, les lieux de diffusion et de production artistique, le réseau des acteurs de la filière et le FRAC.

Parmi elles, l'AE 42043370 institutions arts visuels est légèrement augmentée à hauteur de 0,796 M€ pour permettre le soutien annuel à des opérateurs qui développent des projets en résonnance avec la question des territoires et des habitants et qui n'étaient jusqu'alors soutenus que par le biais de différentes aides ou appels à projets ponctuels.

Au titre de ces différents programmes, il est proposé de procéder aux affectations suivantes pour l'année 2023 :
- 322 500 € soit la totalité de l'AE 42043351 production arts visuels qui recouvre les aides aux projets du secteur ;
- 0,796 M€ au titre de l'AE 42043370 institutions arts visuels ;
- la totalité de l'AE 42043373 FRAC : fonctionnement permettant la bonne mise en œuvre du projet du FRAC et le règlement des charges incombant à la Région :
    - 1 017 500 € pour le fonctionnement annuel de l'EPCC du FRAC Centre-Val de Loire ;
    - 55 000 € pour le loyer des réserves complémentaires ;
    - 50 000 € pour les dépenses d'entretien et de réparation courantes ;
    - 15 000 € pour la taxe foncière.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	42041473	31/12/2025	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE INV	**100 000,00**
AP	2023	42041717	31/12/2025	FRAC ACQUISITIONS OEUVRES	**300 000,00**

Il est proposé de créer deux AP nouvelles cette année au bénéfice du FRAC et qui contribuent à l'enrichissement de sa collection, soit au travers de son programme régulier d'acquisition d'œuvres, soit dans le cadre des commandes *in situ* que le FRAC passe à l'occasion de la Biennale d'architecture. Leur montant reste inchangé au regard des années antérieures.

Pour l'exercice 2023, il est d'ores et déjà proposé de procéder aux affectations suivantes :
- 0,1 M€ sur l'AE 42041717 nouvellement proposée pour le programme annuel d'achats d'œuvres du FRAC Centre-Val de Loire ;
- 0,1 M€ au titre de l'AE 2021-1124 fonds d'investissements arts visuels dont le règlement a été adopté au cours de l'année passée et qui permet d'accompagner structures ou artistes dans leurs programmes d'investissement.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 332 650,00	2 410 000,00	19 300,00	0,00
Investissement	330 000,00	470 000,00	900 000,00	0,00

En fonctionnement, le volume global nécessaire à l'activité soutenir l'art contemporain est proposé à hauteur de 2,41 M€ pour 2023.

En investissement, la proposition d'inscription de crédits pour 2023 s'élève à 0,47 M€. Elle prend notamment en compte l'engagement concret des études en vue des travaux autour du projet de réhabilitation des réserves du FRAC.

4.2.05 - SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT

Le soutien régional au Spectacle vivant se traduit par une intervention à la fois en direction des artistes, dans une logique de soutien aux différentes étapes de leur parcours professionnel à partir de la phase d'insertion et également aux structures de production et/ou de diffusion, qu'elles relèvent d'un label du ministère de la Culture ou d'un cadre propre à la Région. L'ensemble des disciplines artistiques des arts vivants est concerné.

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	42053210	31/12/2023	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE	**251 000,00**
AE	2023	42053361	31/12/2023	LIEUX INTERMEDIAIRES	**310 000,00**
AE	2023	42053375	31/12/2023	MOBILITES DES ARTISTES	**155 000,00**
AE	2023	42053376	31/12/2023	RESIDENCES CREATIONS ET PRODUCTIONS	**405 000,00**
AE	2023	42053377	31/12/2023	INSERTION PROFESSIONNELLE	**781 900,00**
AE	2023	42053383	31/12/2023	FONDS SOUTIEN MUSIQUE ACTUELLES	**50 000,00**
AE	2023	42053466	31/12/2023	ORCHESTRE SYMPHONIQUE CENTRE VAL DE LOIRE	**1 103 100,00**
AE	2023	42053467	31/12/2023	INSTITUTIONS ET RESEAUX SPECTACLE VIVANT	**3 695 000,00**
AE	2023	42053468	31/12/2023	FORMATIONS ARTISTIQUES	**1 543 000,00**

Au titre de l'année 2023, il est proposé la création et l'affectation en totalité de neuf AE.

Trois d'entre elles évoluent légèrement dans leur montant au regard de 2022.

En premier lieu, les moyens dédiés au dispositif FONSAT, financé en 2021 et 2022 au titre des mesures d'urgence et de relance, sont transférés sur l'AE 42053377 « insertion professionnelle » dans la perspective de la pérennisation de ce dispositif dans le cadre national du GIP Cafés Culture qui œuvre pour la régularisation de l'emploi en soutenant le salariat des artistes et techniciens dans des lieux non dédiés au spectacle.

En second lieu, l'AE 42053467 dédiée aux institutions et réseaux du spectacle vivant qui est revalorisée de 20 000 € pour poursuivre les efforts en faveur du projet du Centre chorégraphique national de Tours dans un contexte rendu compliqué par la nécessaire recomposition du programme architectural du futur lieu.

Enfin et conformément à la feuille de route régionale culture, il est proposé d'abonder l'AE 42053468 soutien aux formations artistiques de 0,06 M€ pour renforcer le dispositif de conventionnement des équipes artistiques, en favorisant le renouvellement des bénéficiaires.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	42051001	31/12/2023	CPER 2021-2025 THEATRE DE BLOIS	**4 000 000,00**

Sur le volet des investissements patrimoniaux, il est proposé le financement d'un nouveau projet, résultante des engagements régionaux au titre du contrat de plan Etat-Région. Il est ainsi proposé l'ouverture et l'affectation d'une AP de 4 M€ au profit de la Scène Nationale de Blois.

-

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	8 084 745,00	8 178 000,00	0,00	0,00
Investissement	30 000,00	515 000,00	0,00	0,00

Au titre du fonctionnement, les crédits de paiement sont proposés pour un montant total de 8,178 M€, tenant compte des propositions d'évolution indiquées supra.

Au titre de l'investissement, le montant global des crédits de paiement est inscrit en forte hausse et à hauteur de 0,515 M€, du fait de la mobilisation d'une partie de l'enveloppe dédiée au projet de la Scène nationale de Blois, inscrit au CPER.

4.2.06 - SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES

L'intervention régionale en faveur des industries créatives permet le soutien aux secteurs du Livre et de la lecture ainsi que du cinéma et de l'audiovisuel. Pour mettre en œuvre cette activité, la Région s'appuie sur le concours essentiel de son agence Ciclic, à qui elle a délégué une partie de ses actions en la matière.

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	42063379	31/12/2023	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT	**2 672 500,00**
AE	2023	42063380	31/12/2023	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS	**96 900,00**
AE	2023	42063382	31/12/2023	COM TV SOUTIEN TV LOCALES	**350 000,00**

La création de trois AE annuelles est proposée dans le cadre de ce budget 2023. La plus importante permet le fonctionnement de l'agence Ciclic et le déploiement des dispositifs en faveur du livre. Le soutien aux cinémas indépendants est inscrit en légère progression cette année pour permettre la poursuite du déploiement des postes de médiateurs cinéma, qui fait l'objet d'un partenariat avec le CNC et permet des recettes de la part de l'établissement public.
Il est proposé d'affecter en totalité ces trois AE dans le cadre du budget primitif 2023.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	42061400	31/12/2023	COM TV - SOUTIEN TV LOCALES	**530 000,00**
AP	2023	42061899	31/12/2023	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	**1 500 000,00**

Deux AP annuelles sont consacrées au soutien à la production cinéma et audiovisuel en région, via le concours de l'agence Ciclic. Dans la continuité des efforts déjà consentis en 2022 en faveur de la production cinéma et audiovisuel et qui ont permis d'augmenter l'enveloppe dédiée au fonds de soutien, il est proposé cette année de revaloriser de 0,070 M€ l'AP 42061400 consacrée au soutien à la production via les TV locales. Cette progression consolide dès 2023 la filière audiovisuelle régionale, ainsi qu'il est prévu dans le SRDEII qui affiche un axe prioritaire de développement en faveur de ces industries créatives en région.
Il est proposé d'affecter en totalité ces deux AP dans le cadre du budget primitif 2023.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 239 400,00	3 134 000,00	15 000,00	22 500,00
Investissement	2 088 000,00	2 035 000,00	60 000,00	60 000,00

Au titre du fonctionnement de l'activité soutenir les industries créatives, le montant global des crédits de paiement sollicité pour 2023 se porte à hauteur de 3,134 M€.

Au titre de l'investissement, le montant global des crédits de paiement est proposé à hauteur de 2,035 M€.

Sur cette activité, les recettes prévues au titre de ce budget 2023 proviennent du CNC. Elles sont proposées à hauteur de 0,02 M€ en fonctionnement pour financer les médiateurs du réseau des cinéma indépendants et 0,06 M€ en investissement pour financer les aides à la création dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel.

4.3 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	4 000 000,00	4 830 000,00	0,00	0,00
Investissement	1 600 000,00	2 637 000,00	0,00	0,00

4.3.01 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	43013329	31/12/2023	MANIFESTATIONS SPORTIVES	**1 040 000,00**

Il est proposé la création et l'affectation en totalité d'une AE d'un montant de 1,04 M€ pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives. Cette AE est proposée à la hausse par rapport au budget primitif 2022 (+0,2 M€) afin de soutenir le développement des pratiques et l'animation dans les territoires autour des grands évènements sportifs prévus en 2023 (Coupe du Monde de Rugby) et 2024 (JOP de Paris).

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2022	2328	31/12/2022	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CROS	375 000,00	**110 000,00**
AF	2021	0454	31/12/2024	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	2 400 000,00	**114 000,00**

Il est proposé un abondement complémentaire et une affectation en totalité sur les deux autorisations d'engagement suivantes :

- 0,11 M€ sur l'AE 2022-2328 subvention de fonctionnement du CROS pour intégrer progressivement à la convention pluriannuelle du CROS (tête de réseau du mouvement sportif) le volume financier des CAP'ASSO de l'association arrivant à échéance, et ainsi maintenir le niveau du soutien régional visant à la structuration du mouvement sportif régional ;

- 0,114 M€ sur l'AE 2021-0454 plan de développement des ligues pour intégrer la ligne de crédits jeunesse dédiée au financement de l'UNSS régionale, afin de centraliser l'ensemble des financements de l'association sur le budget des sports (convention pluriannuelle de développement de 3 ans), 0,654 M€ seront affectés au titre du développement des ligues pour l'année 2023.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	43011458	31/12/2023	AIDE A L EQUIPEMENT DES CLUBS	**1 000 000,00**

A l'instar des années précédentes, il est proposé la création et l'affectation en totalité d'une AP d'un montant de 1 M€ afin de soutenir l'investissement des associations sportives en matériels sportifs et en véhicules.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 779 000,00	2 235 000,00	0,00	0,00
Investissement	1 000 000,00	986 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 2,235 M€ au titre du développement de la pratique sportive :

- 0,649 M€ pour la 1ère annualité des conventions pluriannuelles de développement avec les ligues et comités régionaux pour la période 2022 / 2024 ;
- 0,285 M€ pour la promotion des évènements sportifs ;
- 0,151 M€ pour la 1ère annualité de conventionnement pluriannuel avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS-CVL) ;
- 1 M€ pour le soutien aux manifestations sportives, incluant 0.200M€ fléchés sur l'appel à projet « Prends-toi aux Jeux » dans le cadre des JOP de Paris 2024 ;
- 0,1 M€ pour soutenir l'accueil du camp de base de la coupe du monde de Rugby 2023 dans le cadre de la convention signée avec le GIP France 2023 ;
- 50 000 € pour le soutien à la pratique sportive des jeunes mis en œuvre via la « cagnotte sport » sur la plateforme YEP'S.

Concernant l'investissement, il est proposé d'inscrire 0,986 M€ afin de soutenir l'équipement en matériels sportifs et véhicules des associations sportives.

4.3.02 - SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	43023327	31/12/2023	POLES ESPOIRS ET PEST	**411 000,00**
AE	2023	43023342	31/12/2023	PARTENARIATS GRANDS CLUBS SPORTIFS	**614 000,00**
AE	2023	43023487	31/12/2023	CLUBS ELITES	**1 400 000,00**
AE	2023	43023001	31/12/2023	JOP PARIS 2024 - CDM RUGBY 2023	**300 000,00**

Il est proposé la création de quatre AE, affectées en totalité :

- 0,411 M€ au titre de l'AE Pôles espoirs et PEST, permettant d'accompagner le suivi médical de prévention des athlètes concernés et le bon fonctionnement des structures d'accession au haut niveau ;
- 0,614 M€ au titre de la promotion et des partenariats avec les grands clubs sportifs ;
- 1,4 M€ au titre de l'AE Clubs Elites, pour le soutien des clubs sportifs de la Région évoluant au plus haut niveau de leur discipline, source de valorisation du territoire régional ;
- 0,3 M€ au titre d'une AE JOP PARIS 2024 - CDM RUGBY 2023, permettant d'accompagner et d'initier de nouvelles dynamiques autour de l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby en 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	2 221 000,00	2 595 000,00	0,00	0,00
Investissement	600 000,00	1 651 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 2,595 M€ au titre de l'activité soutenir l'émergence et le sport de haut niveau :

- 1,4 M€ au profit des clubs d'élites de la Région, pour le fonctionnement de leurs équipes évoluant dans un championnat amateur et celui des centres de formation de jeunes pour ceux inscrits dans un championnat professionnel ;
- 0,614 M€ pour la promotion dans le cadre des partenariats avec les grands clubs sportifs ;
- 0,411 M€ au profit des structures et établissement (CREPS) préparant au haut niveau et à la performance régionale ;
- 0,12 M€ pour le soutien individuel aux sportifs de haut niveau inscrits sur les listes « espoir » et « relève » du ministère des sports, ainsi que les sportifs de haut niveau en préparation des jeux olympiques et paralympiques ;
- 50 000 € au bénéfice du CREPS pour la réalisation de petits travaux d'entretien et de maintenance.

Au titre de cette même activité, il est proposé d'inscrire en investissement 1,651 M€ pour l'année 2023. Ces crédits permettront d'honorer les engagements régionaux relatifs au développement d'équipements structurants :

- 36 000 € sont proposés pour la finalisation d'un terrain de Rugby à Pontlevoy (41) destiné à accueillir la 1ère coupe du monde de rugby scolaire ;
- 0,25 M€ seront consacrés à la réalisation du centre de performance de l'ADA Blois Basket ;
- 0,9 M€ sont prévus pour la réalisation de l'aréna sportive CO'MET à Orléans ;
- 0,464 M€ sont enfin envisagés au bénéfice du CREPS, comprenant des travaux de rénovation bâtimentaire et le renouvellement de gros matériel.

RESSOURCES

5.1 - MOYENS GENERAUX

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	26 206 200,00	27 818 000,00	5 092 999,00	4 160 500,00
Investissement	31 115 000,00	30 255 500,00	3 055 000,00	2 250 000,00

5.1.01 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L 'ADMINISTRATION

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	51013001	31/12/2023	ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS	**500 000,00**
AE	2023	51013002	31/12/2023	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS	**90 000,00**
AE	2023	51013003	31/12/2023	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES	**2 800 000,00**
AE	2023	51013005	31/12/2013	RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE	**50 000,00**

Il est proposé de créer 4 autorisations d'engagement et d'affecter l'intégralité des montants correspondant à ces AE.
- Adhésion à des associations pour un montant de 500 K€,
- Assurance Dommage aux biens et expositions pour 90 K€,
- Assurance Risques statutaires pour 2,8 M€,
- Assurance Responsabilité et protection juridique pour 50 K€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	4 313 700,00	3 188 000,00	1 750 000,00	832 500,00
Investissement	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00

Les crédits relevant de cette activité (3,188 M€) concernent le fonctionnement courant de l'administration, et plus particulièrement : l'achat de fournitures de bureau, de papier, de petit matériel, la documentation, les abonnements et les achats de données numériques, l'imprimerie et la reprographie, les frais d'affranchissement, les frais de contentieux, les frais de publicité et les dépenses liées aux assurances Dommage aux biens et expositions, Risques statutaires et Responsabilité et protection juridique.

Ils couvrent également l'ensemble des cotisations aux associations auxquelles la Région adhère.

En investissement, des crédits sont inscrits pour les dépôts de marques.

5.1.02 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES REGIONALES

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	51023001	31/12/2023	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER	**350 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter une autorisation d'engagement Frais de fonctionnement du CESER pour un montant de 350 K€ pour la prise en charges des frais de représentations, des frais de déplacement et des frais d'administration du CESER.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	51021001	31/12/2013	ACQUISITIONS MATERIELS - LOGICIELS POUR GROUPES D ELUS	**15 000,00**
AP	2023	51021002	31/12/2023	ACQUISITION MATERIELS INFORMATIQUES LOGICIELS POUR LE CESER	**170 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter une autorisation de programme Acquisition de matériels informatiques et logiciels pour le CESER pour un montant de 170 K€.

Il est proposé de créer et d'affecter une AP Acquisition de matériels et logiciels pour les groupes d'élus pour un montant de 15 K€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	5 963 000,00	5 953 000,00	0,00	0,00
Investissement	15 500,00	160 500,00	0,00	0,00

Des crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 5,953 M€ en fonctionnement afin de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités, aux frais de déplacement, de représentation et de formation de l'ensemble des conseillers régionaux et du CESER. Ils couvriront par ailleurs les frais de fonctionnement des deux Assemblées et des dépenses liées aux groupes d'élus.

Des crédits pour 160 500 € sont prévus en investissement pour l'achat de matériel informatique notamment pour les conseillers CESER et les groupes d'élus.

5.1.03 - CONCOURIR A LA MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	51031001	31/12/2023	RENOUVELLEMENT DU CAR PODIUM	**2 000 000,00**

Il est proposé de créer une AP Renouvellement du Car Podium pour un montant de 2 M€. Cette AP sera affectée le cas échéant en Commission Permanente.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	220 000,00	391 000,00	0,00	0,00
Investissement	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00

Une somme de 391 K€ est inscrite afin de prendre en charge les dépenses liées à l'organisation d'évènements régionaux (locations de salle, prestations techniques liées à l'organisation des forums régionaux…)

Les crédits de paiement (2 M€) en investissement concernent le renouvellement du car podium.

5.1.04 - COMMUNICATION

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	51043916	31/12/2023	PRESTATIONS DE COMMUNICATION	**5 000 000,00**

Il est proposé l'ouverture d'une AE de 5 M€ pour les prestations de communication et d'affecter cette AE en totalité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 900 000,00	4 400 000,00	0,00	0,00

En 2023, la Communication de la Région accompagne les politiques publiques mises en œuvre par la collectivité avec deux objectifs principaux : un objectif renforcé d'information auprès des publics sur les dispositifs de soutien à la disposition de tous, dans tous les territoires, dans une période difficile, et l'objectif de développer l'attractivité pour les visiteurs, salariés et entreprises ainsi que la fierté d'appartenance au Centre-Val de Lire pour les habitants.

Ainsi, les actions développées - édition de documents, achats d'espaces publicitaires, événements sur les territoires… - sont conçues pour donner de la visibilité et de la lisibilité aux actions du

Conseil régional dans ses différentes compétences, dans le but de renforcer l'accès aux droits et aux aides régionales des citoyens.

A noter en particulier en 2023 l'édition d'un magazine trimestriel distribué dans tous les foyers de la région Centre-Val de Loire, permettant d'informer des publics éloignés des circuits d'information.

La communication se poursuit sur les différents outils et modes présents dans la direction ou opérés par les prestataires au sein d'accords-cadres : trois grands registres de communication sont croisés pour une communication efficace, permettant d'informer et/ou de renforcer l'image et l'attractivité de la région Centre-Val de Loire : l'édition de brochures, flyers, visuels et leur diffusion, l'organisation d'événements, et les médias de la région, en particulier la communication digitale. Ils sont mobilisés au sein de plans de communication adaptés, en fonction des objectifs et publics-cibles définis au préalable avec les directions opérationnelles.

5.1.05 - ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	51053001	31/12/2023	ASSURANCE FLOTTE AUTO	**110 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE Assurance Flotte automobile pour un montant de 110 K€ afin d'assurer la prise en charge des assurances 2023 de la flotte automobile et risques annexes de la collectivité.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	51051001	31/12/2023	ACQUISITION DE VEHICULES	**200 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Acquisition de véhicules pour un montant de 200 K€ afin de mettre en œuvre le programme annuel de renouvellement du parc automobile régional.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	683 000,00	866 000,00	0,00	0,00
Investissement	290 000,00	350 000,00	0,00	0,00

Une somme de 866 K€ est inscrite en fonctionnement permettant de couvrir les besoins en fonctionnement courant de la flotte automobile régionale (entretien et réparations, carburant, frais d'autoroute, assurance, impôts et taxes...), ainsi que la prise en charge des frais de déplacements professionnels des agents.

Les crédits de paiement (350 K€) en investissement concernent l'acquisition et le renouvellement du parc automobile régional ainsi que l'acquisition de véhicules supplémentaires nécessaires à la conduite des missions liées au transfert par l'Etat du FEADER.

5.1.06 - APPUI, VALORISATION ET PILOTAGE DES FONDS EUROPEENS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	51063001	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE FEADER 23-27	**700 000,00**

L'ouverture de l'enveloppe suivante est proposée pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive. Il est proposé d'affecter 100 000€ pour les besoins 2023.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2022	21947	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FEDER CENTRE FCT	9 243 456,00	**-135 872,00**
AE	2022	21949	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FSE CENTRE FCT	3 401 120,00	**3 800,00**

Les ajustements d'enveloppes ci-dessus sont proposés pour mettre en cohérence les enveloppes précédemment ouvertes par rapport à la maquette financière définitive du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne.

Affectations

Il est proposé d'affecter les sommes suivantes, pour les dépenses à réaliser sur 2023 :

- 200 000 € pour l'assistance technique FEDER LOIRE (14-20), sur le disponible de l'AE 2015-1399
- 25 000 € pour l'assistance technique FEDER Centre - investissement (21-27), sur le disponible de l'AP 2022-21948
- 25 000 € pour l'assistance technique FSE Centre - investissement (21-27), sur le disponible de l'AP 2022-21950
- 600 000 € pour l'assistance technique FEDER Centre - fonctionnement (21-27), sur le disponible de l'AE 2022-21947
- 100 000 € pour l'assistance technique FEDER Centre - fonctionnement (21-27), sur le disponible de l'AE 2022-21949

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 650 000,00	1 613 000,00	3 342 998,96	3 328 000,00
Investissement	140 000,00	150 000,00	3 055 000,00	2 250 000,00

Pour la programmation 2014-2020, les crédits de paiement proposés concernent l'assistance technique des FESI (FSE, FEDER, FEDER LOIRE et FEADER) pour la mise en œuvre et la clôture des programmes européens (communication, évaluations réglementaires, prestations externes…) sont quasi-identiques à 2022. Il est ainsi proposé 0,1 M€ en investissement et 0,85 M€ en fonctionnement.

Les crédits de paiement proposés en fonctionnement concernent également l'assistance technique du Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 et du Programme de Développement Rural FEADER 2023-2027 (communication, évaluations réglementaires, prestations externes…). Ces dépenses sont valorisées en recettes.

5.1.07 - GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	51073001	31/12/2023	NETTOYAGE DE LOCAUX	**300 000,00**
AE	2023	51073002	31/12/2023	GARDIENNAGE DE LOCAUX	**200 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité deux autorisations d'engagement pour les dépenses engagées en 2023 :
- Nettoyage des locaux pour un montant de 300 000 €,
- Gardiennage des locaux pour un montant de 200 000 €.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	51071001	31.12.2023	ETUDE ET TRAVAUX DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS	**400 000,00**
AP	2023	51071002	31/12/2023	ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	**400 000,00**
AP	2023	51071003	31/12/2023	ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP	**15 000,00**
AP	2023	51071004	31/12/2023	CREATION D'ESPACES DE COWORKING ET CONVIVIALITE	**100 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité 4 autorisations de programmes pour les dépenses engagées en 2023 :
- Etude et travaux de bâtiments administratifs pour un montant de 400 K€,
- Acquisition de matériel et mobilier pour un montant de 400 K€,
- Acquisition de mobilier pour les agents en situation de handicap pour un montant de 15 K€,
- Création d'espaces de coworking et convivialité pour un montant de 100 K€.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2022	2183	31/12/2024	RENOVATION DE L'HEMICYCLE ET SES ABORDS	3 500 000,00	**1 100 000,00**

Il est proposé d'augmenter de 1,1 M€ l'AP 2022-2183 « Rénovation de l'hémicycle et ses abords » et d'affecter ce montant en totalité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	4 423 500,00	4 570 000,00	0,00	0,00
Investissement	22 142 500,00	22 083 000,00	0,00	0,00

Une somme de 22,083 M€ est inscrite en investissement pour permettre la réalisation des travaux de l'hémicycle (3,3 M€), des crédits de paiement prévisionnels pour 18 M€ permettant l'évolution du patrimoine administratif (notamment en lien avec la création des Maisons de le Région) et des

travaux d'entretien courant des bâtiments. Le montant inscrit en fonctionnement de 4,57 M€ permet de couvrir les frais de location et de maintenance ainsi que la prise en charge des dépenses liées aux loyers et charges, fluides, entretien des terrains et vérifications annuelles de sécurité des locaux et du matériel.

5.1.08 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES DONNEES

- Les autorisations d'engagement

Création – Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	51083001	31/12/2023	PILOTAGE ET CYBERSECURITE FONCT	**600 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE Pilotage et cybersécurité pour un montant de 0,6 M€.

- Les autorisations de programme

Création – Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	51081001	31/12/2023	PILOTAGE ET CYBERSECURITE INV	**630 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Pilotage et cybersécurité pour un montant de 0,63 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	4 122 000,00	460 000,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	370 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire un montant de crédits de paiement de 0,460 M€ au titre des dépenses de fonctionnement pour assurer le pilotage et la sécurité du SI et des données :

- 0,250 M€ pour la maintenance des infrastructures et équipements informatiques de sécurité
- 0,210 M€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'élaboration du Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information (SDSSI)

Il est proposé d'inscrire un montant de crédits de paiement de 0,370 M€ au titre des dépenses d'investissement pour assurer le pilotage et la sécurité du SI et des données :

- 0,3 M€ pour la mise en œuvre des actions de sécurisation du système d'information identifiées suite à l'audit de sécurité du plan France Relance
- 70 000 € pour réaliser l'empreinte carbone du numérique de la collectivité en lien avec la COP régionale et le plan de transition

5.1.09 - MAINTENIR ET MODERNISER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION

- Les autorisations d'engagement

Création – Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	51093002	31/12/2023	INFRASTRUCTURE, RESEAUX ET TELECOMS FONCT	**1 500 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE Infrastructure, réseaux et télécoms pour un montant de 1,5 M€.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	51091002	31/12/2023	INFRASTRUCTURE, RESEAUX ET TELECOMS INV	**600 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Infrastructure, réseaux et télécoms pour un montant de 0,6 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	400 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire un montant de crédits de paiement de 1 M€ au titre des dépenses de fonctionnement pour assurer le maintien en condition opérationnelle des infrastructures informatiques et de télécommunications.

Il est proposé d'inscrire un montant de crédits de paiement de 0,4 M€ au titre des dépenses d'investissement pour moderniser les infrastructures informatiques et de télécommunications et notamment le câblage informatique des Maisons de la Région.

5.1.10 - FAIRE EVOLUER L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNER AUX USAGES NUMERIQUES

- Les autorisations d'engagement

Création – Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	51103003	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DE L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL	**1 750 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE Fonctionnement de l'environnement numérique de travail pour un montant de 1,750 M€.

- Les autorisations de programme

Création – Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	51101003	31/12/2023	ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL NUMERIQUE INV	**500 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Environnement de travail numérique pour un montant de 0,5 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	220 000,00	1 600 000,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	400 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire un montant de crédits de paiement de 1,6 M€ au titre des dépenses de fonctionnement pour l'utilisation et l'accompagnement à l'usage des services numériques (logiciels de bureau et de collaboration, prestation d'assistance informatique, location et maintenance des copieurs multifonctions).

Il est proposé d'inscrire un montant de crédits de paiement de 0,4 M€ au titre des dépenses d'investissement pour le renouvellement du parc matériels (ordinateurs, smartphones…).

5.1.11 - INFORMATISER ET DEMATERIALISER LES PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISANISATION DES SI

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	51113012	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI ECONOMIE	**50 000,00**
AE	2023	51113009	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI TRANSPORTS	**600 000,00**
AE	2023	51113011	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI ENVIRONNEMENT	**400 000,00**
AE	2023	51113010	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI CULTURE, SPORTS	**100 000,00**
AE	2023	51113006	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI EDUCATION ET PATRIMOINE	**300 000,00**
AE	2023	51113005	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	**50 000,00**
AE	2023	51113007	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI APPRENTISSAGE	**30 000,00**
AE	2023	51113008	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI FORMATION PROFESSIONNELLE	**500 000,00**
AE	2023	51113004	31/12/2023	SI METIERS ET TRANSVERSES FONCT	**4 000 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité 9 AE pour les dépenses à engager en 2023 :
- Fonctionnement du SI Economie pour un montant de 50 000 €,
- Fonctionnement du SI Transport pour un montant de 0,6 M€,
- Fonctionnement du SI Environnement pour un montant de 0,4 M€,
- Fonctionnement du SI Culture et Sports pour un montant de 50 000 €,

- Fonctionnement du SI Education et Patrimoine pour un montant de 0,3 M€,
- Fonctionnement du SI Formations Sanitaires et Sociales pour un montant de 50 000 €,
- Fonctionnement du SI Apprentissage pour un montant de 30 000 €,
- Fonctionnement du SI Formation Professionnelle pour un montant de 0,5 M€,
- Fonctionnement du SI Supports et Transverses pour un montant de 4 M€,

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	51111010	31/12/2023	SI ECONOMIE INV	**150 000,00**
AP	2023	51111005	31/12/2023	SI TRANSPORT INV	**1 000 000,00**
AP	2023	51111006	31/12/2023	SI CULTURE ET SPORTS	**50 000,00**
AP	2023	51111007	31/12/2023	SI EDUCATION ET PATRIMOINE INV	**1 500 000,00**
AP	2023	51111008	31/12/2023	SI FORMATION PROFESSIONNELLE INV	**500 000,00**
AP	2023	51111009	31/12/2023	SI FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	**50 000,00**
AP	2023	51111004	31/12/2023	SI METIERS ET TRANSVERSES INV	**2 300 000,00**

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité 8 AP pour les dépenses à engager en 2023 :
- SI Economie pour un montant de 0,150 M€,
- SI Transport pour un montant de 1 M€,
- SI Culture et Sports pour un montant de 50 000 €,
- SI Education et Patrimoine pour un montant de 1,5 M€,
- SI Formations Sanitaires et Sociales pour un montant de 50 000 €,
- SI Formation Professionnelle pour un montant de 0,5 M€,
- SI Supports et Transverses pour un montant de 2,3 M€,

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	711 000,00	3 777 000,00	0,00	0,00
Investissement	6 525 000,00	4 340 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire les montants de crédits de paiement au titre des dépenses de fonctionnement pour la location et la maintenance des applications métiers et transverses :
- Fonctionnement du SI Economie pour un montant de 20 000 €
- Fonctionnement du SI Transport pour un montant de 0,4 M€
- Fonctionnement du SI Environnement pour un montant de 0,25 M€ pour la plateforme collaborative COP et Let'sGo4Climate
- Fonctionnement du SI Culture pour un montant de 60 000 €
- Fonctionnement du SI Education et Patrimoine pour un montant de 0,2 M€
- Fonctionnement du SI Formations Sanitaires et Sociales pour un montant de 30 000 €
- Fonctionnement du SI Apprentissage pour un montant de 20 000 €
- Fonctionnement du SI Formation Professionnelle pour un montant de 0,3 M€
- Fonctionnement du SI Supports et Transverses pour un montant de 2,445 M€ pour la location et la mise en œuvre de la solution de gestion de la relation usager (GRU/CRM) et du portail des aides régionales et européennes (FESI/FEADER)

De plus, 52 000 € sont inscrits pour l'abonnement au logiciel d'accompagnement de travaux.

Il est proposé d'inscrire les montants de crédits de paiement au titre des dépenses de d'investissement pour l'acquisition et la mise en œuvre des applications métiers et transverses :

- SI Economie pour un montant de 0,1 M€ pour l'évolution du portail Pass'Création
- SI Transport pour un montant de 0,8 M€ pour le nouveau SI transport scolaire unifié
- SI Culture et Sports pour un montant de 40 000 € pour les évolutions de Gertrude, SI de gestion de l'inventaire du patrimoine
- SI Education et Patrimoine pour un montant de 1,3 M€ pour la poursuite du programme SIPE
- SI Formations Sanitaires et Sociales pour un montant de 30 000 € pour les évolutions de SolSTISS, SI mutualisé avec les régions de France de gestion des instituts sanitaires et sociaux
- SI Formation Professionnelle pour un montant de 0,4 M€ pour le déploiement d'une solution de dématérialisation de l'émargement des stagiaires
- SI Supports et Transverses pour un montant de 1,67 M€ pour la poursuite du programme SIRH, la mise en œuvre d'une application de gestion des rapports et délibérations et le mandatement des évolutions apportées à Progos.

5.2 - FINANCES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	48 560 500,00	64 212 000,00	1 016 625 800,00	1 067 993 000,00
Investissement	62 179 000,00	95 856 000,00	426 461 800,00	299 521 400,00

5.2.01 - PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	35 308 000,00	36 008 000,00	1 015 534 000,00	1 067 394 000,00
Investissement	0,00	5 000,00	47 391 400,00	49 891 400,00

- **La taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules**

Elle est exigible dès lors que les certificats d'immatriculation sont délivrés à une personne ou à un établissement situé dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Conformément à la délibération de l'assemblée plénière régionale en date du 13 octobre 2016, le taux unitaire de la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules est égal à 49,80 € par cheval fiscal. Lors de la séance des 17 et 18 octobre 2019, l'assemblée plénière régionale a délibéré en faveur de l'exonération à hauteur de 50 % des cartes grises pour les véhicules moins polluants. De plus, depuis la loi de finances pour 2020, les véhicules dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux sont exonérés en totalité de la taxe sur les certificats d'immatriculation. Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est attendu à 83 M€ soit en baisse de 17% par rapport au BP 2022 mais au niveau du produit anticipé pour 2022.

- **« L'Accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons » (ancienne TICPE Grenelle)**

Par délibération en date du 9 et 10 novembre 2022, la Région Centre-Val de Loire a décidé de maintenir la majoration du tarif de l'Accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et 1,35 € par hectolitre pour le gazole) appliquée aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional. Le produit de cette accise devrait être de 29 M€.

- **TICPE – part modulation**

Cette fraction de TICPE est, depuis l'exercice 2020, calculée à partir de la consommation nationale de carburants, le produit étant ensuite réparti par région en fonction des consommations. Le produit estimé pour 2023 pourrait être égal à 30,2 M€.

- **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)**

Les IFER relatives aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre (télécommunications) et au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs ont été affectées par la loi aux Régions. Le montant des IFER devrait s'élever à 32 M€ pour 2023.

- **Les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

Des ressources fiscales se sont substituées à l'ancienne dotation générale de décentralisation « formation professionnelle ». Elles correspondaient pour deux tiers au produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la CFE et de la CVAE et pour le dernier tiers à une fraction de tarif supplémentaire de la TICPE. Cette fraction s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012.

Compte tenu tout d'abord, de la réforme de la taxe d'habitation qui a entraîné une perte de recettes liées à la part des frais de gestion perçus par les Régions compensée intégralement par l'attribution d'une dotation puis de la poursuite de la baisse des impôts de production, à savoir la suppression de la part régionale de CVAE et de la réduction de la CFE, le produit des frais de gestion subit une nouvelle baisse et est estimé à 8,2 M€. Une dotation équivalente (3,3 M€) vient compenser cette nouvelle baisse. Le produit des ressources régionales liées à la TICPE a évolué au cours de l'année 2022 compte tenu de l'intégration de la compensation provisionnelle de la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelles dans la loi de finances 2022 (+4 M€) et devrait être stable pour 2023 et donc égal à 12,3 M€.

- **La recette régionale basée sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

La loi de finances pour 2017 a attribué aux Régions une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée à compter de l'exercice 2018 en remplacement de la DGF. La prévision d'atterrissage a été fixée lors de la DM2 à 211 M€ pour l'exercice 2022.

Depuis la loi de finances 2021 qui a supprimé la part régionale de CVAE, l'Etat affecte aux Régions une nouvelle part de fraction de TVA. Le montant de la péréquation a été intégré dans cette fraction transférée ainsi que le produit du FNGIR en 2022 (24,1 M€). Le rendement de cette fraction de TVA est attendu à 351,5 M€ pour 2022.

La recette de TVA constitue plus de la moitié des recettes de fonctionnement de la Région et 80 % des recettes qui s'appuient sur la fiscalité. L'évolution du produit, estimée à +4 % en 2023, est conforme à ce que l'Etat retient dans le dialogue avec les Régions. Elle reste néanmoins particulièrement instable dans le contexte économique dans lequel est établi ce budget. Les montant inscrit s'élèvent respectivement à 233 et 407,5 M€ soit une recette totale de TVA pour 2023 anticipée à 640,64 M€.

- **Le fonds de solidarité régional**

Le mécanisme de péréquation des ressources régionales – auquel les Régions pouvaient être bénéficiaires ou contributrices – consistait, depuis 2011, en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources issues de la réforme fiscale et perçues par les Régions (CVAE, IFER, DCRTP, FNGIR). Compte tenu de la suppression de la part régionale de CVAE, le montant de l'ancienne péréquation ainsi que celui du FNGIR sont dorénavant intégrés dans la recette de TVA correspondante. La loi de finances pour 2022 a introduit un nouveau Fonds de Solidarité dont le montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale (IFER, cartes grises), de la fiscalité transférée (fraction de TVA) et des concours financiers de l'Etat (DCRTP), un indice synthétique de reversement est ensuite appliqué. Celui-ci est basé sur quatre critères pondérés, fixés par la loi à savoir la population, la densité, le revenu par habitant et le nombre d'enfants âgés de 15 à 18 ans. La Région devrait être contributrice à hauteur de 0,7 M€ pour 2023.

- **Les attributions de compensation liées au transfert des compétences « transports interurbains et scolaires »**

Ces attributions compensent le différentiel entre les charges de transports interurbains et scolaires transférés des Départements à la Région et la CVAE qui avait été transférée en contrepartie. Elles constituent une dépense figée et récurrente de la collectivité.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité (en €)	BP 2022	BP 2023
Taxe sur les certificats d'immatriculation	100 000 000	83 000 000
TICPE Grenelle	29 000 000	29 000 000
TICPE Modulation	30 200 000	30 200 000
IFER	32 000 000	32 000 000
Frais de gestion FPA	10 550 000	8 170 000
TICPE FPA	8 200 000	12 360 000
Fraction TVA (CVAE)	351 500 000	407 580 000
Fraction TVA (DGF-LFI2017)	211 000 000	233 060 000
Reversement CVAE (Loi Notre)	-35 308 000	-35 308 000
Fonds Solidarité Régional	0	-700 000
TOTAL	**737 142 000**	**799 362 000**

Les dotations de fonctionnement

- **La participation financière de l'Etat au titre des TET**

La Région Centre-Val de Loire a signé un protocole d'accord avec l'Etat le 19 janvier 2017 afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) des lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers à compter du 1er janvier 2018. Outre le financement du renouvellement du matériel roulant ou de la construction d'un centre de maintenance, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation de ces lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat au titre de la reprise de certaines lignes de train d'équilibre du territoire devrait être égal à 24,5 M€ en 2023.

- **Dotation de compensation de la revalorisation des rémunérations versées aux stagiaires de la formation professionnelle**

Dans le cadre de la loi portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, des rémunérations versées par la Région aux stagiaires de la formation professionnelle, la loi de finances rectificative pour 2022 prévoit une dotation de compensation sur la revalorisation des rémunérations versées aux stagiaires de 0,8 M€. Le solde de 0,4 M€ devrait être perçue en 2023.

- **La dotation de compensation des frais de gestion liée à la réforme de la taxe d'habitation**

Afin de compenser intégralement la perte de recettes liées à la part des frais de gestion de la TH perçus par les Régions, l'Etat a décidé, pour 2022, l'attribution de deux dotations aux Régions, l'une pour compenser la diminution de l'exercice 2021 (11,3 M€), l'autre pour compenser la diminution de l'exercice 2022 (3,9 M€). Cette seconde compensation n'est, à ce jour, pas réinscrite dans le projet de loi de finances pour 2023 soit une diminution des dotations à périmètre constant du même montant.

- **La dotation de compensation des frais de gestion liée à la réforme de la CVAE**

Compte tenu de la nouvelle baisse annoncée des frais de gestion dans le projet de loi de finances pour 2023, cette fois-ci en conséquence de la suppression de la CVAE, une dotation est instaurée afin d'assurer sa neutralité budgétaire. Le produit attendu est de 3,3 M€.

- **La compensation financière de l'Etat au titre de la neutralisation de la réforme de l'apprentissage**

Depuis 2020, la Région Centre-Val de Loire est compensée au titre de la politique apprentissage à hauteur de 4,8 M€.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle avait pour objectif de compenser les collectivités perdantes sur la base des recettes perçues en 2010. Depuis 2017, la DCRTP est entrée dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Le produit de la DCRTP diminue depuis chaque année de façon importante. Une nouvelle diminution par rapport à l'exercice 2022 est anticipée. Le montant de la DCRTP devrait être égal à 13,8 M€.

- **La dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle**

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF, augmentée de la compensation du transfert de l'aérodrome Châteauroux-Déols. Le montant de la dotation générale de décentralisation résiduelle se stabilise à 22,4 M€.

- **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)**

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes. La DTCE-FDL figure parmi les « variables d'ajustement » des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Compte tenu des baisses appliquées chaque année, le produit de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale devrait être supprimée à compter de 2023 pour la Région Centre-Val de Loire.

- **Le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement**

Suite à la réforme de l'apprentissage de 2018 entrée en vigueur en 2020, la Région Centre-Val de Loire perçoit annuellement, de France Compétences, une contribution attendue de 6,9 M€.

- **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La Région Centre-Val de Loire bénéficie d'un remboursement anticipé calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. En l'espèce, seules sont éligibles les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics imputées en section de fonctionnement, grevées de TVA, liée à une activité non assujettie à la TVA. Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée imputé en section de fonctionnement devrait être égal à 0,2 M€.

- **TICPE – part « compensation »**

Le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques « compensation » correspond à la compensation financière par l'Etat des transferts de compétences intervenus depuis 2005. Compte tenu des mesures intégrées dans le cadre du Ségur, des compensations pour le financement de places liées au plan de relance et au cout des formations sont prévues à hauteur de 9,8 M€ pour 2023. Le produit total de la part « compensation » de la TICPE devrait s'élever pour 2023 à 137,4 M€.

- **Dotation pour la gestion du FEADER 2023-2027**

Le gouvernement s'est engagé à accompagner financièrement les Régions pour la gestion de l'ensemble des interventions non surfaciques du FEADER. La dotation annuelle est de 3,8 M€.

- **Dotation pour la gestion des sites Natura 2000**

A compter de 2023 et jusqu'en 2027, la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 est transférée aux Régions. A cet effet, l'Etat institue une dotation pour financer les dépenses d'intervention à l'exercice de cette compétence par les Régions, le montant annuel est de 0,5 M€.

- **Les attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » et des transports**

Le produit des attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » est égal à 0,1 M€ et à 2,9 M€ pour celles liées aux transports.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en fonctionnement s'établit comme suit :

Dotations en fonctionnement (en €)	BP 2022	BP 2023
Participation de l'Etat au titre des trains d'équilibre du territoire	24 500 000	24 500 000
Dotation compensation revalorisation rémunération stagiaires FP	-	400 000
Dotation compensation frais de gestion TH	14 780 000	10 830 000
Dotation compensation frais de gestion CVAE et CFE	-	3 300 000
Neutralisation réforme apprentissage	4 800 000	4 800 000
FNGIR (intégré en 2022 à la Fraction de TVA – LFI 2021)	24 100 000	-
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	14 500 000	13 840 000
Dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle	22 000 000	22 390 000
DTCE-FDL	1 040 000	-
Dotation fonctionnement apprentissage	6 940 000	6 940 000
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	200 000	200 000
TICPE Compensation	127 150 000	137 450 000
Dotation gestion FEADER 2023-2027		3 800 000
Dotation gestion sites Natura 2000		500 000
Attributions de compensation	3 074 000	3 074 000
TOTAL	**243 084 000**	**232 024 000**

Les dotations en investissement

- **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Désindexé depuis 2009, le montant de la DRES a été reconduit par toutes les lois de finances dans le cadre du redressement des comptes publics. La dotation régionale d'équipement scolaire pour l'année 2023 devrait être équivalente à celle perçue au titre des exercices précédents, à savoir 22,8 M€.

- **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

De la même manière qu'en fonctionnement, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée permet de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses d'investissement. Sont éligibles toutes les dépenses réelles d'investissement grevées de TVA concernant une activité non assujettie à la TVA (hors subventions versées, à l'exception des subventions d'investissement versées par la Région aux lycées et des fonds de concours versés à l'Etat pour des travaux de voirie). Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant aux dépenses réalisées éligibles au cours de l'exercice 2023, est estimé à 15 M€.

- **Le fonds d'investissement à l'apprentissage**

Comme évoqué pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit qu'à compter du 1er janvier 2020, les régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement (fonds de soutien). Le montant pour la Région Centre-Val de Loire en investissement est estimé au niveau 2022 à 12,1 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en investissement s'établit comme suit :

Dotations en investissement (en €)	BP 2022	BP 2023
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	22 800 000	22 800 000
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	10 800 000	15 000 000
Fonds investissement apprentissage	12 091 400	12 091 400
TOTAL	**47 391 400**	**49 891 400**

5.2.02 - PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	9 400 000,00	21 000 000,00	0,00	0,00
Investissement	62 179 000,00	95 851 000,00	378 700 000,00	247 000 000,00

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région, des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 237 M€.
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 35,6 %.

Charge de la dette et la trésorerie

- Au 1er janvier 2023, l'encours de la dette au sens réglementaire s'établit à 1,156 Md€ en incluant un emprunt d'équilibre 2022 de 305,4 M€ (montant encore prévisionnel à la date de réalisations des annexes dette). Il est rappelé que dans cet encours est comptabilisé le capital restant dû au titre du Contrat de Performance Energétique pour 10,4 M€ (encours exprimé en TTC) et celui dédié au portage des TET pour 113,75 M€
  Si la dette au sens large est considérée, c'est-à-dire incluant l'encours des contrats de crédit-bail, celle-ci serait portée à 1,365 Md€ au 01/01/2023.

- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2023 pour l'annuité de la dette est fixé à 105 M€ soit 85,8 M€ pour le remboursement en capital (dont 32,3 M€ fléchés sur les TET) et 19,2 M€ pour les intérêts de la dette long terme.

- La ligne frais financiers est donc dotée au global de 20 M€ pour les intérêts de la dette long terme et la contrepassation des Intérêts Courus Non Echus. Un montant de 200 000 € est prévu par ailleurs sur les frais financiers liés à la gestion de trésorerie (lignes et NEU CP) du fait de la remontée des taux monétaires et leur passage en territoire positif en lien avec les décisions de hausse des taux directeurs de la BCE.

- S'agissant des frais annexes, sont anticipés à 0,200 M€ au titre des commissions bancaires et à 0,600 M€ autres frais liés aux émissions obligataires.

- L'annuité totale de la dette représentera 6% du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 1,1% au titre des seuls intérêts.

- Au 1er janvier 2023, le taux moyen de la dette réglementaire de la Région est actuellement anticipé autour de 1,65%.

- L'encours de dette de la Région Centre-Val de Loire, à cette même date, sera composé, selon la classification « Gissler », pour 99,8 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 0,2 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Gestion active de la dette et de la trésorerie

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents même si un effort d'optimisation est réalisé notamment à travers un plan de trésorerie. Le niveau des disponibilités sur le compte 515 varie donc tous les jours, et parfois de manière significative, en fonction des entrées et

sorties de fonds. Outre le recours journalier aux lignes de trésorerie et au programme de NEU CP, pour faire face à ces pics et creux de trésorerie, la Région peut utiliser ponctuellement des conventions avec phases de mobilisation revolving.

- Les éventuels excédents de trésorerie peuvent ainsi être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent encore aujourd'hui certaines des conventions financières antérieures signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.

- De manière à anticiper des arbitrages entre index réalisés tout au long de l'année sur certains contrats…), il est proposé pour 2023 de d'inscrire sur la ligne de réaménagement de la dette tant en dépenses qu'en recettes d'un montant de 10 M€.

- Dans la même optique, des lignes de trésorerie sont également ouvertes chaque année pour un montant maximal de 200 M€. Un programme de NEU CP également signé pour un montant de 200 M€ complète le dispositif de gestion de trésorerie.

- Par ailleurs, le plafond du programme NEU MTN est fixé à 120 M€. Ce programme dont s'est doté la Région il y a quatre ans, permettra, si les marchés sont bien orientés, de réaliser des émissions obligataires à moyen terme notamment sur le portage financier lié au TET.

- Enfin, la Région dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) doté d'un plafond de 1,5 Md€. Ce dernier servira à réaliser des émissions obligataires long terme dont les montants et les maturités afférentes seront définis selon les besoins de financements exprimés.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (Autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, celle-ci étant abrogée par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :

  Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- de modifier la référence d'une dette :

  Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- de figer à l'avance un taux d'intérêt :

  Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations. Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année au titre de laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

Les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2023, l'opération consiste à annuler le mandat de 1,925 M€ passé en 2022 au titre des ICNE de l'année 2021 et à passer les ICNE 2023 d'un montant, encore prévisionnel à la date du vote du Budget primitif 2023, de 4,4 M€.

5.2.03 - ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES

- Les autorisations d'engagement et de programme

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	1002	31/12/2023	DEPENSES IMPREVUES	**15 000 000,00**

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2023	1001	31/12/2023	DEPENSES IMPREVUES	**15 000 000,00**

Des AP/AE de dépenses imprévues sont proposées pour financer des dépenses d'investissement ou de fonctionnement rendues nécessaires par la survenance d'un évènement imprévu. Il est proposé d'ouvrir ces AP/AE à hauteur de 15 M€ chacune. Les dépenses concernées seront affectées sur les chapitres budgétaires concernés lorsque leur utilisation sera nécessaire.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 400 000,00	6 644 000,00	1 091 800,00	599 000,00
Investissement	0,00	0,00	370 400,00	2 630 000,00

Constitution et reprise des provisions

Les provisions sont obligatoires et doivent être constituées dès l'apparition d'un risque ou dès la constatation d'une perte de valeur d'un élément d'actif. Depuis l'exercice 2020, la collectivité constitue des provisions au titre :

- ***du risque lié aux litiges et contentieux***. Une provision est constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité pour le montant d'indemnités à verser à la partie adverse au titre du préjudice subi et/ou des frais engagés par la Région pour se défendre.
  Compte tenu des litiges et contentieux purgés au cours de l'exercice 2022, il est proposé de reprendre partiellement la provision déjà constituée à hauteur de 5 000 €. En outre, compte tenu de nouveaux contentieux introduits devant une juridiction au cours de cette même période, il est proposé de constituer une provision complémentaire de 0,213 M€ permettant de couvrir un éventuel risque au titre des litiges et contentieux.
- ***du risque de dépréciation des actifs circulants,*** c'est-à-dire du risque de non-recouvrement de tout ou partie des créances régionales en dépit des diligences faites par le comptable public. Une provision est constituée dès lors que le comptable public constate

un incident ou une difficulté dans la mise en œuvre de son action de recouvrement des créances régionales.
La provision constituée repose sur une méthode d'évaluation statistique réalisée à partir des données renseignées dans le système d'information financier du comptable public. Elle s'applique aux créances régionales non encore recouvrées émises jusqu'au 31 décembre 2021. Un taux de risque, compris entre 25 % et 100 % a été assigné à chacune des situations renseignées dans le système d'information du comptable public, comme suit :

Taux de risque	Type d'empêchement
0 %	Annulation attendue ; Règlement attendu ; Saisie à tiers détenteur (SATD) Positive ; Absence d'empêchement ;
25 %	Attente de fonds ; Cession de fonds ; Délai accordé ; Divers ; Plan de règlement ; Pli non distribuable ; Réclamation transmise à l'ordonnateur ; SATD en cours ; Suspension demandée à l'ordonnateur ; Autorisation de poursuivre différée ; Opposition à poursuite ;
100 %	Action en justice ; Admission en non-valeur (ANV) à envisager ; ANV contentieux ; Liquidation judiciaire ; Redressement judiciaire ; Vente - Autorisation refusée ; Surendettement ; Créance minime ;

Compte tenu des créances proposées par le comptable public au titre des admissions en non-valeur et des créances éteintes, il y a lieu de reprendre partiellement la provision constituée pour 0,594 M€. En outre, et compte tenu des nouveaux éléments communiqués par le comptable public au titre des restes à recouvrer, il convient de constituer une provision complémentaire de 1,681 M€.

En conséquence, il est proposé :
- au titre des litiges et contentieux, de reprendre partiellement la provision constituée pour 5 000 € et de constituer une provision complémentaire de 213 000 € ;
- au titre de la dépréciation des éléments d'actif circulant, de reprendre partiellement la provision constituée pour 594 000 € et de constituer une provision complémentaire de 1 681 000 €.

Présentation détaillée des provisions constituées à l'issue des décisions proposées

Nature de la provision	Provision constituée	Provision complémentaire	Reprise de provision	Solde de la provision
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	4 983 901,86 €	1 680 297,97 €	593 838,53 €	6 070 361,30 €
Provision pour litiges et contentieux	213 549,00 €	212 223,00 €	5 000,00 €	420 772,00 €
Provision pour risques et charges	20 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000 000,00 €
TOTAL	**25 197 450,86€**	**1 892 520,97 €**	**598 838,53 €**	**26 491 133,30€**

Dépréciation des éléments financiers

La dépréciation des éléments financiers comprend notamment les participations financières. Cette dépréciation est la constatation d'une potentielle perte de valeur de celle-ci à la clôture de l'exercice. Le mécanisme de dépréciation est similaire au mécanisme des provisions. Il reflète la mise en place du principe de prudence. Toutefois, cette perte de valeur n'est pas définitive. La valeur d'une participation financière varie dans le temps : si une perte se traduit par une dépense de fonctionnement, une augmentation de valeur l'année suivante est constatée par une recette de fonctionnement. En vertu du principe de prudence, seules les moins-values potentielles sont constatées. Les plus-values ne le sont pas. Les évaluations réalisées au cours de l'exercice 2022 à partir des données connues ont permis d'estimer plus-values et moins-values latentes des participations régionales.

Type de participation	Libellé	Sources	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Prise de Capital	Centre Capital Développement	Comptes annuels - 2021	3 000 042,42 €	
Prise de Capital	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural du Centre (SAFER)	Comptes annuels - 2021	467 202,87 €	
Prise de Capital	SEM Energies renouvelables Issoudun	Comptes annuels - 2021	70 946,15 €	
Prise de Capital	SEM Aménagement pour le développement économique de l'aéroport de Châteauroux - Déols	Comptes annuels - 2021		303 131,71 €
Prise de Capital	SEM Territoire Développement	Comptes annuels - 2021	6 991 041,98 €	
Prise de Capital	SCIC OHE	Comptes annuels - 2021	137 491,87 €	
Prise de Capital	SAELM SEM pour la rénovation des logements	Comptes annuels - 2021		369 180,31 €
FCPI	UI INVESTISSEMENT (ex SOFIMAC) Croissance 2	Reporting – mars 2022	493 235,00 €	
FCPI	UI INVESTISSEMENT (ex SOFIMAC) Emergence innovation 1	Reporting – mars 2022	156 864,00 €	
FCPI	UI INVESTISSEMENT (ex SOFIMAC) Opportunité 2	Reporting – mars 2022		387 343,00 €
FCPI	UI INVESTISSEMENT (ex SOFIMAC) Croissance 3	Reporting – mars 2022		127 836,00 €
FCPI	SOFIMAC Emergence innovation 2	Reporting – mars 2022	44 638,50 €	
FCPI	ACE MANAGEMENT Aerofund II	Reporting – mars 2022	235 462,65 €	
FCPI	GO CAPITAL (Fonds Loire Valley Invest)	Reporting – mars 2022	130 340,00 €	
FCPI	GO CAPITAL (Amorçage II)	Reporting – mars 2022	21 300,00 €	
Fonds de Garantie	SIAGI - Fonds de garantie spécifique viandes blanches	Comptes annuels - 2021	110 584,00 €	
Fonds de Garantie	SIAGI - Fonds de garantie forêt bois	Comptes annuels - 2021	5 380,00 €	
		Totaux	**11 864 529,44 €**	**1 187 491,02 €**

En conséquence, des crédits sont prévus à hauteur de 1,2 M€ pour constater la dépréciation des éléments financiers de la Région Centre-Val de Loire.

Admissions en non-valeur et créances éteintes proposées par le comptable public

Une admission en non-valeur constitue un apurement comptable provisoire. Il ne fait pas obstacle à la reprise ultérieure des poursuites à l'encontre du débiteur dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du comptable public. A l'inverse, l'irrécouvrabilité est définitive pour les créances éteintes. Elle résulte d'une décision juridique extérieure qui s'impose à la collectivité (liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif…).
Le comptable public a présenté une liste de créances régionales au titre des admissions en non-valeur et des créances éteintes. En conséquence, il est prévu d'inscrire en dépenses 0,625 M€ pour les traiter (dont 0,594 M€ sont financés par une reprise de provision).

Certification des comptes

Afin de préparer la collectivité à la certification de ses comptes, une démarche d'élaboration de processus conformes aux attentes des commissaires aux comptes doit être engagée. Elle doit permettre de formaliser une organisation qui contribue à la maîtrise des risques. A l'issue de cette première phase, une cartographie des risques et un plan de contrôle pourront être dressés. Des crédits à hauteur de 0,2 M€ sont prévus afin de se faire accompagner par un cabinet.

Pilotage Financier

S'agissant des marchés relatifs au programme « pilotage financier », trois grandes thématiques peuvent être dégagées avec des crédits prévus, en 2023, à hauteur de 125 000 €. Tout d'abord, les marchés concernant le conseil en gestion de dette et la mise à jour des programmes obligataires pour lesquels 85 000 € sont prévus, ensuite celui de la notation de la Région Centre Val de Loire et de ses instruments de financements (28 000 €) et enfin le marché de maintenance des tableaux de programmation pour 12 000 € de dépenses prévisionnelles.

Régularisation des distributions reçues au titre des Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

La Région détient des participations financières dans plusieurs Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) qui ont eux-mêmes vocation à prendre des participations dans le capital d'entreprises en vue de contribuer à leur essor. Les sociétés de gestions des FCPI procèdent régulièrement à des remboursements de produits de cessions du portefeuille du fonds à leurs souscripteurs. Les distributions versées à la Région ont été imputées à tort en tant que « produits de participations financières » au compte 761. Dans la mesure où elles constituent des acomptes sur le prix de cession total des parts prises dans le FCPI au terme de sa durée de vie, ces distributions doivent être réimputées en tant que « produits de cession des immobilisations ». Cette écriture comptable de régularisation nécessite les crédits budgétaires suivants :

- 2,6 M€ en dépenses de fonctionnement pour annuler les distributions déjà comptabilisées en tant que « produits de participations » ;
- 2,6 M€ en recettes d'investissement pour comptabiliser les acomptes versés sur le prix de cession total du FCPI au terme de sa durée de vie.

Par ailleurs, au titre des cessions d'immobilisations, 30 000 € sont prévus en recettes au titre de la vente de véhicules aux enchères.

Régularisation des versements réalisés dans le cadre de la prise de participation au FCPI UI INVESTISSEMENTS Opportunité 2

Le montant de la prise de participation versée dans le FCPI UI INVESTISSEMENT Opportunité 2 s'élève à 1 440 000 € à ce jour. Or, suite à une erreur comptable, 1 305 000 € ont été imputés à tort en « subventions versées d'équipement versées » au compte 20421. De plus, des amortissements ont été pratiqués à tort à hauteur de 1 080 000 € pour la période 2016 à 2022. Par définition, cette participation, non amortissable, aurait dû être imputée en tant que « titre de participation » au compte 261. Dans une démarche de qualité comptable et de fiabilisation des comptes régionaux, elle doit faire l'objet d'une écriture de régularisation par la comptable publique. Elle procèdera à des opérations d'ordre non budgétaire comme suit selon le statut de chacune des subventions dans l'état de l'actif :

- Débit du compte 261 pour 735 000 € ;
- Débit du compte 280421 pour 345 000 € ;
- Crédit du compte 1068 pour 1 080 000 €.

Les mouvements d'ordre

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguée, Intérêts Courus Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement…

Dotations aux amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation de la valeur des biens mobiliers et immobiliers en raison de leur usage, du temps ou du progrès technique, et de dégager des ressources destinées à les renouveler (autofinancement). Les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2022 sont amortis de manière linéaire à compter du 1er janvier 2023 conformément aux nouvelles durées d'amortissement votées dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Dotations aux amortissements (en M€)	CA 2022	BP 2023
Constructions et aménagements (lycées, Hôtel de région…)	49,373	55,173
Dont agencements de terrains	0,161	0,205
Dont bâtiments administratifs	0,335	0,600
Dont bâtiments scolaires	44,461	48,500
Dont autres bâtiments publics (culturels, sportifs…)	2,860	3,665
Dont installation et aménagements des constructions	1,556	2,203
Subventions d'équipement versées :	258,810	285,297
Dont subventions d'équipement versées aux lycées publics	4,681	5,500
Dont subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	41,776	46,575
Dont subventions d'équipement versées aux organismes de transport	22,970	35,010
Dont subventions d'équipement versées aux organismes publics	133,358	147,212
Dont subventions d'équipement versées dans le cadre de la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER…)	56,025	51,000
Immobilisations incorporelles et corporelles	22,308	25,675
Dont frais d'études, insertion, licences,	3,767	3,850
Dont autres immobilisations incorporelles		
Dont matériels techniques, installations techniques	4,271	5,769
Dont mobiliers	2,150	2,600
Dont matériels informatiques, téléphonie	9,023	10,000
Dont matériels de transport	3,052	3,376
Dont autres immobilisations corporelles	0,045	0,080
Total	**330,491**	**366,145**

En comparaison avec les amortissements de l'exercice 2022 (330,491 M€), le montant des dotations aux amortissements devrait progresser de près de 35,654 M€ en 2023 (+11%).

Reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables

La reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables a pour effet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements. Elle est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien concerné. Le montant de la reprise de la dotation régionale pour l'équipement scolaire (DRES) correspond au montant perçu par la collectivité au titre de la DRES. Quant au niveau de la reprise des subventions d'investissement perçues par la Région, il est égal au montant de la subvention considérée divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien.

Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables (en M€) au titre de :	CA 2022	BP 2023
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	22,786	22,786
Fonds européens (FEDER, FEADER)	20,722	64,179
Autres subventions d'équipement transférables	9,226	11,608
Total	**52,734**	**98,573**

Le montant de la reprise de la DRES est estimé à 22,786 M€ pour 2023. Globalement, sous l'effet de la fin de la programmation 2014-2020 au titre des fonds européens, le montant de la reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables devrait progresser de 46 M€ en 2023 par rapport aux éléments constatés au titre de l'exercice 2022 (+ 87%).

Neutralisation de la charge de fonctionnement nette liée à la dotation aux amortissements

Si la dotation aux amortissements constitue une dépense de fonctionnement obligatoire, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement, la neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées permet à la Région de respecter l'obligation d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement. Son montant est obtenu de la manière suivante :

Calcul de la neutralisation de la charge d'amortissement	CA 2022	BP 2023
Montant total des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées	306,465	337,573
- Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables	- 52,734	- 98,573
Total	**253,731**	**239,000**

Par effet de levier au regard de la progression de la dotation aux amortissements, et compte tenu de la reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachés aux actifs amortissables, la neutralisation de la charge d'amortissement devrait diminuer d'environ 6% par rapport aux éléments constatés en 2022.

Les opérations patrimoniales

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année. Il est ainsi proposé d'inscrire, au titre des opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée, 40 M€ en dépenses et en recettes.

Les travaux réalisés par le personnel de la Région Centre-Val de Loire avec des matériaux achetés par la collectivité (dits « travaux en régie ») constituent des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même (travaux réalisés par les équipes mobiles d'ouvriers professionnels au sein des lycées par exemple). En conséquence, ces travaux, constituent des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 0,5 M€ en dépenses et en recettes.

5.2.04 - DEVELOPPER LE PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	52043001	31/12/2023	PILOTAGES STRATEGIQUES	**750 000,00**

Il est proposé la création d'une nouvelle AE d'un montant de 0,75 M€ et d'en affecter la totalité pour engager des nouvelles études et assistances à maîtrise d'ouvrage concourant au pilotage des politiques régionales. En 2023, est prévu d'engager en particulier : au moins 3 évaluations de politique ou dispositif d'intervention régional, les procédures de consultation réglementaire sur le SRADDET, l'appui à la réalisation d'outils de visualisation de données et de pilotage de politiques régionales.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	452 500,00	560 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement en fonctionnement proposés à hauteur de 0,56 M€ permettront de solder les études engagées en 2022 (en particulier évaluation environnementale dans le cadre de révision du SRADDET, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un outil de gestion relations usagers, évaluations) et de réaliser ou engager de nouvelles études (cf. plus haut).

5.3 - RESSOURCES HUMAINES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	149 888 000,00	163 474 000,00	1 775 000,00	1 775 000,00

Le budget ressources humaines présenté au vote s'établit à 163,474 M€.
Dans le cadre du travail mené sur le pilotage des politiques publiques, une nouvelle architecture budgétaire est mise en œuvre sur le budget primitif 2023. Aussi, dorénavant, la présentation du budget ressources humaines ne s'articule plus autour des programmes masse salariale et autres dépenses RH mais s'organise à travers 4 activités :

- Payer les agents et gérer leur carrière pour un montant de 158,25 M€ ;
- Développer les compétences et l'accompagnement des agents pour un montant de 1,185 M€ ;
- Assurer la Prévention, la santé et la sécurité au travail pour un montant de 0,988 M€ ;
- Mettre en œuvre la Politique d'Action Sociale pour un montant de 3,051 M€.

Le périmètre étant sensiblement différent, il n'est pas possible d'effectuer une simple comparaison entre le BP et le BP N-1. Pour autant, l'ensemble des dépenses des ressources humaines représente 15,10 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité. A titre de comparaison, au niveau national, le taux moyen pour les collectivités régionales (régions métropolitaines hors Corse) s'établit à 17 %.

5.3.01 - PAYER LES AGENTS ET GERER LEUR CARRIERE

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	144 040 000,00	158 250 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00

Le périmètre de cette activité reprend majoritairement les dépenses et les recettes relatives à l'activité masse salariale de la précédente architecture. Elle intègre donc les éléments relatifs à la rémunération et aux cotisations sociales de l'ensemble des agents de la collectivité, indépendamment de leur statut (titulaires et stagiaires relevant de la fonction publique, contractuels de droit public et de droit privé).

Les dépenses intègrent également le recours aux associations intermédiaires voire à l'intérim afin d'assurer la continuité du service public au sein des lycées.

Pour le 2023, ces dépenses sont estimées à 158,6 M€. Cette estimation prend en compte, d'une part, un contexte de forte inflation sur l'exercice 2022 qui s'est traduit par d'importantes mesures gouvernementales et d'autre part, par une démarche volontariste de l'exécutif soucieuse de valoriser les agents de la collectivité et de s'assurer de disposer des moyens suffisants pour mettre en œuvre les politiques publiques.

Dès lors, les principales hypothèses retenues pour l'élaboration du BP, par rapport à l'exercice 2022, sont les suivantes :

- Mesures nationales et évolution mécanique s'imposant à la collectivité :
  - Augmentation du point d'indice sur une année pleine pour un coût prévisionnel de 4 M€ ;
  - Revalorisation des bas salaires et réforme des grilles indiciaires représentant un coût de 1,25 M€ ;

  - Prise en compte des hausses du SMIC sur l'année 2022 pour un montant de 0,205 M€ ;
  - Déroulement de carrières à travers les avancements d'échelons et de grades (GVT) pour un coût prévisionnel de 1,6 M€.

- Mesures d'avancées sociales issues du dialogue social :
  - Mise en œuvre du RIFSEEP sur l'exercice 2023 pour un coût prévisionnel de 1,5 M€ ;
  - Complémentaire Santé et Prévoyance pour un coût de 0,3 M€.

- Les entrées du personnel :
  - 35 postes créés au moment de la DM 1 de 2022 représentant, sur une année pleine, un coût de 2,035 M€. 15 de ces postes sont autofinancés par des économies et recettes ;
  - Prise en charge des 8 postes de gestionnaire créés dans le cadre du transfert de compétence sur le FEADER pour un montant de 0,35 M€, due au manque de moyens transférés par l'Etat pour exercer cette compétence transférée ;
  - Prise en charge des contractuels Etat transférés dans le cadre de la gestion du FEADER sur le deuxième semestre 2023 pour un coût prévisionnel de 0,205 M€ ;
  - Ouverture du Lycée de Hanches avec la création de 25 postes et le recrutement des agents nécessaires à la préparation et la mise en œuvre de la rentrée scolaire de septembre 2023 pour un coût estimé à 0,455 M€ pour cet exercice ;

- Les évolutions d'architecture budgétaire :
  - Rattachement des frais de déplacement professionnels et des frais domicile travail remboursés via la paie pour un montant de 0,55 M€, du fait de la nouvelle architecture budgétaire ;
  - Rattachement de la prestation associations intermédiaires pour un montant de 1,2 M€ précédemment sur le budget Lycées, pour le même motif.

Créations de postes :

Dans le cadre de la démarche engagée sur les nouveaux enjeux du territoire et de la collectivité, il est proposé la création des postes dont le financement est assuré soit par des subventions au titre du FEDER soit au moyen de redéploiements financiers des politiques publiques :

Des postes, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) sont créés :

- Deux postes de chargé.e.s de mission Aménagement du Territoire pour l'animation de réseau au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- Cinq postes de chargé.e.s de mission Aménagement du Territoire au sein des maisons de la Région (Cher, Indre, Indre et Loire, Loir et Cher et Eure et Loir) ;
- Un poste de chargé de mission pour la mise en œuvre de la Démocratie Permanente et l'Education Populaire au sein de la Direction de l'Appui à la Donnée, Au Pilotage et aux Transitions ;
- Deux Postes de Directeur.trice adjoint.e dans le cadre des Maisons de la Région pour les départements du Cher et de l'Eure et Loir ;
- Un poste de Directeur.trice dans le cadre de la préfiguration de la Maison de la Région du Loiret.

Par ailleurs, dans le cadre l'ouverture du Lycée de Hanches Joséphine BAKER, il est proposé la création des postes suivants :

Deux postes d'Encadrant (Cuisine et Entretien/Maintenance) à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique du cadre d'emploi Technicien territorial.

Des postes, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique du cadre d'emploi d'adjoint technique territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) :

- 7 Postes d'ATTEE au sein du service restauration ;
- 14 Postes d'ATTEE au sein du service Entretien/Maintenance ;
- 2 postes d'ATTEE en charge de l'accueil.

5.3.02 - DEVELOPPER LES COMPETENCES E T L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	1 639 000,00	1 185 000,00	0,00	0,00

Cette activité regroupe principalement les dépenses relatives à l'accompagnement professionnel (dont la démarche Mad'in), le recrutement ainsi que la formation des agents de la collectivité (hors formations financées par les cotisations versées au CNFPT). Ces dépenses sont estimées à 1,185 M€.

5.3.03 - ASSURER LA PREVENTION, LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	53033109	31/12/2023	EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES	**350 000,00**
AE	2023	53033171	31/12/2023	PRESTATIONS DE SERVICE SOCIAL	**250 000,00**

Il est proposé la création de deux AE annuelles ainsi que l'affectation des montants ci-dessous :

- AE 2023 – 53033109 Equipement de Protections Individuelles pour un montant de 350 000 € ;
- AE 2023 – 53033171 Prestations de service social pour un montant de 250 000 €.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	818 000,00	988 000,00	175 000,00	175 000,00

Ils concernent l'ensemble des dépenses relatives à la prévention, avec notamment l'accès à un service social, à la santé (frais médicaux) et les démarches de prévention (diagnostic, équipement…) pour un coût prévisionnel de 0,988 M€.

5.3.04 - METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2023	53043905	31/12/2023	ACTION SOCIALE	**950 000,00**

Il est proposé la création et l'affectation en totalité de l'AE 2023 – 53043905 Action sociale à hauteur de 0,95 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	3 391 000,00	3 051 000,00	400 000,00	400 000,00

Ils regroupent l'ensemble des dépenses en matière d'action sociale qui ne passent pas par la paie (subvention au COS, Prestataire PLURELYA, tickets restaurant principalement) pour un montant de 3,051 M€.

5.4 - EUROPE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	29 575 305,00	23 235 000,00	29 575 305,00	23 235 000,00
Investissement	76 386 000,00	64 325 000,00	76 386 000,00	64 325 000,00

5.4.01 - PROGRAMMATION FESI 2014-2020

- Les autorisations d'engagement

Modifications -Fonds européens (14-20)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AE	2015	9071	31/12/2023	POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	2 218 938,00	**130 000,00**
AE	2015	9083	31/12/2021	POCVL PI Ciii3 30 FORM. PROF. METIERS	32 517 000,00	**5 600 000,00**

Sur le Programme régional, afin de garantir une consommation maximum des crédits, il est proposé d'abonder l'AE relative aux formations professionnalisantes. Il est proposé d'affecter cette somme complémentaire.

Sur le Programme interrégional, afin de permettre la programmation d'une dernière opération, il est également proposé d'abonder l'AE portant sur la fonctionnalité des écosystèmes du bassin de la Loire. Il est proposé d'affecter cette somme complémentaire.

- Les autorisations de programme

Modifications -Fonds européens (14-20)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP
AP	2015	9007	31/12/2023	POCVL PI3D 11 - DEVELOPPEMENT INGE. FINANCIERE	6 462 500,00	**6 000 000,00**
AP	2021	9136	31/12/2024	REACT-EU POI LOIRE	6 241 650,00	**1 580 369,00**

Sur le Programme régional, afin de garantir une consommation maximum des crédits, il est proposé de revaloriser à la hausse l'AP relatives aux instruments financiers. Il est proposé d'affecter cette somme complémentaire.

Sur le Programme interrégional, le plan de relance REACT-EU est pleinement opérationnel et afin de prendre en compte la tranche 2 des crédits, il est proposé d'ajuster l'AP REACT-EU du POI Loire. Il est proposé d'affecter cette somme complémentaire.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (14-20)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	26 164 633,00	23 235 000,00	26 164 633,00	23 235 000,00
Investissement	74 721 000,00	64 325 000,00	74 721 000,00	64 325 000,00

Concernant les dépenses de fonctionnement, les besoins concernent les formations professionnalisantes pour le FSE-IEJ (6,1 M€), le soutien et l'accompagnement des entreprises (4,8 M€), les applications numériques (3,35 M€), le POI LOIRE (3,45 M€) et des mesures REACT-EU (3,8 M€).

Concernant les dépenses d'investissement, les crédits de paiement proposés pour le PO FEDER-FSE sont sollicités notamment pour les infrastructures et programmes de recherche (11 M€), l'efficacité énergétique (16,45 M€), les investissements productifs (2 M€) et l'ingénierie financière (1,5 M€). D'autre part, le dispositif REACT-EU visant à réparer les dommages liés à la crise sanitaire et à préparer la relance est en pleine phase d'exécution avec les investissements pour la transition verte (8,64 M€), la transition numérique (12,8 M€) et l'appui aux acteurs économiques, aux PME-PMI (1,3 M€). Pour le POI Loire, les crédits de paiement proposés sont sollicités pour des actions de biodiversité (1,42 M€), la prévention des inondations (1,46 M€), les véloroutes (1,6 M€) et les mesures du dispositif REACT-EU (5 M€).

Concernant les recettes, il est proposé de mettre en cohérence les remboursements prévisionnels de la Commission européenne avec les paiements prévisionnels à réaliser sur l'année 2023.

LE VOTE PAR FONCTION

Le vote du budget primitif 2023 intervient selon le mode de vote prévu par l'Assemblée plénière dans le règlement budgétaire et financier (DAP n° 22.05.01) et tel qu'il est prévu par la M57.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 761 323 400 € :

- dont dépenses : 675 968 900 € en investissement et 1 085 354 500 € en fonctionnement
- dont recettes : 507 880 400 € en investissement et 1 253 443 000 € en fonctionnement

Le virement entre sections s'établit à 140 016 161 €.

En mouvement d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 744 217 661 € :

- dont dépenses : 378 072 661 € en investissement et 366 145 000 € en fonctionnement
- dont recettes : 406 145 000 € en investissement et 338 072 661 € en fonctionnement

INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**580 112 900,00**	**226 750 400,00**
900 Services généraux	27 735 500,00	5 050 000,00
900-5 Gestion des fonds européens	130 409 000,00	130 409 000,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	154 863 400,00	48 121 400,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	9 459 000,00	60 000,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	751 000,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	67 749 000,00	0,00
906 Action économique	80 600 000,00	8 100 000,00
907 Environnement	5 313 000,00	0,00
908 Transports	103 233 000,00	35 010 000,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**95 856 000,00**	**262 000 000,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	5 000,00	15 000 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	95 851 000,00	247 000 000,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**19 130 000,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		19 130 000,00
TOTAL	I **675 968 900,00**	II **507 880 400,00**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	40 000 000,00	40 000 000,00
926 Transferts entre les sections (2)	*338 072 661,00*	*366 145 000,00*
951 Virement de la section de fonctionnement		*140 016 161,00*
TOTAL	III **378 072 661,00**	IV **546 161 161,00**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :.....	**168 088 500,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**1 054 041 561,00**	II + IV + VI + VII	**1 054 041 561,00**

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	**1 021 584 454,00**	**182 390 000,00**
930 Services généraux	87 271 000,00	5 287 000,00
930-5 Gestion des fonds européens	59 450 000,00	59 450 000,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	407 306 500,00	108 892 500,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	29 348 000,00	32 500,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	1 420 000,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	8 037 000,00	0,00
936 Action économique	48 758 954,00	420 000,00
937 Environnement	9 033 000,00	1 721 000,00
938 Transports	370 960 000,00	6 587 000,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	**63 770 046,00**	**1 071 053 000,00**
940 Impositions directes	35 308 000,00	34 958 000,00
941 Autres impôts et taxes	700 000,00	940 820 000,00
942 Dotations et participations	0,00	94 676 000,00
943 Opérations financières	23 778 046,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	890 000,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	3 094 000,00	599 000,00
TOTAL	I **1 085 354 500,00**	II **1 253 443 000,00**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	*366 145 000,00*	*338 072 661,00*
947 Transferts à l'intérieur de la section	*0,00*	*0,00*
953 Virement à la section d'investissement	*140 016 161,00*	
TOTAL	III **506 161 161,00**	IV **338 072 661,00**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :.....	**168 088 500,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V	0,00	VI	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**1 591 515 661,00**	II + IV + VI	**1 591 515 661,00**

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance par chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 743 184 317€ dont 368 623 869 € en investissement et 374 560 448 € en fonctionnement.

	Chap.	Libellé	AP / AE DEPENSES
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Opérations réelles			***359 560 448***
	93	***Opérations ventilées***	***359 560 448***
	930	Services généraux	21 000 928
	930-5	Gestion des fonds européens	-33 673 620
	932	Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	142 434 800
	933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	27 626 500
	934	Santé et action sociale	0
	935	Aménagement des territoires et habitat	3 797 000
	936	Action économique	44 789 840
	937	Environnement	335 000
	938	Transports	153 250 000
	939	Fonction en réserve	
O p			***15 000 000***
	952	Dépenses imprévues	15 000 000
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**374 560 448**
		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Opérations réelles			***353 623 869***
	90	***Opérations ventilées***	***353 623 869***
	900	Services généraux	8 590 000
	900-5	Gestion des fonds européens	42 720 369
	902	Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	163 720 000
	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 730 000
	904	Santé et action sociale	0
	905	Aménagement des territoires et habitat	43 222 000
	906	Action économique	51 579 500
	907	Environnement	1 500 000
	908	Transports	32 562 000
	909	Fonction en réserve	
O p			***15 000 000***
	950	Dépenses imprévues	15 000 000
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**368 623 869**

Les AP et AE créées et modifiées par fonction

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2023	35013002	31/12/2023	MISE EN RESEAU DES ACTEURS		240 000,00
AE	2023	35013003	31/12/2023	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX		240 000,00
AE	2023	35013005	31/12/2023	VIE		80 000,00
AE	2023	35013006	31/12/2023	TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANT		70 000,00
AE	2023	35023001	31/12/2023	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION		500 000,00
AE	2023	35023002	31/12/2023	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE		103 000,00
AE	2023	51013001	31/12/2023	ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS		500 000,00
AE	2023	51013002	31/12/2023	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS		90 000,00
AE	2023	51013003	31/12/2023	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES		2 800 000,00
AE	2023	51013005	31/12/2013	RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE		50 000,00
AE	2023	51023001	31/12/2023	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER		350 000,00
AE	2023	51043916	31/12/2023	PRESTATIONS DE COMMUNICATION		5 000 000,00
AE	2023	51053001	31/12/2023	ASSURANCE FLOTTE AUTO		110 000,00
AE	2023	51063001	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE FEADER 23-27		700 000,00
AE	2023	51073001	31/12/2023	NETTOYAGE DE LOCAUX		300 000,00
AE	2023	51073002	31/12/2023	GARDIENNAGE DE LOCAUX		200 000,00
AE	2023	51083001	31/12/2023	PILOTAGE ET CYBERSECURITE FONCT		600 000,00
AE	2023	51093002	31/12/2023	INFRASTRUCTURE, RESEAUX ET TELECOMS FONCT		1 500 000,00
AE	2023	51103003	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DE L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL		1 750 000,00
AE	2023	51113004	31/12/2023	SI METIERS ET TRANSVERSES FONCT		4 000 000,00
AE	2023	52043001	31/12/2023	PILOTAGES STRATEGIQUES		750 000,00
AE	2023	53033171	31/12/2023	PRESTATIONS DE SERVICE SOCIAL		250 000,00
AE	2023	53043905	31/12/2023	ACTION SOCIALE		950 000,00
AE	2022	21947	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FEDER CENTRE FCT	9 243 456,00	-135 872,00
AE	2022	21949	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FSE CENTRE FCT	3 401 120,00	3 800,00
AE	2023	1002	31/12/2023	DEPENSES IMPREVUES		15 000 000,00
AP	2023	35011003	31/12/2023	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX		110 000,00
AP	2023	35021001	31/12/2024	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION		50 000,00
AP	2023	51021001	31/12/2013	ACQUISITIONS MATERIELS - LOGICIELS POUR GROUPES D ELUS		15 000,00
AP	2023	51021002	31/12/2023	ACQUISITION MATERIELS INFORMATIQUES LOGICIELS POUR LE CESER		170 000,00
AP	2023	51031001	31/12/2023	RENOUVELLEMENT DU CAR PODIUM		2 000 000,00
AP	2023	51051001	31/12/2023	ACQUISITION DE VEHICULES		200 000,00
AP	2023	51071001	31.12.2023	ETUDE ET TRAVAUX DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS		400 000,00
AP	2023	51071002	31/12/2023	ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER		400 000,00
AP	2023	51071003	31/12/2023	ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP		15 000,00
AP	2023	51071004	31/12/2023	CREATION D'ESPACES DE COWORKING ET CONVIVIALITE		100 000,00
AP	2023	51081001	31/12/2023	PILOTAGE ET CYBERSECURITE INV		630 000,00
AP	2023	51091002	31/12/2023	INFRASTRUCTURE, RESEAUX ET TELECOMS INV		600 000,00
AP	2023	51101003	31/12/2023	ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL NUMERIQUE INV		500 000,00
AP	2023	51111004	31/12/2023	SI METIERS ET TRANSVERSES INV		2 300 000,00
AP	2023	1001	31/12/2023	DEPENSES IMPREVUES		15 000 000,00
AP	2022	2183	31/12/2024	RENOVATION DE L'HEMICYCLE ET SES ABORDS	3 500 000,00	1 100 000,00

FONCTION 0-5 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2023	21962	31/12/2030	OS 1.1 - 03 - INTEGRATION INNOVATION ENTREPRISES		**7 000 000,00**
AE	2023	21965	31/12/2030	OS 5.2 - 42 - TOURISME ITINERAIRES VELO		**500 000,00**
AE	2023	21964	31/12/2030	OS 5.2 - 40 - TOURISME HEBERGEMENTS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS		**200 000,00**
AE	2023	21963	31/12/2030	OS 2.6 - 23 - COLLECTE DONNEES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE		**750 000,00**
AE	2023	21966	31/12/2030	OS 5.2 - 47 - PLAN LOIRE FONCTIONNALITES MILIEUX HUMIDES		**4 050 000,00**
AE	2021	21911	31/12/2030	OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION	3 700 000,00	**-1 500 000,00**
AE	2021	21912	31/12/2030	OS 1.4 - 12 - DEVELOPPEMENT COMPETENCES ENTREPRISES RDI	4 000 000,00	**-1 000 000,00**
AE	2021	21937	31/12/2030	OS 5.2 - 48 - PLAN LOIRE PATRIMOINE CULTURE	3 555 000,00	**-2 500 000,00**
AE	2021	21945	31/12/2030	OS 5.2 - 41 - TOURISME ACCOMPAGNEMENT SITES PATRIMONIAUX	5 000 000,00	**-4 000 000,00**
AE	2021	21929	31/12/2030	OS 4.5 - 31 - OBSERVATION EMPLOI FORMATION	1 700 000,00	**-1 700 000,00**
AE	2021	21930	31/12/2030	OS 4.7 - 32 - FORMATION PROFESSIONNELLE DE	70 000 000,00	**1 805 258,00**
AE	2021	21942	31/12/2030	OS 5.2 - 43 - DEMARCHES TERRITORIALES	3 000 000,00	**-3 000 000,00**
AE	2021	21905	31/12/2030	OS 1.2 - 06 - MEDIATION NUMERIQUE	4 500 000,00	**141 122,00**
AE	2021	21915	31/12/2030	OS 2.1 - 15 - ACCOMPAGNEMENT ANIMATION EFFICACITE	8 000 000,00	**2 000 000,00**
AE	2021	21916	31/12/2030	OS 2.2 - 18 - COMMUNAUTES ENERGETIQUES LOCALES	2 000 000,00	**-2 000 000,00**
AE	2021	21917	31/12/2030	OS 2.2 - 19 - FILIERES ENR	17 500 000,00	**-12 600 000,00**
AE	2021	21918	31/12/2030	OS 2.2 - 20 - HYDROGENE VERT	6 510 000,00	**-6 010 000,00**
AE	2021	21920	31/12/2030	OS 2.6 - 22 - PREVENTION REDUCTION TRI RECYCLAGE DECHETS	5 000 000,00	**-4 750 000,00**
AE	2021	21935	31/12/2030	OS 5.2 - 45 - PLAN LOIRE INONDATIONS	9 000 000,00	**-3 000 000,00**
AE	2021	21936	31/12/2030	OS 5.2 - 46 - PLAN LOIRE CONTINUITES ECOLOGIQUES	19 290 000,00	**-13 790 000,00**
AE	2015	9071	31/12/2023	POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	2 218 938,00	**130 000,00**
AE	2015	9083	31/12/2021	POCVL PI Ciii3 30 FORM. PROF. METIERS	32 517 000,00	**5 600 000,00**
AP	2023	21951	31/12/2030	OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION		**1 500 000,00**
AP	2023	21955	31/12/2030	OS 5.2 - 41 - TOURISME ACCOMPAGNEMENT SITES PATRIMONIAUX		**4 000 000,00**
AP	2023	21959	31/12/2030	OS 5.2 - 48 - PLAN LOIRE PATRIMOINE CULTURE		**2 500 000,00**
AP	2023	21961	31/12/2030	OS 5.2 - 43 - DEMARCHES TERRITORIALES		**3 000 000,00**
AP	2023	21952	31/12/2030	OS 2.2 - 19 - FILIERES ENR		**12 600 000,00**
AP	2023	21953	31/12/2030	OS 2.2 - 20 - HYDROGENE VERT		**6 000 000,00**
AP	2023	21960	31/12/2030	OS 2.2 - 18 - COMMUNAUTES ENERGETIQUES LOCALES		**2 000 000,00**
AP	2023	21954	31/12/2030	OS 2.6 - 22 - PREVENTION REDUCTION TRI RECYCLAGE DECHETS		**4 000 000,00**
AP	2023	21956	31/12/2030	OS 5.2 - 45 - PLAN LOIRE INONDATIONS		**3 000 000,00**
AP	2023	21957	31/12/2030	OS 5.2 - 46 - PLAN LOIRE CONTINUITES ECOLOGIQUES		**8 000 000,00**
AP	2023	21958	31/12/2030	OS 5.2 - 47 - PLAN LOIRE FONCTIONNALITES MILIEUX HUMIDES		**1 740 000,00**
AP	2021	21902	31/12/2030	OS 1.1 - 03 - INTEGRATION INNOVATION ENTREPRISES	12 000 000,00	**-8 000 000,00**
AP	2021	21946	31/12/2030	OS 5.2 - 42 - TOURISME ITINERAIRES VELO	12 500 000,00	**-500 000,00**
AP	2021	21944	31/12/2030	OS 5.2 - 40 - TOURISME HEBERGEMENTS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	3 600 000,00	**-200 000,00**
AP	2021	21943	31/12/2030	OS 5.2 - 44 - TERRITOIRES FRAGILES	5 000 000,00	**-1 000 000,00**
AP	2021	21938	31/12/2030	OS 5.2 - 36 - STRATEGIE REG SANTE INFRASTRUCTURE	4 500 000,00	**-500 000,00**
AP	2021	21913	31/12/2030	OS 2.1 - 16 - INVESTISSEMENT RENOVATION ENERGETIQUE LOGEMENT	11 000 000,00	**-2 000 000,00**
AP	2021	21924	31/12/2030	OS 2.8 - 27 - REPORT MULTIMODAL	4 000 000,00	**-1 000 000,00**
AP	2015	9007	31/12/2023	POCVL PI3D 11 - DEVELOPPEMENT INGE. FINANCIERE	6 462 500,00	**6 000 000,00**
AP	2021	9136	31/12/2024	REACT-EU POI LOIRE	6 241 650,00	**1 580 369,00**

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2023	22023406	31/12/2023	SOUTIEN AUX TERRITOIRES		**6 800 000,00**
AE	2023	22033593	31/12/2023	ERASMUS APPRENTISSAGE		**900 000,00**
AE	2023	22033789	31/12/2023	TRANS EUROPE APPRENTISSAGE		**120 000,00**
AE	2023	24013101	31/12/2023	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE		**112 000,00**
AE	2023	24013317	31/12/2023	FORUMS DE L'ORIENTATION ORLEANS-TOURS (HT)		**400 000,00**
AE	2023	24013578	31/12/2023	STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION		**300 000,00**
AE	2023	24013917	31/12/2023	VALORISATION DES METIERS		**890 000,00**
AE	2023	0971	31/12/2023	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES		**2 820 000,00**
AE	2023	1756	31/12/2023	CRIA ET ELS		**420 000,00**
AE	2023	1757	31/12/2023	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION		**1 100 000,00**
AE	2023	1758	31/12/2023	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI		**165 000,00**
AE	2023	25033001	31/12/2023	CONTRAT TERRITORIAL D ACCUEIL ET D INTEGRATION		**120 000,00**
AE	2023	2607	31/12/2023	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT		**2 930 000,00**
AE	2023	1755	31/12/2023	ACCOMPAGNEMENT VAE		**250 000,00**
AE	2023	0925	31/12/2023	REMUNERATIONS		**45 000 000,00**
AE	2023	26023403	31/12/2023	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS FORMATIONS SANITAIRES SOCIALE		**45 600 000,00**
AE	2023	26023532	31/12/2023	ACTIONS PARTENARIALES		**1 300 000,00**
AE	2023	26033404	31/12/2023	GESTION DES BOURSES		**238 300,00**
AE	2023	26033010	31/12/2023	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES		**11 400 000,00**
AE	2023	51113005	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		**50 000,00**
AE	2023	51113007	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI APPRENTISSAGE		**30 000,00**
AE	2023	51113008	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI FORMATION PROFESSIONNELLE		**500 000,00**
AE	2022	1916	31/12/2023	WORLDSKILLS - OLYMPIADES	300 000,00	**50 000,00**
AE	2023	21013334	31/12/2023	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES		**40 000,00**
AE	2023	21013516	31/12/2023	LOGICIELS GESTION RESTAURATION		**720 000,00**
AE	2023	21013736	31/12/2023	REPARATION DE BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS		**105 000,00**
AE	2023	21023751	31/12/2023	ACTIONS EDUCATIVES		**1 690 000,00**
AE	2023	21023807	31/12/2023	SANTE INCLUSION		**340 000,00**
AE	2023	21033856	31/12/2025	SERVICES NUMERIQUES		**1 104 000,00**
AE	2023	21033857	31/12/2025	MAINTENANCE INFORMATIQUE LYCEES, TELEGESTION DES CFA ET EFSS		**5 910 000,00**
AE	2023	21033918	31/12/2023	PETITS EQUIPEMENTS SNE		**80 000,00**
AE	2023	21043169	31/12/2023	ERASMUS PLUS LYCEENS		**140 000,00**
AE	2023	21043275	31/12/2023	RESSOURCES PEDAGOGIQUES		**1 970 000,00**
AE	2023	21043919	31/12/2023	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT		**300 000,00**
AE	2023	21063681	31/12/2023	ASSURANCES LYCEES		**1 500 000,00**
AE	2023	21063956	31/12/2023	PETITS TRAVAUX DANS LES LYCEES		**2 200 000,00**
AE	2023	21063997	31/12/2023	PETITS EQUIPEMENTS EREEL EMOP		**650 000,00**
AE	2023	23023127	31/12/2023	AIDES VIE ETUDIANTE		**582 000,00**
AE	2023	23023134	31/12/2023	MOBICENTRE		**1 700 000,00**
AE	2023	41033749	31/12/2026	POLITIQUE JEUNESSE		**1 258 500,00**
AE	2023	51113006	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI EDUCATION ET PATRIMOINE		**300 000,00**
AE	2023	53033109	31/12/2023	EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES		**350 000,00**

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AP	2023	22011002	31/12/2023	CITE DES FORMATIONS EXTENSION POLE HOTELLERIE ET RENOVATION		**10 850 000,00**
AP	2023	22011003	31/12/2023	CMAR REHABILITATION CFA CHARTRES 4EME TRANCHE		**5 850 000,00**
AP	2023	22011004	31/12/2023	BTP 37 REAMENAGEMENT ET RENOVATION DES POLES		**7 300 000,00**
AP	2023	22011180	31/12/2023	PLAN ANNUEL D INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE		**3 500 000,00**
AP	2023	0179	31/12/2023	EQUIPEMENTS DES MISSIONS LOCALES		**80 000,00**
AP	2023	26011001	31/12/2023	IFPM ORLEANS EXTENSION		**2 500 000,00**
AP	2023	26011002	31/12/2023	IFSI CHARTRES RELOCALISATION		**750 000,00**
AP	2023	26011003	31/12/2023	IFSI BLOIS RECONSTRUCTION		**1 750 000,00**
AP	2023	51111008	31/12/2023	SI FORMATION PROFESSIONNELLE INV		**500 000,00**
AP	2023	51111009	31/12/2023	SI FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		**50 000,00**
AP	2022	2803	31/12/2022	ECOLE DE PRODUCTION A SALBRIS	300 000,00	**300 000,00**
AP	2021	2800	31/12/2021	IFSI CHATEAUROUX - RELOCALISATION	9 700 000,00	**4 700 000,00**
AP	2023	21011007	31/12/2023	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS		**13 000 000,00**
AP	2023	21031908	31/12/2023	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES		**3 950 000,00**
AP	2023	21041217	31/12/2023	AIDE A L'EQUIPEMENT NUMERIQUE		**2 200 000,00**
AP	2023	21051001	31/12/2023	LPA MONTOIRE RECONSTRUCTION EXTERNAT		**2 500 000,00**
AP	2023	21051002	31/12/2023	EPLEFPA INDRE FERME DES AGES RECONSTRUCTION FROMAGERIE		**1 500 000,00**
AP	2023	21051913	31/12/2023	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES		**1 500 000,00**
AP	2023	21051933	31/12/2023	ETUDES PREALABLES ET FONCIER		**500 000,00**
AP	2023	21061003	31/12/2023	J. MONET RESTRUCTURATION DE LA DEMI PENSION		**1 800 000,00**
AP	2023	21061004	31/12/2023	J. DE LA TAILLE RESTRUCTURATION PARTIELLE DU LYCEE TRANCHE 1		**1 000 000,00**
AP	2023	21061013	31/12/2023	RENOVATION DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE		**7 800 000,00**
AP	2023	21061104	31/12/2023	ENSEMBLE LYCEES SECURITE		**2 000 000,00**
AP	2023	21061214	31/12/2023	GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS		**8 100 000,00**
AP	2023	21061216	31/12/2023	ACCESSIBILITE		**30 000 000,00**
AP	2023	21061777	31/12/2023	SUIVI RISQUE PLOMB ET AMIANTE		**200 000,00**
AP	2023	21071001	31/12/2023	RENATURATION DES COURS DE LYCEE		**1 000 000,00**
AP	2023	21071002	31/12/2023	J. CUGNOT REFECTION DU CLOS ET COUVERT EXTERNATS		**1 800 000,00**
AP	2023	21071955	31/12/2023	EFFICACITE ENERGETIQUE		**4 200 000,00**
AP	2023	21500	31/12/2023	CPER 2021-2027-UNIVERSITE ORLEANS-DEPLOIEMENT UFR DEG		**5 400 000,00**
AP	2023	21504	31/12/2023	CPER 2021-2027-INSA CVL-EXTENSION RESTRUCTURATION LOCAUX		**3 000 000,00**
AP	2023	21505	31/12/2023	CPER 2021-2027-INSA CVL-EXTENSION RESTRUCTURATION LOCAUX		**3 000 000,00**
AP	2023	21506	31/12/2023	CPER 2021-2027-CROUS-CREATION RESTAURANT UNIVERSITAIRE		**1 000 000,00**
AP	2023	23031508	31/12/2023	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE		**100 000,00**
AP	2023	41031752	31/12/2025	PLATEFORME YEP'S		**1 040 000,00**
AP	2023	51111007	31/12/2023	SI EDUCATION ET PATRIMOINE INV		**1 500 000,00**
AP	2018	2762	31/12/2021	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE JOSEPHINE BAKER	59 500 000,00	**6 000 000,00**
AP	2018	2767	31/12/2021	BAYET RESTRUCTURATION EXTENSION RESTAURATION + FOYERS ELEVES	6 700 000,00	**800 000,00**
AP	2019	2757	31/12/2021	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE DU LOIRET	59 420 000,00	**20 000 000,00**
AP	2021	1214	31/12/2021	GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS	4 000 000,00	**700 000,00**

FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2023	42013354	31/12/2023	RESEAUX OPERATEURS STRUCTURANTS DU PATRIMOINE		**758 500,00**
AE	2023	42013355	31/12/2023	RECHERCHE INVENTAIRE ET PARTENAIRES		**222 500,00**
AE	2023	42013395	31/12/2023	CHAUMONT FONCTIONNEMENT		**2 270 000,00**
AE	2023	42023364	31/12/2023	OPERATION DE DEVELOPPEMENT LOCAL		**150 000,00**
AE	2023	42023384	31/12/2023	PARC MATERIEL REGIONAL		**95 000,00**
AE	2023	42023385	31/12/2023	AAP CULTURE TOURISME PATRIMOINE		**100 000,00**
AE	2023	42023391	31/12/2023	SOUTIEN AUX RESEAUX PUBLICS ET HABITANTS		**745 000,00**
AE	2023	42023392	31/12/2023	PARCOURS EAC		**203 500,00**
AE	2023	42023609	31/12/2023	CONTRATS REGIONAUX PACT		**3 106 000,00**
AE	2023	42033378	31/12/2023	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT		**800 000,00**
AE	2023	42033381	31/12/2023	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES		**207 600,00**
AE	2023	42033390	31/12/2023	ANIMATION CULTURELLE LOCALE		**150 000,00**
AE	2023	42043351	31/12/2023	PRODUCTIONS ARTS VISUELS		**322 500,00**
AE	2023	42043370	31/12/2023	INSTITUTIONS ARTS VISUELS		**796 000,00**
AE	2023	42043373	31/12/2023	FRAC FONCTIONNEMENT		**1 137 500,00**
AE	2023	42043472	31/12/2025	STRUCTURATION ARTS PLASTIQUES		**210 000,00**
AE	2023	42043474	31/12/2025	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE FCT		**300 000,00**
AE	2023	42053210	31/12/2023	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE		**251 000,00**
AE	2023	42053361	31/12/2023	LIEUX INTERMEDIAIRES		**310 000,00**
AE	2023	42053375	31/12/2023	MOBILITES DES ARTISTES		**155 000,00**
AE	2023	42053376	31/12/2023	RESIDENCES CREATIONS ET PRODUCTIONS		**405 000,00**
AE	2023	42053377	31/12/2023	INSERTION PROFESSIONNELLE		**781 900,00**
AE	2023	42053383	31/12/2023	FONDS SOUTIEN MUSIQUE ACTUELLES		**50 000,00**
AE	2023	42053466	31/12/2023	ORCHESTRE SYMPHONIQUE CENTRE VAL DE LOIRE		**1 103 100,00**
AE	2023	42053467	31/12/2023	INSTITUTIONS ET RESEAUX SPECTACLE VIVANT		**3 695 000,00**
AE	2023	42053468	31/12/2023	FORMATIONS ARTISTIQUES		**1 543 000,00**
AE	2023	42063379	31/12/2023	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT		**2 672 500,00**
AE	2023	42063380	31/12/2023	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS		**96 900,00**
AE	2023	42063382	31/12/2023	COM TV SOUTIEN TV LOCALES		**350 000,00**
AE	2023	43013329	31/12/2023	MANIFESTATIONS SPORTIVES		**1 040 000,00**
AE	2023	43023001	31/12/2023	JOP PARIS 2024 - CDM RUGBY 2023		**300 000,00**
AE	2023	43023327	31/12/2023	POLES ESPOIRS ET PEST		**411 000,00**
AE	2023	43023342	31/12/2023	PARTENARIATS GRANDS CLUBS SPORTIFS		**614 000,00**
AE	2023	43023487	31/12/2023	CLUBS ELITES		**1 400 000,00**
AE	2023	51113010	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI CULTURE, SPORTS		**100 000,00**
AE	2023	41013492	31/12/2023	DEMOCRATIE, CITOYENNETE, PARTICIPATION		**180 000,00**
AE	2023	41023154	31/12/2023	CPER 21-27 EGALITE FEMMES-HOMMES		**110 000,00**
AE	2023	41023491	31/12/2023	EGALITE		**70 000,00**
AE	2022	2394	31/12/2024	PARCOURS EAC YEPS	765 000,00	**190 000,00**
AE	2022	2328	31/12/2022	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CROS	375 000,00	**110 000,00**
AE	2021	0454	31/12/2024	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	2 400 000,00	**114 000,00**

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AP	2023	42011004	31/12/2023	EQUIPEMENT TECHNIQUE		**30 000,00**
AP	2023	42011353	31/12/2023	SOUTIEN AU PATRIMOINE DE PROXIMITE		**450 000,00**
AP	2023	42011460	31/12/2023	FRAC EQUIPEMENT ET TRAVAUX D AMELIORATION		**360 000,00**
AP	2023	42011461	31/12/2026	CHAUMONT EQUIPEMENT ET TRAVAUX D AMELIORATION		**800 000,00**
AP	2023	42011670	31/12/2023	CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE		**400 000,00**
AP	2023	42011880	31/12/2023	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS		**300 000,00**
AP	2023	42041473	31/12/2025	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE INV		**100 000,00**
AP	2023	42041717	31/12/2025	FRAC ACQUISITIONS OEUVRES		**300 000,00**
AP	2023	42051001	31/12/2023	CPER 2021-2025 THEATRE DE BLOIS		**4 000 000,00**
AP	2023	42061400	31/12/2023	COM TV - SOUTIEN TV LOCALES		**530 000,00**
AP	2023	42061899	31/12/2023	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL		**1 500 000,00**
AP	2023	43011458	31/12/2023	AIDE A L EQUIPEMENT DES CLUBS		**1 000 000,00**
AP	2023	51111006	31/12/2023	SI CULTURE ET SPORTS		**50 000,00**
AP	2021	1463	31/12/2023	FONDS D'ACQUISITION ET DE RESTAURATION DES OEUVRES	360 000,00	**-220 000,00**
AP	2021	2358	31/12/2023	CHAUMONT ETUDES PREALABLES ET FONCIER	900 000,00	**100 000,00**
AP	2021	0006	31/12/2023	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL INV	450 000,00	**30 000,00**

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2023	32013001	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DES SMO		**400 000,00**
AE	2023	32013155	31/12/2023	CPER 21-27 GIP RECIA CONTRIBUTION STATUTAIRE		**250 000,00**
AE	2023	32013485	31/12/2023	GIP RECIA - RESEAU REGIONAL HD ET FIBRE NOIRE		**2 000 000,00**
AE	2023	32023088	31/12/2023	HUMAN TECH DAYS		**300 000,00**
AE	2023	32023156	31/12/2023	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION NUMERIQUE		**150 000,00**
AE	2023	32023157	31/12/2023	CPER 21-27 GEOMATIQUE ET OPEN DATA		**90 000,00**
AE	2023	32023158	31/12/2023	CPER 21-27 TIERS LIEUX		**150 000,00**
AE	2023	32023484	31/12/2023	CLIMATE DATA HUB		**250 000,00**
AE	2023	32023490	31/12/2023	AAP ORDI SOLIDAIRE		**180 000,00**
AE	2022	31023036	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT INDRE (2022-2024) FONCT	1 950 000,00	**27 000,00**
AP	2023	31011001	31/12/2023	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2023		**500 000,00**
AP	2023	31011002	31/12/2029	CRST 2 PERCHE		**6 674 000,00**
AP	2023	31011003	31/12/2029	CRST 2 LOIRE NATURE		**6 740 000,00**
AP	2023	31011004	31/12/2029	CRST 2 FORET ORLEANS LOIRE SOLOGNE		**10 970 000,00**
AP	2023	31011005	31/12/2029	CRST 2 LOIRE BEAUCE		**8 600 000,00**
AP	2023	31011006	31/12/2029	CRST 2 EGUZON ARGENTON		**5 000 000,00**
AP	2023	31011008	31/12/2024	LIAISON DOUCE RILLE-HOMME		**300 000,00**
AP	2023	31011009	31/12/2023	FENETRES SUR LOIRE SUR 37		**650 000,00**
AP	2023	31011012	31/12/2023	FONDS DE RESTRUCTURATION IMMOBILIER COMMERCIAL 2023		**1 000 000,00**
AP	2023	32011001	31/12/2023	GIP RECIA - FIBRE NOIRE		**3 000 000,00**
AP	2023	32021106	31/12/2023	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION		**50 000,00**
AP	2023	32021107	31/12/2023	CPER 21-27 TIERS LIEUX INV		**200 000,00**
AP	2022	31021036	31/12/2022	CONV REGION DEPARTEMENT INDRE (2022-2024) INVEST	8 550 000,00	**-462 000,00**

FONCTION 6 : ACTION ECONOMIQUE

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2023	11013001	31/12/2023	ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TE		**888 000,00**
AE	2023	11023001	31/12/2023	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRIS		**475 000,00**
AE	2023	11033001	31/12/2023	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES		**2 170 000,00**
AE	2023	11043001	31/12/2023	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS		**1 785 000,00**
AE	2023	11043002	31/12/2023	CAP ASSO		**9 000 000,00**
AE	2023	11053001	31/12/2023	SOUTENIR LE CAPITAL HUMAIN		**737 800,00**
AE	2023	11063002	31/12/2023	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX		**2 900 000,00**
AE	2023	11073001	31/12/2023	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRIS		**520 000,00**
AE	2023	11083001	31/12/2023	SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP		**5 354 000,00**
AE	2023	12013268	31/12/2023	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS		**1 077 000,00**
AE	2023	12023644	31/12/2023	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES		**1 025 000,00**
AE	2023	12033277	31/12/2023	CAP FILIERES		**2 400 000,00**
AE	2023	12033278	31/12/2023	EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)		**350 000,00**
AE	2023	12033643	31/12/2023	PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE		**500 000,00**
AE	2023	12043834	31/12/2023	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE		**1 200 000,00**
AE	2023	12063625	31/12/2023	SOUTIEN SUITE AUX ALEAS DONT ALEAS CLIMATIQUES		**1 000 000,00**
AE	2023	13013228	31/12/2023	ANIMATION DES SITES ET EVENEMENTIELS		**38 800,00**
AE	2023	13013235	31/12/2024	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT		**50 000,00**
AE	2023	13013651	31/12/2023	FESTIVAL DE LOIRE		**30 000,00**
AE	2023	13013660	31/12/2023	QUALITE (MAITRES RESTAURATEURS - QUALITE TOURISME)		**20 000,00**
AE	2023	13023662	31/12/2023	TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE		**69 000,00**
AE	2023	13033656	31/12/2023	CRT FONCTIONNEMENT		**3 228 000,00**
AE	2023	13043387	31/12/2023	LES RENAISSANCES		**970 000,00**
AE	2023	13053663	31/12/2023	SLOW TOURISME FONCTIONNEMENT		**153 000,00**
AE	2023	14013428	31/12/2023	STUDIUM		**600 000,00**
AE	2023	14013472	31/12/2023	BOURSES DOCTORALES		**4 475 000,00**
AE	2023	14013503	31/12/2023	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES		**344 000,00**
AE	2023	14013594	31/12/2023	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES		**40 000,00**
AE	2023	14013850	31/12/2023	APPEL A PROJETS FONCTIONNEMENT 2023		**2 800 000,00**
AE	2023	14023597	31/12/2023	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE		**321 000,00**
AE	2023	51113012	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI ECONOMIE		**50 000,00**
AE	2018	1507	31/12/2024	RESEAUX THEMATIQUES DE RECHERCHE	2 400 000,00	**219 240,00**

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AP	2023	11011001	31/12/2023	ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TE		**5 000 000,00**
AP	2023	11021001	31/12/2023	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRIS		**766 500,00**
AP	2023	11031001	31/12/2023	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES		**3 400 000,00**
AP	2023	11041001	31/12/2023	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS		**250 000,00**
AP	2023	11071001	31/12/2023	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRIS		**13 000 000,00**
AP	2023	11081001	31/12/2023	SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP		**50 000,00**
AP	2023	12011001	31/12/2023	DOTATION JEUNE AGRICULTEUR ET DISPOSITIF NATIONAL D'APPUI		**3 650 000,00**
AP	2023	12031266	31/12/2023	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION INNOVATION (INVEST)		**1 540 000,00**
AP	2023	12051357	31/12/2027	CAP FORET BOIS		**3 500 000,00**
AP	2023	12051635	31/12/2023	CAP FILIERES PETITS INVESTISSEMENTS		**700 000,00**
AP	2023	12051267	31/12/2023	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE ET AUDITS STRATEGIQUES		**860 000,00**
AP	2023	13011229	31/12/2023	CAP DEVELOPPEMENT INVESTISSEMENT		**365 000,00**
AP	2023	13021068	31/12/2023	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES		**1 500 000,00**
AP	2023	13051664	31/12/2023	SLOW TOURISME INVESTISSEMENT		**40 000,00**
AP	2023	14011850	31/12/2023	APPELS A PROJETS		**6 100 000,00**
AP	2023	14021609	31/12/2023	CSTI INVESTISSEMENT		**88 000,00**
AP	2023	51111010	31/12/2023	SI ECONOMIE INV		**150 000,00**
AP	2023	12051265	31/12/2023	CAP FILIERES - MATERIEL		**3 620 000,00**
AP	2022	1346	31/12/2022	FONDS D'INVESTISSEMENT	4 000 000,00	**7 000 000,00**

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2023	33013002	31/12/2024	AREC		**500 000,00**
AE	2023	33033002	31/12/2023	CONDITION ANIMALE		**200 000,00**
AE	2023	33043001	31/12/203	ARBORETUM DES BARRES		**60 000,00**
AE	2023	33043002	31/12/2023	SERVICES CIVIQUES CLIMAT		**75 000,00**
AE	2023	51113011	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI ENVIRONNEMENT		**400 000,00**
AE	2022	33033001	31/12/2028	NATURA 2000	2 760 000,00	**600 000,00**
AE	2020	21253	31/12/2027	CPER 21-27 CONTRATS EAU CENTRE	5 085 000,00	**-1 500 000,00**
AP	2020	21203	31/12/2027	CPER 21-27 CONTRATS EAU CENTRE	3 500 000,00	**1 500 000,00**

FONCTION 8 : TRANSPORTS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2023	34043002	31/12/2023	AMO JV MALIN 5		**250 000,00**
AE	2023	34053002	31/12/2023	MEDIATION SCOLAIRE		**400 000,00**
AE	2023	34053041	31/12/2027	DSP 41		**80 000 000,00**
AE	2023	34073001	31/12/2023	AIDE ACQUISITION VAE / TROTINETTES / VELOS PLIANTS		**400 000,00**
AE	2023	34073002	31/12/2023	AIDE MOBILLICO		**4 000 000,00**
AE	2023	34073003	31/12/2023	GESTION DES AIDES A LA MOBILITE REGIONALE		**1 400 000,00**
AE	2023	51113009	31/12/2023	FONCTIONNEMENT DU SI TRANSPORTS		**600 000,00**
AE	2022	2881	31/12/2022	DSP 37	53 000 000,00	**67 000 000,00**
AE	2022	1406	31/12/2023	SUIVI AIDE MOBILLICO	800 000,00	**-800 000,00**
AP	2023	34031001	31/12/2023	CPER 2023-2027 NOEUD DE SPDC - REA MESURE		**3 400 000,00**
AP	2023	34051001	31/12/2023	ACQUISITION MATERIEL DSP 41		**9 000 000,00**
AP	2023	34061002	31/12/2023	AMENAGEMENT SECURITE ACCESSIBILITE POINT ARRET ROUTIER		**2 000 000,00**
AP	2023	34061005	31/12/2023	ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX SDAP GARE ROUTIERE ORLEANS		**9 500 000,00**
AP	2023	34081001	31/12/2023	CPER 2023-2027 - OPERATION FRET ORC PERENNISATION		**500 000,00**
AP	2023	34081003	31/12/2023	CPER 2023-2027 - CAPILLAIRE CHATEAUROUX BUZANCAIS		**500 000,00**
AP	2023	34081005	31/12/2023	CPER 2023-2027 - CAPILLAIRE GELAINVILLE BEAULIEU LE COUDRAY		**500 000,00**
AP	2023	51111005	31/12/2023	SI TRANSPORT INV		**1 000 000,00**
AP	2015	15300	31/12/2022	CPER-1-COMPLEXE FERROVIAIRE ORLEANS (2015-2020)	9 450 000,00	**-6 000 000,00**
AP	2015	15304	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX ORLEANS CHATEAUNEUF (2015-2020)	5 294 471,00	**-2 000 000,00**
AP	2018	2249	31/12/2022	CPER 1- TRAVAUX DOURDAN LA MEMBROLLE	31 750 000,00	**350 000,00**
AP	2022	2891	31/12/2022	FONCIER QUEBEC - REA BASE TRAVAUX - REA CTC	6 000 000,00	**1 000 000,00**
AP	2022	2892	31/12/2022	TOURS EN FOSSE SPDC - PRO-REA	12 100 000,00	**-1 600 000,00**
AP	2022	2886	31/12/2022	ACQUISITION MATERIEL DSP 37	11 000 000,00	**14 000 000,00**
AP	2017	1453	31/12/2023	CAPILLAIRES FRET GIEN NEVOY	1 422 000,00	**12 000,00**
AP	2023	34091001	31/12/2023	FOND SUD AEROPORT		**400 000,00**

Affectations votées dans le cadre du BP 2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			ECONOMIE		
AE	2023-11063002		Animation des pôles de compétitivités et clusters	1 720 000	31/12/2023
AE	2023-11063002		Promotion et valorisation des filières	1 180 000	31/12/2023
AE	2023-11073001		Faire face aux difficultés des entreprises	140 000	31/12/2023
AE	2023-11073001		Relocalisation et diversification des entreprises	250 000	31/12/2023
AE	2023-11073001		actions en faveur du développement des entreprises	130 000	31/12/2023
AE	2023-11053001		Financement d'actions en faveur de l'emploi et des ressources humaines	632 800	31/12/2023
AE	2023-11053001		Financement des salons dédiés à l'emploi	105 000	31/12/2023
AE	2023-11033001		Actions en faveur de la transition écologique et énergétique	280 000	31/12/2023
AE	2023-11033001		Actions en faveur de la transformation numérique	890 000	31/12/2023
AE	2023-11023001		Soutien aux réseaux d'accompagnement à la création reprise d'entreprise	310 000	31/12/2023
AE	2023-11023001		Soutien à l'entrepreneuriat des femmes	40 000	31/12/2023
AE	2023-11023001		Sensibilisation à l'entrepreneuriat	55 000	31/12/2023
AE	2023-11023001		Programme d'incubation et d'accélaration des entreprises	70 000	31/12/2023
AE	2023-11043002		Soutien à des projets associatifs accompagnés de création et/ou de consolidation d'emplois (CAP ASSO)	9 000 000	31/12/2023
AE	2023-11043001		Soutien aux têtes de réseaux de l'ESS	1 047 000	31/12/2023
AE	2023-11043001		Mise en œuvre d'actions ESS	738 000	31/12/2023
AE	2023-11083001		Soutien aux programmes d'action de Dev'Up	5 354 000	31/12/2023
AE	2023-11013001		Actions de promotion et de valorisation du territoire	175 000	31/12/2023
AE	2023-11013001		Soutien à l'ingénierie de projets	713 000	31/12/2023
AP	2023-11071001		Faire face aux difficultés des entreprises	1 000 000	31/12/2023
AP	2022-1346		Fonds d'investissement	7 000 000	31/12/2023
AP	2023-11071001		Soutien aux projets de création, reprise et ddéveloppement des PME/PMI	12 000 000	31/12/2023
AP	2023-11031001		Soutien à la création d'un accélérateur	400 000	31/12/2023
AP	2023-11031001		Actions en faveur de la transition écologique et énergétique	2 000 000	31/12/2023
AP	2023-11031001		Actions en faveur de la transformation numérique	1 000 000	31/12/2023
AP	2023-11021001		Soutien aux prêts d'honneur	750 000	31/12/2023
AP	2023-11021001		Dotation dans le cadre de concours liés à la création d'entreprises	16 500	31/12/2023
AP	2023-11041001		Soutien aux projets de création ou reprise d'entreprise SCOP ou SCIC	200 000	31/12/2023
AP	2023-11041001		Fonds d'ingénierie financière de l'ESS	50 000	31/12/2023
AP	2023-11081001		Soutien à l'investissement de Dev'Up	50 000	31/12/2023
AP	2023-11011001		Soutien aux créations, reprises et développement des activités de proximité	5 000 000	31/12/2023
AP	2023-21951		OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	1 500 000	31/12/2030
AE	2021-21911	2022-134743	OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	- 1 500 000	31/12/2030
AE	2021-21912	2022-134744	OS 1.4 - 12 - DEVELOPPEMENT COMPETENCES ENTREPRISES RDI : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	- 1 000 000	31/12/2030
AE	2023-21962		OS 1.1 -03 - INTEGRATION INNOVATION ENTREPRISES	7 000 000	31/12/2030
AP	2021-21902	2022-134664	OS 1.1 -03 - INTEGRATION INNOVATION ENTREPRISES	- 8 000 000	

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			AGRICULTURE ET FORETS		
AE	2023-12013268		APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATION	1 077 000	31/12/2023
AE	2023-12023644		ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	1 025 000	31/12/2023
AE	2023-12033277		CAP FILIERES	2 400 000	31/12/2023
AE	2023-12033278		EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)	350 000	31/12/2023
AE	2023-12033643		PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	500 000	31/12/2023
AE	2023-12043834		FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE » pour soutenir les actions menées dans le cadre de cette politique menée par les structures partenaires du Conseil régional	950 000	31/12/2023
AE	2023-12043834		VALORISATION TOURISTIQUE DE LA GASTRONOMIE pour soutenir les actions de promotion de la gastronomie régionale des structures partenaires de la Région : Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire, Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA), associations des restaurateurs du Centre-Val de Loire	100 000	31/12/2023
AE	2023-12043834		FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION afin de pouvoir accompagner les programmes mis en œuvre par la chambre régionale des Métiers Centre et l'Area au titre des filières alimentaires	150 000	31/12/2023
AE	2023-12063625		SOUTIEN SUITE AUX ALEAS DONT ALEAS CLIMATIQUES	1 000 000	31/12/2023
AP	2023-12011001		DOTATION JEUNE AGRICULTEUR ET DOTATION NATIONALE D'APPUI	3 650 000	31/12/2023
AP	2023-12031266		EXPERIMENTATION INNOVATION (INVEST)	1 540 000	31/12/2023
AP	2023-12051267		APPUI TECHNIQUE ET AUDITS STRATEGIQUES	860 000	31/12/2023
AP	2023-12051357		CAP FORET BOIS	700 000	31/12/2023
AP	2023-12051635		CAP FILIERES PETITS INVESTISSEMENTS	700 000	31/12/2023
AP	2023-12051265		CAP FILIERES MATERIEL	3 620 000	31/12/2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			TOURISME		
AE	2023-13013228		Animation des sites et évènementiels	38 800	31/12/2023
AE	2023-13013235		Cap développment touristique	50 000	31/12/2024
AE	2023-13013651		Festival de Loire	30 000	31/12/2023
AE	2023-13013660		Qualité (maîtres restaurateurs-qualité tourisme)	20 000	31/12/2023
AE	2023-13023662		Tourisme social et solidaire	69 000	31/12/2023
AE	2023-13033656		CRT fonctionnement	3 228 000	31/12/2023
AE	2023-13043387		Les nouvelles renaissances 2023	970 000	31/12/2023
AE	2021-2659		Cluster Tourisme Patrimoine	240 000	31/12/2026
AE	2023-13053663		Slow Tourisme Fonctionnement	153 000	31/12/2023
AP	2023-13011229		Cap développement investissements	365 000	31/12/2023
AP	2023-13021068		Hénergements touristiques	1 500 000	31/12/2023
AP	2023-13051664		Slow Tourisme Investissement	40 000	31/12/2023
AP	2021-21944	2022-134676	OS 5.2 - 40 - TOURISME HEBREGEMENTS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	- 200 000	31/12/2030
AP	2021-21946	2022-134677	OS 5.2 - 42 - TOURISME ITINERAIRES VELO : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	- 500 000	
AP	2023-21955		OS 5.2 - 41 - TOURISME ACCOMPAGNEMENT SITE PATRIMONIAUX : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	4 000 000	31/12/2030
AE	2023-21964		OS 5.2 - 40 - TOURISME HEBREGEMENTS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	200 000	31/12/2030
AE	2023-21965		OS 5.2 - 42 - TOURISME ITINERAIRES VELO : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	500 000	31/12/2030
AE	2021-21945	2022-134767	OS 5.2 - 41 - TOURISME ACCOMPAGNEMENT SITES PATRIMONIAUX : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	- 4 000 000	
AP	2023-21959		OS 5.2 - 48 - PLAN LOIRE PATRIMOINE CULTURE : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	2 500 000	31/12/2030
AE	2021-21937	2022-134762	OS 5.2 - 48 - PLAN LOIRE PATRIMOINE CULTURE : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	- 2 500 000	

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			RECHERCHE		
AE	2023-1413472		Bourses doctorales aux chercheurs	4 475 000	31/12/2023
AE	2023-14013428		Accueil de chercheurs étrangers par le Studium	600 000	31/12/2023
AE	2023-14013503		Partenariat région universités	344 000	31/12/2023
AE	2023-14013594		Colloques et programmes d'études	34 000	31/12/2023
AE	2023-14013850		Appels à projets fonctionnement	2 800 000	31/12/2025
AE	2023-14023597		CSTI	321 000	31/12/2023
AP	2023-14011850		Appels à projets Investissement	6 100 000	31/12/2023
AP	2023-14021609		CSTI	88 000	31/12/2023
AE	2018-1507		Réseaux thématiques de recherche 2018	219 240	31/12/2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF					
AP	2023-21011007		Acquisition des équipements nécessaires à la finalisation des opérations de restructuration en cours dans les lycées	500 000	31/12/2025
			Acquisition de véhicules	200 000	31/12/2024
			Acquisition et renouvellement des équipements pour un cadre de vie participatif	109 000	31/12/2025
			Restructuration des laveries	665 000	31/12/2024
			PPI équipement restauration	1 900 000	31/12/2024
AP	2023-21031908		Renouvellement des équipements informatiques	1 790 000	31/12/2024
			Equipements cablage vidéo	1 000 000	31/12/2024
			Actifs et équipements réseaux cablés	650 000	31/12/2024
			Equipements audiovisuels	500 000	31/12/2024
			Outillage et équipements pour les équipes informatiques	10 000	31/12/2024
AP	2023-21041217		Aide à l'équipement numérique des lycéennes et des lycéens	2 200 000	31/12/2024
AP	2023-21051933		Etudes de programmation et de faisabilité préalables à des opérations de travaux en investissement ou achat de foncier	500 000	31/12/2026
AP	2023-21051913		Acquisition-démolition de bâtiments démontables pour accompagner les besoins des nouveaux des lycées engendrés par des augmentations d'effectifs. Des solutions industrielles sont déployées dans ce cadre	1 500 000	31/12/2027
AP	2023-21051001		Lycée Professionnel Agricole (LPA) Montoire - reconstruction externat de 8 classes en lieu et place de vieux bâtiments démontables	2 500 000	31/12/2025
AP	2023-21051002		EPLEFPA de l'Indre ferme des âges - reconstruction de la fromagerie pédagogique avec déplacement d'une partie de la chèvrerie	1 500 000	31/12/2026
AP	2019-2757	2019-123454	Construction du nouveau lycée de Châteauneuf sur Loire : abondement prenant en compte l'ensemble des dépenses de construction du lycée notamment les équipements, l'évaluation de l'impact de l'inflation et les frais d'études diverses	20 000 000	31/12/2028
AP	2018-2762	2018-119444	Construction du nouveau lycée Joséphine Baker à Hanches : abondement lié à l'impact de l'inflation sur les les équipements (actualisation des prix d'acquisition) sur les travaux (révision de prix) et lié aussi à l'application du protocole sanitaire COVID	6 000 000	31/12/2027
AP	2018-2767	2018-119012	Lycée Bayet - restructuration extention Rrestauration et foyers des élèves : abondement lié à la nécessité de traiter aussi la partie production des restaurants pédagogiques existants	800 000	31/12/2026
AP	2023-21061013		Ensemble lycées - travaux de rénovation ou de mise en conformité pilotés par les chargés de patrimoine et réalisés dans le cadre des accords-cadres de travaux	7 800 000	31/12/2026
AP	2023-21061214		Création ou restructuration de murs d'escalades : remplacement des murs d'escalade des lycées Jean de Berry (18), Henri BRISSON (18) et Pierre et Marie Curie (36) et création d'un mur d'escalade à Hanches (28)	450 000	31/12/2024
			Lycée S.MONFORT modernisation de 4 ascenseurs sur 5 car vétusté importante	250 000	31/12/2024
			Ensemble lycées - Réfection des réseaux enterrés : Un budget initial de 800 000€ a été voté en mai 2021 pour ce type de travaux. Une étude du potentiel de déconnection des réseaux d'eaux pluviales sera réalisée en prévision d'un traitement sur site des eaux pluviales	500 000	31/12/2025
			Ensemble lycées : accès sécurisé aux équipements techniques, Dernière tranche après un budget en 2021 de 400 000 € et en 2022 de 500 000 €. Il s'agit aussi d'assurer une visite et un entretien de toitures en toute sécurité.	800 000	31/12/2025
AP	2023-21061216		Accessibilité : dernière période d'application de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) couvrant 27 sites	30 000 000	31/12/2029
AP	2023-21061104		Ensemble lycées - remplacement des systèmes de sécurité incendie mais aussi le déploiement de solutions pérennes d'alerte intrusion liée au PPMS	2 000 000	31/12/2026
AP	2023-21061777		Suivi des risques de présence d'amiante ou de plomb et de la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante	200 000	31/12/2024
AP	2023-21061003		Lycée J. Monnet - restructuration de la demi-pension : laverie, vestiaires des agents, ligne de distribution, création salle de commensaux, réaménagement des zones vestiaires et cloisonnements ponctuels	1 800 000	31/12/2025
AP	2023-21061004		Lycée J. de la Taille- Restructuration partielle du lyée tranche 1: Cette tranche consiste à restructurer les vestiaires des ateliers, une rénovation légère du foyer, une reconstruction de l'administration, vie scolaire et logements et une réhabilitation lourdes de salles de cours et du CDI. Le budget n'inclut pour le moment que les parties études jusqu'au choix des entreprises de travaux	1 000 000	31/12/2024
AP	2021-1214	2021-133345	Lycée Grandmont - Reconfiguration des ligues de self - abondement correspondant à la partie travaux de l'opération. Seule la partie études a été affectée initialement	700 000	31/12/2025
AP	2023-21071955		Efficacité énergétique - lycée Vauvert - Réfection du clos des ateliers : seul bâtiment n'ayant pas fait l'objet de réfection et d'isolation des façades lors de l'opération précédente	600 000	31/12/2025
			Efficacité énergétique - lycée A.Fournier - refection toitures terrasses externats : Concerne les externats (bâtiments A et B) de la partie lycée représentant environ 2800m² de toitures terrasses à réisoler, remplacer l'étanchétité, traiter les accès sécurisés et permettre la pose de panneaux photovoltaïques ultérieurement	900 000	31/12/2025
			Efficacité énergétique - AMO relance CPE 2025 : Préparation du renouvellement du CPE pour 20 lycées arrivant à terme en 2025	410 000	31/12/2026
			Efficacité énergétique - AMO pour AMI solarisation des lycées Dans le cadre d'un nouveau plan de mise en place de panneaux photovoltaïques qui s'inscrirait dans le cadre d'AMI lancé par la Région	75 000	31/12/2026
AP	2023-21071001		Renaturation des cours de lycées par réalisation de microforêts pour le développement de la biodiversité et d'îlots de fraicheur. Expérimentation sur 9 lycées	1 000 000	31/12/2025
AP	2023-21071002		Lycée J.Cugnot - Réfection du clos et couvert des externats : changement des menuiseries et isolation des façades des bâtiments B et C	1 800 000	31/12/2025
AE	2023-21013334		Déménagements et prestations associées hors opérations de rénovations patrimoniales	40 000	31/12/2024
AE	2023-21013516		Logiciels gestion restauration eSelfOCentre et expérimentation de la tarification sociale dans 10 établissements	720 000	31/12/2027
AE	2023-21013736		Réparation des biens mobiliers des lycées publics - prise en charge des équipements necessaires à la pédagogie	105 000	31/12/2024
AE	2023-21023807		Santé inclusion - en faveur de la prévention et de la promotion de la santé et pour décliner des actions durables destinées à rendre les lycées plus inclusifs	340 000	31/12/2023
AE	2023-21023751		Projets 100% Mobilités	980 000	31/12/2024
			Projets 100% Citoyenneté	350 000	31/12/2024
			Projets 100% Santé	210 000	31/12/2024
			Dispositif devoir de mémoire	15 000	31/12/2024
			Accompagnement cadre de vie participatif	20 000	31/12/2024
			Dispositif Français langue étrangère	65 000	31/12/2024
			Appel à projets PRO'JEUNES	50 000	31/12/2024
AE	2023-21033856		Services numériques dont le financement de l'ENT NetOCentre	360 000	31/12/2024
			Accompagnement aux usages lycées - réseau Canopé	18 000	31/12/2023
AE	2023-21033857		Maintenance informatique lycées, télégestion des CFA et EFSS	2 150 000	31/12/2024
AE	2023-21033918		Petits équipements Service Numérique Educatif (SNE)	80 000	31/12/2024
AE	2023-21043169		ERASMUS + Lycéens	140 000	31/12/2023
AE	2023-21043919		Financement de l'aide au 1er équipement	300 000	31/12/2023
AE	2023-21043275		Ressources pédagogiques	1 970 000	31/12/2024
AE	2023-21063681		Assurances dommage aux biens de l'ensemble des lycées	1 500 000	31/12/2024
AE	2023-21063956		Petits travaux dans les lycées - travaux de fonctionnement réalisés par les chargés de patrimoine dans le cadre des accords-cadres de maintenance	2 200 000	31/12/2024
AE	2023-21063997		Petits travaux EMOP EREEL - matières d'oeuvre et petits outillages achetés par les EMOP et EREEL pour réaliser les travaux dans les lycées	650 000	31/12/2025

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			APPRENTISSAGE		
AP	2023-22011002		Cité des formations Tours - participation à l'extension du pôle hôtellerie et à la rénovation des bâtiments	10 850 000	31/12/2024
AP	2023-22011003		CMAR - participation à la réhabilitation du CFA de Chartres – dernière tranche de travaux	5 850 000	31/12/2024
AP	2023-22011004		BTP 37 – participation au réaménagement et à la rénovation des 4 pôles de l'établissement	7 300 000	31/12/2024
AP	2023-22011180		Plan annuel d'investissement et du numérique - équipements CFA	3 500 000	31/12/2023
AP	2022-2803	2022-134425	Equipement école de production Salbris	300 000	31/12/2024
AE	2023-22023406		Soutien aux territoires	6 800 000	31/12/2023
AE	2023-22033593		Erasmus + Apprentissage	900 000	31/12/2023
AE	2023-22033789		Trans'Europe Apprentissage	120 000	31/12/2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
AP	2023-21500		CPER 2021-2027 UNIVERSITE ORLEANS-DEPLOIEMENT UFR DEG CREA	5 400 000	31/12/2026
AP	2023-21504		CPER 2021-2027 INSA CVL Extension et restructuration de locaux	3 000 000	31/12/2026
AP	2023-21505		CPER 2021-2027 INSA CVL Extension et restructuration de locaux Campus Bourges	3 000 000	31/12/2026
AP	2023-21506		CPER 2021-2027 CROUS Création restaurant universitaire Madeleine	1 000 000	31/12/2026
AP	2023-23031508		INSA CVL	100 000	31/12/2023
AE	2023-23023127		AIDES VIE ETUDIANTE	582 000	31/12/2023
AE	2023-23023134		MOBICENTRE	1 700 000	31/12/2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			ORIENTATION		
AE	2023-24013578		Financement des structures de l'accueil de l'information et de l'orientation pour 2023	115 000	31/12/2023
			Financement des services publics régionaux de l'orientation pour 2023	185 000	31/12/2023
AE	2021-21550		Fonctionnement GIP ALFA CENTRE pour 2023	1 100 000	31/12/2023
AE	2023-24013917		Financement d'actions dédiées à l'information sur les métiers	680 000	31/12/2023
			Organisation des forums de l'orientation (hors Orléans et Tours)	160 000	31/12/2023
			Actions dans le cadre des campus des métiers et des qualifications (CMQ)	50 000	31/12/2023
AE	2023-24013101		Lutte contre le décrochage	112 000	31/12/2023
AE	2023-24013317		Financement des forums de l'orientation d'Orléans et de Tours	400 000	31/12/2024
AE	2022-1916	2022-134370	47ème compétition Worldskills (Olympiades des métiers)	50 000	31/12/2024

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE		
AE	2023-971		Formations subventionnées	2 620 000	31/12/2023
AE	2023-1756		Financement des CRIA et ELS	420 000	31/12/2023
AE	2023-1757		Lutte contre les freins à l'entrée en formation	1 100 000	31/12/2023
AE	2023-1758		Accompagnement vers l'emploi à destination de l'ARML	165 000	31/12/2023
AE	2023-2607		Financement du fonctionnement des missions locales	2 930 000	31/12/2023
AE	2023-25033001		Financement des actions favoorisant l'accueil et l'intégration des primo-arrivants à destination de divers bénéficiaires	120 000	31/12/2023
AP	2023-0179		Financement des équipements des missions locales	80 000	31/12/2023
AE	2023-1755		Financement de l'accompagnement des VAE 2023	250 000	31/12/2023
AE	2023-0925		Financement de la rémunération 2023 des stagiaires de la formation professionnelle	45 000 000	31/12/2023
AE	2021-21929	2022-134754	OS 4.5 - 31 - OBSERVATION EMPLOI FORMATION : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	- 1 700 000	31/12/2030
AE	2021-21930	2022-134755	OS 4.7 - 32 - FORMATION PROFESSIONNELLE DE : mise en conformité par rapport à la maquette financière du Programme	1 805 258	31/12/2030

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		
AP	2023-26011002		Institutions de formation de Chartres (ISI IFAS IFA) - relocalisation	750 000	31/12/2024
AP	2023-26011003		IFSI Blois - reconstruction	1 750 000	31/12/2024
AP	2023-26011001		IFPM Orléans - extension	2 500 000	31/12/2027
AP	2021-1313		PPI équipement sanitaire et social	800 000	31/12/2024
AP	2021-1314		PPI gros entretien	500 000	31/12/2024
AP	2021-1315		Informatisation pédagogique et administrative	100 000	31/12/2024
AP	2021-2800	2021-130056	IFSI Châteauroux - relocalisation	4 700 000	31/12/2026
AE	2023-26023532		Actions partenariales	1 300 000	31/12/2023
AE	2023-26023403		Financement des établissements de formation sanitaire et sociale	45 600 000	31/12/2023
AE	2023-26033404		Gestion des bourses	238 300	31/12/2023
AE	2023-26033010		Bourses sanitaires	9 100 000	31/12/2023
			Bourses sociales	2 300 000	31/12/2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE		
AE	2021-21150		Fonctionnement annuel de l'association Villes au carré	70 000	31/12/2023
AP	2023-31011001		Financement projets structurants au bénéfice de collectivités du Sud régional	500 000	31/12/2023
AP	2023-31011012		FONDS DE RESTRUCTURATION IMMOBILIER COMMERCIAL 2023	1 000 000	31/12/2023
AP	2023-31011009		Accompagner les projets "Fenêtres sur Loire 37"	650 000	31/12/2023
AE	2021-21942	2022-134766	OS 5,2 - 43 DEMARCHES TERRITORIALES en fonction de l'évolution de la maquette financière définitive du PO	- 3 000 000	
AP	2023-21961		OS 5.2 - 43 - DEMARCHES TERRITORIALES au vu de l'évolution de la maquette financière définitive du PO	3 000 000	31/12/2030
AP	2021-21943	2022-134675	OS 5.2 - 44 - TERRITOIRES FRAGILES au vu de l'évolution de la maquette financière définitive du PO	- 1 000 000	
AP	2021-21938	2022-134674	OS 5.2 - 36 - STRATEGIE REG SANTE INFRASTRUCTURE au vu de l'évolution de la maquette financière définitive du PO	- 500 000	
AP	2021-21151		Financement de structures d'exercice regroupé 2023	300 000	31/12/2023
AP	2021-21152		Financement de projets liés au développement de la e-santé 2023	400 000	31/12/2023
AP	2020-2529		Accompagner des projets pour la prévention et l'accès aux soins 2023	100 000	31/12/2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			NUMERIQUE		
AP	2023-32011001		GIP Récia - investissement - déploiement fibre noire en Région (établissements d'enseignement supérieur, de recherche et les lycées)	3 000 000	31/12/2025
AP	2023-32021106		CPER 21-27 Projets SCORAN et transformation numérique 2023 - investissement	50 000	31/12/2023
AP	2023-32021107		CPER 21-27 Tiers lieux 2023 - investissement	200 000	31/12/2024
AP	2021-21103		CPER 21-27 Usages numérique	500 000	31/12/2023
AP	2021-21105		CPER 21-27 Investissements pour la médiation et l'inclusion numérique	300 000	31/12/2023
AE	2023-32013001		Fonctionnement des SMO	400 000	31/12/2023
AE	2023-32013155		CPER 21-27 GIP Récia - contribution statutaire	250 000	31/12/2023
AE	2023-32013485		GIP Récia - réseau régional très haut débit et fibre noire 2023 pour les sites régionaux dont les lycées	2 000 000	31/12/2023
AE	2023-32023088		Human Tech Days 2023	300 000	31/12/2023
AE	2023-32023156		CPER 21-27 Projets SCORAN et transformation numérique 2023 - fonctionnement	150 000	31/12/2023
AE	2023-32023157		CPER 21-27 Géomatique et open data 2023	90 000	31/12/2023
AE	2023-32023158		CPER 21-27 Tiers lieux 2023 - fonctionnement	150 000	31/12/2023
AE	2023-32023484		Climate data hub 2023	250 000	31/12/2023
AE	2023-32023490		AAP ordi solidaire 2023	180 000	31/12/2023
AE	2021-21104		CPER 21-27- Médiation et inclusion numérique - fonctionnement	140 000	31/12/2023
AE	2021-21102		CPER 21-27 - Soutien aux projets de développement et de promotions des usages numériques	300 000	31/12/2023
AE	2021-21905	2022-134738	OS 1.2 - 06 - Médiation numérique	141 122	31/12/2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE		
AE	2023-33013002		Agence Régionale Energie Climat	500 000	31/12/2024
AE	2020-2415		Déploiement du service public de la rénovation énergétique de l'habitat (SARE)	900 000	31/12/2023
AE	2020-21251		Soutien le programme d'actions des centres de ressources "Bâtiment" (Envirobat, Casbaa..)	200 000	31/12/2023
AE	2021-21260		Prêts ISOLARIS	5 000	31/12/2023
AP	2020-21201		Soutien des projets lauréats du Concours Ma Maison Eco	250 000	31/12/2023
AE	2020-2417		Animation et les événements associés à la feuille de route H2 (prestations)	5 000	31/12/2023
AE	2020-21250		Programme d'actions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet d'installations d'énergies renouvelables	250 000	31/12/2023
AE	2021-21259		Soutien la structuration des collectifs citoyens porteurs de projet ENR (plusieurs associations)	10 000	31/12/2023
AP	2020-21202		Soutien des projets d'installation d'énergies renouvelables thermiques	1 000 000	31/12/2023
AP	2021-21207		Soutien des études de faisabilité ou les travaux d'installations d'énergies renouvelables	65 000	31/12/2023
AE	2023-33033002		Condition animale	200 000	31/12/2023
AE	2020-21255		Versement de la dotation statutaire pour l'année 2023 à destination de l'ARB Centre-Val de Loire	265 000	31/12/2023
AE	2020-21258		Subvention de fonctionnement forfaitaire 2023 au Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire (CPER)	45 000	31/12/2023
AE	2020-21753		Subvention de fonctionnement forfaitaire 2023 au Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire (CPIER)	45 000	31/12/2023
AP	2021-21216		Soutien au programme annuel d'investissement du Conservatoire d'espaces naturels (CPER)	199 000	31/12/2023
AP	2021-21701		Soutien au programme annuel d'investissement du Conservatoire d'espaces naturels (CPIER)	300 500	31/12/2023
AE	2021-21267		Mise en œuvre du plan de gestion 2023 de la RNR Terres Etangs de Brenne Massé-Foucault (fonctionnement)	67 000	31/12/2023
AP	2021-21211		Mise en œuvre du plan de gestion 2023 de la RNR Terres Etangs de Brenne Massé-Foucault (investissement)	154 000	31/12/2023
AE	2021-21271		Mise en œuvre du plan de gestion 2023 de la RNR de Pontlevoy (fonctionnement)	24 000	31/12/2023
AP	2021-21215		Mise en œuvre du plan de gestion 2023 de la RNR de Pontlevoy (investissement)	43 500	31/12/2023
AE	2021-21270		Mise en œuvre du plan de gestion 2023 de la RNR du Marais de Taligny (fonctionnement)	24 000	31/12/2023
AP	2021-21214		Mise en œuvre du plan de gestion 2023 de la RNR du Marais de Taligny (investissement)	150 000	31/12/2023
AE	2021-21268		Mise en œuvre du plan de gestion 2023 de la RNR Vallée des Cailles (fonctionnement)	6 000	31/12/2023
AP	2021-21212		Mise en œuvre du plan de gestion 2023 de la RNR Vallée des Cailles (investissement)	17 200	31/12/2023
AE	2021-21269		Mise en œuvre du plan de gestion 2023 de la RNR du Bois des Roches (fonctionnement)	6 800	31/12/2023
AP	2021-21213		Mise en œuvre du plan de gestion 2023 de la RNR du Bois des Roches (investissement)	26 700	31/12/2023
AE	2021-21272		Création de nouvelles réserves naturelles régionales	15 000	31/12/2023
AE	2021-21755		Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	21 000	31/12/2023
AE	2021-21274		Animation et production de données pour les deux pôles thématiques de l'ORB (faune + gestion des milieux naturels) + Programme d'actions URGC	130 000	31/12/2023
AP	2021-21217		Financement d'opérations d'investissement du volet amélioration des connaissances sur la biodiversité	56 000	31/12/2023
AE	2021-21273		Amélioration des connaissances sur la flore régionale à destination du Conservatoire botanique	50 000	31/12/2023
AE	2022-33033001		Animations des sites NATURA 2000	600 000	31/12/2023
AE	2023-33043001		Animation pédagogique 2023 du site de l'arboretum des Barres	60 000	31/12/2023
AE	2020-21256		Mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2023 (CPER)	1 133 000	31/12/2023
AE	2020-21751		Mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2023 (CPIER)	452 000	31/12/2023
AE	2023-33043002		Soutien à l'animation des services civiques Climat	75 000	31/12/2023
AE	2021-21262		Mise en œuvre du règlement d'intervention Mobilisation Citoyenne pour le Climat et la Transition Ecologique"	230 000	31/12/2023
AE	2020-21257		Mise en œuvre du règlement d'intervention "Sensibilisation aux enjeux des perturbateurs endocriniens"	20 000	31/12/2023
AE	2020-21257		Financement du fonctionnement annuel 2023 à destination de LIG'AIR	60 000	31/12/2023
AP	2020-21205		Financement de l'investissement annuel 2023 à destination de LIG'AIR	90 000	31/12/2023
AE	2020-21254		Financement d'actions de mise en œuvre du PRPGD-PRAEC	300 000	31/12/2023
AE	2021-21261		Réalisation des enquêtes de l'Observatoire déchets-économie circulaire (marchés publics)	200 000	31/12/2023
AP	2020-21204		Financement d'investissements pour la mise en œuvre du PRPGD-PRAEC	200 000	31/12/2023
AE	2020-21750		Dotation statutaire 2023 au bénéfice de l'Etablissement Public Loire (EP LOIRE) + Actions LOGRAMI	315 000	31/12/2023
AE	2020-21752		Dotation statutaire 2023 à destination de la Mission Val de Loire	530 000	31/12/2023
AE	2020-21754		Dotation statutaire 2023 au bénéfice de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne)	45 000	31/12/2023
AE	2020-21253		Actions non subventionnées par le FEDER	60 000	31/12/2023
AE	2020-21253		Opération Objectif climat 2030 à destination des associations	40 000	31/12/2023
AP	2020-21203		Travaux de restauration de rivières hors contrat	200 000	31/12/2023
AP	2020-21203		Travaux de restauration de rivières contrats signés	800 000	31/12/2023
AE	2021-2041		Dotation statutaire 2023 à destination du PNR de la Brenne	462 000	31/12/2023
AE	2021-21263		Aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2023 du PNR de la Brenne	288 300	31/12/2023
AP	2021-21208		Mise en œuvre du programme d'opérations 2023 en investissement du PNR de la Brenne	109 000	31/12/2023
AE	2021-2043		Dotation statutaire 2023 à destination du PNR du Loire Anjou Touraine	322 000	31/12/2023
AE	2021-21264		Aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2023 du PNR du Loire-Anjou-Touraine	174 500	31/12/2023
AP	2021-21209		Mise en œuvre du programme d'opérations 2023 en investissement du PNR du Loire-Anjou-Touraine	81 800	31/12/2023
AE	2021-2044		Dotation statutaire 2023 à destination du PNR du Perche	248 000	31/12/2023
AE	2021-21265		Aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2023 du PNR du Perche	118 500	31/12/2023
AP	2021-21210		Mise en œuvre du programme d'opérations 2023 en investissement du PNR du Perche	54 200	31/12/2023
AE	2021-21266		Financement d'études et postes pour la préfiguration du PNR Sud Berry	100 000	31/12/2023
AE	2021-21915	2022-134745	OS 2.1 -1 5 - Accompagnement animation efficacité : adaptation au montant du PO	2 000 000	
AP	2021-21913	2022-134668	OS 2.1 -16 - Investissement rénovation énergétique logement : adaptation au montant du PO	- 2 000 000	
AE	2021-21916	2022-134746	OS 2.2 - 18 COMMUNAUTES ENERGETIQUES LOCALES : adaptation au montant du PO	- 2 000 000	
AE	2021-21917	2022-134747	OS 2.2 - 19 FILIERES ENR : adaptation au montant du PO	- 12 600 000	
AE	2021-21918	2022-134748	OS 2.2 - 20 HYDROGENE VERT : adaptation au montant du PO	- 6 010 000	
AP	2023-21952		OS 2.2 - 19 FILIERES ENR : adaptation au montant du PO	12 600 000	31/12/2030
AP	2023-21953		OS 2.2 - 20 HYDROGENE VERT : adaptation au montant du PO	6 000 000	31/12/2030
AP	2023-21960		OS 2.2 - 18 COMMUNAUTES ENERGETIQUES LOCALES : adaptation au montant du PO	2 000 000	31/12/2030
AE	2023-21963		OS 2.6 - 23 - COLLECTE DONNEES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE	750 000	31/12/2030
AE	2021-21920	2022-134750	OS 2.6 - 22 - PREVENTION REDUCTION TRI RECYCLAGE DECHETS	- 4 750 000	
AP	2023-21954		OS 2.6 - 22 - PREVENTION REDUCTION TRI RECYCLAGE DECHETS	4 000 000	31/12/2030
AE	2021-21935	2022-134760	OS 5.2 - 45 PLAN LOIRE INONDATIONS	- 3 000 000	
AP	2023-21956		OS 5.2 - 45 PLAN LOIRE INONDATIONS	3 000 000	31/12/2030
AE	2023-21966		OS 5.2 - 47 PLAN LOIRE FONCTIONNALITES MILIEUX HUMIDES	4 050 000	31/12/2030
AE	2021-21936	2022-134761	OS 5.2 - 46 - PLAN LOIRE CONTINUITES ECOLOGIQUES	- 13 790 000	
AP	2023-21957		OS 5.2 - 46 - PLAN LOIRE CONTINUITES ECOLOGIQUES	8 000 000	31/12/2030
AP	2023-21958		OS 5.2 - 47 - PLAN LOIRE FONCTIONALITES MILIEUX HUMIDES	1 740 000	31/12/2030

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
AP	2022-34011001		CONVENTION TER 2023 - C3	7 078 901	31/12/2024
AE	2022-34013001		CONVENTION TER 2023 - FONCT	213 704 700	31/12/2024
AP	2022-34021001		CONVENTION TER 2023 - POSEOM	13 498 000	31/12/2024
AP	2023-34031001		études projet du Nœud de Saint Pierre des Corps	3 400 000	31/12/2024
AP	2022-2891	2022-134341	FONCIER QUEBEC : construction d'un nouveau chantier de transport combiné à Orléans	1 000 000	
AP	2018-2249	2021-130633	prise en charge le surcoût de travaux sur un ouvrage d'art situé sur la ligne Dourdan- La Membrolle	350 000	
AE	2023-34043002		AMO JV MALIN	250 000	31/12/2025
AP	2022-2886		DSP 37 - ACQUISITION MATERIEL	25 000 000	31/12/2033
AE	2017-1540		MARCHES SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024	52 207 000	31/12/2024
AE	2022-2255		CONVENTIONS AO2 - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024	6 490 000	31/12/2024
AE	2018-2260		CONVENTIONS AOM 2023	13 751 000	31/12/2024
AE	2022-2881		DSP 37	120 000 000	31/12/2033
AE	2023-34053041		DSP 41 - FONCTIONNEMENT	80 000 000	31/12/2031
AP	2023-34051001		DSP 41 - INVESTISSEMENT	9 000 000	31/12/2031
AE	2023-34053002		MEDIATION SCOLAIRE	400 000	31/12/2027
AP	2021-21300		POLES ECHANGES MULTIMODAUX CPER	8 000 000	31/12/2025
AP	2023-340061005		ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX - SDAP GARE ROUTIERE ORLEANS	9 500 000	31/12/2024
AP	2023-34061002		AMENAGEMENT SECURITE ACCESSIBILITE POINT ARRET ROUTIER	2 000 000	31/12/2028
AE	2023-34073001		AIDE ACQUISITION VAE / TROTINETTES / VELOS PLIANTS 2023	400 000	31/12/2027
AE	2023-34073003		GESTION DES AIDES A LA MOBILITE REGIONALE	1 400 000	31/12/2024
AE	2023-34073002		MOBILLICO 2023	4 000 000	31/12/2024
AP	2017-1453	2022-135050	CAPILLAIRES FRET GIEN NEVOY	12 000	31/12/2023
AP	2023-34081001		CPER 2023-2027 OPERATION FRET ORC PERENNISATION	500 000	31/12/2024
AP	2023-34081003		CPER 2023-2027 CAPILLAIRE CHATEAUROUX BUZANCAIS	500 000	31/12/2024
AP	2023-34081005		CPER 2023-2027 CAPILLAIRE GELAINVILLE BEAULIEU LE COUDRAY	500 000	31/12/2024
AP	2021-21924	2022-134759	OS 2.8 -27 - report multimodal	- 1 000 000	
AP	2023-34091001		FOND SUD AEROPORT	400 000	31/12/2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE					
AE	2022-35013001		Dispositif expérimental pour accompagner l'accès à l'emploi des personnes exilées	50 000	31/12/2023
AE	2021-1371		Soutien aux établissements du consortium régional Erasmus+	12 000	31/12/2023
AE	2023-35013006		Actions préparatoires à une contractualisation CTAI (contrat territorial d'accueil et d'intégration)	70 000	31/12/2023
AE	2023-35013005		Mission de veille et d'appui au positionnement de la Région à BXL - VIE	80 000	31/12/2023
AE	2023-35013003		PROJETS 2023 PARTENAIRES REGIONAUX DISPOSITIF CAPEI fonctt	240 000	31/12/2023
AE	2023-35013002		SUBVENTIONS 2023 STRUCTURES SPECIFIQUES (CENTRAIDER; CIED)	240 000	31/12/2023
AP	2023-35011003		PROJETS 2023 PARTENAIRES REGIONAUX DISPOSITIF CAPEI invtt	110 000	31/12/2023
AE	2023-35023002		ACCUEIL 2023 VSI DANS REGIONS PARTENAIRES	103 000	31/12/2023
AE	2023-35023001		PROJETS 2023 AVEC ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE fonct	500 000	31/12/2023
AP	2023-35021001		PROJETS 2023 AVEC ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE investissement	50 000	31/12/2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
CITOYENNETE ET EGALITE					
AP	2023-41031752		Mise en œuvre de la plateforme Yep's	440 000	31/12/2024
AE	2023-41013492		Démocratie et citoyenneté dont le partenariat "Villes au Carré" et la préparation "des Assises de la démocratie permanente et de l'éducation populaire"	180 000	31/12/2023
AE	2023-41023154		CPER 21-27 égalité Femmes-Hommes - poursuivre les soutiens aux structures et aux projets de niveau régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et mettre en place un plan d'actions qui sera proposé au vote de l'Assemblée au 1er semestre 2023	110 000	31/12/2023
AE	2023-41023491		Egalité et lutte contre les discriminations en particulier en matière d'handicap	70 000	31/12/2023
AE	2023-41033749		Politique jeunesse - poursuite des partenariats jeunesse	320 000	31/12/2024

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL					
AP	2023-42011353		Soutien au patrimoine de proximité pour les collectivités ne pouvant bénéficier des financements de restauration de la DRAC	450 000	31/12/2023
AP	2021-1123		Fonds Régional d'Enrichissement des Collections de Chaumont (FRECC)	20 000	31/12/2023
AP	2023-42011461		Chaumont - Subvention d'équipement	80 000	31/12/2023
			Chaumont - Travaux d'amélioration divers	50 000	31/12/2023
AP	2023-42011880		Dispositif Aides Directes Parcs et Jardins	300 000	31/12/2025
AP	2023-42011004		Equipement technique inventaire	30 000	31/12/2025
AP	2023-42011460		FRAC - Subvention d'équipement	60 000	31/12/2025
AP			FRAC - Travaux d'amélioration	300 000	31/12/2025
AP	2021-1463		Fonds d'acquisition et de restauration des œuvres - solde des engagements antérieurs à la suppression des aides à la restauration des œuvres des musées et bibliothèques (FRAM-FRAR-FRAB)	140 000	31/12/2023
AP	2021-2358		Chaumont - Etudes d'aménagement des abords et des parkings	100 000	31/12/2023
AP	2021-0006		Opérations de developpement local investissement	222 461	31/12/2023
AP	2021-1124		Fonds d'investissement arts visuels	100 000	31/12/2023
AP	2023-42041717		FRAC - Acquisitions d'œuvres	100 000	31/12/2023
AP	2023-42051001		CPER 21-25 - Scène nationale de Blois	4 000 000	31/12/2027
AP	2023-42061899		Fonds de soutien à la production cinématographique	1 500 000	31/12/2023
AP	2023-42061400		COM TV Investissement	530 000	31/12/2023
AE	2023-42013355		Recherche inventaire et partenariats - mise en œuvre de l'inventaire général du patrimoine culturel régional	222 500	31/12/2023
AE	2023-42013354		Réseaux et opérateurs structurants du patrimoine dont l'aide aux expositions des musées régionaux et le soutien financier à l'association "Sites et Cités remarquables"	758 500	31/12/2023
AE	2023-42013395		Chaumont - fonctionnement EPCC	2 230 000	31/12/2023
AE			Chaumont - taxe foncière	20 000	31/12/2023
AE			Chaumont - dépenses d'entretien et de réparation	20 000	31/12/2023
AE	2023-42023609		Contrats régionaux - PACT	3 106 000	31/12/2023
AE	2023-42023391		Soutien aux réseaux et aux actions des publics prioritaires	320 000	30/12/2023
AE			Culture à partager - projets de rencontre entre habitants, territoires et artistes	425 000	31/12/2023
AE	2023-42023364		Opérations de developpement local fonctionnement - intègre les projets de l'olympiade culturelle en CVL (Terre de Jeux)	150 000	31/12/2023
AE	2023-42023384		Parc de matériel régional	95 000	31/12/2023
AE	2023-42023385		AAP patrimoine création tourisme	100 000	31/12/2023
AE	2023-42023392		Parcours EAC (Education Artistique et Culturel de l'élève)	203 500	31/12/2023
AE	2023-42033390		Animation culturelle locale	150 000	31/12/2023
AE	2023-42033378		Manifestations spectacle vivant	800 000	31/12/2023
AE	2023-42033381		Manifestations industries culturelles	207 600	31/12/2023
AE	2023-42043370		Soutien projets institutions arts visuels	796 000	31/12/2023
AE	2023-42043351		Aides production arts visuels	322 500	31/12/2023
AE	2023-42043373		FRAC - Fonctionnement EPCC	1 017 500	31/12/2023
AE			FRAC - Loyer réserves	55 000	31/12/2023
AE			FRAC - Dépenses entretien et réparation	50 000	31/12/2023
AE			FRAC - Taxe foncière	15 000	31/12/2023
AE	2023-42053361		Lieux intermédiaires	310 000	31/12/2023
AE	2023-42053466		Orchestre régional de Tours	1 103 100	31/12/2023
AE	2023-42053467		Institutions réseaux spectacle vivant	3 695 000	31/12/2023
AE	2023-42053210		Contrats régionaux théâtre de ville	251 000	31/12/2023
AE	2023-42053468		Soutien aux formations artistiques	1 543 000	31/12/2023
AE	2023-42253375		Mobilités des artistes	155 000	31/12/2023
AE	2023-42053376		Résidences créations et productions	405 000	31/12/2023
AE	2023-42053377		Insertion professionnelle - dispositif FonSAT (Fonds de Soutien aux Artistes et Techniciens du spectacle vivant)	781 900	31/12/2023
AE	2023-42053383		Fonds de soutien musiques actuelles	50 000	31/12/2023
AE	2023-42063382		COM TV fonctionnement	350 000	31/12/2023
AE	2023-42063379		CICLIC fonctionnement	2 672 500	31/12/2023
AE	2023-42063380		Soutien cinémas indépendants	96 900	31/12/2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF					
AP	2023-43011458		Aide à l'équipement des clubs - soutien à l'investissement des associations sportives en matériels sportifs et en véhicules	1 000 000	31/12/2023
AE	2021-0454		Plan de developpement des ligues dont le financement de l'UNSS	654 000	31/12/2023
AE	2022-2328	2022-134580	Subvention de fonctionnement CROS - intégration des CAP'ASSO	110 000	31/12/2024
AE	2023-43013329		Manifestations sportives - soutenir le développement des pratiques et l'animation dans les territoires	1 040 000	31/12/2023
AE	2023-43023487		Clubs élites - soutien aux clubs sportifs de la Région évoluant au plus haut niveau de leur discipline	1 400 000	31/12/2023
AE	2023-43023327		Pôles espoirs et PEST - accompagnement du suivi médical de prévention des athlètes et du bon fonctionnement des structures d'accession au haut niveau	411 000	31/12/2023
AE	2023-43023001		JOP Paris 2024 - CDM Rugby 2023 - accompagner et initier de nouvelles dynamiques autour de l'organisation de ces deux grands évènements	300 000	31/12/2023
AE	2023-43023342		Promotions et partenariats grands clubs sportifs	614 000	31/12/2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			MOYENS GENERAUX		
AE	2023-51013001		ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS	500 000	31/12/2023
AE	2023-51013002		ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS	90 000	31/12/2023
AE	2023-51013003		ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES	2 800 000	31/12/2023
AE	2023-51013005		RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE	50 000	31/12/2023
AE	2023-51023001		FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER	350 000	31/12/2023
AP	2023-51021001		ACQUISITIONS MATERIELS - LOGICIELS POUR GROUPES D ELUS	15 000	31/12/2023
AP	2023-51021002		ACQUISITION MATERIELS INFORMATIQUES LOGICIELS POUR LE CESER	170 000	31/12/2023
AP	2023-51031001		RENOUVELLEMENT DU CAR PODIUM	2 000 000	31/12/2023
AE	2023-51053001		ASSURANCE FLOTTE AUTO	110 000	31/12/2023
AP	2023-51051001		ACQUISITION DE VEHICULES	200 000	31/12/2023
AE	2023-51073001		NETTOYAGE DE LOCAUX	300 000	31/12/2023
AE	2023-51073002		GARDIENNAGE DE LOCAUX	200 000	31/12/2023
AP	2023-51071001		ETUDE ET TRAVAUX DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS	400 000	31/12/2023
AP	2023-51071002		ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	400 000	31/12/2023
AP	2023-51071003		ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP	15 000	31/12/2023
AP	2023-51071004		CREATION D'ESPACES DE COWORKING ET CONVIVIALITE	100 000	31/12/2023
AP	2022-2183	2022-134260	RENOVATION DE L HEMICYCLE ET DE SES ABORDS	1 100 000	
AE	2023-51043916		PRESTATIONS DE COMMUNICATION	5 000 000	31/12/2023
AP	2022-21948		ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FEDER CENTRE INV année 2023	25 000	31/12/2023
AP	2022-21950		ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FSE CENTRE INV année 2023	25 000	31/12/2023
AE	2022-21947		ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FEDER CENTRE FCT année 2023	600 000	31/12/2023
AE	2022-21949		ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FSE CENTRE FCT année 2023	100 000	31/12/2023
AE	2015-1399		ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER LOIRE (D) année 2023	200 000	31/12/2023
AE	2023-51063001		ASSISTANCE TECHNIQUE FEADER année 2023	100 000	31/12/2023
AE	2023-51083001		PILOTAGE ET CYBERSECURITE FONCT 2023	600 000	31/12/2023
AP	2023-51081001		PILOTAGE ET CYBERSECURITE INV 2023	630 000	31/12/2023
AE	2023-51093002		INFRASTRUCTURE RESEAUX ET TELECOMS FONCT 2023	1 500 000	31/12/2023
AP	2023-51091002		INFRASTRUCTURE RESEAUX ET TELECOMS INVEST 2023	600 000	31/12/2023
AE	2023-51103003		FONCTIONNEMENT DE L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL 2023	1 750 000	31/12/2023
AP	2023-51101003		ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL INV 2023	500 000	31/12/2023
AE	2023-51113012		FONCTIONNEMENT DU SI ECONOMIE	50 000	31/12/2023
AE	2023-51113009		FONCTIONNEMENT DU SI TRANSPORTS	600 000	31/12/2023
AE	2023-51113011		FONCTIONNEMENT DU SI ENVIRONNEMENT	400 000	31/12/2023
AE	2023-51113010		FONCTIONNEMENT DU SI CULTURE, SPORTS	100 000	31/12/2023
AE	2023-51113006		FONCTIONNEMENT DU SI EDUCATION ET PATRIMOINE	300 000	31/12/2023
AE	2023-51113005		FONCTIONNEMENT DU SI FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	50 000	31/12/2023
AE	2023-51113007		FONCTIONNEMENT DU SI APPRENTISSAGE	30 000	31/12/2023
AE	2023-51113008		FONCTIONNEMENT DU SI FORMATION PROFESSIONNELLE	500 000	31/12/2023
AE	2023-51113004		SI METIERS ET TRANSVERSES FONCT	4 000 000	31/12/2023
AP	2023-51111010		SI ECONOMIE INV	150 000	31/12/2023
AP	2023-51111005		SI TRANSPORT INV	1 000 000	31/12/2023
AP	2023-51111006		SI CULTURE ET SPORTS	50 000	31/12/2023
AP	2023-51111007		SI EDUCATION ET PATRIMOINE INV	1 500 000	31/12/2023
AP	2023-51111008		SI FORMATION PROFESSIONNELLE INV	500 000	31/12/2023
AP	2023-51111009		SI FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	50 000	31/12/2023
AP	2023-51111004		SI METIERS ET TRANSVERSES INV	2 300 000	31/12/2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
			FINANCES		
AE	2023-52043001		Pilotages stratégiques - Etudes et AMO qui concourent au pilotage des politiques publiques	750 000	31/12/2023
AP / AE	**N° enveloppe**	**N° affectation si modification**	**Descriptif de l'affectation**	**Montant à affecter**	**Date limite pour engager**
			RESSOURCES HUMAINES		
AE	2023-53033109		Equipement de Protections Individuelles	350 000	31/12/2023
AE	2023-53033171		Prestations de service social, démarches de prévention	250 000	31/12/2023
AE	2023-53043905		Action sociale	950 000	31/12/2023
AP / AE	**N° enveloppe**	**N° affectation si modification**	**Descriptif de l'affectation**	**Montant à affecter**	**Date limite pour engager**
			EUROPE		
AE	2015-9071	2022-134728	POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	130 000	
AE	2015-9083		POCVL PI Ciii3 30 FORM. PROF. METIERS	5 600 000	31/12/2025
AP	2015-9007	2022-134644	POCVL PI3D 11 - DEVELOPPEMENT INGE. FINANCIERE	6 000 000	
AP	2015-9136	2022-134736	REACT-EU POI LOIRE	1 580 369	

Modification des dates limites d'affectation pour les AP / AE

	ECONOMIE - EMPLOI				
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
909	2022	1346	FONDS D INVESTISSEMENT	31/12/2022	31/12/2023
909	2022	2631	AIDE D URGENCE	31/12/2022	31/12/2023
939	2021	21651	CPER GPECT		31/12/2025
939	2020	2114	RECHERCHE COVID 19	31/12/2022	31/12/2023
909	2020	2115	RECHERCHE COVID 19 INVESTISSEMENT	31/12/2022	31/12/2023
	EDUCATION - FORMATION				
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
902	2018	2762	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE JOSEPHINE BAKER	31/12/2021	31/12/2023
902	2018	2767	BAYET RESTRUCTURATION EXTENSION RESTAURATION + FOYERS ELEVES	31/12/2021	31/12/2023
902	2019	2757	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE DU LOIRET	31/12/2021	31/12/2023
902	2021	1214	GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS	31/12/2021	31/12/2023
901	2021	2800	IFSI CHATEAUROUX - RELOCALISATION	31/12/2021	31/12/2023
901	2022	2803	ECOLE DE PRODUCTION A SALBRIS	31/12/2022	31/12/2023
932	2018	1249	UNIVERSITE NUMERIQUE ET FORMATION	31/12/2022	31/12/2024
931	2022	25013002	TERRITOIRE ZERO CHOMEURS LONGUE DUREE		31/12/2023
	MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES				
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
905	2018	42215	CG41 (2015-2020) RESEAU LECTURE	31/12/2022	30/06/2023
930	2022	35013001	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES PERSONNES EXILEES	31/12/2022	31/12/2024
908	2018	2235	EQUIPEMENT BILLETTIQUE INTERURBAIN	31/12/2020	31/12/2023
908	2022	2886	ACQUISITION MATERIEL DSP 37	31/12/2022	31/12/2023
908	2020	2292	PLATEFORME ROUTIERE GARE DE CHARTRES	31/12/2022	31/12/2023
908	2020	2285	TRAINS HYDROGENE	31/12/2022	31/12/2023
908	2022	2889	RENOVATION MI-VIE AGC	31/12/2022	31/12/2023
908	2020	2283	CENTRE DE MAINTENANCE - FONCIER	31/12/2022	31/12/2023
908	2022	2891	FONCIER QUEBEC - REA BASE TRAVAUX - REA CTC	31/12/2022	31/12/2023
908	2020	2863	DSP 28 : INVESTISSEMENT	31/12/2022	31/12/2023
908	2022	2895	CPER 2023-2027 ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX - S'DAP REA CHATEAUDUN	31/12/2023	31/12/2024
938	2022	2881	DSP 37	31/12/2022	31/12/2023
908	2018	2249	CPER 1- TRAVAUX DOURDAN LA MEMBROLLE	31/12/2022	31/12/2023
908	2021	21300	POLES ECHANGES MULTIMODAUX CPER	31/12/2027	31/12/2023
	VIE SOCIALE				
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
903	2020	3004	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	31/12/2022	31/12/2023
903	2020	18229	CD18 FONDS INCITATIF PATRIMOINE	31/12/2022	31/12/2023
903	2018	37228	CD37 FONDS INCITATIF PATRIMOINE	31/12/2022	31/12/2023
903	2018	41218	CD41 FONDS INCITATIF PATRIMOINE	31/12/2022	31/12/2023
933	2022	2328	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CROS	31/12/2022	31/12/2023
	RESSOURCES				
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
936	2015	9083	POCVL PI Ciii3 30 FORM. PROF. METIERS	31/12/2021	31/12/2023
900	2022	2182	EVOLUTION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE LA COLLECTIVITE	31/12/2022	31/12/2027

Modification des dates limites d'engagement pour les AP / AE

AP-AE concernée	N° d'affectation concernée	Libellé affectation	Montant de l'affectation	Date initiale de fin d'engagement	Nouvelle date de fin d'engagement proposée
ECONOMIE - EMPLOI					
2022-1346	134279	DOTATION DE NOUVEAUX FONDS D INVESTISSEMENT	7 000 000,00	31/12/2022	31/12/2023
2021-21651	134880	CPER GPECT			31/12/2025
2020-2114		RECHERCHE COVID 19		31/12/2022	31/12/2023
2020-2115		RECHERCHE COVID 19 INVESTISSEMENT		31/12/2022	31/12/2023
EDUCATION - FORMATION					
2022-2801	134405	2022 - IRFSS TOURS - CREATION D'UN ESPACE DE VIE ETUDIANTS	1 200 000,00	31/12/2022	31/12/2023
2022-2217	134565	ACQUISITION DE RESSOURCES NUMERIQUES PEDAGOGIQUES	2 400 000,00	31/12/2022	31/12/2023
2022-0007	134529	ACQUISITION DE VEHICULES	250 000,00	31/12/2022	31/12/2023
2018-1249	134392	UNIVERSITE NUMERIQUE ET FORMATION	1 361 583,84	31/12/2022	31/12/2024
2022-25013002	135077	TERRITOIRE ZERO CHOMEURS LONGUE DUREE	240 000,00		31/12/2023
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES					
2022-2486	134430	GIP RECIA - PROJET FIBRE NOIRE	450 000,00	31/12/2022	31/12/2023
VIE SOCIALE					
2022-2328	134580	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CROS	485 000,00	31/12/2022	31/12/2024

LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Le conseil régional définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 01/01/2023, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette actuelle : 1 156 499 074 € (incluant une mobilisation prévisionnelle d'emprunt pour 2022 de 305 360 000 €) dont 113 750 000 € s'agissant de l'encours relatif au portage financier des TET et 10 360 238 € relatif à l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique (exprimé en TTC).

Présentation détaillée : la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés : 99,8 % de la dette classée 1-A, 0,2 % de la dette classée 1-B.

Stratégie d'endettement

Dans l'hypothèse où l'emprunt proposé au vote dans le cadre du Budget Primitif 2023 serait réalisé à 100 % soit 237 000 000 € et compte tenu d'un remboursement en capital actuellement inscrit au Budget Primitif 2023 soit 85 851 000 € (dont 32 300 000 € de remboursement relatif au portage TET).

Et considérant que compte tenu de l'inscription au Budget Primitif 2023 en dépenses d'investissement du loyer financier L1a pour un montant de 3 872 308 € l'encours du Contrat de Performance Energétique s'établirait au 31/12/2023 à 6 487 930 € (exprimé en TTC).

L'encours de la dette (dont CPE et TET) projeté au 31/12/2023 est de 1 303 775 766 € (soit un capital restant dû hors TET de 1 222 325 766 €) dont 99,8 % de la dette classée 1-A, 0,2 % de la dette classée 1-B,

Instruments de couverture :

De plus, il est rappelé que l'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure dans une annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice 2023 et qui seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif.

Ainsi, la dette susceptible d'être protégée est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2023 soit 1 156 499 074 € soit le capital restant dû incluant un emprunt d'équilibre prévisionnel pour 2022 de 305 360 000 € et l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique pour 10 360 238 € (exprimé en TTC).

Par ailleurs, les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération et pour la durée de celle-ci, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

Enfin, le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 200 M€ et le plafond du programme NEU CP est également fixé à 200 M€. Par ailleurs, le plafond du programme de NEU MTN est fixé à 120 M€. Enfin, le plafond du programme EMTN (Euro Medium Term Notes), est fixé au 1er janvier 2023, à 1,5 milliard d'euros.

LES DISPOSITIONS DIVERSES

Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement

Il est décidé :
- de maintenir le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA et des lycées Jean Lurçat (45) et Jean de la Taille (45) ;
- de fixer le taux de prélèvement à 23 % de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) ;
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

Admissions en non-valeur et créances éteintes

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable. L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition…) ou dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites…). L'admission en non-valeur ne modifie par les droits de la Région vis-à-vis de son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revenait à meilleure fortune.

Les admissions en non-valeur suivantes sont accordées pour un montant de 126 134,57 €

Répartition du montant des admissions en non-valeur par nature de la créance

Nature de la créance	Montant	Nombre de titres
Rémunération du personnel	2 993,74 €	11
Transport Interurbain	677,45 €	9
Transport scolaire : Rentrée 2019/2020	2 191,00 €	42
Transport scolaire : Rentrée 2020/2021	2 094,02 €	42
Transport scolaire : Rentrée 2018/2019	190,00 €	3
Aide au permis de conduire	600,00 €	1
Avance remboursable : CAP Développement Centre	99 427,42 €	22
Avance remboursable : Cap Création reprise Centre	4 210,94 €	2
Avance remboursable : Cap Création Centre	13 750,00 €	5
Total général	**126 134,57 €**	**137**

Répartition du montant des admissions en non-valeur par motif d'irrécouvrabilité

Motif d'irrécouvrabilité	Montant	Nombre de titre
Combinaison infructueuse d'actes	8 746,21 €	108
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	113 177,42 €	27
Vente - Autorisation refusée	4 210,94 €	2
Total général	**126 134,57 €**	**137**

Créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement sur la forme et sur le fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Région créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 495 361,97 € :

Répartition du montant des créances éteintes par nature de la créance

Nature de la créance	Montant	Nombre de titres
Avance remboursable : Cap Artisanat création	8 107,30 €	6
Avance remboursable : Cap Création Centre	16 443,20 €	3
Avance remboursable : Cap Création reprise Centre	282 060,48 €	14
Avance remboursable : CAP Développement Centre	50 250,00 €	10
Avance remboursable : CREATEM	8 010,00 €	5
Avance remboursable : Fonds de renaissance	105 000,00 €	7
Avance remboursable : Fonds d'intervention entreprises en difficultés	25 000,00 €	1
Rémunération du personnel	403,99 €	1
Transport scolaire : Rentrée 2019/2020	50,00 €	1
Transport scolaire : Rentrée 2020/2021	37,00 €	1
Total général	**495 361,97 €**	**49**

Répartition du montant des créances éteintes par motif d'irrécouvrabilité

Motif d'irrécouvrabilité	Montant	Nombre de titres
Surendettement et décision effacement de dette	490,99 €	3
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	494 870,98 €	46
Total général	**495 361,97 €**	**49**

Neutralisation des amortissements

La Région opte pour la mise en œuvre de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.

Régularisation des amortissements correspondant à la prise de participation au FCPI UI Investissements Opportunité 2

A la suite de l'imputation à tort de la prise de participation au FCPI UI INVESTISSEMENTS Opportunité 2 au compte 20421, des amortissements ont été pratiqués à tort à hauteur de 1 080 000 € pour la période 2016 à 2022. Dans une démarche de qualité comptable et de fiabilisation des comptes régionaux, cette opération doit faire l'objet d'une écriture de régularisation par la comptable publique. Elle procèdera à des opérations d'ordre non budgétaire comme suit :

- Débit du compte 261 pour 735 000 € et du compte 280421 pour 345 000 € ;
- Crédit du compte 1068 pour 1 080 000 €.

Provisions

Il est décidé :

- au titre des litiges et contentieux, de reprendre partiellement la provision constituée pour 5 000 € et de constituer une provision complémentaire de 213 000 € ;
- au titre de la dépréciation des éléments d'actif circulant, de reprendre partiellement la provision constituée pour 594 000 € et de constituer une provision complémentaire de 1 681 000 €.

Contribution financière au GIP Pro Santé

Il est décidé d'attribuer une contribution financière au GIP Pro Santé Centre-Val de Loire comme prévu dans la convention constitutive approuvée par la CPR du 15 mai 2020 (n°20.04.26.97), pour l'année 2023, pour un montant de 1 300 000 €.

Subventions et conventions DEVUP

Il est décidé :

- D'attribuer à DEV'UP une subvention de fonctionnement de 5 354 000 € sur une dépense subventionnable de 9 497 000 € TTC, pour la mise en œuvre de ses missions au titre de l'année 2023. Les modalités de versement sont prévues dans la convention, par dérogation au règlement des aides ;

- D'attribuer à DEV'UP une subvention d'investissement de 50 000 €, sur une dépense subventionnable de 50 000 € TTC, pour réaliser des aménagements de locaux, des travaux de rénovation, des acquisitions de matériel informatique et bureautique, de mobilier et l'achat de véhicules automobiles ;

- D'approuver la convention cadre pluriannuelle 2023-2028 et la convention n° 2023-00153155 entre la Région Centre - Val de Loire et DEV'UP Centre - Val de Loire, annexées au budget primitif 2023 ;

- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer les deux conventions ainsi que les actes afférents à ces opérations ;

- Les crédits correspondant aux dépenses de fonctionnement 2023 d'un montant de 5 354 000 € seront engagés sur le disponible de l'affectation de l'AE 2023-11083001 Soutenir le plan d'actions de l'agence régionale DEV'UP, approuvée dans ce budget primitif. Le crédit de 5 354 000 € sera imputé au chapitre 936-61-65748 programme 11083001 du budget régional.

- Les crédits correspondant aux investissements 2023 d'un montant de 50 000 € seront engagés sur le disponible de l'affectation de l'AP 2023-11081001 Soutenir le plan d'actions de l'agence régionale DEV'UP, approuvée dans ce budget primitif. Le crédit de 50 000 € sera imputé au chapitre 936-61-20421 programme 11081001 du budget régional.

Autorisations

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2023 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Créations de postes

Des postes, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) sont créés :

- Deux postes de chargé.e.s de mission Aménagement du Territoire pour l'animation de réseau au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- Cinq postes de chargé.e.s de mission Aménagement du Territoire au sein des maisons de la Région (Cher, Indre, Indre et Loire, Loir et Cher et Eure et Loir) ;
- Un poste de chargé de mission pour la mise en œuvre de la Démocratie Permanente et l'Education Populaire au sein de la Direction de l'Appui à la Donnée, Au Pilotage et aux Transitions ;
- Deux Postes de Directeur.trice adjoint.e dans le cadre des Maisons de la Région pour les départements du Cher et de l'Eure et Loir ;
- Un poste de Directeur.trice dans le cadre de la préfiguration de la Maison de la Région du Loiret.

Par ailleurs, dans le cadre l'ouverture du Lycée de Hanches Joséphine BAKER, il est proposé la création des postes suivants :

Deux postes d'Encadrant (Cuisine et Entretien/Maintenance) à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique du cadre d'emploi Technicien territorial.

Des postes, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique du cadre d'emploi d'adjoint technique territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) :

- 7 Postes d'ATTEE au sein du service restauration ;
- 14 Postes d'ATTEE au sein du service Entretien/Maintenance ;
- 2 postes d'ATTEE en charge de l'accueil.

INFORMATION DE L'ASSEMBLE SUR LA GESTION DES AP/AE

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, des règles de gestion concernant la gestion pluriannuelle ont été adoptées. Elles concernent les modalités de péremption des AP/AE.

Nettoyages et clôtures d'AP/AE

Les AP/AE suivantes sont clôturées :

- tous les mandatements liés aux opérations concernées étant achevés. Le montant affecté peut alors être ramené au montant du montant mandaté.
- l'opération n'a pas débuté dans les délais prévus par l'enveloppe. Elle peut être réouverte en cas de besoin sur l'exercice suivant.

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
		ECONOMIE - EMPLOI			
ECONOMIE					
AE	2021-1632	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	100 000,00	-13 850,52	Opération terminée / versement au prorata
AP	2021-1789	AIDE A LA CREATION REPRISE	91 500,00	-16 500,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1634	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	199 151,65	-7 531,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2021-1638	ANIMATION ECONOMIQUE	183 435,00	-8 878,34	Opération terminée / versement au prorata
AP	2022-14600	FRANCEACTIVE	300 000,00	-120 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2021-1618	COMITE DES ORGANISATION SYNDICALES DE SALARIES	168 000,00	-37 100,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2021-1636	GPEC	43 255,00	-7 273,87	Opération terminée / versement au prorata
AP/AE	**N° AP/AE**	**Libellé**	**Montant voté**	**Montant annulé**	**Motif clôture**
AGRICULTURE ET FORETS					
AE	2014-1275	CAP CONVERSION	912 546,98	-46 162,80	Opération terminée / versement au prorata
AE	2016-1644	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	4 482 957,83	-27 513,92	Opération terminée / versement au prorata
AP	2014-1353	CAP VIANDES BLANCHES	384 517,81	-9 630,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2014-1358	CAP APICULTURE	35 038,73	-2 561,53	Opération terminée / versement au prorata
		EDUCATION - FORMATION			
AP/AE	**N° AP/AE**	**Libellé**	**Montant voté**	**Montant annulé**	**Motif clôture**
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF					
AP	2020-2731	LEAP ST CYRAN RENOVATION DU GYMNASE	149 214,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP/AE	**N° AP/AE**	**Libellé**	**Montant voté**	**Montant annulé**	**Motif clôture**
APPRENTISSAGE					
AP	2019-0180	PLAN D'INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	3 000 000,00	-42 767,92	Opération terminée / versement au prorata
AP/AE	**N° AP/AE**	**Libellé**	**Montant voté**	**Montant annulé**	**Motif clôture**
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES					
AP	2020-2331	ETUDE IFSI CHATEAUROUX RELOCALISATION	100 000,00		Opération terminée / versement au prorata
AP	2022-2805	CH BLOIS-ACHAT BATIMENT TRIPODE	600 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
		MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES			
AP/AE	**N° AP/AE**	**Libellé**	**Montant voté**	**Montant annulé**	**Motif clôture**
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE					
AE	2015-36207	CG 36 (2015-2020) PIG PA ANIMATION	172 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2020-36220	CD 36 : AGENCE D'ATTRACTIVITE DE L'INDRE	350 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2013-1878	CRST GIENNOIS	7 224 955,78	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-15102	CPER - 7 - FRSDL FRICHES URBAINES (2015-2020)	2 112 937,40	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-18200	CG 18 (2015-2020) TRES HAUT DEBIT	5 643 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2019-0702	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2019	1 500 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2013-1879	CRST ISSOUDUN	7 375 277,24	-178 600,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2021-21942	OS 5,2 - 43 DEMARCHES TERRITORIALES	3 000 000,00	-3 000 000,00	Opération annulée
AP/AE	**N° AP/AE**	**Libellé**	**Montant voté**	**Montant annulé**	**Motif clôture**
NUMERIQUE					
AE	2022-2490	AAP ORDI SOLIDAIRE	180 000,00	-180 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AE	2021-21100	CPER 2021-2027 GEOMATIQUE ET OPEN DATA	420 000,00	-392 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AP/AE	**N° AP/AE**	**Libellé**	**Montant voté**	**Montant annulé**	**Motif clôture**
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE					
AE	2015-15256	CPER 3 PNR BRENNE 2015-2020	1 256 861,15	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2020-2937	EVALUATION COP REGIONALE	50 000,00	-0,01	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-15216	CPER 3 RNR VALLEE DES CAILLES 2015-2020	42 734,76	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2015-15752	CPIER AXE2 ESPECES INVASIVES 2015-2020	185 537,21	-548,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2021-1679	ARBORETUM DES BARRES	60 000,00	-15 080,23	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-15204	CPER 3 PNR BRENNE 2015-2020	507 238,41	-3 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AP/AE	**N° AP/AE**	**Libellé**	**Montant voté**	**Montant annulé**	**Motif clôture**
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
AE	2018-2250	TEST WIFI EN LIGNE	70 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2265	DSP 45	70 588 771,44	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2022-1406	SUIVI AIDE MOBILLICO	800 000,00	-800 000,00	opération regroupée sur une autre AE
AP/AE	**N° AP/AE**	**Libellé**	**Montant voté**	**Montant annulé**	**Motif clôture**
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE					
AE	2016-1371	MOBILITE EUROPEENNE	142 000,00	-3 000,00	Opération terminée / versement au prorata
		VIE SOCIALE			
AP/AE	**N° AP/AE**	**Libellé**	**Montant voté**	**Montant annulé**	**Motif clôture**
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL					
AP	2020-1888	FONDS REGIONAL POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE	332 500,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2020-2213	RECHERCHE INVENTAIRE CENTRE INTERNATIONAL DU VITRAIL	142 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2020-2397	RECHERCHE INVENTAIRE PARC NATUREL REGIONAL ASSO 2020-2021	277 500,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2020-2380	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS	169 800,00	-18 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2021-1468	FORMATIONS ARTISTIQUES	183 000,00	-14 963,55	Opération terminée / versement au prorata

Caducité des AP / AE

La date de caducité des AP/AE suivantes étant dépassée, le montant des enveloppes est ramené au montant affecté. Les opérations de mandatements continuent à s'exécuter.

AP / AE	N° AP / AE	Date limite d'affectation	Libellé	Montant voté	Montant diminution
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
ECONOMIE					
AP	2018-4002	31/12/2018	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	993 875,00	-113 240,00
AE	2020-1619	31/12/2021	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	1 590 000,00	-65 887,51
AE	2014-1268	31/12/2021	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS	6 187 880,33	-70 840,30
AGRICULTURE					
AE	2014-1277	31/12/2021	CAP FILIERES ANIMATION - STRUCTURATION - VALORISATION	16 821 031,46	-180 792,02
AE	2014-1278	31/12/2021	EXPERIMENTATIONS INNOVATION (FCT)	3 488 035,25	-24 523,04
AE	2016-1643	31/12/2021	PROMOTION DE L AGRICULTURE REGIONALE	3 009 742,89	-23 898,25
AP	2014-1266	31/12/2021	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION INNOVATION (INVEST)	6 450 333,65	-94 753,52
AE	2020-0834	31/12/2021	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	1 184 580,83	-3 940,01
AE	2021-0834	31/12/2021	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	538 136,95	-5 000,00
AP	2014-1265	31/12/2021	CAP FILIERE -MATERIEL	17 696 478,79	-299 327,21
AP	2014-1354	31/12/2021	CAP OVIN	274 851,17	-9 138,00
AP	2014-1355	31/12/2021	CAP CAPRIN	326 949,48	-7 788,00
AP	2014-1357	31/12/2021	CAP FORET BOIS 2 ET 3	3 252 601,19	-253 981,66
AP	2014-1359	31/12/2021	CAP VITICULTURE	192 776,30	-10 400,00
AP	2014-1360	31/12/2021	CAP LEUMES	89 529,69	-25 787,00
AP	2015-1362	31/12/2021	CAP BOVIN LAIT	535 928,12	-37 404,53

Changement de libellés

Les changements de libellés d'AP/AE suivants ont été réalisés pour préciser davantage leur objet :

N° AP / AE	Ancien libellé	Nouveau libellé
EDUCATION - FORMATION		
2021-28222	CD 28 AMENAGEMENT ABORD LYCEE HANCHES	CD 28 AMENAGEMENT ABORD LYCEE JOSEPHINE BAKER
2018-2762	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE D'EURE ET LOIR	CONTRUCTION NOUVEAU LYCEE JOSEPHINE BAKER (28)
2017-1167	ETUDES DE FAISABILITE ET FONCIER NOUVEAU LYCEE EURE ET LOIR	ETUDES DE FAISABILITE ET FONCIER NOUVEAU LYCEE JOSEPHINE BAKER
2020-2826	PACTE AXE 2 - 11 - VAE PUBLICS SPECIFIQUES 2020	ETOILE
VIE SOCIALE		
2021-2358	CHAUMONT PLAN DE RELANCE PARTENARIATS	CHAUMONT ETUDES PREALABLES ET FONCIER